

A usage officiel

DCD/DAC/EFF(2008)30

Organisation de Coopération et de Développement Économiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

25-Nov-2008

Français - Or. Anglais

**DIRECTION DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
Comité d'aide au développement**

Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide

RAPPORT DE SYNTHÈSE

25-26 November 2008

JT03256031

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format



DCD/DAC/EFF(2008)30
A usage officiel

Français - Or. Anglais

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	4
RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LE TROISIÈME FORUM DE HAUT NIVEAU SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE.....	6
1. LE CONTEXTE DU FORUM DE HAUT NIVEAU.....	7
2. DISCUSSIONS SOUS FORME DE TABLES RONDES	12
3. DÉBAT MINISTÉRIEL.....	26
ANNEXE 1 : LE PROGRAMME DES RENCONTRES PREVUES A ACCRA	33
ANNEXE 2 :.....	34
RESUMES DES TABLES RONDES	34
TABLE RONDE N°1 : RAPPORT DE SYNTHÈSE.....	37
TABLE RONDE 2: ALIGNMENT: ENJEUX ET PERSPECTIVES.....	49
TABLE RONDE 2 : RAPPORT DE SYNTHÈSE.....	51
TABLE RONDE 3: HARMONISATION.....	59
TABLE RONDE 3: RAPPORT DE SYNTHÈSE.....	62
TABLE RONDE 4 : POUR UNE GESTION AXÉE SUR LES RESULTATS EN MATIÈRE DE DEVELOPPEMENT	71
TABLE RONDE 4: RAPPORT DE SYNTHÈSE.....	73
TABLE RONDE 5 : FAIRE DE LA RESPONSABILITÉ MUTUELLE UNE REALITÉ	85
TABLE RONDE 5 : RAPPORT DE SYNTHÈSE.....	87
TABLE RONDE 6 : LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE L'AIDE.....	97
TABLE RONDE 6 : RAPPORT DE SYNTHÈSE.....	99
TABLE RONDE 7 : EFFICACITÉ DE L'AIDE DANS UNE SITUATION DE FRAGILITÉ ET DE CONFLIT	109
TABLE RONDE 7 : RAPPORT DE SYNTHÈSE.....	111
TABLE RONDE 8 : L'ACCROISSEMENT DES RESULTATS PAR LA MISE EN APPLICATION DE LA DECLARATION DE PARIS A UN NIVEAU SECTORIEL.....	122
TABLE RONDE 8 : RAPPORT DE SYNTHÈSE.....	124

TABLE RONDE 9 : L'ARCHITECTURE DE L'AIDE	137
TABLE RONDE 9 : RAPPORT DE SYNTHÈSE	139

Encadrés

Hommage à M. Kwadwo Baah-Wiredu (1952-2008)	4
Ministre des Finances et de la Planification économique, République du Ghana (2005-2008).....	4
MARCHÉ AUX IDÉES	10
MANIFESTATIONS ANNEXES AYANT EU LIEU PARALLÈLEMENT AU FORUM	25
Nous allons élargir le dialogue au niveau des pays sur les politiques à suivre dans le domaine du développement	38
Les pays en développement vont renforcer leur capacité de conduire et gérer le développement.....	38

AVANT-PROPOS

du Ministre des Finances et de la Planification économique

République du Ghana

Hommage à M. Kwadwo Baah-Wiredu (1952-2008)
Ministre des Finances et de la Planification économique, République du Ghana (2005-2008)

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris la disparition de M. Kwadwo Baah-Wiredu le 24 septembre dernier, peu après le Forum de haut niveau d'Accra. Sa vision et sa compréhension en profondeur de la problématique de l'efficacité de l'aide ont grandement contribué à la réussite du Forum. En tant que chef de file des ministres des pays pauvres très endettés, il a facilité les échanges d'expérience sur la manière d'avancer dans l'utilisation des opérations d'allègement de dettes à l'appui de la réduction de la pauvreté et dans son rôle de premier co-Président africain du Partenariat stratégique pour l'Afrique, il a ouvert une voie importante et adressé un message clair au monde. Pendant le Forum, son sens de l'humour nous a aidés à porter les négociations difficiles dont a fait l'objet le Programme d'action d'Accra vers une conclusion heureuse. Sa passion et ses conseils vont nous manquer pendant les mois et les années à venir au cours desquels la communauté internationale va devoir mettre en application le Programme d'action d'Accra.

“Le projet existe. Nous savons ce qu'il faut faire. Mais nous ne faisons pas assez.”¹

La communauté internationale s'est réunie à Accra, au Ghana, pendant trois jours en septembre 2008 pour prendre à bras le corps une question qui présente de multiples facettes : comment faire en sorte que l'aide au développement soit plus efficace, comment l'acheminer et l'utiliser de sorte qu'elle ait le plus d'impact possible sur la réduction de la pauvreté, la promotion de la paix et de la prospérité et l'amélioration des conditions de vie pour tous ?

Un sentiment d'urgence et de responsabilité, et à certains moments un vent de passion, venus des plus hautes sphères politiques et portés par des chefs d'État, des ministres et des responsables d'organismes d'aide au développement, ont irrigué le Forum de haut niveau d'Accra. Les uns après les autres, les orateurs ont rappelé l'ampleur des défis qu'il nous faut relever et nous ont exhortés à agir pour y parvenir.

Le Forum d'Accra a assurément été l'une des conférences les mieux préparées à laquelle il nous ait été donné de participer : il faisait suite à des mois de consultations publiques ayant donné lieu à près d'une douzaine de réunions régionales qui ont permis de faire toute la lumière sur les avis et les préoccupations

¹ « La vision existe. Nous savons ce qu'il faut faire. Mais nous ne le faisons pas assez. » Déclaration faite en séance plénière le 4 septembre par Louis Michel, Commissaire en charge du développement et de l'aide humanitaire, Commission européenne.

de centaines de représentants de gouvernements, d'organismes d'aide, de parlements nationaux, de fonds mondiaux et d'organisations de la société civile. Les rencontres organisées à Accra avaient pour but de concentrer l'attention sur ces sujets et de les soumettre à un large débat.

Mais aussi riches et instructifs ces exposés, tables rondes, discussions, échanges d'idées, conversations en coulisses et dialogues informels entre homologues de tous les pays furent-ils, ce que le monde retiendra de cette manifestation, c'est le Programme d'action d'Accra. Il a certes été élaboré grâce au processus de consultation qui avait précédé Accra, mais les éléments recueillis pour le Forum ne constituaient en aucun cas un produit fini. Il a fallu des jours et des jours d'âpres négociations au niveau politique pour produire le document final, un document qui ait réellement de la substance et qui puisse servir à nourrir la dynamique politique nécessaire à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

Le Programme d'action d'Accra traduit un sentiment d'urgence né de la prise conscience du fait qu'en dépit des progrès accomplis, il reste encore beaucoup à faire pour que nous soyons en mesure de relever les défis d'aujourd'hui dans le domaine du développement. Il contient des engagements forts de la part des pays partenaires, des gouvernements des pays donateurs et des institutions d'aide au développement qui ont promis d'œuvrer au renforcement de l'appropriation au niveau des pays, à la construction de partenariats plus efficaces et plus ouverts avec toute une palette d'acteurs du développement ainsi qu'à l'obtention de résultats sur le front du développement et à la reddition de comptes sur les résultats obtenus.

Il prévoit des mesures visant à renforcer la reddition de comptes et la transparence, à modifier la nature de la conditionnalité, à accroître la prévisibilité de l'aide et à intensifier l'utilisation des systèmes des pays. Il souligne l'importance que revêtent le renforcement des capacités et la coopération Sud-Sud. Il atteste l'entrée en scène de nouveaux acteurs du développement –pays à revenu intermédiaire, fonds mondiaux, secteur privé, organisations de la société civile- et préconise la division du travail, le déliement de l'aide et l'adaptation des politiques d'aide visant des pays en situation précaire. Il envisage enfin l'avenir en rappelant que le programme pour l'efficacité de l'aide s'inscrit dans le contexte plus large du programme pour le financement du développement et en le reliant à la réunion de haut niveau sur les OMD prévue en septembre ainsi qu'à celle prévue à Doha en novembre.

Nous ne nous faisons aucune illusion : le Programme d'action d'Accra est un programme ambitieux, mais je crois pouvoir dire que je représente l'ensemble des participants au Forum de haut niveau — qu'ils aient été présents à Accra, qu'ils aient été associés aux travaux préparatoires ou qu'ils se soient tout simplement, où qu'ils soient dans le monde, intéressés de près à ce que nous faisons à Accra — lorsque j'affirme ma conviction que, grâce à une volonté politique sans faille et aux efforts intenses de tous les acteurs concernés, nous pouvons transposer ce programme en actions concrètes visant à améliorer l'efficacité de l'aide et à nous rapprocher d'un futur où “aucun pays ne dépendra plus de l'aide.”

D. Anthony Akoto Osei
Ministre d'État,
Ministère des Finances et de la Planification économique
République du Ghana

RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LE TROISIÈME FORUM DE HAUT NIVEAU SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE

ACCRA, 2 – 4 SEPTEMBRE 2008

Le troisième Forum de haut niveau a plus que comblé les attentes placées en lui. Il s'est tenu à Accra du 2 au 4 septembre 2008 dans le but d'accélérer la réforme des processus de collaboration entre pays développés et en développement destinée à garantir que les fonds alloués à l'aide au développement sont dépensés à bon escient. Le Forum a réuni quelque 1700 participants, dont des ministres, des responsables d'organismes d'aide au développement, des membres d'organisations de la société civile, des parlementaires et des membres de fondations représentant plus de 125 pays et une trentaine d'institutions. Il a été organisé par l'OCDE et la Banque mondiale, avec le concours du Ghana où il s'est déroulé.

Le Forum a eu lieu à mi-parcours entre l'adoption de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, en 2005, par plus de 100 pays et organismes d'aide au développement, et la date fixée pour la concrétisation des engagements pris à cette occasion par les signataires, à savoir 2010.

Le Programme d'action d'Accra a été approuvé lors du Forum. Sur le fond, les pays en développement se sont engagés à prendre en main leur avenir tandis que les donateurs et autres acteurs du développement se sont engagés pour leur part à acheminer et à gérer l'aide différemment et à améliorer la coordination entre eux, les uns comme les autres ayant en outre pris l'engagement de se rendre compte mutuellement et de rendre compte à leurs citoyens respectifs.

Le programme des rencontres prévues à Accra² comporte tout d'abord un rappel du contexte dans lequel le Forum a été organisé, suivi de comptes rendus des neuf tables rondes et des débats au niveau ministériel. Ces principaux éléments font respectivement l'objet des parties 1, 2 et 3 de ce rapport de synthèse. Les encadrés émaillant le texte rendent compte des échanges d'idées et des manifestations parallèles ayant ponctué le Forum.

² Voir annexe 1.

1. LE CONTEXTE DU FORUM DE HAUT NIVEAU

1.1 CHEMIN PARCOURU JUSQU'À ACCRA

Le Forum de haut niveau prend appui sur des actions et des engagements antérieurs manifestant la reconnaissance du fait que l'accroissement du volume de l'aide et l'amélioration de l'efficacité de l'aide sont étroitement imbriqués et qu'une volonté politique au plus haut niveau est primordiale pour avancer. Le Sommet du Millénaire qui a eu lieu en 2000 a marqué un tournant historique se traduisant par l'annonce d'aspirations ambitieuses, la définition de résultats à atteindre et le renforcement de la reddition de comptes. Les accords conclus ultérieurement à Monterrey (2002), lors du premier Forum de haut niveau qui s'est tenu à Rome (2003), puis à Marrakech (2004)³, et du deuxième Forum de haut niveau organisé à Paris (2005), ainsi que les engagements pris à Gleneagles en 2005 concernant l'accroissement de l'aide, ont contribué à asseoir sur de nouvelles bases le système d'aide international. La Déclaration de Paris marque une étape dans la mesure où elle définit des principes à respecter pour rendre l'aide plus efficace, prévoit des engagements concrets à adopter de nouvelles méthodes de travail, fixe une date butoir, à savoir 2010, contient des indicateurs mesurables et institue un système de suivi. Le Forum de haut niveau d'Accra avait pour thème la mise en application des principes énoncés dans la Déclaration de Paris ; il a offert l'occasion de procéder à un examen à mi-parcours qui a permis de faire le point sur les progrès accomplis et de réaffirmer, voire, le cas échéant, de redéfinir les engagements pris.

Le Forum de haut niveau s'enracine dans le processus de consultation le plus complet jamais engagé pour appuyer une initiative en faveur du développement. Ce processus a été conduit par le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide qui est en fait un partenariat international hébergé par le CAD de l'OCDE réunissant des donateurs et des pays en développement. Un groupe de contact des pays partenaires en développement a apporté son concours aux préparatifs du Forum ; des consultations régionales ont été organisées en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie de l'Est et de l'Ouest et en Asie centrale et du Sud ainsi que dans le Pacifique ; plus de 50 pays ont pris part à des enquêtes visant à définir des thèmes et des actions prioritaires ; les organisations de la société civile (OSC) enfin, représentant les points de vue de plus de 3 500 organisations du monde entier, ont été plus que jamais auparavant associées aux travaux tant avant le Forum que pendant son déroulement. À Accra, les OSC ont organisé, pendant la semaine ayant précédé le Forum, une rencontre dont les conclusions ont été présentées pendant le Forum et qui remettent en question certaines positions largement tenues pour acquises tout en soulignant la nécessité de s'attaquer aux inégalités en même temps qu'à la pauvreté.

1.2 RÉSULTATS OBTENUS DEPUIS 2005

Situé à mi-chemin par rapport à l'échéance de 2010, le Forum avait principalement pour objectif de permettre de faire le point sur la mise en application, par les donateurs et les partenaires en développement, des engagements souscrits dans la Déclaration de Paris. **Les données ont été principalement tirées de trois sources complémentaires** : l'Enquête de suivi de la mise en œuvre portant sur les douze indicateurs adoptés en 2005 ; l'étude proposant des évaluations fondées sur des rapports fournis par certains donateurs et pays partenaires ; et le rapport d'étape qui passe en revue l'ensemble des engagements souscrits au nom

³ Table ronde internationale sur la gestion axée sur les résultats

des cinq principes énoncés dans la Déclaration de Paris (appropriation, alignement, harmonisation, résultats au regard du développement et responsabilité mutuelle) ainsi que quatre thèmes complémentaires traités lors de tables rondes organisées pendant le Forum, à savoir : les situations de vulnérabilité et de conflit ; la société civile et l'efficacité de l'aide ; les expériences sectorielles ; et la nouvelle architecture de l'aide⁴. Parce que la Déclaration de Paris a été articulée autour de résultats se prêtant à un suivi, on dispose à présent de plus de données factuelles que jamais permettant d'apprécier les résultats obtenus au regard des principales dimensions de l'efficacité de l'aide⁵.

Globalement, il ressort clairement des données disponibles que des progrès notables ont été réalisés, mais que dans bien des cas, il faudra accélérer la cadence pour atteindre les objectifs fixés pour 2010. De nombreuses mesures ont été prises pour instaurer les conditions préalables à une accélération durable des avancées ; la priorité pour les années qui nous séparent de 2010 consistera à s'appuyer au maximum sur ce socle pour obtenir rapidement des progrès mesurables. L'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a montré que trois des douze objectifs-cibles visés en matière d'efficacité de l'aide peuvent être atteints d'ici 2010 (alignement et coordination de la coopération technique ; fiabilité des systèmes de gestion des finances publiques ; déliement accru de l'aide.) Trois autres objectifs-cibles sont à notre portée, mais il faudra, pour les atteindre, intensifier les efforts au niveau des pays (renoncement par les donateurs au recours à des unités parallèles de mise en œuvre des projets ; comptabilisation des montants exacts des apports d'aide dans les budgets des pays ; et meilleure prévisibilité de l'aide pour l'année au cours de laquelle le versement est prévu.) La trajectoire suivie semble en revanche de mauvais augure pour six objectifs-cibles qui seront assurément difficiles à atteindre si les pays partenaires et les donateurs ne réussissent pas à donner un très fort coup d'accélérateur à l'effort engagé (traduction en actions concrètes des stratégies de développement des pays ; utilisation par les donateurs des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés ; utilisation par les donateurs de mécanismes coordonnés d'acheminement de l'aide ; coordination des missions sur place et des études par pays réalisées par les donateurs ; élaboration par les pays de cadres solides pour le suivi des résultats au regard du développement ; et mise en place de mécanismes de responsabilité mutuelle au niveau des pays.)⁶ Les progrès sont très variables selon les donateurs et les pays partenaires, certains étant allés bien au delà des engagements inscrits dans la Déclaration de Paris et offrant d'excellents exemples de ce qui peut être réalisé tandis que d'autres, beaucoup trop nombreux, ne parviennent toujours pas à s'affranchir de modes de comportement qui portent préjudice à l'efficacité de l'aide.

1.3 CONTEXTE INTERNATIONAL

Pendant la séance inaugurale, un grand nombre de participants ont souligné que l'efficacité de l'aide doit être envisagée dans un contexte global. **L'aide n'est qu'un moyen parmi d'autres de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)** et d'autres engagements internationaux. Elle doit être considérée comme une ligne d'action complémentaire de toute une palette d'autres initiatives intéressantes des domaines aussi divers que les droits de l'homme, l'environnement et les

⁴ Les sources de données produites pour le Forum sont : "Une aide efficace d'ici 2010? Les actions à prendre." Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris <http://www.oecd.org/dataoecd/58/41/41202121.pdf>; "Évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris : rapport de synthèse", http://www.diiis.dk/graphics/Subweb/paris_evaluation_web/index.htm ; et "Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris", http://siteresources.worldbank.org/ACCRAEXT/Resources/Progress_Report-Full-EN.pdf

⁵ Les auteurs des publications citées en référence dans la précédente note de bas de page mettent toutefois en évidence un certain nombre de lacunes dans les données et proposent des solutions pour consolider le système de suivi.

⁶ Pour plus de détails, se reporter à l'Enquête de suivi (synthèse des résultats) pages 4-7.

échanges (l'échec du dernier cycle de négociations de l'OMC a été perçu par les participants au Forum comme un exemple inquiétant illustrant le manque de concordance entre la politique d'aide et la politique commerciale). La présence au Forum de pays qui avaient l'habitude de compter sur l'aide, mais comptent beaucoup moins, voire plus du tout, sur cette manne, a attiré l'attention sur un dessein fréquemment évoqué, à savoir l'avènement d'un monde dans lequel l'aide ne sera plus nécessaire. Le fait que le Ghana, qui a accueilli le Forum, ait pour la première fois levé des fonds sur le marché des euro-obligations a marqué le franchissement d'un cap, ouvrant à des pays qui jusque là s'en remettaient presque uniquement à l'aide la perspective de pouvoir accéder progressivement à des apports financiers privés.

Un grand nombre d'exemples d'initiatives concluantes porteuses d'un **développement axé sur la réduction de la pauvreté** ont été décrits pendant le Forum de haut niveau. Les participants se sont en particulier félicités de l'accélération de la croissance économique et de l'attention portée au programme pour l'amélioration de la gouvernance dans un grand nombre de pays d'Afrique, dont le Ghana. Cependant, de nombreux orateurs ont insisté sur la réflexion qu'appellent les difficultés auxquelles la communauté internationale doit à présent faire face ainsi que sur le nombre de ces difficultés qui exigent une action coordonnée et concertée. Il ressort de nouvelles données présentées par la Banque mondiale qu'en appliquant un seuil de pauvreté redéfini à 1.25 dollar USD/jour, 1.4 milliard de personnes vivent encore dans la pauvreté, et qu'un grand nombre de pays suivent une trajectoire très éloignée de celle qui conviendrait pour espérer atteindre les OMD d'ici 2015. Les hausses récentes des prix des denrées alimentaires et de l'énergie frappent certes les pauvres de manière directe, mais elles représentent en outre un choc macro-économique pour des économies vulnérables exposées à la menace d'un alourdissement de leur endettement et/ou d'un ralentissement de la croissance et d'une aggravation de la pauvreté. Les participants au Forum estiment que pour cette année seulement, les pays les moins avancés devront déboursier 50 milliards USD de plus si le niveau de leurs importations de pétrole reste le même. La fragilité de l'économie mondiale n'est guère contestée et d'aucuns redoutent qu'elle ne compromette la capacité des populations des pays développés d'adhérer aux décisions d'accroître l'aide que ces pays se sont engagés à prendre à Gleneagles en 2005.

Il a été fait référence à l'**insécurité persistante dans certaines parties du monde** et aux effets négatifs qu'elle peut avoir sur les perspectives de développement social et économique. A cause de la fragmentation des processus de décision, certains États fragiles sont devenus des "orphelins de l'aide". On constate en revanche, ce qui est plus positif, que les Africains sont plus déterminés à œuvrer à la résolution des conflits sur leur continent.

Enfin, un grand nombre de participants ont insisté sur le **changement climatique et la lourde menace qu'il fait peser** sur les gains pour le développement en reliant cette problématique à des questions environnementales plus vastes ainsi qu'au programme pour l'efficacité de l'aide et en soulignant la nécessité d'engager une action collective de grande ampleur s'inscrivant dans la durée.

Des changements se dessinent également dans le système d'aide mondial à mesure que la multiplication et la diversification des acteurs (pays à revenu intermédiaire, fondations et fonds mondiaux notamment) ouvrent de nouvelles perspectives et proposent de nouvelles expériences. Le dialogue au niveau international s'enrichit désormais des contributions (par exemple sur le renforcement des capacités, la coopération Sud-Sud et la coopération trilatérale) de pays à revenu intermédiaire, d'Asie et d'Amérique latine pour beaucoup, qui peuvent s'enorgueillir d'avoir réalisé des avancées notables dans les domaines des conditions de vie et des compétences et qui, dans certains cas, sont devenus, à leur tour, des donateurs. Cette diversité a apporté un souffle nouveau aux débats qui, durant le Forum, ont porté sur la nécessité de s'attaquer au problème de la fragmentation et de rationaliser l'acheminement de l'aide. Le fait qu'il existe une dizaine de fonds verticaux dédiés au changement climatique donne à penser que tous les mouvements ne s'opèrent pas dans la bonne direction.

Au delà du Forum d'Accra, l'approbation du Programme d'action d'Accra crée une dynamique importante qui devrait ouvrir des perspectives de succès tant lors de la réunion à haut niveau sur les OMD qui se tiendra à New York en septembre que lors des réunions qui auront lieu à Doha en novembre et décembre 2008 et seront consacrées au financement du développement. A un horizon plus lointain, le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide devrait se tenir en 2011. D'ici là, on disposera de données sur la concrétisation des engagements souscrits à Paris pour 2010, puis revus à Accra.

MARCHÉ AUX IDÉES

Un marché aux idées a été organisé afin de donner l'occasion à un grand nombre de participants de s'exprimer dans des conditions qui n'auraient pas été envisageables s'ils avaient eu à intervenir en séance⁷. Plus d'une cinquantaine de panneaux d'affichage ont été installés par des pays en développement, plus d'une trentaine par des donateurs et près de 30 par des prestataires de services n'appartenant pas à la sphère publique, des groupes de pression et des réseaux. Ces affiches présentent un instantané des multiples expériences menées récemment ainsi qu'un échantillon de l'état actuel des pratiques exemplaires.

Diversité des expériences

Les affiches présentées donnent un aperçu de l'extraordinaire diversité des conditions auxquelles sont soumis les donateurs et les pays partenaires tout en soulignant la nécessité d'adapter les modalités d'application de la Déclaration de Paris aux circonstances locales prévalant tant au niveau des pays qu'au niveau sectoriel. Elles témoignent en outre de la coexistence d'un processus de prolifération des organisations et d'un mouvement fédérateur des groupes en présence. L'harmonisation et la duplication des efforts sont deux tendances qui semblent appelées à subsister. Un certain nombre d'affiches font état de regroupements tendant à effacer la distinction entre les organismes bilatéraux et multilatéraux, en particulier au niveau des programmes financés par des fonds d'affectation spéciale.

Richesse des enseignements tirés de ces expériences

Les affiches peuvent être regroupées en trois grandes catégories :

- Systèmes nationaux destinés à mettre en application les principes énoncés dans la Déclaration de Paris en matière de budgétisation, et plus précisément de gestion de l'aide (notamment au Viêt Nam, au Sierra Leone, en Serbie, au Rwanda, en Palestine, au Mozambique, en RDP Lao, en Mongolie, au Honduras, en République dominicaine, dans les Îles Cook, en RD du Congo, au Burundi, au Zimbabwe).
- Méthodes et outils (bilan des capacités en Mauritanie, mise en place d'un système de coordination et d'aide à la décision en Inde, évaluation de l'impact sur la pauvreté au Sénégal).
- Bases de données relatives en particulier aux apports d'aide au niveau des pays et des sous-secteurs (notamment en Égypte, au Malawi, au Soudan et en Irak).
- Projets spécifiques ou programmes sectoriels.

Les affiches montrent comment les professionnels qui travaillent sur le terrain s'efforcent désormais d'appliquer les principes de la Déclaration de Paris et elles attestent que des progrès ont été accomplis dans un large éventail de pays et de secteurs. Elles apportent un éclairage précieux sur les difficultés pratiques rencontrées et comportent, pour beaucoup, des sections consacrées aux enseignements tirés de l'expérience. Les principales difficultés semblent résider dans la pénurie de capacités, l'absence de données sur les résultats et la relative lenteur de la mise en place

⁷ Pour plus d'informations sur le marché aux idées, se rendre à l'adresse suivante :
<http://www.acrahl.net/WBSITE/EXTERNAL/ACCRAEXT/0,,contentMDK:21761537~pagePK:64861884~piPK:64860737~theSitePK:4700791,00.html>

des processus d'harmonisation et d'alignement.

On observe inévitablement quelques variations dans la manière dont les participants mettent en application les principes de la Déclaration de Paris. Certains programmes nationaux par exemple mettent l'accent sur l'élaboration de plans nationaux et le renforcement de l'"appropriation" tandis que d'autres privilégient des modes de gestion davantage axés sur les résultats.

Au niveau sectoriel, ont été regroupées les initiatives visant l'amélioration de l'aide dans le domaine de la santé (Tanzanie, Ghana, Zambie), de l'éducation (Fidji, Ghana, Bénin, Bangladesh) et de l'eau et de l'assainissement (Ouganda) et, dans une moindre mesure, celles visant les secteurs d'infrastructure productifs ou économiques tels que la microfinance (Ghana), le secteur bancaire (Azerbaïdjan) et l'agriculture (Guinée-Bissau/Chine et Philippines). Les autres domaines d'intervention varient de la régulation du trafic sur les autoroutes (Pakistan) au renforcement des processus électoraux (Sierra Leone).

Innovation

Toutes les affiches semblent faire état d'efforts d'innovation. D'un point de vue strictement arithmétique, la gestion axée sur les résultats en matière de développement est apparemment le terrain d'innovation le plus exploré, mais ont également été cités l'approche de la coordination entre donateurs fondée sur la création de fonds d'affectation spéciale qui a été suivie dans les circonstances difficiles régnant au Népal, les systèmes d'évaluation des effets sur la pauvreté mis en place au Sénégal et l'évolution des approches sectorielles vers un "pacte" plus pleinement assumé par le pays au Mali. La base de données sur l'aide au développement financée par des concours du PNUD est elle aussi une innovation qui ouvre sur un très large champ d'applications possibles.

Résultats

Un grand nombre de panneaux d'affichage rendent compte des résultats obtenus grâce aux programmes mis en place, mais rares sont ceux qui mettent au jour des résultats obtenus au regard du développement, probablement en raison des relations complexes de causalité qui sont en jeu, mais aussi parce que beaucoup de dispositifs ne sont en place que depuis relativement peu de temps.

Les gagnants

Les organisateurs du Forum ont prévu un système de vote grâce auquel les participants ont pu désigner, au moyen d'autocollants, les meilleurs panneaux. Les gagnants dans chaque catégorie sont :

Appropriation	Niger
Harmonisation	Bénin
Gestion axée sur les résultats en matière de développement	Honduras
Alignement	Tanzanie
Responsabilité mutuelle	Togo
Toutes catégories confondues	Ghana

2. DISCUSSIONS SOUS FORME DE TABLES RONDES

Les tables rondes ont porté sur les cinq principes de la Déclaration de Paris (appropriation, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats en matière de développement et responsabilité mutuelle) ainsi que sur quatre thèmes jugés centraux pour l'efficacité de l'aide au cours de consultations antérieures (rôle de la société civile dans le relèvement de l'efficacité de l'aide, efficacité de l'aide dans des situations de vulnérabilité et de conflit, amélioration des résultats grâce à la mise en application de la Déclaration de Paris au niveau sectoriel et conséquences de l'évolution de l'architecture de l'aide.) Cette partie se compose des synthèses des débats établies par les présidents des tables rondes⁸ ; les thèmes communs sont traités dans la partie 3.

2.1 TABLE RONDE N° 1. APPROPRIATION PAR LES PAYS : “APPROPRIATION ET CONDUITE DES OPÉRATIONS : L’AFFAIRE DE QUI ?”

L'appropriation est une condition sine qua non de l'efficacité de l'aide. Il est impossible de dissocier la mise en pratique du principe de l'appropriation de la mise en application des autres principes inscrits dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Dans la Déclaration, l'appropriation est définie comme le fait que les “pays en développement exercent une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement”. Les donateurs s'engagent à respecter le rôle prédominant des pays partenaires et à les aider à renforcer leur capacité d'exercer ce rôle. S'agissant du suivi des progrès accomplis dans le domaine de l'appropriation, les signataires de la Déclaration se sont mis d'accord sur un objectif-cible pour 2010 qui sera atteint si au moins 75 pour cent des pays bénéficiaires d'aide ont des “stratégies de développement opérationnelles”. Trois ans plus tard, tous s'accordent à reconnaître que ces engagements et cet objectif demeurent des aspects importants de l'appropriation. Selon le rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, des progrès sont perceptibles. Cependant, il en ressort également qu'un grand nombre de pays rencontrent des difficultés lorsqu'il s'agit de transposer des stratégies nationales en stratégies sectorielles et en programmes opérationnels et décentralisés.

Les questions suivantes ont figuré au programme des discussions qui se sont tenues pendant la table ronde N°1 :

- La définition de l'appropriation figurant dans la Déclaration de Paris renvoie uniquement à l'administration centrale : à quoi pourrait ressembler une définition plus large de l'appropriation au niveau des pays et quelles mesures les administrations des pays partenaires pourraient-elles prendre pour étendre la notion d'appropriation des politiques de développement ?
- Les organismes donateurs ont encore beaucoup à faire pour encourager la prise en main par les pays partenaires de la conception des politiques. Comment doivent-ils repenser – en concertation avec leurs partenaires – la coopération pour le développement ?

⁸ Pour plus d'informations sur les tables rondes, se rendre à l'adresse suivante : <http://www.accrahl.net/WBSITE/EXTERNAL/ACCRAEXT/0,,contentMDK:21735840~pagePK:64861884~piPK:64860737~theSitePK:4700791,00.html>

- Actuellement, les progrès dans la mise en application du principe de l'appropriation sont mesurés par des évaluations de la qualité des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. Quels sont les acteurs et les mécanismes de suivi déjà en place qui pourraient contribuer à alimenter un dispositif de suivi du respect du principe de l'appropriation plus diversifié et plus légitime ?

La nécessité d'appréhender la notion d'appropriation dans une perspective plus large, en s'inspirant du paragraphe 13 du Programme d'action d'Accra, en vertu duquel les pouvoirs publics s'engagent explicitement à considérer les parlements, les administrations locales et la société civile comme des acteurs importants du développement et des parties prenantes légitimes à ce processus, fait à présent l'objet d'un consensus. Le renforcement des capacités figure – conformément aux orientations énoncées dans le Consensus de Bonn – en bonne place dans le Programme d'action d'Accra qui pose comme postulat que le renforcement des capacités doit obéir à la demande et être conçu de telle sorte qu'il favorise l'appropriation par les pays (paragraphe 14).

Les participants à la table ronde ont confirmé le consensus qui s'était dégagé autour d'une définition large de l'appropriation, souligné l'importance qu'il convient d'accorder au renforcement des capacités internes de l'ensemble des acteurs du développement et insisté sur le potentiel que recèlent la coopération Sud-Sud et la coopération trilatérale.

Les sujets et questions appelant une exploration et des travaux plus poussés sont les suivants :

- La nécessité d'avoir une conception plus large de la notion d'appropriation par les pays. Comment les parties prenantes peuvent-elles s'y prendre pour mettre en pratique le principe d'une appropriation envisagée dans une perspective plus large ?
- La nécessité d'adopter une nouvelle approche du renforcement des capacités au service de l'appropriation : les pratiques des donateurs et des partenaires en ce qui concerne la manière dont les programmes et les initiatives sont conçus doivent absolument évoluer.
- La coopération Sud-Sud et la coopération trilatérale recèlent un potentiel inexploité de promotion du renforcement des capacités : il y a lieu de recenser les bonnes pratiques et de définir des principes et des critères en la matière.
- Les liens entre conditionnalité et appropriation continuent de donner lieu à controverse et appellent des travaux et des analyses complémentaires.
- La nécessité de revoir l'indicateur de l'appropriation par les pays ou de le compléter.

Les deux co-présidents ont émis l'idée que le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide devrait veiller à ce que les travaux susmentionnés soient entrepris et tous deux se sont déclarés prêts, sur le principe, à apporter leur concours à ces travaux selon les modalités qui seront jugées appropriées.

2.2 TABLE RONDE N°2. ALIGNEMENT : UTILISATION DES SYSTÈMES DES PAYS, DÉLIEMENT DE L'AIDE, PRÉVISIBILITÉ DE L'AIDE - ENJEUX ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Principaux thèmes abordés pendant la table ronde. L'alignement est un principe fondamental inscrit dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Pendant le troisième Forum de haut niveau, la table ronde consacrée à l'alignement devait permettre de faire le point sur les progrès accomplis en direction des objectifs convenus à l'horizon 2010 et de formuler des propositions de travaux à entreprendre pour poursuivre dans cette voie.

La table ronde ayant trait à l'alignement a comporté deux sessions portant chacune sur un thème se rattachant à l'alignement. La première session a concerné (i) l'alignement sur les objectifs et les politiques, et (ii) l'alignement sur les échéances (prévisibilité) ; et la seconde (iii) l'alignement sur les systèmes nationaux, et (iv) l'alignement sur le marché (déliement).

Principaux points de consensus. Les délibérations qui ont eu lieu dans le cadre de la table ronde ont fait émerger un accord général sur un point essentiel : *les progrès sur la voie d'un renforcement de l'alignement ont été limités depuis la signature de la Déclaration de Paris*. En dépit d'une amélioration notable des systèmes de gestion des finances publiques d'un grand nombre de pays en développement, on n'a pas observé, en contrepartie, d'intensification de l'utilisation, par les donateurs, de ces systèmes nationaux consolidés.

Pour atteindre les objectifs visés à l'horizon 2010 concernant l'alignement, il est *absolument nécessaire d'accélérer la concrétisation des engagements pris*. De nombreux participants ont fait remarquer que ce sentiment d'urgence n'était pas vraiment perceptible dans le dernier projet de Déclaration ministérielle d'Accra (Programme d'action d'Accra) consultable au moment où le débat a eu lieu⁹.

Propositions de travaux et de débats (thématiques/institutionnels). Concernant les propositions de travaux et débats, la table ronde a donné l'occasion de souligner la nécessité d'appuyer les priorités des pays, d'utiliser leurs systèmes et de leur donner le temps d'atteindre leurs objectifs en menant des expériences et en tirant les leçons de leurs erreurs. Il faut pour cela leur faire confiance. Or la confiance ne peut naître tant que les donateurs ne renoncent pas à exercer un contrôle. Elle ne peut pas non plus naître tant que les partenaires n'apportent pas de preuves tangibles de leur détermination à respecter leur propre programme de développement.

Pour bâtir la confiance, il importe de démontrer que des progrès dans la concrétisation des engagements mutuels sont réalisés de part et d'autre. C'est pour cette raison qu'il est important que les débats et les efforts de suivi engagés dans le prolongement d'Accra et à l'occasion de la table ronde se poursuivent :

- dans un avenir immédiat, à l'approche de deux autres manifestations de premier plan consacrées à l'aide prévues en 2008, à savoir la réunion sur les OMD qui aura lieu en septembre à New York et la Conférence sur le financement du développement qui se tiendra à Doha.
- à plus long terme, par des actions visant à encourager la réorganisation des travaux des organes subsidiaires du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide autour de questions centrales sur lesquelles l'absence de progrès et de vision commune est la plus criante (telles que la prévisibilité et la conditionnalité)
- au niveau des pays, par la mise en place de dispositifs de suivi spécifiques à chaque pays offrant de meilleures possibilités de mesurer l'alignement et de créer des incitations à le renforcer.

2.3 TABLE RONDE N°3. HARMONISATION : RATIONALISATION DE L'ACHEMINEMENT DE L'AIDE, COMPLÉMENTARITÉ, DIVISION DU TRAVAIL.

Deux axes de travail signalés comme prioritaires tant par les pays partenaires que par les pays donateurs durant le processus de préparation du Forum d'Accra ont occupé les participants à cette table ronde :

⁹ Note de l'éditeur : en ce qui concerne l'utilisation des systèmes des pays, le texte du projet de Programme d'action d'Accra a par la suite été renforcé.

- **la division du travail dans les pays**, une attention particulière étant accordée aux obstacles à la répartition des tâches et aux moyens de les surmonter ; et
- **des thèmes transversaux**, notamment les droits de l'homme, l'égalité homme-femme et la viabilité environnementale ainsi que la prise en considération de ces questions grâce à des approches harmonisées.

Dans le même temps, on assiste à une prise de conscience de la nécessité d'avancer encore dans un grand nombre de domaines relevant du programme d'action en faveur de l'harmonisation en général, et notamment sur le front des approches fondées sur des programmes et des procédures, missions et évaluations conjointes. Tous ces thèmes n'étaient toutefois pas censés donner lieu à une discussion approfondie

S'agissant de la **division du travail** dans les pays, les principaux points sur lesquels a porté le débat sont les suivants :

- La fragmentation excessive de l'aide porte préjudice à l'efficacité de l'aide, impose un fardeau inutile aux pays partenaires et entraîne une duplication des efforts et des coûts de transaction élevés. Au delà de l'amélioration de la complémentarité, une division du travail réussie au niveau des pays ne peut que contribuer au renforcement de l'appropriation, à un alignement plus poussé sur les priorités des pays, à une amélioration de la transparence et à un accroissement de l'attention portée aux résultats.
- Tous se sont accordés à reconnaître qu'il est urgent, dans un grand nombre de pays, d'imposer une gestion rigoureuse de la répartition des tâches. La division du travail devra être guidée par la recherche d'une amélioration des résultats au regard du développement et il conviendra de mesurer la contribution qu'elle pourra apporter à la réalisation de cet objectif.
- Même en admettant qu'il ne pourra jamais y avoir de modèle unique de division du travail, il est évident que quelques éléments assimilables à de bonnes pratiques peuvent être dégagés des expériences conduites dans un certain nombre de pays, dont l'Ouganda, et qu'ils méritent d'être diffusés plus largement et soumis à débat. Un grand nombre de ces éléments ont déjà été intégrés dans les principes de bonne pratique prévalant au niveau international dans le domaine de la division du travail au niveau des pays. Ils renvoient notamment (i) à l'importance que revêt la prise en main par les administrations partenaires de la conduite du processus de répartition des tâches ; (ii) au façonnage des processus de répartition des tâches selon des modalités transparentes et ouvertes à tous, autorisant la participation d'un éventail plus large de parties prenantes issues notamment de la société civile ; (iii) à la mise en place de dispositifs reposant sur des donneurs chefs de file choisis à l'issue d'une évaluation des avantages comparatifs possédés par chacun et non uniquement en fonction du volume de leur contribution financière ; (iv) au renforcement des capacités de gestion de l'aide par les administrations partenaires, au besoin avec un soutien externe coordonné ; et (v) à la communication par les donneurs d'informations actualisées et transparentes sur l'aide.
- Les enjeux primordiaux sont (i) la nécessité de trouver un juste équilibre entre l'objectif consistant à réduire la fragmentation du côté des donneurs et celui consistant à préserver une diversité suffisante des stratégies et des instruments ; (ii) le maintien d'une gamme adéquate – aux yeux de la société civile – de mécanismes de financement susceptibles d'être combinés ; (iii) la nécessité d'associer de nouveaux donneurs et des programmes mondiaux aux processus de répartition des tâches dans les pays ; et (iv) le souci d'encourager une division du travail fondée sur de solides stratégies par pays permettant de distribuer les rôles entre les donneurs en fonction des avantages comparatifs possédés par chacun dans l'optique de l'obtention de résultats.

- Concernant la prise en considération de thèmes transversaux au moyen d'approches harmonisées, les principaux thèmes de discussion ont été les suivants :
- Les participants ont souligné que l'harmonisation de l'aide n'est pas une fin en soi, que les processus d'harmonisation et les initiatives en faveur de l'harmonisation doivent répondre au souci d'obtenir des résultats tangibles ayant des effets positifs sur les conditions de vie des pauvres, hommes, femmes et enfants. Il s'ensuit qu'il convient de se concentrer sur l'harmonisation des résultats et des réalisations plutôt que sur l'harmonisation des apports uniquement.
- Les questions transversales ne devraient pas être laissées de côté pour la seule raison qu'elles ne semblent pas se prêter à une approche harmonisée. Donneurs et partenaires doivent absolument considérer les droits de l'homme, l'égalité homme-femme et la viabilité environnementale comme des objectifs à part entière et non comme des objectifs transversaux.
- On dispose de données de plus en plus abondantes sur les voies suivies pour aborder les questions dites transversales grâce à des approches harmonisées et pour appliquer les principes pour l'efficacité de l'aide. Les exemples probants évoqués illustrent les interactions potentiellement bénéfiques entre ces deux aspects.
- La prise en compte systématique des questions transversales semble être accomplie avec le plus de réussite (i) lorsqu'elle est placée sous la conduite du pays partenaire et (ii) lorsqu'elle prend corps dans les politiques, les procédures et les institutions du pays partenaire. Les donateurs qui sont résolus à le faire peuvent encourager et faciliter la prise en compte systématique des questions transversales.
- Donneurs et partenaires doivent promouvoir une critique mutuelle constructive (devant s'exprimer, selon toute vraisemblance, dans le contexte de dispositifs de reddition mutuelle de comptes) des méthodes employées pour intégrer et prendre en considération les questions transversales.

Les travaux de la table ronde ont débouché sur les conclusions et les recommandations suivantes :

- S'agissant de la division du travail, les enseignements de l'expérience et les bonnes pratiques qui se font jour devraient faire l'objet d'un examen systématique et d'une diffusion plus large. Les principes de bonnes pratiques qui prévalent au niveau international sont considérés comme un instrument précieux pour donner forme aux processus de division du travail institués dans les pays et il serait souhaitable que les projets existants soient soumis à l'examen du Groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide. Une proposition concrète, qui sonne également comme un écho au passage correspondant du Programme d'action d'Accra, a été formulée : elle porte sur l'élaboration d'une méthodologie destinée à permettre de mesurer les progrès accomplis et les résultats atteints grâce aux processus de division du travail mis en place dans les pays.
- Lorsqu'on en vient à mêler de façon plus systématique les questions transversales et les principes pour l'efficacité de l'aide, le sentiment général qui domine est qu'en dépit de quelques exemples isolés certes convaincants – on ne saurait faire l'économie d'analyses complémentaires et de bilans des enseignements tirés de l'expérience acquise collectivement. Il apparaît que les connaissances et les bonnes pratiques dans ce domaine sont encore à l'état embryonnaire. Une proposition concrète a été avancée : il s'agirait de charger le CAD de mener à bien les travaux de fond nécessaires et d'en assurer ensuite la diffusion tout en favorisant les échanges d'expérience.

2.4 TABLE RONDE N°4. GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

La gestion axée sur les résultats en matière de développement fait référence à une gestion du secteur public favorisant la prise de décisions politiques en fonction des résultats voulus et des données factuelles disponibles.

La table ronde a permis de progresser sur le programme d'action pour la gestion axée sur les résultats en matière de développement et de contribuer à faire avancer le programme pour l'efficacité de l'aide et du développement dans son ensemble. Il est largement admis que la gestion axée sur les résultats en matière de développement est davantage qu'un instrument de gestion de l'aide et qu'elle fait partie intégrante du programme de réforme du secteur public qui doit être conduit dans les pays en développement. Elle incarne une vision globale de la meilleure trajectoire à suivre pour mettre en œuvre des stratégies nationales et atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international. Elle ne s'apparente plus désormais à un exercice pratiqué uniquement dans le pré carré de l'administration, mais bien à un processus de changement politique qui doit mobiliser la société toute entière. Certains enseignements importants peuvent être dégagés des débats qui ont eu lieu durant cette table ronde.

En premier lieu, l'obtention de résultats au regard du développement – recouvrant la mise en pratique des droits de l'homme, de l'égalité homme-femme et de la protection de l'environnement – exige la mise en place de systèmes nationaux de gestion axés sur les résultats permettant de gérer le processus de changement politique. Les pays en développement devraient s'appuyer sur leur expérience propre, souvent sous-estimée, s'inspirer des pratiques exemplaires de pays parvenus à des stades similaires et faire appel à des ressources externes. L'expérience prouve que, lorsque les outils sont là, notamment les systèmes d'information statistique et les infrastructures d'évaluation et de suivi, les donateurs sont plus disposés à se placer sous la conduite des pays partenaires. Les donateurs doivent toutefois apporter une contribution active à ce processus, en particulier en acceptant de fonctionner selon le principe de la "contribution" plutôt que selon celui de l'"attribution".

En deuxième lieu, le processus de changement nécessite une dynamique politique. Lorsqu'on mesure des résultats, on court toujours le risque de mettre au jour des contre-performances ou des échecs. Parce que la gestion axée sur les résultats en matière de développement suppose la prise de risques, elle exige également un engagement politique au plus haut niveau s'inscrivant dans la durée, sans lequel il n'est pas possible de valoriser les résultats, d'assumer l'obligation de rendre des comptes à une multitude de parties prenantes et de mettre en place des incitations adéquates. "On peut courir, mais pas se cacher" – tel est le sentiment exprimé par l'ensemble des participants à propos de l'urgence qu'il y a à se tourner vers une gestion axée sur les résultats en matière de développement.

Enfin, il est primordial de pouvoir compter sur des capacités durables. Il faut proposer des exemples à suivre et des incitations à développer ces capacités – et en promouvoir l'utilisation. L'effort devrait porter en priorité sur l'affirmation de l'institutionnalisation de la gestion axée sur les résultats en matière de développement à tous les niveaux : conditions d'ensemble, schémas organisationnels et compétences individuelles. Pour instaurer une "culture du résultat", le renforcement des capacités dans le domaine de la gestion axée sur les résultats en matière de développement ne doit pas être cantonné à l'administration, il doit aussi devenir réalité du côté des parlementaires, de la société civile, du secteur privé et des médias. Dans ce contexte, l'harmonisation du soutien apporté par les donateurs et le renforcement des mécanismes d'apprentissage Sud-Sud apparaissent comme des facteurs importants.

La logique dominante veut que l'intégralité de la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats en matière de développement se fasse au niveau des pays et que le renforcement de l'apprentissage Sud-Sud se concrétise au niveau des pays et au niveau régional. Les mécanismes d'apprentissage mutuel ont déjà

fait la preuve de leur excellente efficacité en tant que moteurs du renforcement des capacités. Le soutien des donateurs est nécessaire pour continuer d'en assurer le financement, en particulier si ce soutien n'induit pas trop de contraintes risquant de compromettre l'appropriation par les partenaires. Il faut cependant du temps pour que ces processus soient menés à terme et il convient de veiller à éviter toute "surcharge" des dispositifs en place sachant que ce risque existe dès lors que ceux-ci doivent remplir des fonctions ou répondre à des attentes par trop ambitieuses.

Pour accompagner les efforts déployés au niveau des pays et au niveau régional, il y a lieu d'institutionnaliser le dialogue, à l'échelon international, entre donateurs et pays en développement, tant au niveau des administrations que des autres parties prenantes. La création d'une tribune reconnue s'impose pour porter sur le terrain politique la défense de la gestion axée sur les résultats en matière de développement, ouvrir une plateforme d'échanges interrégionaux et offrir un cadre au débat sur les questions concernant la gestion axée sur les résultats en matière de développement qui intéressent spécifiquement les donateurs.

2.5 TABLE RONDE N°5. FAIRE DE LA RESPONSABILITÉ MUTUELLE UNE RÉALITÉ

La table ronde consacrée à la responsabilité mutuelle a été le théâtre d'un débat animé reflétant tout le spectre des points de vue en présence, dont ceux des parlementaires et des représentants de la société civile. Les principaux thèmes de discussion ont été annoncés dans une allocution de Mary Robinson, suivie par la présentation d'études de cas concernant la Tanzanie et d'une initiative conjointe de pays d'Asie de l'Est – Vietnam, Cambodge et Laos. On a pu observer une cohérence frappante entre l'allocution, les études de cas et les commentaires de l'assistance, notamment sur les points suivants :

- Le renforcement de la responsabilité mutuelle est capital pour amener le changement de comportement sans lequel on ne saurait atteindre les autres objectifs énoncés dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra, ni obtenir les résultats sur le front du développement dont ces objectifs sont censés nous rapprocher. Les principaux facteurs déterminants pour que ce renforcement puisse devenir réalité sont la confiance et le respect mutuels, le choix de valeurs et d'objectifs partagés et l'exercice d'un suivi indépendant.
- Les progrès réalisés jusqu'ici ne sont pas satisfaisants. Ce constat requiert une attention immédiate, à la fois pour accroître le nombre de pays concernés et pour transformer les mécanismes de consultation existants en de véritables mécanismes de reddition de comptes plutôt que d'en inventer de nouveaux.
- Que ce soit au niveau des pays ou au niveau international, la responsabilité mutuelle doit être renforcée, de même que les liens entre les niveaux national et international. Les approches régionales peuvent également jouer un rôle positif à cet égard.
- La priorité absolue doit être donnée au renforcement du rôle des pays partenaires. Et ceci s'applique tant au niveau des pays qu'au niveau international, y compris au sein des groupes consultatifs et du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide.
- La responsabilité mutuelle doit respecter et compléter la reddition de comptes au niveau intérieur. Les pays qui disposent des mécanismes de reddition de comptes les plus solides sur le plan intérieur sont aussi ceux qui peuvent s'enorgueillir d'avoir les meilleurs mécanismes de reddition mutuelle de comptes et d'obtenir les meilleurs résultats sur le front du développement.
- La responsabilité mutuelle couvre un champ très vaste qui englobe notamment l'égalité homme-femme, les droits de l'homme, l'environnement et les engagements pris par les donateurs concernant le volume de l'aide distribuée.

- La production de données et la réalisation d'examens par des instances indépendantes, surtout par des instances parlementaires et des organisations de la société civile, peut consolider la reddition mutuelle de comptes.
- C'est en ce qui concerne le renforcement du rôle des parlements que les progrès accomplis dans le domaine de la responsabilité mutuelle ont été les plus modestes. Il convient de palier cette lacune.
- Des soutiens supplémentaires seront en outre nécessaires pour renforcer le rôle des OSC, et notamment appuyer les efforts qu'elles commencent à engager pour améliorer leurs propres systèmes de reddition de comptes.
- Il est primordial de pouvoir disposer d'informations transparentes sur l'aide, y compris sur l'assistance technique pour ne citer que cet exemple, à l'heure où la transparence des budgets des pays en développement s'améliore.
- Parmi les bonnes pratiques jugées dignes de faire l'objet d'une réflexion plus poussée, citons la création de groupes internationaux de suivi et de mécanismes régionaux d'examen par les pairs et l'établissement, au niveau international, de mesures indépendantes des performances des donateurs. Un effort de recensement et de diffusion des bonnes pratiques suivies dans le domaine de la responsabilité mutuelle serait le bienvenu.

En conclusion, les co-présidents ont appelé, en écho au sentiment qui s'était dégagé durant la réunion, à redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif en vertu duquel tous les pays partenaires doivent respecter le principe de la responsabilité mutuelle et pour consolider les mécanismes existants afin que la responsabilité mutuelle devienne une réalité. Il faudra pour cela tenir les engagements inscrits dans la Déclaration de Paris et dans le Programme d'action d'Accra et aller encore plus loin dans la mise en pratique de ces engagements. Les co-présidents ont en particulier attiré l'attention sur le renforcement des rôles des pays partenaires, y compris des parlements et de la société civile, et sur l'utilisation de données produites par des instances indépendantes tant au niveau international qu'au niveau national. Ils ont enfin invité le Groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide à prendre la tête de ce mouvement de coopération en s'appuyant sur une forte mobilisation des pays partenaires.

2.6 TABLE RONDE N°6. RÔLE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS L'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DE L'AIDE

La table ronde N°6 avait vocation à mettre à profit les travaux du Groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide, groupe multipartite dépendant du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide qui, pendant les dix-huit mois ayant précédé le Forum d'Accra, a mené à bien un vaste processus de consultation et réalisé des travaux d'analyse et des études de cas.

La travaux de la table ronde se sont articulés autour de trois objectifs :

- Œuvrer à une reconnaissance et une compréhension commune de la contribution que les OSC peuvent apporter au développement, et faire avancer le programme pour l'efficacité de l'aide ;
- Réfléchir à des solutions réalistes pour améliorer l'efficacité des OSC ; et
- Enclencher une dynamique autour d'un programme concret destiné à sous-tendre, entre maintenant et le prochain Forum de haut niveau, un dialogue et des actions associant de multiples parties prenantes.

Des avancées notables sur la question du rôle de la société civile dans le programme pour l'efficacité de l'aide étaient déjà perceptibles avant la table ronde N°6. Elles s'étaient matérialisées par :

- l'approbation par le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide de la synthèse des conclusions et recommandations du Groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide,
- l'importance accordée aux OSC au paragraphe 20 et dans d'autres parties du projet de Programme d'action d'Accra,
- un niveau de représentation des OSC relativement élevé au troisième Forum de haut niveau, et
- les marques de reconnaissance fréquemment adressées à des OSC par d'autres parties prenantes pendant les sessions plénières et les tables rondes organisées durant le Forum de haut niveau.

Les travaux du Groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide et de la table ronde ont permis de mettre au jour un premier point de consensus portant sur une reconnaissance claire des nombreux rôles endossés par la société civile ainsi que sur l'importance et la valeur des OSC, tant en leur qualité d'acteurs du développement qu'en leurs qualités de bénéficiaires d'aide, de donateurs et de partenaires. Les parties prenantes ont déclaré être favorables à une collaboration plus étroite entre elles et elles ont ajouté qu'elles considèrent la question de l'efficacité des OSC comme un sujet digne de retenir l'attention.

La travaux de la table ronde N°6 et les discussions ultérieures entre les parties prenantes ont mis en lumière la nécessité d'exploiter l'élan suscité par l'effort de mise en pratique des recommandations formulées par le Groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide. Il faudra pour cela engager un effort au niveau international auquel donateurs, administrations et OSC devront apporter leur concours, et organiser un commandement commun pour différents aspects de la tâche à accomplir. L'entreprise reposera sur quatre éléments, dont les trois premiers ont trait à l'efficacité des OSC :

- Œuvrer ensemble à l'instauration de conditions d'ensemble plus favorables aux OSC (promotion et protection des droits, législation et règles fiscales, espace de dialogue entre les différentes parties prenantes, etc.) et à l'avènement de modèles adéquats pour le soutien des donateurs (soutien général, engagements à long terme, financements réactifs, etc.) fondés sur des modèles existants ou naissants faisant figure de bonnes pratiques.
- Réfléchir à la manière dont les OSC peuvent nouer entre elles des partenariats plus efficaces, en formant notamment des partenariats Nord-Sud ou Sud-Sud, des réseaux mondiaux et des organisations fédérées au niveau national. Si ce thème est en principe du ressort des OSC elles-mêmes, il serait opportun d'en poursuivre l'exploration, en associant à la réflexion diverses parties prenantes, dans la mesure où il n'est pas sans avoir des répercussions sur les politiques et les pratiques des donateurs et des administrations partenaires.
- Encourager l'organisation, sous la houlette des OSC, d'un Forum ouvert sur l'efficacité des OSC au regard du développement. Cette initiative indépendante devra bénéficier d'un soutien ciblé des donateurs et des administrations et comporter une composante multipartite. Il faudra veiller à la raccorder au quatrième Forum de haut niveau prévu en 2011.
- Préparer le terrain en vue d'une participation des OSC au quatrième Forum de haut niveau, de façon à s'assurer que l'un des axes majeurs de ce Forum consistera à appréhender l'efficacité des OSC en tenant compte des points de vue des multiples parties prenantes concernées.

2.7 TABLE RONDE N°7. EFFICACITÉ DE L'AIDE DANS DES SITUATIONS DE VULNÉRABILITÉ ET DE CONFLIT.

La table ronde N°7 a été organisée afin de faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris dans des contextes particulièrement difficiles caractéristiques des situations de vulnérabilité et de conflit. Cette rencontre a marqué un tournant dans le dialogue entre les

donneurs et les administrations dans les pays en développement et elle a contribué à faire avancer notablement le programme pour l'efficacité de l'aide. Les discussions ayant eu lieu à Accra ont bénéficié des apports d'une réunion préparatoire tenue à Kinshasa en juillet 2008 qui a débouché sur l'adoption de la *Déclaration de Kinshasa*, laquelle donne corps pour la première fois à un consensus entre les donateurs et les pays partenaires sur les actions prioritaires à mener dans des situations de vulnérabilité et de conflit. La table ronde a marqué un nouveau pas en avant puisqu'elle a donné l'occasion de définir d'un commun accord les prochaines étapes de la concrétisation des engagements souscrits en vertu du Programme d'action d'Accra dans des situations de vulnérabilité et de conflit. Il a été décidé dans ce cadre de donner la priorité aux actions suivantes :

- **Suivi de la mise en œuvre des Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires.** Aux termes du Programme d'action d'Accra, donateurs et pays partenaires se sont engagés à faire avancer et à suivre la mise en œuvre des Principes formulés par le CAD. Les accords conclus à l'occasion de la table ronde portent sur les premières mesures prises à cet effet : des activités de suivi seront lancées en RDC, en Afghanistan, au Timor-Leste, en République centrafricaine et au Sierra Leone. Ces accords sont importants dans la mesure où donateurs et partenaires ont pour la première fois pris l'engagement de suivre les progrès réalisés dans des domaines tels que la sécurité et le développement, la cohérence des politiques menées respectivement par les acteurs de la diplomatie, de la sécurité et du développement et les ressources allouées pour faire face à des situations précaires.
- **Respect des priorités que sont la construction de la paix et le renforcement de l'État.** Si les OMD constituent une préoccupation de premier plan dans les situations précaires — subies par les tiers des pauvres du monde —, dans bien des cas, les conditions les plus élémentaires du développement ne sont tout simplement pas réunies. À Accra, il a été décidé que pour avancer, — et apporter la preuve des progrès réalisés — il convenait d'entreprendre des travaux sur les conditions préalables à la réalisation des OMD et de s'intéresser pour ce faire aux besoins en matière de renforcement de l'État et de construction de la paix.
 - a. Le Programme d'action d'Accra fait référence à la nécessité de définir des objectifs en matière de renforcement de l'État et de construction de la paix tant au niveau des pays qu'au niveau international. La table ronde a offert l'occasion d'engager un dialogue au niveau international — sous l'impulsion de la RDC et de la France — visant à faire de ce vœu une réalité.
 - b. Pour les pays donateurs, c'est aussi un ensemble d'objectifs communs en matière de renforcement de l'État qui sera utilisé pour s'assurer que les différentes sphères d'intervention des pouvoirs publics (diplomatie, sécurité, développement) représentées au sein des administrations unissent leurs efforts pour œuvrer au renforcement de l'État et à la construction de la paix. Une réunion de hauts responsables consacrée aux approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration dans des situations de vulnérabilité et de conflit sera organisée en Suisse les 19 et 20 mars 2009.
- **Amélioration de l'acheminement de l'aide internationale au service de l'atténuation de la vulnérabilité et des conflits.** Les participants à la table ronde ont abordé plusieurs contraintes majeures qu'il faut impérativement dépasser pour améliorer la capacité de la communauté internationale de réagir face aux situations précaires, en particulier pendant des périodes faisant immédiatement suite à un conflit. La mobilisation est souvent trop lente et la capacité de réagir vite fait souvent défaut aux donateurs. Par ailleurs, on ne sait pas très bien comment opérer la transition pour passer d'approches à visées humanitaires à des approches axées sur le développement.

- a. En vertu du Programme d'action d'Accra, les donateurs se sont engagés à proposer des modalités de financement plus souples et plus rapides et à conduire des évaluations conjointes de la gouvernance et de la vulnérabilité dans des situations précaires et des situations de conflit.
- b. Les participants à la table ronde se sont déclarés favorables à la mise en place d'un groupe de travail ad hoc, composé de représentants de donateurs, de pays partenaires, d'institutions multilatérales et de l'OCDE, qui aura pour mission d'étudier comment améliorer les politiques en matière de financement et revoir les priorités et les mécanismes actuels afin de favoriser la mobilisation d'un soutien plus efficace, tant de source bilatérale que multilatérale, en faveur des pays se relevant d'un conflit.

2.8 TABLE RONDE N°8. AMÉLIORER LES RÉSULTATS EN APPLIQUANT LA DÉCLARATION DE PARIS AU NIVEAU SECTORIEL

La table ronde N°8 consacrée aux expériences sectorielles¹⁰ s'est subdivisée en deux parties :

Première partie : “Analyse des facteurs les plus importants pour obtenir des résultats concluants dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris au niveau sectoriel” ayant donné lieu à quatre discussions thématiques structurées, suivies de débats ouverts sur les thèmes suivants :

- Choix des priorités : placer les pauvres au centre des plans et cadres sectoriels de résultats.
- Systèmes nationaux et programmes sectoriels : avantages mutuels et importance des relations inter-institutions. Comment éviter les approches cloisonnées ?
- Placer les capacités au cœur du développement sectoriel : comment veiller à l'adoption d'une approche du renforcement des capacités intégrée et obéissant à la demande au niveau sectoriel ?
- S'employer sérieusement à utiliser les systèmes nationaux et à donner la priorité à l'alignement par rapport à l'harmonisation : faut-il un traité sur la non-prolifération des modalités de l'aide ?

Deuxième Partie : “Propositions et engagements à l'horizon 2011 et au delà” s'articulant autour de trois débats ouverts sur les thèmes suivants :

- Étendre l'appropriation au delà de la sphère des services ministériels : les acteurs des pays partenaires sont-ils préparés à prendre part à un dialogue sectoriel transparent et ouvert à tous fondé sur les résultats ?
- Passer de la conditionnalité à la responsabilité mutuelle axée sur les résultats en matière de développement.
- Faire coïncider la réforme sectorielle avec la réforme du côté des partenaires au développement : remédier au manque d'incitation et aux déficits de connaissances.

Le débat a dans une large mesure repris les conclusions du projet de document final sur les résultats de la table ronde N°8, consulté par un grand nombre de participants (tel que diffusé avant le troisième

¹⁰ Le Rapport d'étape contient quelques éléments sur les aspects sectoriels dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'environnement, de l'agriculture, de l'infrastructure et de l'aide à l'appui des échanges.

Forum de haut niveau) et a en outre été éclairé par des points de vue et des récits d'expérience complémentaires.

Le processus de la table ronde N°8 a abouti à la conclusion que les dix points suivants sont fondamentaux pour le renforcement de l'efficacité au regard du développement au niveau sectoriel :

- Les donateurs et l'aide qu'ils apportent ne doivent pas être au centre de la sphère du développement. Il convient d'évoluer de la notion d'acheminement de l'aide vers une conception sectorielle du développement.
- Les principes énoncés dans la Déclaration de Paris s'appliquent de la même manière à tous les secteurs, mais il n'existe pas, en la matière, de modèle valable pour toutes les situations.
- Il convient de passer d'une démarche fondée sur les apports et la conditionnalité à la notion de responsabilité mutuelle axée sur les résultats en matière de développement.
- Il convient d'être concret au niveau de la planification. S'il est illusoire d'espérer réunir un consensus autour d'un "plan idéal", il y a lieu de se préparer à entamer la mise en œuvre, à mesurer les résultats et à améliorer les plans en cours de route.
- Il convient de placer le renforcement des capacités et des institutions au cœur des stratégies et des programmes sectoriels, mais d'éviter de considérer l'assistance technique comme la seule solution.
- Il convient de donner la priorité à l'alignement par rapport à l'harmonisation (des procédures) entre les donateurs.
- Il faut éviter de transformer les approches sectorielles en approches cloisonnées.
- Il convient d'encourager l'adoption de mécanismes pragmatiques d'appropriation démocratique et de participation des parties prenantes au niveau sectoriel.
- Il convient de faire coïncider la réforme sectorielle avec la "réforme du côté des partenaires au développement (donneurs)" et de placer l'accent sur l'acquisition des connaissances requises et la mise en place de mesures incitatives à l'intention de l'ensemble des acteurs.
- Il convient de se préoccuper des incitations à mettre en place et de l'économie politique du développement sectoriel – sans occulter les vrais problèmes.

2.9 TABLE RONDE N°9. CONSÉQUENCES DE L'ÉVOLUTION DE L'ARCHITECTURE DE L'AIDE.

L'objectif de la table ronde était d'entamer une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour encourager l'adoption de bonnes pratiques destinées à assurer un acheminement efficace de l'aide dans un environnement en pleine évolution se caractérisant par une multiplication des sources et des canaux d'acheminement. Fidèles au principe de l'appropriation, les participants à la table ronde ont mis l'accent en particulier sur les mesures à prendre pour que les pays puissent gérer l'ensemble de l'aide grâce à des procédures et un cadre harmonisés de façon à obtenir les meilleurs résultats possibles au regard du développement.

Ils se sont félicités de la diversification des pourvoyeurs d'aide au développement, et apprécient notamment les contributions provenant de fondations et organisations de la société civile. Ils ont cependant fait observer que la fragmentation de l'aide résultant de la multiplication des sources et des canaux d'acheminement constitue une difficulté qu'il convient de résoudre. Les débats ont essentiellement porté sur les pourvoyeurs d'aide au développement qui ne sont pas membres du CAD de l'OCDE et sur les fonds

mondiaux. Le message dominant a trait à la nécessité d'aligner tous les types d'aide sur les priorités des pays et d'utiliser des mécanismes locaux de coordination pilotés par les pays partenaires.

Les pays partenaires considèrent la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, y compris au niveau régional, comme très complémentaires de l'aide traditionnelle. Ils ont souligné que les préférences des donateurs traditionnels en matière de financement ont conduit à un sous-investissement dans les infrastructures et les secteurs productifs que les donateurs non traditionnels ont contribué à combler. Les pays partenaires ont des attentes très similaires vis-à-vis des pourvoyeurs d'aide : réactivité et rapidité (terrains sur lesquels les donateurs non traditionnels donnent satisfaction), déliement et transparence (terrains sur lesquels certains, mais pas tous, se comportent bien), prévisibilité, et respect, de façon plus générale, des principes énoncés dans la Déclaration de Paris, bien que ceux-ci aient besoin d'être adaptés au contexte local. Les pays souhaitent que la coordination au niveau local de l'ensemble de l'aide soit placée sous leur conduite. L'un des préalables pour que cela soit possible est que l'on dispose d'informations transparentes sur **tous** les apports d'aide, qu'ils proviennent de sources publiques ou non publiques.

Les fonds mondiaux peuvent également se prévaloir d'un grand nombre de réalisations positives, mais en particulier lorsqu'ils sont abondamment dotés et ont une vocation très ciblée, la préaffectation des ressources peut avoir quelques effets secondaires indésirables. Il convient de palier ces effets en rétablissant un juste équilibre entre les fonds préaffectés et les fonds utilisés pour répondre à des besoins locaux et en recourant à des approches plus intégrées, conformément à la Déclaration de Paris. Le but doit être d'équilibrer les financements à l'intérieur des secteurs et entre les secteurs et d'instaurer un développement durable au niveau des pays (bien qu'on ne puisse guère espérer instaurer un développement totalement durable avant un laps de temps assez long dans les pays les plus pauvres). Lorsque de nouveaux sujets de préoccupation se font jour à l'échelle mondiale, comme le changement climatique, la crise alimentaire ou la crise de l'énergie, les participants à la table ronde ont préconisé que l'on y regarde à deux fois avant de créer de nouveaux fonds mondiaux ou de recourir à des canaux d'acheminement distincts et ils recommandent que l'on donne la priorité à la réforme des institutions en place pour faire face aux nouveaux défis. Le risque existe que les nouveaux fonds mondiaux ne servent qu'à ré-aiguiller des flux d'aide existants plutôt qu'à générer réellement des flux supplémentaires.

Les messages susmentionnés concordent pleinement avec le paragraphe 19 du Programme d'action d'Accra ainsi qu'avec les conclusions du document sur les questions à examiner établi pour la table ronde.

Il est manifestement indispensable d'entretenir, après Accra, un dialogue ouvert à tous sur l'efficacité de l'aide et du développement au niveau international (le Forum pour la coopération en matière de développement et le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide offrent à cette fin des enceintes appréciables) et plus particulièrement au niveau des pays partenaires. Il faudrait également instaurer une relation plus organisée entre le CAD de l'OCDE et le Global Programmes Learning Group.

MANIFESTATIONS ANNEXES AYANT EU LIEU PARALLÈLEMENT AU FORUM

Les principales sessions du Forum ont été complétées par un grand choix de manifestations annexes qui ont porté sur les thèmes suivants :

1. **Adaptation au changement climatique et efficacité de l'aide**, Commission suédoise sur le changement climatique et le développement.
2. **Rôle des statistiques sur l'efficacité de l'aide**, PARIS21.
3. **Centres régionaux pour le renforcement des capacités d'évaluation**, Groupe indépendant d'évaluation de la Banque mondiale.
4. **Prévisibilité de l'aide : défis et solutions – Expérience acquise dans le secteur de la santé**, OMS avec le concours du FMI, de l'OCDE et du Partenariat international pour la santé (IHP+).
5. **Appropriation, partenariats et résultats – L'égalité homme-femme et le renforcement du pouvoir des femmes font du Programme d'action d'Accra une réalité**, Ghana, Danemark, Réseau Gendernet, UNIFEM, Réseau du CAD de l'OCDE sur l'égalité homme-femme.
6. **Possibilités ouvertes par les contributions du secteur privé au développement**, États-Unis.
7. **Lancement de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide**, DFID et Development Initiatives for Poverty Reduction.
8. **Tester le Consensus de Bonn : quelques questions difficiles sur le renforcement des capacités**, LenCD et Groupe de contact avec les partenaires, avec le concours du PNUD/de l'UNDG, de l'Institut de la Banque mondiale, du GTZ et de l'Agence japonaise de la coopération internationale (JICA).
9. **Au delà de l'aide**, Action Aid et Afrodad.
10. **Une aide au développement efficace pour un monde en mutation – appropriation par les pays, renforcement des capacités et résultats au regard du développement**, Groupe des Nations unies pour le développement (UNDG).

Débat sur la BBC. La BBC a organisé un débat sur l'efficacité de l'aide intitulé "L'Afrique et ses partenaires : exemples de réussite". Un groupe d'experts, présidé par Zeinab Badawi et composé de Ngozi Okonjo-Iweala (Directrice générale de la Banque mondiale), Angel Gurría (Secrétaire général de l'OCDE), Kumi Naidoo (Président honoraire, Civicus), Stefano Manservigi (Directeur général pour le Développement de la CE), Anthony Akoto Osei (Ministre d'État, ministère des Finances et de la Planification économique du Ghana) et Oh Joon (vice-ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de la Corée du Sud) s'est penché sur le thème proposé en balayant trois domaines : les échanges, l'aide et l'investissement.

3. DÉBAT MINISTÉRIEL

“On perçoit une volonté politique de faire de nouvelles choses avec des moyens nouveaux.”¹¹

Une bonne partie des discussions en séance plénière a porté sur deux axes au demeurant interdépendants : le consensus qui se fait jour sur les modalités pratiques à appliquer pour que l'aide soit plus efficace ; la liste non encore définitive des sujets prioritaires qui requièrent notre attention. Il est encourageant de constater que, dans le contexte de la reconnaissance désormais générale du fait que l'accélération des progrès sur la voie de l'amélioration de l'efficacité de l'aide exige une dynamique politique, chefs de gouvernement, ministres et responsables d'organismes d'aide ont su prendre une part active aux débats.

3.1 PASSER DES INTENTIONS AFFICHÉES À DES ACTES : AMORCE D'UN CONSENSUS.

L'accord a été général sur le fait qu'il est urgent de réformer le système d'aide pour deux raisons : les défis à relever à l'échelle planétaires sont de taille et l'aide peut être beaucoup mieux utilisée pour y faire face. Les participants ont insisté sur l'ampleur de ces défis (rappelée à la section 1.3 précédente), sur la nécessité de mener des actions coordonnées au niveau international pour les relever, ainsi que sur la responsabilité partagée incombant aux représentants présents au Forum.

Un grand nombre de participants ont souligné que les situations de vulnérabilité et de conflit soulèvent quelques-uns des problèmes les plus difficiles à résoudre. Une note encourageante a toutefois été perceptible dans la conclusion selon laquelle, même dans ces situations, les principes énoncés dans la Déclaration de Paris sont applicables, moyennant au besoin quelques adaptations destinés à prendre en compte les conditions propres aux pays.

Apprentissage : bien comprendre ce que doivent faire toutes les parties concernées

Une bonne partie des discussions a tourné autour des méthodes qui, concrètement, permettraient d'améliorer le fonctionnement du système d'aide. Les **mesures** qui doivent être prises pour renforcer l'efficacité de l'aide sont généralement bien cernées, notamment grâce aux enseignements tirés ces trois dernières années de la mise en application des principes inscrits dans la Déclaration de Paris. Les participants ont décelé un encouragement dans le fait que les principes de la Déclaration de Paris ont été validés par l'expérience et ouvrent des perspectives claires pour relever non seulement l'efficacité de l'aide, mais aussi l'efficacité au regard du développement.

Ce qui est ressorti des débats au cours desquels une convergence de vues très marquée s'est dessinée sur des points essentiels de la Déclaration de Paris, dont, pour ne citer que ceux-ci : l'élargissement de la notion d'appropriation, de façon à couvrir l'appropriation démocratique (notamment grâce à une

¹¹ Gunilla Carlsson, ministre suédois de la Coopération pour le développement, septembre 4.

implication beaucoup plus grande des parlements), l'intégration de groupes représentant des cercles plus vastes que l'administration centrale et les donateurs du secteur public, de façon à associer la société civile, les administrations locales et le secteur privé ; un accroissement de l'attention portée à des thèmes transversaux tels que les droits de l'homme, le renforcement du pouvoir des femmes et l'environnement ; l'accélération de l'utilisation des systèmes des pays ; le problème persistant de la fragmentation de l'aide ; la nécessité d'enclencher une dynamique, et en particulier une dynamique politique, pour étayer le programme d'action en faveur de la gestion axée sur les résultats en matière de développement ; et la nécessité d'instituer une responsabilité mutuelle mieux ancrée à l'appui de la reddition de comptes sur le plan intérieur. Par ailleurs, la prémisse de la Déclaration de Paris selon laquelle les principes qu'elle contient sont interdépendants a été avérée, de même que la reconnaissance de la diversité des pays partenaires, ceux-ci pouvant appartenir à la catégorie des pays à revenu intermédiaire comme à celle des pays très fragiles, ce qui signifie qu'il ne peut pas exister de modèle unique convenant à tous les cas de figure. Malgré cela et en dépit des progrès constatés, rares sont ceux qui contestent que le chemin est encore long et que nous pourrions, et devrions, faire davantage.

Depuis 2005, les obstacles politiques à l'amélioration de l'efficacité de l'aide sont plus largement appréhendés. Il est admis que l'accélération de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ne doit plus être considérée comme un simple défi technique n'intéressant que quelques cercles restreints de responsables de l'aide et qu'elle exige une mobilisation forte de la sphère politique tant du côté des pays partenaires que du côté des pays donateurs.

L'efficacité de l'aide et le volume de l'aide sont étroitement imbriqués

L'un des motifs les plus puissants qui incitent à rehausser l'efficacité de l'aide tient au fait que c'est un moyen de légitimer l'accroissement du volume de l'aide, argument souvent avancé, y compris par la Directrice générale de la Banque mondiale et l'ancien ministre des Finances du Nigéria, convaincus que la quantité d'aide disponible ne peut qu'augmenter dès lors que nous sommes crédibles sur le front de la qualité et de l'efficacité. Si l'APD est sur une pente ascendante depuis quelques années, la progression enregistrée depuis 2005 n'a permis d'atteindre qu'environ la moitié du chiffre requis pour pouvoir respecter l'engagement pris à Gleneagles de porter le montant de l'APD à 130 milliards USD par an d'ici 2010 ; l'écart à combler est actuellement estimé à 34 milliards USD¹². Plusieurs ministres de pays donateurs ont insisté sur le fait que les résultats obtenus sur le front de l'efficacité de l'aide sont essentiels dans certains cas pour gagner l'adhésion de la population.

Les systèmes d'aide sont encore imparfaits

Plusieurs participants, dont le Président du Libéria (selon lequel nous devons "passer à la vitesse supérieure pour convertir les engagements en versements"), ont fait référence à la lourdeur, voire au caractère contreproductif, des procédures imposées par certains donateurs ainsi qu'à l'urgence qu'il y a à les rationaliser et à les simplifier. D'autres, dont des ministres des Finances et des représentants du FMI, ont également mentionné les obstacles à une meilleure gestion macro-économique créés par l'imprévisibilité de l'aide. Des exemples encourageants, attestant que les donateurs sont désormais plus nombreux à prendre des engagements pluriannuels en matière d'aide, ont toutefois été cités durant le Forum.

Par ailleurs, un grand nombre de commentaires ont été formulés, tant en séance plénière que pendant les discussions en table ronde, principalement par des partenaires de pays en développement, invitant à une

¹² En dollars de 2007. Estimations établies à partir des plans de dépenses prévisionnels des donateurs pour 2008 communiqués par l'OCDE. Voir également www.oecd.org/dac/scalingup.

utilisation beaucoup plus intensive des systèmes des pays pour toutes sortes de fonctions parmi lesquelles, cette liste n'étant pas limitative, la passation de marchés et la gestion des finances publiques. Dans la réalité, ou du moins dans la réalité telle qu'elle est perçue, il apparaît fréquemment que les efforts déployés pour consolider ces systèmes ne sont pas relayés par une volonté des donateurs de les utiliser.

Il a été fait mention de la persistance de problèmes qui empêchent de faire figurer l'aide dans les budgets des destinataires et de la faire transiter par ces budgets. L'exemple de l'Afghanistan a été cité : dans ce pays, environ les deux tiers de l'aide n'apparaissent pas dans le budget national. Bien que les donateurs aient réalisé des avancées considérables dans la concrétisation des engagements pris en 2005 concernant le déliement de l'aide, les pays à revenu intermédiaire en particulier ont attiré l'attention sur la nécessité d'élargir la portée de ces engagements de façon à couvrir un éventail plus large de pays en développement et à en étendre l'application à l'aide alimentaire et à l'assistance technique.

Plusieurs partenaires de pays en développement ont fait référence aux conclusions du Rapport d'étape selon lesquelles les donateurs ayant délégué la prise de décisions à leurs ambassades et bureaux sur place semblent avoir davantage progressé dans la concrétisation des engagements pris dans la Déclaration de Paris, en particulier à l'appui de l'appropriation par les pays.

Une fragmentation et une prolifération qui alourdissent les coûts de transaction

Le Président du Ghana, le Président de la Banque mondiale, le ministre des Finances du Timor-Leste et le Commissaire de l'Union européenne en charge du développement et de l'aide humanitaire ont tous tenu, ainsi que d'autres orateurs, à faire part de leurs commentaires sur l'incidence négative que la multiplication du nombre de donateurs présents dans chaque pays et dans chaque secteur peut avoir sur le niveau des coûts de transaction pesant sur les partenaires et sur la bonne organisation de la gestion et de la planification.

Plusieurs initiatives engagées pour faire face à la fragmentation de l'aide ont été décrites. Elles ont notamment donné naissance au mécanisme "One UN" institué par les Nations unies et au Code de conduite adopté récemment par la Commission européenne sur la division du travail, et elles se sont traduites par un recours accru à des fonds alimentés par plusieurs donateurs dans les situations précaires. Les participants ont également fait état de l'intérêt qu'il y a à observer une communauté de pratiques entre pays partenaires, par exemple en Asie dans le domaine de la gestion axée sur les résultats en matière de développement.

Ils ont enfin alerté sur les comportements à proscrire : ils recommandent de façon générale la circonspection face à toute tentation d'introduire de nouveaux instruments risquant d'aggraver la fragmentation de l'aide et préconisent d'opter en première intention pour l'utilisation d'instruments existants.

3.2 PROBLÈMES NON RÉSOLUS ET ACTIONS À ENTREPRENDRE DANS L'AVENIR

Si un consensus général a commencé à émerger sur ce qu'il convient de faire pour améliorer l'efficacité de l'aide, les principales difficultés résident dans la **manière** de s'y prendre. Au vu des enseignements de l'expérience acquise, il apparaît que l'essentiel consiste à faire évoluer les comportements, dont certains sont profondément enracinés. Comme l'a rappelé un participant, "les vieilles habitudes ont la vie dure" ; il faut donc, pour s'y attaquer, une dynamique politique partant du plus haut niveau.

De nombreux intervenants, dont le Président du Ghana, ont souligné la nécessité d'être d'autant plus ambitieux que la ligne suivie aura, directement ou indirectement, des répercussions sur la vie de millions de pauvres. Plusieurs participants ont déclaré que nous ne pouvons nous permettre de nous retrouver, au prochain Forum de haut niveau qui se tiendra en 2011, contraints d'afficher des progrès modestes et

inadéquats. La parcours qui doit amener une amélioration de l'efficacité de l'aide n'a pas été facile jusqu'ici, et ne le sera pas plus dans l'avenir, mais nous avons avancé, et si l'ambition et la détermination sont au rendez-vous, nous pouvons nettement accélérer la cadence. Les participants ont reconnu que, pour amorcer les changements de comportement nécessaires du côté des donateurs et des partenaires, il faudra donner une nouvelle orientation aux incitations politiques et organisationnelles qui les sous-tendent.

Traduction concrète de la détermination à transposer les conclusions du Forum en actes, toute une série de mesures déjà en cours de mise en œuvre ou qu'il conviendrait de mettre en pratique ont été mentionnées. Toutes se rapportent aux principes inscrits dans la Déclaration de Paris, mais une attention particulière doit être accordée à ceux dont la mise en application a été lente jusqu'ici, ainsi d'ailleurs qu'à la responsabilité mutuelle et à la gestion axée sur les résultats en matière de développement. Un grand nombre de mesures spécifiques ont été évoquées durant les tables rondes.

Renforcement des capacités

La question du renforcement des capacités a fréquemment été placée dans la liste des priorités en séance plénière et pendant toutes les tables rondes, à propos non seulement des administrations partenaires, mais aussi, de façon plus générale, de la société civile et du secteur privé, et aussi des organismes donateurs. Selon la définition d'un ministre, la mission fondamentale consiste à "bâtir des États capables d'assumer les responsabilités qui leur incombent". Les fonctions à renforcer ne sont pas seulement celles permettant d'exécuter des tâches techniques, il s'agit aussi de celles résidant dans l'exercice d'un pouvoir et d'une responsabilité démocratique, notamment de la responsabilité devant les parlements.

Coopération Sud-Sud et coopération trilatérale

De nombreux participants, venus notamment de pays à revenu intermédiaire, ont fait valoir tant en séance plénière que pendant les tables rondes (y compris les tables rondes consacrées à l'appropriation, à la gestion axée sur les résultats en matière de développement et à la société civile) que la Déclaration de Paris ne met pas suffisamment l'accent sur l'intérêt qu'il y a à intensifier la coopération Sud-Sud et la coopération trilatérale ; plusieurs initiatives allant dans ce sens ont été décrites (dont l'une qui a permis de mettre au point, en Colombie, un système de certification de la qualité, et d'autres, à mettre à l'actif de la Banque asiatique de développement et de la Banque mondiale). Le contenu du Programme d'action d'Accra a été renforcé sur ce point.

La Déclaration de Paris déclinée aux niveaux local et régional

Le Forum et les consultations qui l'ont précédé ont mis en lumière à quel point il importait de "décliner localement" la Déclaration de Paris, c'est-à-dire d'en établir des versions répondant aux conditions locales, à l'image de qu'ont fait plusieurs pays partenaires, dont le Vietnam et le Yémen. Compte tenu des observations formulées en séance plénière et pendant les tables rondes, les participants ont accepté que des organisations régionales et infrarégionales puissent jouer un rôle plus actif dans la promotion de l'efficacité de l'aide, ce qui devrait également rejaillir sur la version révisée du Programme d'action d'Accra.

L'information au service de la transparence, de l'apprentissage par l'expérience, du partage de connaissances et du dialogue

L'amélioration de la circulation et de l'utilisation de l'information a été évoquée à de nombreuses reprises en séance plénière et pendant les tables rondes (notamment celles consacrées à l'appropriation, à l'harmonisation, à la gestion axée sur les résultats en matière de développement, à la responsabilité mutuelle, à la société civile et à l'architecture de l'aide). Plusieurs initiatives ont été proposées pour accroître la transparence de l'aide (tant pour faciliter la gestion de l'aide par les administrations que pour

permettre à la société civile d'exercer un suivi) et dégager et échanger les enseignements tirés de l'examen des meilleures pratiques recensées, parmi lesquelles des pratiques suivies par des donateurs (comme le Canada) annonciatrices d'une systématisation des engagements à horizon mobile à moyen terme et de la nouvelle Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

Intégrer les programmes mondiaux dans des processus d'aide plus efficaces

Il a été reconnu que les programmes mondiaux procurent des ressources et une diversité appréciables pour la fourniture de biens publics mondiaux, mais, comme l'a fait remarquer une des grandes fondations présentes, si l'on veut réduire le plus possible la fragmentation de l'aide et favoriser la consolidation des systèmes des pays, les pratiques à recommander doivent viser à encourager en permanence les bénéficiaires de dons à se conduire comme de bons partenaires à l'intérieur de l'architecture de l'aide considérée dans sa globalité.

Utiliser l'APD pour mobiliser des capitaux privés au service de la lutte contre la pauvreté

Il est très largement reconnu que dans le futur, l'aide devra de plus en plus avoir un rôle de levier, ce qui signifie qu'elle devra être utilisée pour déclencher des processus de changement institutionnel plus globaux à l'intérieur des pays partenaires. C'est pour contribuer à mobiliser des capitaux locaux et privés au service d'une croissance et d'un développement propres à faire reculer la pauvreté que cette évolution nécessaire apparaît d'autant plus urgente.

3.3. LE PROGRAMME D'ACTION D'ACCRA : UN TREMPLIN POUR L'ACTION

Les ministres des pays en développement et des pays donateurs ont approuvé le Programme d'action d'Accra le 4 septembre¹³. On estime de façon générale que celui-ci pose un jalon tant par son contenu et par le processus de consultation qui a permis de l'élaborer que par la mobilisation politique au plus haut niveau qu'il a suscité et qui devrait nourrir la dynamique ouvrant sur la concrétisation, d'ici 2010, des engagements pris. Le Programme d'action d'Accra exhorte les parties qui le souhaitent et qui en ont les moyens à aller au delà des engagements annoncés.

Le Programme d'action d'Accra met en relief trois défis majeurs à relever pour accélérer l'amélioration de l'efficacité de l'aide :

- **Renforcer l'appropriation par les pays** : en élargissant le dialogue au niveau des pays sur les politiques à suivre dans le domaine du développement ; en invitant les pays en développement à renforcer leur capacité de conduire et de gérer le développement ; et en renforçant et en utilisant le plus possible les systèmes des pays en développement.
- **Bâtir des partenariats plus efficaces et plus ouverts à tous** : en réduisant la fragmentation de l'aide qui a un coût ; en améliorant le rapport coût-résultats des apports d'aide ; en accueillant l'ensemble des partenaires au développement et en collaborant avec eux ; en raffermissant notre engagement auprès des organisations de la société civile ; et en adaptant les politiques d'aide visant des pays en situation précaire.
- **Obtenir des résultats sur la voie du développement et rendre compte de ces résultats** : en mettant l'accent sur l'obtention de résultats ; en améliorant la transparence et la reddition de

¹³

Le texte du programme d'action d'Accra peut être consulté à l'adresse suivante :
<http://siteresources.worldbank.org/ACCRAEXT/Resources/4700790-1217425866038/AAA-4-SEPTEMBER-FINAL-16h00.pdf>

comptes à nos opinions publiques sur les résultats obtenus ; en continuant de modifier la nature de la conditionnalité afin de favoriser l'appropriation ; et en améliorant la prévisibilité de l'aide à moyen terme.

Si le Programme d'action d'Accra s'inscrit dans le prolongement des travaux entrepris depuis 2005, il comporte cependant de **nouveaux axes d'intervention** :

- Objectif de faire transiter 50 % de l'aide d'État à État par les systèmes des pays partenaires ; et d'utiliser les systèmes des pays pour acheminer l'aide en première intention, de préférence à leurs propres systèmes.
- S'agissant de la conditionnalité, passer de conditions prescriptives à un ensemble défini de conditions harmonisées et transparentes ; favoriser l'appropriation et la concentration sur les résultats en fonction des objectifs de développement des pays partenaires.
- Décision de mener à terme les travaux en cours en vue d'élaborer des principes de bonne pratique dans le domaine de la division du travail, et de rendre compte publiquement et dans la transparence des conclusions de ces travaux en 2009, et engagement de s'attaquer au problème des orphelins de l'aide en instaurant un dialogue au niveau international sur les crédits affectés à l'aide.
- Communication par les donateurs aux pays partenaires d'informations à horizon de trois à cinq ans sur les versements d'aide prévus.
- Utilisation de données produites par des organismes indépendants destinées à compléter les efforts déployés au niveau des pays pour consolider la reddition mutuelle de comptes.
- Consolidation des mécanismes de reddition de comptes au niveau international, et notamment des mécanismes d'examen par les pairs, ce processus devant être mené à bien d'ici 2009.
- Reconnaissance de l'importance grandissante de la coopération Sud-Sud.

Pour conclure et soucieux de tourner ses regards vers l'avenir, le Président du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide a résumé ainsi le Programme d'action d'Accra ¹⁴:

“Le Programme d'action d'Accra traduit un sentiment d'urgence et impose des engagements forts de part et d'autre. Il prend acte de l'entrée de nouveaux acteurs sur la scène de l'aide au développement et de l'importance croissante de la coopération Sud-Sud. Il reconnaît les OSC comme des acteurs à part entière du développement et salue les efforts qu'elles ont déployés pour améliorer l'efficacité de l'aide qu'elles distribuent.

Nous parlons d'appropriation, de renforcement des capacités et d'utilisation accrue des systèmes des pays. Nous parlons de mesures destinées à améliorer la reddition de comptes et la transparence. Nous allons modifier la nature de la conditionnalité et accroître la prévisibilité à moyen terme. Nous sommes conscients de l'arrivée de nouveaux acteurs du développement, du rôle joué par les pays à revenu intermédiaire et de l'importance qu'il convient d'accorder à la mise à profit de l'expérience des pays en développement et à la coopération Sud-Sud. Nous reconnaissons en outre la contribution apportée par les OSC au développement ainsi que la nécessité d'adapter les politiques d'aide et la Déclaration de Paris aux pays en situation précaire. En passant en revue le texte du Programme, nous observons que le programme pour l'efficacité de l'aide fait partie intégrante du programme d'action

¹⁴

Jan Cedergren, 3 septembre 2008.

plus vaste portant sur le financement du développement et qu'il peut être relié à la réunion de haut niveau sur les OMD prévue en septembre ainsi qu'à celle qui se tiendra à Doha en novembre.

Ce document constitue un excellent point de départ pour poursuivre la tâche entreprise dans la perspective de l'échéance de 2010. Une mobilisation politique et un effort sans faille de la part de tous les acteurs seront nécessaires pour transposer ce programme d'action en actes concrets tant dans les pays donateurs que dans les pays partenaires."

ANNEXE 1 : LE PROGRAMME DES RENCONTRES PREVUES A ACCRA

TIME	SESSION	MARKETPLACE			
TUESDAY • SEPTEMBER 2 • 2008					
8:00–9:00am	Registration and Morning Cocoa				
9:00–10:15am	Welcome Setting the Context: Progress since Paris, and Meeting Aid and Development Effectiveness Challenges beyond Accra	Posters on Display			
10:00–10:30am	Formal Launch of the Marketplace of Ideas				
10:30–11:00am	Cocoa Break				
11:00–1:00pm	Panel Discussion and Debate: Aid Effectiveness and Development Results: What Needs to Change and How can the International Aid System Deliver?				
1:00–2:30pm 1:15–2:15pm	Lunch <i>Side Event 1: Climate Change Adaptation and Aid Effectiveness</i> <i>Side Event 2: Role of Statistics in Aid Effectiveness</i> <i>Side Event 3: Regional Centers for Evaluation Capacity Development</i>	Posters on Display			
2:30–6:00pm	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%; text-align: center;">Roundtable 1: Country Ownership—Whose Ownership? Whose Leadership?</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">Roundtable 3: Harmonization-Optimizing Aid Delivery, Complementarity, Division of Labor</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">Roundtable 4: Managing for Development Results</td> </tr> </table>	Roundtable 1: Country Ownership—Whose Ownership? Whose Leadership?	Roundtable 3: Harmonization-Optimizing Aid Delivery, Complementarity, Division of Labor	Roundtable 4: Managing for Development Results	Speaker's Corner Open
Roundtable 1: Country Ownership—Whose Ownership? Whose Leadership?	Roundtable 3: Harmonization-Optimizing Aid Delivery, Complementarity, Division of Labor	Roundtable 4: Managing for Development Results			
6:15–7:15pm	<i>Side Event 4: Predictability of Aid: Challenges and Responses—Experience in the Health Sector</i> <i>Side Event 5: Ownership, Partnership, Results—Gender Equality and Women's Empowerment Make the AAA a Reality</i>				
7:00pm	Cocktail Reception				
WEDNESDAY • SEPTEMBER 3 • 2008					
8:00–9:00am	Morning Cocoa				
9:00–12:30pm	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%; text-align: center;">Roundtable 2: Alignment—Challenges and Ways Forward</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">Roundtable 5: Making Mutual Accountability Real</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">Roundtable 8: Enhancing Results by Applying the Paris Declaration at Sector Level</td> </tr> </table>	Roundtable 2: Alignment—Challenges and Ways Forward	Roundtable 5: Making Mutual Accountability Real	Roundtable 8: Enhancing Results by Applying the Paris Declaration at Sector Level	Posters on Display
Roundtable 2: Alignment—Challenges and Ways Forward	Roundtable 5: Making Mutual Accountability Real	Roundtable 8: Enhancing Results by Applying the Paris Declaration at Sector Level			
12:30–1:30pm	Lunch	Speaker's Corner Open			
1:30–5:00pm	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%; text-align: center;">Roundtable 6: The Role of Civil Society in Enhancing Aid Effectiveness</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">Roundtable 7: Aid Effectiveness in Situations of Fragility and Conflict</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">Roundtable 9: The Changing Aid Architecture—Implications on Aid Effectiveness</td> </tr> </table>	Roundtable 6: The Role of Civil Society in Enhancing Aid Effectiveness	Roundtable 7: Aid Effectiveness in Situations of Fragility and Conflict	Roundtable 9: The Changing Aid Architecture—Implications on Aid Effectiveness	Speaker's Corner Open
Roundtable 6: The Role of Civil Society in Enhancing Aid Effectiveness	Roundtable 7: Aid Effectiveness in Situations of Fragility and Conflict	Roundtable 9: The Changing Aid Architecture—Implications on Aid Effectiveness			
5:00–6:30pm	Explore the Marketplace of Ideas and Vote for Awards				
5:15–6:15pm 5:45–7:00pm	<i>Side Event 6: The Potential for Private Sector Contributions to Development</i> <i>BBC World Debate</i>				
7:00pm	<u>Session 1 of the Ministerial Segment</u> Dinner for Ministers and Heads of Delegation	Cocktail Reception for Other Participants			
THURSDAY • SEPTEMBER 4 • 2008					
8:45–9:45am	Morning Cocoa				
9:45–10:30am	<u>Session 2</u> Opening of the Ministerial Day of the High Level Forum	Posters on Display			
10:40–12:45pm	<u>Session 3</u> New Development Challenges and New Development Partnerships—the Relevance and Urgency of Aid Reform	Speaker's Corner Open			
12:45–2:15pm	Lunch				
12:45–2:15pm	<u>Session 4</u> Working Lunch for Ministers and Heads of Delegation	Posters on Display			
1:00–2:00pm	<i>Side Event 7: Launch of the International Aid Transparency Initiative</i> <i>Side Event 8: Exploring the Bonn Consensus: Tough Questions on Capacity Development</i> <i>Side Event 9: Moving Beyond Aid</i> <i>Side Event 10: United Nations Development Group: Effective Development Assistance for a Changing World—Country Ownership, Capacity Development and Development Results</i>				
2:15–4:30pm	<u>Session 5</u> The Unfinished Aid Effectiveness Agenda	Poster Award Voting Closes			
4:30–4:45pm	Presentation of Marketplace Awards (Plenary Session)				
4:45–5:45pm	<u>Session 6</u> From Paris to Accra to Doha	Posters on Display			
5:45–6:00pm	<u>Session 7</u> Conclusion of the Forum				
6:15pm	Press Conference				

ANNEXE 2 :

RESUMES DES TABLES RONDES

TABLE RONDE N° 1 : APPROPRIATION ET LEADERSHIP, L'AFFAIRE DE QUI?

Résumé

La notion d'appropriation est un principe qui décide de l'avenir de l'efficacité de l'aide. Il existe des liens inextricables entre la mise en pratique de l'appropriation et la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Selon la Déclaration de Paris l'appropriation, est l'exercice par les pays en développement d'une « maîtrise efficace sur leurs politiques et stratégies de développement ».

Les donateurs s'engagent à respecter le leadership des pays partenaires et à renforcer leur capacité à l'exercer. Afin d'effectuer un suivi des progrès réalisés en matière d'appropriation, les membres signataires se sont accordés sur un seul indicateur faisant appel à au moins 75% des pays receveurs de l'aide à avoir « des stratégies de développement opérationnelles à l'horizon 2010 ». Après trois ans, il y a un consensus général sur le fait que ces engagements et les objectifs renferment d'importantes composantes de l'appropriation. Selon le rapport d'évaluation de la Déclaration de Paris, certains progrès ont été réalisés néanmoins, il indique également que plusieurs pays font encore face à des difficultés à transposer les stratégies nationales à des stratégies sectorielles et à des programmes opérationnels et décentralisés.

Les questions suivantes ont été abordées à l'ordre du jour de la Table ronde n°1:

1. La notion d'appropriation telle que la conçoit la Déclaration de Paris se base fondamentalement sur le gouvernement central: Quelle serait une définition plus large de l'appropriation à niveau national et que pourraient faire les gouvernements des pays partenaires pour élargir la notion d'appropriation de leurs politiques de développement?
2. Les agences donatrices ont encore beaucoup à faire dans l'appui à apporter au leadership des pays partenaires dans l'élaboration des politiques. Comment doivent-elles repenser – en collaboration avec les partenaires – leur coopération pour le développement?
3. Le progrès de la mise en œuvre de l'appropriation est aujourd'hui mesuré à travers des évaluations de la qualité des Documents de stratégies de réduction de la pauvreté (DSRP). Quels acteurs et quels mécanismes de suivi déjà existants permettraient la mise en place d'un système de suivi de l'appropriation qui soit plus diversifié et légitime?

Il existe aujourd'hui un consensus quant à la nécessité d'élargir l'interprétation de la notion d'appropriation, tel que l'indique le paragraphe 13 du Programme d'Action d'Accra. Ce dernier engage les gouvernements à collaborer étroitement avec les parlements, les autorités locales et la société civile qui représentent des acteurs et des parties prenantes importants du développement. Le Programme d'Action d'Accra, – suivant le consensus de Berlin – souligne également l'importance d'un renforcement des capacités obéissant à la demande et conçu de telle sorte qu'il favorise l'appropriation par les pays (paragraphe 14).

La Table ronde a donc réaffirmé le consensus sur l'élargissement de la notion d'appropriation et a souligné l'importance pour toutes les parties prenantes d'un renforcement endogène des capacités et le potentiel que représente une coopération sud-sud et trilatérale.

Thèmes et questions nécessitant une recherche et un travail plus approfondis:

- La nécessité d'élargir l'interprétation de l'appropriation nationale. De quelle manière les parties prenantes peuvent-elles encourager la mise en pratique d'une vision plus large de l'appropriation?
- La nécessité d'une nouvelle approche au renforcement des capacités pour l'appropriation: la mise en pratique aussi bien de la part des donateurs que des partenaires doit évoluer autour de la manière avec laquelle sont conçus les programmes et les initiatives.
- La coopération sud-sud et la coopération trilatérale possèdent un potentiel encore inexploité pour encourager le renforcement des capacités: il y a un besoin de déterminer les bonnes pratiques, les principes et les critères.
- Les liens entre la conditionnalité et l'appropriation restent controversés et requièrent un travail et une analyse plus approfondis.
- La nécessité de revoir l'indicateur de l'appropriation nationale ou d'y apporter un complément.

Les deux coprésidents de cette Table ronde partagent l'idée que le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide devrait s'assurer que ce travail soit mené à bien et ont donné leur accord de principe pour participer à cette tâche de manière nécessaire.

TABLE RONDE N°1 : RAPPORT DE SYNTHÈSE

1. Contexte

L'appropriation est un principe qui décide de l'avenir de l'efficacité de l'aide: l'expérience nous a démontré que sans l'appropriation, l'aide ne peut jouer un rôle efficace dans la diminution de la pauvreté et la promotion d'un développement économique soutenu. Il existe donc des liens inextricables entre la mise en pratique de l'appropriation et la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

La Déclaration de Paris définit l'appropriation en ces termes: les pays en développement exerçant « une maîtrise efficace sur leurs politiques et stratégies de développement ». Les pays en développement signataires de la Déclaration se sont engagés à transposer ces stratégies à des programmes opérationnels prioritaires basés sur des résultats inscrits dans leurs cadres de dépenses publiques à moyen terme et dans leurs budgets annuels. Les donateurs quant à eux, se sont engagés à respecter le leadership du pays partenaire et de les aider à renforcer leur capacité à l'exercer. Afin d'établir un suivi des progrès effectués en matière d'appropriation, les membres signataires de la Déclaration se sont accordés sur un seul indicateur faisant appel à au moins 75% des pays receveurs de l'aide d'avoir « des stratégies de développement opérationnelles à l'horizon 2010 ».

Après trois ans, il y a un consensus général sur le fait que ces engagements et les objectifs comportent d'importantes composantes de l'appropriation. Selon le rapport d'évaluation de la Déclaration de Paris, certains progrès ont été réalisés avec plusieurs pays partenaires qui ont amélioré leur maîtrise de la coordination de la coopération pour le développement. Néanmoins, il indique également que plusieurs pays font encore face à des difficultés à transposer les stratégies nationales à des stratégies sectorielles et à des programmes opérationnels et décentralisés.

Les DSRP ont apporté une aide précieuse permettant aux politiques de mettre l'accent sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et le fait que les gouvernements en soient les rédacteurs représente un important changement dans les anciennes relations de l'aide « donneur dominant ». Cependant, la décision d'utiliser les DSRP comme moyen pour mesurer l'appropriation a été mise en question.

On peut distinguer deux principaux axes de critique. Le premier soulève la question selon laquelle un document rédigé avec la participation du donneur – dont la qualité est par conséquent évaluée par les donateurs – peut-il être réellement sa « propriété »? Le deuxième axe de critique aborde la question de savoir si le fait que tout document - sans tenir compte de son rédacteur - a-t-il la même portée sur les priorités de développement d'un pays? L'aide est plus efficace lorsqu'un important ensemble de parties prenantes est consulté et engagé dans l'élaboration des priorités du développement national et possède le pouvoir de suivre leur mise en place. Cette idée est néanmoins de plus en plus discutée.

Les questions suivantes ont été abordées à l'ordre du jour de la Table ronde n°1:

1. La notion d'appropriation telle que la conçoit la Déclaration de Paris se base fondamentalement sur le gouvernement central: Quelle serait une définition plus large de l'appropriation à niveau

national et que pourraient faire les gouvernements des pays partenaires pour élargir la notion d'appropriation de leurs politiques de développement?

2. Les agences donatrices ont encore beaucoup à faire dans l'appui à apporter au leadership des pays partenaires dans l'élaboration des politiques. Comment doivent-elles repenser – en collaboration avec les partenaires – leur coopération pour le développement?
3. Le progrès de la mise en œuvre de l'appropriation est aujourd'hui mesuré à travers des évaluations de la qualité des Documents de stratégies de réduction de la pauvreté (DSRP). Quels acteurs et quels mécanismes de suivi déjà existants permettraient la mise en place d'un système de suivi de l'appropriation qui soit plus diversifié et légitime?

Etant donné que les principes découlant de ces questions ont été largement traités par le Programme d'Action d'Accra et qu'ils ont par ailleurs été sujets à un consensus international à haut niveau, la Table ronde s'est concentrée sur la manière avec laquelle ces questions devaient être abordées.

Voici, ci-dessous ce que le Programme d'Action d'Accra, approuvé par consensus le 4 septembre, déclare à propos de l'appropriation par les pays:

Nous allons élargir le dialogue au niveau des pays sur les politiques à suivre dans le domaine du développement

Nous allons engager un dialogue ouvert dont nul ne soit exclu sur les politiques de développement. Nous reconnaissons le rôle et la responsabilité essentiels incombant aux parlements pour que la prise en main du processus de développement par les pays soit effective. Afin d'aller plus loin en direction de cet objectif, nous allons prendre les mesures suivantes:

- a) Les administrations des pays en développement collaboreront plus étroitement avec les parlements et les pouvoirs publics locaux à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et des plans nationaux de développement. Elles associeront également à ce processus des organisations de la société civile (OSC).
- b) Les donateurs appuieront les efforts déployés pour accroître la capacité de l'ensemble des acteurs du développement - parlements, administrations locales et centrales, OSC, instituts de recherche, médias et secteur privé - de prendre une part active au dialogue sur la politique de développement et sur le rôle de l'aide au service des objectifs de développement visés par les pays.
- c) Les pays en développement et les donateurs veilleront à ce que leurs politiques et programmes de développement respectifs soient conçus et mis en œuvre selon des modalités concordant avec les engagements pris par eux au niveau international concernant l'égalité homme femme, les droits de l'homme, les handicapés et la viabilité écologique.

Les pays en développement vont renforcer leur capacité de conduire et gérer le développement

Faute de capacités - c'est-à-dire d'institutions, de systèmes et d'experts locaux - solides, les pays en développement ne peuvent pleinement faire leurs, ni gérer les processus de développement. Nous sommes convenus dans la Déclaration de Paris que la responsabilité du renforcement des capacités incombe aux pays en développement, les donateurs jouant uniquement un rôle d'appui, et que la coopération technique n'est qu'un moyen parmi d'autres de renforcer ces capacités. Ensemble, pays en développement et donateurs prendront les dispositions décrites ci-après pour accélérer le renforcement des capacités:

- a) Les pays en développement recenseront de façon systématique les domaines dans lesquels un renforcement des capacités est nécessaire pour assurer l'exécution et l'acheminement de services à tous les niveaux - national, infranational, sectoriel et thématique - et définiront des stratégies visant à satisfaire les besoins mis au jour. Les donateurs étofferont leurs propres capacités et compétences afin d'être mieux à même de répondre aux besoins des

pays en développement.

b) Le soutien au renforcement des capacités fourni par les donateurs obéira à la demande et sera conçu de telle sorte qu'il favorise l'appropriation par les pays. À cette fin, pays en développement et donateurs i) opéreront une sélection et une gestion concertées des activités de coopération technique et ii) encourageront le recours à des sources locales et régionales d'approvisionnement, y compris dans le cadre de relations de coopération Sud-Sud, pour la coopération technique.

c) Les pays en développement et les donateurs œuvreront ensemble à tous les niveaux pour encourager les changements opérationnels de nature à améliorer l'efficacité du soutien au renforcement des capacités.

La Table ronde a été le point culminant d'un minutieux processus préparatoire:

- L'appropriation nationale a été abordée dans chacune des consultations préparatoires régionales et une journée entière a été consacrée à cette question lors de l'atelier de consultation pour la région Amérique latine-Caraïbes qui s'est tenu à Santa Marta, en Colombie (Juin 2008).
- L'atelier de Bonn sur le renforcement des capacités et intitulé « *Capacity Development: Accra and Beyond* » (14 et 15 mai 2008), a donné lieu à une importante avancée sur les liens entre le renforcement des capacités et l'appropriation nationale.
- Le Centre de Développement de l'OCDE a produit une importante documentation sur l'appropriation à travers son Forum Mondial sur le Développement (www.oecd.org/development/globalforum) et sa publication « *Financing Development 2008: Whose Ownership?* », parue le 20 mai 2008.
- Un forum de discussion sur internet (www.whoseownership.org) a été créé et maintenu ouvert jusqu'à la fin de septembre 2008. Toutes les personnes ou organisations intéressées pouvaient y apporter leurs expériences, analyses ou opinions.
- Un document « Questions à Examiner » a été préparé en Juillet 2008 et a été mis à disposition des participants au 3ème Forum de Haut Niveau d'Accra (<http://www.oecd.org/dataoecd/24/52/41287242.pdf>).
- La Table ronde a été soutenue par le PNUD, les Pays-Bas, le Japon et le Danemark.
- D'autres contributeurs parmi lesquels: le groupe de travail de la Société Civile et Efficacité de l'Aide, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, le Centre Européen de Gestion des Politiques de Développement, l'Organisation Internationale du Travail, l'Association des parlementaires européens pour l'Afrique, l'Institut Néerlandais pour la Démocratie Multipartite, Alliance2015, GOVNET, Transparency International et FRIDE (*Fundación para las Relaciones Internacionales y el Diálogo Exterior*).

2. Fonctionnement de la Table ronde

Les deux co-présidents de la Table ronde ont été: **M. Luis Alfonso Hoyos Aristizabal**, Haut conseiller présidentiel pour l'Action sociale et la Coopération internationale, Colombie, et **Mme. Edita Vokral**, Cheffe du Domaine Coopération bilatérale au développement l'action sociale et la coopération internationale, Département fédéral des Affaires étrangères, Direction du développement et de la coopération, Suisse.

La Table ronde s'est déroulée en deux parties: la première a porté sur une meilleure clarté de la notion d'appropriation nationale et de leadership et sur l'identification des questions restant à traiter. La deuxième partie s'est, quant à elle dédiée à l'étude des mesures à prendre pour faire de l'appropriation nationale une réalité.

Les deux co-Présidents ont présenté le contexte dans lequel s'est inscrite la Table ronde n°1, et, aux moments importants de la table ronde, ont synthétisé les principaux points de convergence, les possibilités qui se font jour ou les divergences de vue qui subsistent. Ils ont clôturé la table ronde par un résumé des principaux points, en mettant l'accent sur les recommandations à suivre pour aller de l'avant.

Suzanne Taschereau, facilitatrice professionnelle, a appuyé le débat: elle a interviewé les membres du panel, stimulé le dialogue autour de la table ronde et, de manière générale, a veillé à ce que les axes prévus soient respectés et à ce que les objectifs fixés soient atteints.

Un panel constitué de six membres, en provenance des différentes régions, ont apporté des points de vue divers et ont facilité l'échange lors de la première partie de la TR. Ils ont présenté leurs points de vue de manière à stimuler un dialogue et une réflexion constructifs.

Amar Bhattacharya, Directeur, G-24 Secrétariat, a rappelé aux participants que l'appropriation nationale passait nécessairement par une reddition de comptes aux citoyens et que l'appropriation se construit sur l'histoire des peuples et des citoyens dans un contexte spécifique.

- *Josefa (Gigi) Francisco*, représentante du Groupe de Direction International d'OSC; Directrice Exécutive, Women and Gender Institute, Miriam College et Coordinatrice pour la région de l'Asie du Sud-est, DAWN (Development Alternatives with Women for a New Era), Philippines. Mme. Francisco a fait appel aux gouvernements d'encourager l'instauration d'un environnement propice au dialogue social et politique.
- *Maureen Harrington*, Vice Présidente du Policy and International relations, Millenium Challenge Corporation, a soutenu l'idée que les donneurs pouvaient promouvoir une appropriation démocratique à travers un large processus consultatif ouvert à toutes les parties prenantes.
- *Naomi Ngwira*, Directrice du Suivi et de l'Evaluation au Ministère de la planification économique et du développement, Gouvernement du Malawi, a souligné que les discussions sur les conditionnalités ne concernaient pas uniquement leur efficacité mais également le manque de consistance de leur application par les donneurs. De plus, elle a attiré l'attention sur le fait que les rôles des donneurs et des receveurs de l'aide avaient été socialisés et qu'il était important d'examiner les attitudes et le pouvoir de prise de décision sous-jacent.
- *Mme Albana Vokshi*, Albanie, Directrice du Département pour la coordination des stratégies extérieures, Département de la Stratégie et de la Coordination, Cabinet du Premier ministre. Mme. Vokshi a déclaré que l'appropriation nécessitait l'intégration d'instruments tels que l'intégration d'une stratégie de développement au budget.
- *Mme. Libertad América Bastidas Castañeda*, Sous-secrétaire d'état à la Coopération Internationale, République Dominicaine, a insisté sur le rôle de « gestionnaire du développement » du gouvernement.

Les participants ont contribué à alimenter le débat en y apportant leurs témoignages sur des expériences concrètes et des idées neuves, et en expliquant leur volonté de s'associer concrètement aux suites qui seront données au dossier. Un intérêt particulier a été accordé à la stimulation de l'engagement du public représentant les gouvernements des pays du sud, les OSC et les donneurs ainsi qu'aux points de vue de diverses régions du monde. Voici les principaux points traités et développés plus loin dans ce rapport:

- L'importance de répondre à la question « l'appropriation par qui? » et « l'appropriation de quoi? ». La participation démocratique ne peut-être élargie à tous les aspects de la sphère publique étant donné que certains d'entre eux restent de nature technique et ont donc besoin d'une réponse technique ne pouvant être fournie que par des spécialistes.

- La nécessité de créer un espace de débat.
- L'importance d'une ratification démocratique par les parlements.
- Les réalités sur l'aide et sur l'attitude des donateurs pouvant entraver l'actuelle large adhésion de l'appropriation (la liaison et la préaffectation; les intérêts visibles et cachés, les différentes manières de gestion technocratique de l'aide).
- La souveraineté reste une condition préalable pour la capacité et l'appropriation nationale.
- Le besoin de renforcer les capacités infranationales et des OSC.

3. Résultats de chacun des domaines couverts

A partir des résumés des discussions établis par les co-présidents de la table ronde, les messages sur les questions suivantes peuvent être considérés comme d'importants résultats des discussions et préparations de la table ronde:

a) *La nécessité d'une vision plus large de l'appropriation nationale*

Bien que l'interprétation de l'appropriation dans la Déclaration de Paris reste technique et concerne principalement les organes des gouvernements centraux, il existe aujourd'hui un consensus quant à la nécessité d'élargir le concept de l'appropriation. Ce consensus, engageant explicitement les gouvernements à collaborer plus étroitement avec les parlements, les autorités locales et la société civile en tant que parties prenantes légitimes et acteurs importants du développement, a déjà été traité dans le paragraphe 13 du Programme d'Action d'Accra.

Une vision aussi large de l'appropriation implique que celle-ci soit perçue en tant que *processus*, et non en tant que série de documents et de décisions. L'aide est plus efficace lorsqu'un ensemble de parties prenantes est consulté, qu'il s'engage à déterminer les priorités du développement national et qu'il possède tous les outils pour effectuer un suivi de sa mise en place. En premier lieu, ce processus doit non seulement impliquer les ministères des finances, mais également les ministères sectoriels et les autorités locales. Les parlements et autres institutions nationales telles que les institutions d'audit représentent également les piliers d'une notion d'appropriation plus élargie. Un appel a été récemment lancé afin de renforcer le rôle des partis politiques et autorités traditionnelles.

En plus des institutions nationales et gouvernementales, les organisations non gouvernementales (ONG) aident également à maintenir le lien crucial avec les bénéficiaires finaux de l'aide, tel que cela a été longuement traité lors du processus de la Table ronde n°6. Les médias, quant à eux jouent un rôle de catalyseur dans les débats sur les politiques en informant les citoyens sur les politiques mises en place pour la lutte contre la pauvreté et créant ainsi un espace de débat permettant aux bénéficiaires des services publics de mettre en question leur qualité et de proposer des changements. Enfin, les laboratoires d'idées (*Think tanks*), peuvent apporter des recommandations alternatives viables au débat sur les politiques grâce à leur connaissance des économies locales et des organisations de travailleurs, ils peuvent ainsi aider à assurer le lien entre l'emploi et le développement durable.

Il existe bien entendu beaucoup d'autres organisations de la société civile qu'il faudrait prendre en compte dans divers contextes, tel que les organisations à niveau local, les organisations religieuses ou les organisations féminines.

Pour les gouvernements des pays partenaires, élargir l'appropriation des politiques et des programmes peut être une façon pragmatique de renforcer leur position face aux donateurs. Plus le soutien pour une politique donnée est important dans un pays, moins les donateurs seront enclins à imposer leurs propres idées sur cette politique ou sur les processus adoptés.

Cependant, beaucoup de ces parties prenantes ne sont pas suffisamment engagées dans le débat sur les politiques pour le développement comme c'est le cas par exemple pour la préparation, la mise en œuvre et le suivi des Documents de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Il y a plusieurs explications à cela: les dates butoirs sont souvent très courtes et ne permettent pas la mise en place d'un processus de consultation. De plus, plusieurs agents n'appartenant pas aux gouvernements centraux souffrent d'un manque de moyens humains et financiers accompagné d'un manque de connaissance et de capacités leur permettant de participer plus activement dans les débats techniques sur les politiques et contribuer aux efforts nationaux pour le développement.

A ce manque de capacités, viennent également s'ajouter des environnements hostiles où les droits de l'homme sont menacés. Beaucoup de pays ne respectent pas suffisamment la liberté de réunion et le droit à l'information, deux éléments cruciaux pour assurer un élargissement de l'appropriation. Les gouvernements désireux d'élargir leur appropriation doivent par conséquent s'engager à prendre des mesures législatives concrètes permettant aux parlements, aux médias et autres différents organes extra-gouvernementaux de pouvoir effectuer un suivi des dépenses publiques y compris l'aide. Ces mesures peuvent ainsi inclure l'attribution d'un rôle constitutionnel aux parlements qui seraient chargés de la surveillance des ressources affectées au développement et le renforcement des institutions nationales telles que les organismes d'audit et les commissions chargées de la lutte contre la corruption. Des affectations des budgets nationaux ou des budgets de l'aide au développement même pourraient renforcer la capacité de ces institutions. Afin de promouvoir le rôle plus important que pourraient jouer les parlementaires dans le suivi de la qualité de l'aide, l'Union Interparlementaire a adopté une résolution sur le contrôle parlementaire des politiques étatiques en matière d'aide étrangère en avril 2008.

Les gouvernements pourraient également stimuler le débat public grâce à la mise en place d'autorités indépendantes chargées de la diffusion audio visuelle et abroger les lois visant à décourager, voire censurer le journalisme d'investigation. Ils pourraient par ailleurs inclure des mesures destinées à améliorer la transparence et un accès public en temps voulu aux documents officiels, y compris les documents en rapport avec la gestion de l'aide. Certains participants à la table ronde ont réclamé une distribution et un usage plus important des systèmes modernes d'information et de communication.

Bien qu'un large consensus sur l'importance de l'engagement de la société civile dans le processus de la politique de développement se soit fait jour, il existe toujours une divergence d'opinions sur le rôle précis que cette société civile devrait jouer. Certains demandent que l'accès à tous les processus gouvernementaux de prise de décisions soit ouvert à tous, d'autres défendent l'idée que le rôle principal des OSC devrait être le soutien de la mise en œuvre de stratégies de développement décidées à l'échelle nationale. Les gouvernements élus démocratiquement peuvent alors revendiquer que le processus à travers lequel les citoyens sont consultés sur les politiques est spécifique au pays et à sa culture. Plus encore, les sceptiques de l'engagement des OSC – et même des parlementaires – revendiquent le fait que ces acteurs ne jouent souvent pas le rôle qu'ils prétendent auprès des pays en développement, et qu'ils ont en réalité des intérêts ne soutenant pas le développement.

Conjointement à ce débat, certaines interventions de cette table ronde ont rappelé aux participants que tous les acteurs extra-gouvernementaux ne peuvent – et ne devraient – pas faire toujours partie des processus de prise de décisions. Les décisions politiques demandent un dialogue démocratique au sens large mais toutes les décisions techniques n'ont pas besoin de faire appel à des groupes d'acteurs potentiels.

b) *La nécessité d'une nouvelle approche au renforcement des capacités pour l'appropriation*

Le renforcement des capacités – suivant le Consensus de Berlin – occupe une place prépondérante dans le Programme d'Action d'Accra qui souligne le besoin d'un renforcement des capacités obéissant à la demande et conçu de telle sorte qu'il favorise l'appropriation par les pays (paragraphe 14). En effet, le développement des capacités représente le revers de la médaille de l'appropriation: ils se renforcent mutuellement. Ceci implique que le renforcement des capacités ne devrait plus être considéré uniquement comme un ensemble de résultats, à travers une assistance technique ou un transfert unique de technologie.

Le Consensus de Bonn a fait appel à se pencher avec plus d'attention sur les marchés publics locaux et l'expertise, et un autre appel a été lancé par la table ronde pour que l'accent soit davantage mis sur une meilleure connaissance des politiques internes. L'usage de l'expertise locale requiert des donateurs possédant des programmes de supports techniques afin de bien identifier ce qui existe déjà au niveau national, que ce soit des centres d'adaptation aux changements climatiques ou des laboratoires d'idées pour les analyses économiques intérieures, ce qui pourrait aider les gouvernements d'évaluer de manière critique les propositions de politiques suite aux négociations avec les donateurs.

En outre, la mise en œuvre de systèmes de gestion de la qualité dans les pays en développement, peut fournir un cadre efficace pour le renforcement des capacités.

Le manque de capacités est particulièrement flagrant parmi les acteurs extra-gouvernementaux. Les gouvernements locaux, et plus particulièrement dans les pays souffrant d'une forte inégalité de distribution des revenus, ont besoin d'un appui plus important. Les acteurs de la société civile manquent souvent de capacités de suivi des performances de leur gouvernement et d'apporter des contributions constructives au débat sur les politiques.

Dans ce contexte, les participants à Accra ont souligné le besoin de mettre en place une « interface de capacitation » pouvant promouvoir la capacité des gouvernements et autres acteurs prêts à établir un dialogue politique et technique. En même temps que le besoin crucial d'initiatives pour le renforcement des capacités dans la gestion des finances publiques, de passation de marchés, de données statistiques, d'analyses de l'environnement et de gestion de l'aide, les gouvernements ont par conséquent également besoin d'un appui pour la gestion – et direction – de leur processus de consultation. Les donateurs doivent eux-mêmes s'assurer qu'ils possèdent bien les capacités et compétences nécessaires pour répondre correctement à ces besoins.

c) *La coopération sud-sud et la coopération trilatérale possèdent un potentiel encore inexploité pour encourager le renforcement des capacités*

C'est dans le contexte du renforcement des capacités que la question de la coopération sud-sud (CSS) a été le plus largement débattue. Les pays partenaires ont présenté un certain nombre d'avantages inhérents à ce type de coopération. Les dénommés donateurs « émergents » ont souvent de l'expérience en tant que bénéficiaires de l'aide dans le passé, ce qui leur permet de partager leur savoir-faire sur le succès du développement dans leur pays. Ils ont souvent une connaissance plus approfondie des pays partenaires. Celle-ci se basant sur des liens régionaux et culturels, ils peuvent donc mieux adapter leur aide aux contextes locaux. De plus, l'aide en provenance de donateurs non traditionnels a été reconnue plus souple et rapide, par exemple pour l'accroissement du financement des infrastructures dans les pays africains.

Il reste cependant pour la CSS un champ considérable à améliorer. Celle-ci reste souvent liée aux experts des donateurs, allant ainsi en contresens de la Déclaration de Paris qui prône le déliement de l'aide. D'autre part, les accords de la CSS sont souvent appliqués en dehors des systèmes de gestion de l'aide existants, ce qui complique l'évaluation de l'impact de leurs activités et risque de saper le progrès de

l'harmonisation des donneurs. Le forum d'Accra a clairement mis l'accent sur le besoin d'un débat plus important sur la CSS et sur une recherche plus approfondie sur l'appréciation de la coopération triangulaire – ou trilatérale – à travers laquelle les donneurs traditionnels et émergents peuvent collaborer conjointement sous l'égide des pays partenaires. L'impact et l'efficacité de la Coopération sud-sud pourraient ainsi être examinés grâce à des plateformes et organisations régionales et tireraient le plus grand bénéfice de la participation active des pays à revenus moyens.

d) *Les liens entre la conditionnalité et l'appropriation restent controversés et nécessitent une recherche plus approfondie*

Les débats de la table ronde ont souligné le besoin d'approfondir les travaux sur la conditionnalité et les avis ont divergé sur son efficacité pour le développement. Les participants se sont néanmoins accordés sur le manque d'efficacité qu'ont démontré les précédentes tentatives d'imposer des politiques de l'extérieur. Certains décideurs, y compris dans les pays en développement, ont, quant à eux, la conviction que conditionner les politiques peut aider les gouvernements à renforcer les réformes urgentes. Les représentants de la société civile, se sont, de leur côté, farouchement opposés à cette approche en avançant que la fixation de conditions était devenue le bouc-émissaire des gouvernements qui cherchent à éviter le débat national sur les mesures politiques controversées. Cette approche ne ferait donc que saper l'appropriation et la reddition de comptes serait plus dirigée aux donneurs qu'aux citoyens.

Beaucoup de donneurs s'attendent à ce que leur pays partenaire puisse prendre le leadership et s'y engagent à travers des déclarations politiques de haut niveau ou des formations pour les agents par exemple. Les agences fortement décentralisées sont celles qui ont eu le plus grand succès dans la promotion de l'appropriation. Les donneurs cependant semblent toujours contraints à reconnaître le leadership dans la détermination des politiques grâce à leurs propres systèmes politiques et administratifs.

Les donneurs doivent pouvoir insister sur la transparence et les bonnes pratiques fiduciaires afin d'éviter la dilapidation de l'aide et devraient pouvoir s'attendre de la même manière à ce que les pays receveurs de l'aide adhèrent aux standards internationaux des droits de l'homme. Les stratégies de développement national n'adhérant pas aux standards et aux objectifs internationaux ne pourront pas offrir un partenariat durable entre les pays partenaires et les donneurs. Enfin, les donneurs sont en droit d'avoir l'assurance d'un certain degré de qualité: sans résultats de développement, les contribuables des pays de l'OCDE peuvent retirer leur soutien aux programmes d'aide.

Certains donneurs – y compris les Etats-Unis à travers leur compte du Millenium Challenge – ont commencé à relier leurs versements de l'aide à la réalisation de résultats convenus, laissant les pays receveurs le choix de leurs politiques. Les approches axées sur la performance présentent néanmoins des risques. Les autorités des pays en développement peuvent perdre le contrôle de la performance à cause de chocs extérieurs et des conditions de performance strictes peuvent s'avérer être sévères et inflexibles. Les conditions axées sur les résultats peuvent également étouffer l'innovation en décourageant les décideurs à expérimenter de nouvelles approches plus risquées, préférant ainsi suivre les prescriptions des donneurs. Ces risques peuvent cependant être inclus dans les contrats avec des clauses de sauvegarde. Le travail à venir est également garanti par la mise en place de cadres méthodologiques à moyen terme permettant de mesurer les résultats grâce auxquels la performance peut être mesurée.

Le Programme d'action d'Accra prend en compte les questions liées à la conditionnalité, et s'accorde sur le fait qu'une meilleure pratique pour déterminer les conditions de l'aide est nécessaire. Il reconnaît par ailleurs le besoin de réponses spécifiques aux différents contextes nationaux.

Les principes de conditionnalité de la Banque Mondiale, adoptés en 2005 sont largement reconnus comme étant de bonnes pratiques à suivre. Ils recommandent entre autres, que les conditions renforcent

l'appropriation par les pays, qu'elles soient harmonisées, en accord avec les gouvernements dans un cadre coordonné, qu'elles soient transparentes et qu'elles se limitent aux actions strictement nécessaires à la réalisation de résultats. Les évaluations dépendent de la manière avec laquelle les principes de la conditionnalité sont appliqués. La Banque Mondiale, selon son propre examen, enregistre des progrès. Le Partenariat Stratégique pour l'Afrique a, de son côté, déclaré que d'autres donateurs, qui semblaient réduire le nombre de conditions liées à l'aide qu'ils apportaient, ont amplement eu recours aux conditions sous-jacentes de leurs programmes de soutien budgétaire. Par conséquent, ces conditions n'ont peut-être pas été listées comme étant des déclencheurs spécifiques pour les versements mais les pays receveurs doivent adopter certaines politiques avant que tout accord ne soit signé.

Les principes sont étroitement liés à une prédictibilité plus importante des promesses d'aide et de versements également citée dans le programme d'Accra. Alors que la prédictibilité de l'aide a progressé, avec un nombre plus important de donateurs opérant sur des cadres de programmation pluriannuels, beaucoup d'entre eux ne partagent pas suffisamment d'informations, particulièrement dans le domaine du soutien budgétaire. Les participants à Accra – au delà de la table ronde 1 – se sont accordés sur le fait qu'une prédictibilité plus importante de l'aide renforcerait l'appropriation en offrant aux administrations une marge de manœuvre plus importante pour l'attribution de leurs ressources.

e) *Le besoin de revoir l'indicateur de l'appropriation par les pays*

Le Programme d'action d'Accra (Paragraphe 30) reconnaît que les indicateurs sur l'efficacité de l'aide de manière générale, ont besoin de travaux complémentaires.

L'indicateur de l'appropriation en particulier a été fortement mis en question lors des travaux préparatoires de la table ronde. A titre de rappel: l'appropriation est mesurée par la Banque Mondiale en tant que partie de son examen des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Ces derniers ont eu droit à tous les éloges pour avoir aidé à orienter les politiques sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et, en 2005, peuvent avoir été le moyen le plus adéquat pour l'appropriation par les pays, au vu de la l'importance accordée par la Déclaration au gouvernement.

Cependant, l'appel en faveur d'une appropriation plus large et un engagement des acteurs extérieurs au gouvernement, souligne les difficultés rencontrées à n'avoir recours qu'à cet indicateur. Beaucoup estiment qu'il n'est pas nécessaire d'établir un nouveau mécanisme de suivi mais de puiser plutôt dans les résultats de ceux qui existent déjà. Les évaluations de la gouvernance générés à l'échelon national et les mécanismes d'examen par les pairs, tel que le mécanisme d'évaluation intra-africaine, peuvent être utilisés pour évaluer l'appropriation axée sur l'élargissement. Dans le contexte de la discussion sur la responsabilité mutuelle, l'attention est également portée sur les évaluations par les pays partenaires du comportement des donateurs.

L'évaluation de l'appropriation permet également de rassembler les indicateurs sur la qualité du renforcement de la capacité et les degrés de fragmentation et de prédictibilité, ayant tous un impact direct sur l'appropriation. Les indicateurs de la gouvernance, nombre desquels sont très controversés, ont besoin également d'un débat à venir, au vu de leur utilité à déterminer la qualité des approches participatives nécessaires à une appropriation élargie. Les progrès réalisés en matière d'approches participatives au niveau international peuvent être suivies par un groupe de travail en accord avec le modèle établi par le Groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide, un mélange de responsables et de parties prenantes de la société civile aussi bien des pays donateurs que des pays en développement, mis en place pour la préparation du Forum de haut niveau d'Accra.

Il y a également beaucoup à dire sur les mécanismes de suivi et de reddition de comptes spécifiquement locaux. Nombre de pays, donateurs et receveurs se sont accordés sur des groupes de suivi indépendants afin d'encourager le dialogue bilatéral. Les initiatives au niveau des pays sont complétées à niveau international par le Dialogue à haut niveau pour l'évaluation du financement du développement, le Forum du partenariat avec l'Afrique, le rapport de suivi mondial et l'enquête de suivi sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

5. Conclusions

Les deux coprésidents se sont accordés à déclarer que la table ronde 1 – y compris le processus préparatoire qu'elle a impliqué – a été un outil ayant permis d'établir un large consensus sur le besoin de promouvoir une approche large et ouverte de l'appropriation par les pays, en tant que condition préalable majeure pour l'efficacité de l'aide et du développement. La table ronde 1 a également permis de démontrer le lien entre la capacité et l'appropriation, englobant toutes les parties prenantes dans un contexte de développement. Elle a exploré quelques potentialités et risques inhérents à une coopération sud-sud et trilatérale.

En outre, cette table ronde a offert un espace de débat sur des questions critiques telles que la conditionnalité et le comportement des donateurs, l'appropriation démocratique et les droits civiques, l'utilisation des systèmes des pays et la prédictibilité. Les coprésidents ont été surpris par le fort engagement général de tous les acteurs de l'aide et de l'efficacité du développement ce qui a constitué une base idéale pour une discussion constructive.

Les 4 messages clés suivants ont été transmis à la réunion ministérielle du 3^{ème} Forum de haut niveau le 4 septembre 2008:

1. La capacité et l'appropriation vont de paire. Le renforcement de la capacité est avant tout une responsabilité de développement d'un pays, comme l'indique le consensus de Bonn. Nous devons aller au-delà et fournir plus d'efforts pour promouvoir une connaissance endogène. L'espace et la capacité doivent être créés pour toutes les parties prenantes au débat politique à niveau local et à niveau national.
2. Tout indique que la conditionnalité des politiques ne fonctionne pas comme il était prévu. Les donateurs doivent prendre ce constat au sérieux et respecter le leadership des pays lorsqu'ils négocient les termes et les conditions de l'aide. Le respect des droits de l'homme, y compris les droits de la femme, constituent un élément fondamental pour établir ces termes.
3. Il est dans l'intérêt aussi bien des gouvernements des pays donateurs que des pays partenaires d'être transparents dans leur gestion de l'aide. Les donateurs devraient fournir des informations dignes de confiance sur l'aide programmée. Les pays partenaires doivent, quant à eux, s'assurer que l'information sur l'aide apportée est disponible et communiquée à leurs citoyens et institutions, ainsi qu'à toutes les parties prenantes à niveau national et local.
4. La coopération sud-sud et la coopération trilatérale sont des moyens d'engager l'aide qui possède un potentiel encore inexploité, particulièrement en matière de renforcement de la capacité. Nous devons mettre en place une meilleure compréhension de ce potentiel et identifier les critères clés qui assureront que ces modes de coopération donneront lieu à un renforcement de l'efficacité.

Les sujets et les questions ayant besoin d'être approfondis et les travaux ayant été mentionnés dans ce rapport:

- Le besoin d'élargir la compréhension de l'appropriation par les pays: au-delà du large consensus qui s'est fait jour, les bonnes pratiques doivent être déterminées et les moyens identifiés. De quelle manière les parties prenantes peuvent-elles, dans la pratique, promouvoir l'appropriation élargie?
- Le besoin d'une nouvelle approche au renforcement des capacités pour l'appropriation: la pratique des donateurs et des partenaires doivent évoluer selon la manière avec laquelle les programmes et les initiatives sont élaborés. Quels sont les ingrédients nécessaires pour la promotion d'une connaissance endogène? Comment peut-on surmonter dans la pratique les contraintes systémiques auxquelles fait référence le consensus de Bonn ?
- La coopération sud-sud et la coopération trilatérale ont des potentiels inexploités pour promouvoir le renforcement de la capacité: il faut identifier les bonnes pratiques, les principes et les critères.
- Les liens entre la conditionnalité et l'appropriation restent controversés et ont besoin d'un travail et d'une analyse plus approfondis. L'étape utile suivante pourrait être de rassembler plus d'informations sur la pratique actuelle.
- Le besoin de revoir ou de compléter l'indicateur de l'appropriation par les pays tout en gardant à l'esprit qu'il faut rassembler de solides informations permettant d'établir des comparaisons en vue d'en informer le 4^{ème} Forum de haut niveau.

Les deux coprésidents se sont accordés à dire que le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide était à même de mener à bien cette tâche. Son rôle étant de fournir le cadre et la coordination nécessaires dans ce sens en vu du 4^{ème} Forum de haut niveau. Les deux coprésidents ont donné leur accord de principe pour participer à cette tâche.

Ils ont également souhaité remercier les nombreuses organisations et personnes ayant fourni un soutien inestimable au processus de préparation et de mise en place de cette table ronde et particulièrement les membres du panel. Ils ont également souhaité remercier tout particulièrement Felix Zimmermann, du Centre de développement de l'OCDE, auteur du document *questions à examiner*, et ont souhaité salué son engagement et ses capacités rédactionnelles qui ont été essentiels à l'intérêt et au succès de cette table ronde.

TABLE RONDE 2: ALIGNMENT: ENJEUX ET PERSPECTIVES

Co-rapporteurs: Dr. Fahmida Khatun, Paal I. M. Aavatsmark

Résumé

a) Principales questions abordées

L'alignement est un principe clé de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ratifiée en 2005 par plus de 100 ministres et représentants de différentes agences de développement. Pendant le Forum de Haut Niveau sur l'Efficacité de l'Aide tenu à Accra au Ghana (2-4 septembre 2008), la Table ronde sur l'alignement avait pour but de faire le point sur les réalisations des objectifs fixés pour 2010 et d'ouvrir la voie à des suggestions de travail pour les progrès futurs.

La *Table ronde sur l'alignement* a fait l'objet de deux principaux segments chacun d'entre eux traitant deux sous-thèmes. Le premier segment a abordé les questions de (i) l'alignement sur les objectifs et sur les politiques et (ii) l'alignement sur les échéances (prédictibilité); alors que le deuxième segment a abordé les questions de (iii) l'alignement sur les systèmes, et (iv) l'alignement sur les marchés des pays (déliement)

b) Principaux points de consensus

Les débats de la table ronde se sont accordés sur un même constat général: *Depuis la déclaration de Paris, les progrès effectués en vue d'un alignement plus important sont restés limités.* Malgré une importante amélioration dans le renforcement des systèmes de gestion des finances publiques dans plusieurs pays en développement, il n'y a pas eu de réciprocité de la part des donateurs dans l'utilisation de ces systèmes.

Afin de pouvoir atteindre les objectifs sur l'alignement fixés pour 2010, il y a *un besoin urgent d'accélérer le travail en vue de tenir nos engagements.* Beaucoup ont noté que cet aspect d'urgence n'était pas suffisamment mis en avant dans la dernière ébauche de la Déclaration Ministérielle d'Accra (Programme d'action d'Accra), disponible lors des débats de cette table ronde.

c) Propositions concernant les futurs travaux et débats (questions/institutionnel)

Dans le cadre des propositions concernant les futurs travaux et débats, la table ronde a souligné le fait que le soutien apporté aux priorités d'un pays en utilisant ses propres systèmes et le temps accordé à celui-ci pour la réalisation des objectifs fixés à travers des politiques expérimentales et les leçons tirées des erreurs commises, requiert de la confiance. Or cette confiance ne peut trouver sa place si les donateurs ne renoncent pas au contrôle et si les partenaires ne fournissent pas une preuve tangible de leur engagement dans leur propre développement.

Afin de pouvoir assoir cette confiance, il est important de montrer une réciprocité dans le progrès réalisé en vue d'un engagement mutuel. Pour cette raison, il est important que les efforts pour les débats et le suivi entrepris lors du processus de préparation d'Accra et durant cette table ronde puissent aller de l'avant:

- Dans un futur immédiat et en prévision des deux prochains événements clés sur l'aide prévus en 2008 à savoir l'évènement sur les OMD qui se tiendra à New York en septembre et la Conférence internationale sur le financement du développement qui aura lieu à Doha en décembre.
- A plus long terme, dans le cadre du groupe de travail sur l'efficacité de l'aide en stimulant une réorganisation de ses organes subsidiaires autour des questions clés pour lesquelles le progrès et la compréhension commune font défaut (telles que la prédictibilité et la conditionnalité).
- A niveau national, à travers la mise en place de dispositions de suivi spécifiques plus à même de mesurer et encourager l'alignement.

TABLE RONDE 2 : RAPPORT DE SYNTHÈSE

1. Contexte

Considéré dans la Déclaration de Paris comme l'un des cinq principes de l'efficacité de l'aide, l'alignement appelle les donateurs à fonder leur soutien global sur les stratégies, institutions et procédures des pays partenaires. Il joue le rôle crucial de maillon entre les priorités et les politiques des pays partenaires et le soutien harmonisé des donateurs. La relation entre partenaires du développement étant souvent asymétrique, l'alignement est nécessaire à l'appropriation par les pays. En apportant une vision partagée des objectifs du partenaire et des politiques et systèmes qu'il met en place pour les atteindre, l'alignement facilite aussi l'harmonisation et la responsabilité mutuelle.

Face au constat d'un progrès très inégal dans la réalisation des objectifs fixés par la Déclaration de Paris, cette table ronde a permis d'ouvrir un débat autour des principaux défis et les différentes options envisageables afin de faire avancer le dossier de l'alignement dans le cadre de la Déclaration de Paris et au-delà. Les préparatifs de cette table ronde ont inclus un grand nombre de consultations à travers des ateliers régionaux sur la base d'une Note de Réflexion. Cette dernière donna lieu à une Note de Contexte et une Note de Présentation lesquelles ont été mises à disposition de tous les participants à la table ronde. Ces notes ont permis d'identifier les quatre thèmes spécifiques suivants:

(i) Alignement sur les objectifs et les politiques (diminution de la pauvreté/stratégies de développement)

L'objectif fondamental de l'alignement est de faire en sorte que l'appui des donateurs soutienne de manière cohérente la stratégie de réduction de la pauvreté/stratégie de développement du bénéficiaire et qu'il respecte ses priorités. L'alignement peut s'exercer à plusieurs niveaux et avec plus ou moins de facilité selon l'instrument d'aide. Depuis l'adoption de la Déclaration de Paris, certains signes indiquent clairement que des progrès ont été faits dans le domaine de l'alignement au niveau stratégique, mais on ne peut pas en dire autant de l'alignement au niveau opérationnel et au niveau de la mise en œuvre. Le favoriser tout en tenant compte systématiquement des thématiques transversales peut se révéler difficile. Mesurer l'alignement des donateurs à tous les niveaux au moyen d'indicateurs pertinents continue de poser des problèmes épineux aux autorités des pays partenaires.

(ii) Aligner les échéances (la prévisibilité de l'aide/la longue durée du développement)

Les stratégies de développement s'inscrivent dans le long terme et nécessitent de prendre aujourd'hui des décisions sur l'avenir. Les incertitudes concernant le niveau, la distribution et les conditions de versement de l'aide future limitent la mesure dans laquelle cette aide est réellement à même d'appuyer le processus de développement et l'orientation à moyen terme de l'action des partenaires et des cadres de dépenses.

Selon le projet de rapport d'étape du CAD sur l'efficacité de l'aide, la prévisibilité ne s'améliore que lentement.

(iii) *S'aligner sur les systèmes des pays (les systèmes de gestion des finances publiques/les systèmes marchés publics)*

Recourir aux systèmes renforcés des pays fait partie des mécanismes essentiels pour appliquer le principe de l'alignement. D'après le projet d'« Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris », les pays en développement ont considérablement amélioré leur gestion des fonds publics, mais relativement peu de progrès ont été faits depuis 2005 dans l'utilisation des systèmes de gestion des finances publiques et de marchés publics de ces pays.

(iv) *S'aligner sur les marchés (déliement de l'aide)*

L'aide liée élève les coûts des biens et des services fournis aux pays partenaires et alourdit la charge administrative des donateurs comme des partenaires. Lorsqu'elle est déliée, l'aide contribue à renforcer les capacités du pays concerné à produire des biens et des services de manière durable. Des progrès sont signalés dans presque tous les pays depuis que le CAD, en 2001, a recommandé de délier toute l'aide destinée aux pays les moins avancés, hormis l'aide alimentaire et la coopération technique. Des problèmes subsistent néanmoins, et un grand nombre de pays partenaires continuent de considérer que l'aide liée reste un obstacle majeur à l'amélioration de l'alignement.

2. Format de la Table ronde

La Table ronde était constituée de panels de discussion comprenant *des observations préliminaires du co-président* suivies de *présentations des membres du panel* et d'une discussion ouverte au public.

Ont participé à cette table ronde: les co-présidents, *Debapriya Bhattacharya* (Ambassadeur du Bangladesh à l'OMC et à l'ONU) et *Stefano Manservigi* (Directeur général pour le développement à la Commission Européenne), les membres du panel, *Maarten Brouwer* (Directeur du département pour l'Efficacité et la Qualité, Direction Générale de la Coopération Internationale, Ministère des Affaires étrangères), *Paul O'Brien* (Directeur chargé de l'efficacité de l'aide, Oxfam International), *Ismail Momoniat* (Directeur général adjoint, Trésor, Afrique du Sud) et *Jacinta Muteshi* (Coordinatrice régionale du Partenariat CE/Nations Unies sur l'égalité des genres pour le développement et la paix). Dans la salle, un public constitué de différentes parties prenantes et représentants d'OSC et des secteurs privés ont pris part aux interventions.

Le premier segment a traité la question de l'alignement sur les objectifs et les politiques ainsi que la question de l'alignement sur l'échéance (*à compléter par un autre co-rapporteur*)

Le deuxième segment a traité la question de l'alignement sur les systèmes des pays et le déliement de l'aide. Sur la question de l'alignement sur les systèmes des pays (les systèmes de gestion des finances publiques/les systèmes marchés publics), le co-président *Debapriya Bhattacharya* a déclaré qu'alors que l'enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a démontré une claire amélioration des systèmes de gestion des finances publiques et des systèmes de marchés publics dans plusieurs pays en développement, il reste néanmoins un manque d'utilisation réciproque de ces systèmes de la part des donateurs. Le co-président a également questionné le public sur les éventuelles raisons à cela et a fait appel à une meilleure évaluation conjointe en avançant que les systèmes imparfaits ne devraient pas être une excuse pour ne pas les utiliser.

Sur la question de *l'alignement sur les marchés (déliement de l'aide)* *Debapriya Bhattacharya* a déclaré que malgré le fait que l'enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ait révélé certains progrès dans ce domaine, le défi était d'autant plus important que le fait que l'assistance technique, qui est probablement la modalité la moins alignée et la plus axée sur l'aide apportée, n'était pas

prise en compte par l'indicateur permettant de mesurer le niveau de déliement des donateurs (l'assistance technique est d'ailleurs exclue de la définition du déliement du CAD).

Les interventions des membres du panel qui ont suivi ont, quant à elles reflété une certaine frustration concernant la vitesse de l'alignement des donateurs avec les systèmes nationaux, même s'ils sont d'un degré de qualité variable. Même dans le cas de systèmes reconnus de haute qualité, comme c'est le cas de l'Afrique du Sud selon une évaluation du PEFA en cours, seul un petit pourcentage des fonds des donateurs est destiné au budget, ce qui par conséquent limite l'appropriation par les gouvernements et les parlements.

Dans son intervention, *Jacinta Muteshi, Coordinatrice régionale du Partenariat CE/Nations Unies sur l'égalité des genres pour le développement et la paix* a souligné le rôle important que joue de l'égalité des sexes dans l'efficacité de l'aide – alors que la Déclaration de Paris ne traite pas fondamentalement cette question. Concernant l'alignement, Mme. Muteshi a exprimé l'intérêt qu'elle portait à certains exemples de plans d'alignement axés sur la problématique homme/femme et le manque de capacité des gouvernements à faire face à ce défi qui est souvent entravé par le manque de données ventilées par sexe. Elle a par ailleurs fait référence à un bon exemple de support au budget axé sur la problématique homme/femme au Népal avec un expert en sexospécificité au ministère des finances travaillant sur le renforcement des capacités et développant des lignes directrices opérationnelles pour le financement axé sur la problématique homme/femme et des cadres de travail à moyen terme. Elle a en outre souligné l'importance de créer/mettre en place un espace (national) pour les politiques visant à renforcer les plans nationaux afin qu'ils soient plus axés sur la problématique homme/femme et la mise en place de mécanismes de suivi permettant de mesurer le progrès.

Parmi le public participant, Yannick Moulin représentant de la BIAC et membre du Business Advisory Committee CAD/OCDE a souligné, selon le point de vue du secteur privé, le rôle important de celui-ci dans le développement en tant que partie prenante à part entière et s'est interrogé sur les progrès réalisés à ce jour dans le renforcement des systèmes nationaux. Il a ajouté que de nombreux systèmes de GFP dans leur fonctionnement ne répondent pas aux standards internationaux et a fait appel à la plus grande prudence face aux politiques de donateurs permettant un niveau inférieur de standards et qui pourraient compromettre les « règles du jeu » internationales. Des règles justes et transparentes sont un élément fondamental dans le fonctionnement des marchés a-t-il rappelé. Enfin, et dans le même ordre d'idées, M. Moulin, sans pour autant mettre en question le déliement, a noté que les nouveaux donateurs « émergents » avaient ouvertement recours à une aide liée et, par conséquent, contesta l'introduction du contexte de réciprocité pour les nouveaux donateurs.

Craig Fagan représentant de Transparency International est également intervenu selon le point de vue d'une OSC et a fait appel à plus d'efforts afin de (a) améliorer l'intégrité des pratiques des marchés publics, et (b) promouvoir une assistance technique guidée par la demande.

Lors des débats ouverts qui ont suivi, plusieurs représentants de pays en développement ont signalé que même en présence d'un système national de qualité, peu de donateurs y faisaient appel. Ainsi, en Afrique du Sud, pays ayant par ailleurs obtenu de très bons résultats à l'évaluation préliminaire du PEFA (3^{ème} position mondiale et des résultats proches de ceux de la Norvège), peu de donateurs utilisent son système national. L'une des raisons pouvant être la capacité des agents travaillant sur le terrain.

Un appel a par conséquent été lancé aux donateurs afin de respecter la souveraineté nationale des pays partenaires et d'utiliser leur propres systèmes de développement et leur ouvrir ainsi la porte à une appropriation démocratique. Mieux encore, lorsque ces systèmes ne sont pas d'une qualité suffisamment bonne, les donateurs se doivent d'assister ces pays à les améliorer en y ayant recours et en renforçant leurs capacités. Enfin, la question de l'importance de tenir compte des gouvernements régionaux et locaux dans processus d'alignement a également été abordée.

La question du soutien budgétaire en tant que moyen de renforcement des systèmes nationaux et de l'appropriation a également été soulevée. Un représentant du ministère des finances népalais a signalé que: (i) les soutiens budgétaires axés sur des programmes sont dépensés de manière ciblée (selon une approche sectorielle par exemple) et avaient bien fonctionné au Népal, (ii) la conditionnalité devrait être abordée de manière négociée et, (iii) Un moyen de délier l'assistance technique, serait d'en promouvoir le financement commun. Un représentant du Trésor de l'Uganda a exprimé son fort appui au soutien budgétaire – soulignant que si le problème est le manque de confiance dans les systèmes nationaux, les donateurs devraient alors les renforcer en y ayant recours. Dans le cas d'un état fragile, ne possédant pas un système national en fonctionnement, les donateurs doivent dans ce cas là avoir recours, dans la mesure du possible, aux fonds harmonisés.

De la même manière, plusieurs participants ont fait appel à une conditionnalité plus harmonisée de la part des donateurs et une réduction des unités parallèles. Un représentant du Bangladesh a ainsi déclaré qu'alors que les systèmes basés sur la conditionnalité du donneur avaient été réformés dans son pays, ils étaient malgré tout utilisés par les mêmes donateurs. En outre, la situation des droits de l'homme freinait la mise en œuvre d'un réel alignement.

3. Résultats des principales questions

L'alignement a *plusieurs dimensions*. Il peut renvoyer aux objectifs de développement national du pays partenaire, aux politiques choisies pour atteindre ces objectifs, aux (multiples) systèmes locaux nécessaires pour mettre en œuvre ces politiques, en assurer le suivi et en dresser le bilan, ainsi qu'aux diverses échéances utiles aux autorités du pays partenaire et fixées pour la réalisation des objectifs de développement visés.

En outre, l'alignement concerne *le pouvoir de fixer les priorités et les conditions* de l'utilisation des ressources destinées au développement, et il subit l'incidence de la nécessité de rendre des comptes sur cette utilisation aux acteurs des différentes composantes de la vie publique. C'est pourquoi l'amélioration de l'alignement exige non seulement de résoudre des difficultés techniques complexes, mais aussi de s'attaquer à des problèmes d'ordre politique.

Compte tenu de ce qui précède et des priorités mises en avant par les pays partenaires au cours du processus de consultation qui a prélué au forum de haut niveau d'Accra, cette table ronde mettra l'accent sur quelques dimensions et problèmes clés.

3.1 *Alignement sur les politiques et les objectifs (Réduction de la pauvreté/stratégies de développement)*

Depuis l'adoption de la Déclaration de Paris, certains signes indiquent clairement que des progrès ont été faits dans le domaine de l'alignement au niveau stratégique, mais on ne peut pas en dire autant de l'alignement au niveau opérationnel et au niveau de la mise en œuvre. Les donateurs appellent en général les pays partenaires à fournir des plans définissant mieux leurs priorités et ancrés plus solidement dans les budgets, mais les partenaires soulignent qu'il est difficile de mettre ces outils en place dans un contexte où l'aide reste difficile à anticiper, soumise à des conditions et administrée en dehors de leurs systèmes. Les organisations de la société civile indiquent quant à elles qu'il faudrait étendre l'alignement aux priorités des acteurs du développement à l'échelon local.

(ii) *Aligner les échéances (la prévisibilité de l'aide/la longue durée du développement)*

Selon le projet de rapport d'étape du CAD sur l'efficacité de l'aide, la prévisibilité ne s'améliore que lentement. Les donateurs invoquent dans leur majorité des obstacles juridiques et financiers apparemment

insurmontables, qui les empêchent de donner suite aux appels des partenaires souhaitant que soient établis des cadres pluriannuels et qu'augmente le montant de l'aide promise sur des périodes de trois à cinq ans. Soumis au renouvellement des crédits par les parlementaires selon un rythme annuel, les donateurs bilatéraux sont à cet égard confrontés à des problèmes particulièrement difficiles. Toutefois, même si les institutions multilatérales sont plus à même de manipuler des crédits pluriannuels, la durée de leurs cycles de financement (trois ans, dans la plupart des cas) limite aussi leur aptitude à prendre des engagements fermes longtemps à l'avance.

La prévisibilité des versements pose elle aussi un problème et subit l'incidence de diverses réalités de mise en œuvre, dont les performances des pays partenaires et les conditions requises. Cependant, la programmation pluriannuelle, l'affectation pluriannuelle de crédits, des tranches d'aide variables et des contrats d'aide sont parfois mis en œuvre ou adoptés, ce qui indique que des progrès plus rapides pourraient être possibles.

(iii) *S'aligner sur les systèmes des pays (gestion des finances publiques-/ marchés publics)*

Depuis la Déclaration de Paris, certains systèmes ont été renforcés mais leur utilisation n'a que peu augmenté. Cela est certainement dû au fait que des facteurs pertinents autres que la qualité n'ont pas été abordés. Moins de la moitié des de l'aide totale destinée au soutien des secteurs publics est toujours acheminée à travers ces systèmes et la part du total de l'aide acheminée suivant des modalités utilisant les systèmes des pays (soutien budgétaire) est restée stable entre chacune des enquêtes de suivi. Alors que cet ensemble de résultats cachent d'importantes différences selon les pays et les donateurs, une importante variation d'utilisation de systèmes de GFP de même qualité, ainsi que l'augmentation de l'utilisation de systèmes améliorés, laissent à penser que des facteurs autres que la qualité doivent également être pris en compte. La plus grande partie de l'aide n'étant pas encore alignée aux systèmes des pays peut s'expliquer par l'inertie politique qui encourage les donateurs à continuer d'utiliser les canaux existants et des projets et programmes partenaires de longue date.

Recourir aux systèmes renforcés des pays fait partie des mécanismes essentiels pour appliquer le principe de l'alignement aux stratégies nationales de ces pays, en particulier, mais pas exclusivement, ses processus budgétaires et la gestion de ses finances publiques (GFP) y compris les systèmes de gestion des marchés publics. Cet objectif a été le fer de lance de la Déclaration de Paris mais ça été également un objectif particulièrement difficile étant donné que les systèmes des pays ne sont pas uniquement une partie de la solution, ce sont également une partie du problème. Cela implique donc des choix difficiles à faire en termes de hiérarchisation, de prise de risque et de choix entre objectifs d'acheminement de l'aide à court ou long terme.

La Déclaration de Paris engage les pays partenaires à renforcer leurs systèmes grâce au soutien des donateurs qui utiliseront ces systèmes Le soutien peut se faire à travers le transfert de ressources financières, de biens et/ou d'expertise mais fondamentalement, il peut également se faire à travers l'utilisation des systèmes des pays en évitant ainsi les processus parallèles et les institutions qui discréditent ces systèmes et procédures locaux. Ceci soulève nombre de questions sur la manière la plus adéquate à suivre pour le renforcement des systèmes des pays, mettre en œuvre un suivi de l'amélioration de leur qualité, encourager leur utilisation par les donateurs, gérer les risques afférents, concevoir les garanties les plus appropriées et déterminer le rôle que les OSC peuvent jouer dans ce processus.

Les fondations de plusieurs de ces éléments indispensables à ce progrès existent d'ores et déjà, il suffirait donc – avec une plus forte volonté politique – d'ériger sur ces bases. Ainsi, en matière de GFP, par exemple, le Cadre de Mesure de Performance du PEFA constitue un outil d'évaluation des progrès réalisés largement reconnu et une bonne source de leçons à tirer sur le meilleur moyen de renforcer les systèmes

des pays et de les utiliser tout en gérant les risques afférents. Les pays partenaires doivent aujourd'hui s'appliquer à encourager l'usage des systèmes locaux de GPF et aborder les questions de la gouvernance et de la corruption afin de créer un environnement plus propice. Les donateurs, quant à eux, doivent mieux s'atteler à la tâche de tenir leurs engagements. Ces mesures requièrent l'adoption de politiques plus transparentes, la mise en place de mécanismes d'incitation à l'utilisation de ces systèmes et la formation des agents à la compréhension et à l'évaluation des avantages, des risques et des garanties qui y sont liés. Une meilleure communication sur l'action à mener au sujet des systèmes des pays auprès des organismes comptables externes des donateurs peuvent, avec le temps, accroître leur capacité à prendre le risque d'utiliser les systèmes plus renforcés des pays partenaires.

Le renforcement des capacités joue un rôle crucial dans le renforcement des systèmes des pays et permet d'atteindre les résultats. Le soutien des donateurs au renforcement des capacités devrait être basé sur des programmes cohérents de renforcement des capacités mis en œuvre par les pays partenaires. Les donateurs doivent également renforcer leur capacité à mieux s'engager vis-à-vis des systèmes nationaux des pays partenaires.

Relever ces défis pour le futur est un objectif essentiel. Ce message, lancé par les pays partenaires lors du processus de consultation qui a prélué au Forum d'Accra, a mis à la lumière du jour l'asymétrie existante entre les efforts entrepris pour le renforcement des systèmes des pays et le peu de progrès réalisés dans leur utilisation. Si l'on n'accélère pas la progression dans ce sens, ce ne sont pas seulement les objectifs fixés pour 2010 mais toute la crédibilité de l'engagement mutuel ratifié par la Déclaration de Paris qui en sont menacés.

3.4 S'aligner sur les marchés (déliement de l'aide)

Lorsqu'elle est déliée, l'aide contribue à une optimisation de l'utilisation des ressources, réduit les coûts des transactions et renforce la viabilité. L'aide liée est celle qui est fournie sous la condition que le receveur l'utilise pour acheter ses biens et ses services chez les fournisseurs basés dans le pays donneur. L'expérience nous a néanmoins démontré que ce type d'aide élève les coûts des biens et des services fournis aux pays partenaires et alourdit la charge administrative des donateurs comme des partenaires. Lorsqu'elle est déliée, l'aide contribue à renforcer les capacités du pays à produire des biens et des services de manière durable.

En 2001, les membres du CAD se sont accordés de délier toute l'aide destinée aux pays les moins avancés, hormis l'aide alimentaire et la coopération technique. Depuis, le déliement de l'aide a constitué l'un des objectifs phares des mesures internationales et a été le sujet de nombreux rapports du CAD. ***Des progrès significatifs semblent voir le jour, cependant l'assistance technique et l'aide alimentaire représentent toujours la forme d'aide la moins déliée.***

Il reste néanmoins des questions qui suscitent des préoccupations. Malgré le progrès enregistré dans l'ensemble chez tous les donateurs, certains niveaux de déliement aussi bien parmi les pays donateurs que les pays partenaires restent aberrants. Les efforts du DAC en matière de déliement ne s'étendent pas aux pays donateurs non membres dont la superficie est relativement importante en Asie et tend par ailleurs à s'étendre. En outre, le Rapport de 2007 du CAD sur la Coopération pour le Développement souligne qu'au vu des rapports des membres, il est impossible de dire si actuellement, la part de l'aide financière déliée a réellement augmenté.

Il met également l'accent sur le fait que les dernières données traduisent qu'une importante partie des contrats financés par l'aide déliée continue d'aller aux fournisseurs des pays donateurs. Enfin, et cela est probablement dû à ce qui a été mentionné plus haut, un grand nombre de pays partenaires continuent de considérer que l'aide liée reste un obstacle majeur à l'amélioration de l'alignement. Tout ceci soulève la

question de la pertinence des statistiques utilisées et de l'importance de ce type d'APD ne faisant pas partie des recommandations du CAD de 2001.

4. Conclusions

Les informations basées sur des éléments d'appréciation ayant servi lors du 3^{ème} Forum de Haut Niveau (l'enquête de suivi 2008, les évaluations indépendantes et le rapport d'étape de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris), le processus de consultation régionales qui a prélué au Forum d'Accra ainsi que les débats de la Table ronde sur l'alignement, ont mis à jour un consensus général sur un même mot d'ordre: *depuis la Déclaration de Paris, les progrès réalisés pour un meilleur alignement ont été faibles.*

Ainsi, aujourd'hui:

- Le soutien budgétaire ne représente que 20% de l'aide totale
- Moins de la moitié de l'aide fait appel aux systèmes des pays partenaires pour sa mise en place
- Moins de la moitié de l'aide est prise en compte dans les budgets nationaux
- Moins de la moitié de l'aide est distribuée selon un programme établi
- Moins de la moitié de l'aide est acheminée à travers un soutien coordonné de programmes nationaux.

Face à ce contexte, nous devons *accélérer la mise en place* de nos engagements afin de pouvoir réaliser les objectifs fixés à l'échéance 2010. Le Programme d'Action d'Accra, selon beaucoup a donc besoin aujourd'hui d'être renforcé. *Les recommandations suivantes* ont par conséquent été proposées:

1. ***Réduire progressivement la conditionnalité*** en passant des mesures/conditions politiques imposées unilatéralement à une reddition de comptes basée sur les résultats, de la vérification annuelle des conditions à des évaluations à moyen terme de la performance basée sur un dialogue entre partenaires.
2. ***Avoir plus souvent recours aux systèmes des pays et les soutenir dans leur renforcement***
Soutenir les priorités et les politiques propres à un pays à travers l'utilisation de ses systèmes renforcés est crucial pour que l'aide soit réellement utile à ses bénéficiaires. Lorsque les systèmes sont de qualité les donateurs doivent les utiliser. Ceci n'étant pas une option mais un engagement ayant été pris lors de la Déclaration de Paris et qui doit être respecté. De la même manière, les pays partenaires doivent intensifier leur effort pour le renforcement de leurs systèmes nationaux.
3. ***Pour anticiper notre aide.*** Hormis les questions relatives à la quantité d'aide fournie, il faut maintenir la cadence pour la réalisation des objectifs décidés. Les donateurs doivent œuvrer à lever les contraintes légales ou administratives qui les empêchent d'adopter des engagements pluriannuels et faire usage de formes de financement et d'acheminement innovantes.
4. Plusieurs participants ont souligné que ***le soutien budgétaire était la forme d'aide la moins sensible à l'alignement***, au renforcement des systèmes des pays et à l'appropriation. Le soutien budgétaire ne devrait cependant pas être uniquement perçu comme un canal d'acheminement de capitaux au Trésor national d'un pays. Celui-ci devrait être considéré comme un outil permettant

non seulement d'améliorer la bonne gouvernance mais également les systèmes de planification, de budgétisation et d'exécution de stratégies nationales de développement transparentes, ouvertes et efficaces. Tout ceci devrait par ailleurs impliquer la société civile, les autorités locales et le secteur économique privé.

5. **La réalisation de progrès en matière d'alignement nécessite un appui des réformes des deux parties.** Les donateurs doivent œuvrer à lever les contraintes légales ou politique pouvant limiter leur capacité à mettre en œuvre le programme d'action décidé pour l'alignement. Les pays partenaires, quant à eux, doivent persister dans leurs efforts de renforcement de leurs systèmes d'élaboration des politiques, leur planification et leurs systèmes de budgétisation. Ceci requiert, aussi bien de la part des donateurs que des partenaires, une capacité politique de faire avancer les réformes nécessaires. Une implication directe de toutes les parties concernées – tels que les parlements et les OSC – aussi bien à niveau national qu'international est donc fondamentale afin d'en assurer un soutien durable.

Le co-président *Debapriya Bhattacharya*, ambassadeur du Bangladesh à l'OMC et à l'ONU a appelé dans son allocution de clôture à **un changement d'attitudes des politiques** d'aide au développement des donateurs: « Tant que la communauté des donateurs continuera à considérer l'aide au développement comme un instrument pour sa politique extérieure, l'alignement total aux priorités des pays partenaires ne pourra pas être réalisé. »

De la même manière, *Stefano Manservigi* Directeur général pour le développement à la Commission Européenne, a mis l'accent sur **l'importance de doter l'alignement** d'un soutien budgétaire plus important: « plus nous alignerons nos politiques aux priorités des pays partenaires, plus l'indicateur du manque de confiance enregistrera une baisse ce qui permettra de destiner l'aide immédiatement où on en a besoin. »

Propositions pour l'organisation du futur programme de travail – Etapes suivantes

Le soutien apporté aux priorités d'un pays en utilisant ses propres systèmes et le temps accordé à celui-ci pour la réalisation des objectifs fixés à travers des politiques expérimentales et les erreurs commises, requiert de la confiance. Or cette confiance ne peut trouver sa place si les donateurs ne renoncent pas au contrôle et si les partenaires ne fournissent pas une preuve tangible de leur engagement dans leur propre développement.

Afin de consolider cette confiance, il est important de démontrer que les progrès en matière d'engagement mutuel sont bien en cours chez les deux parties. Pour cela, il est important que les débats et les efforts de suivi continuent :

- Dans un futur immédiat et en prévision des deux prochains événements clés sur l'aide prévus en 2008 à savoir l'évènement sur les OMD qui se tiendra à New York en septembre et la Conférence internationale sur le financement du développement qui aura lieu à Doha en décembre.
- A plus long terme, dans le cadre du groupe de travail sur l'efficacité de l'aide en stimulant une réorganisation de ses organes subsidiaires autour des questions clés pour lesquelles le progrès et la compréhension commune font défaut (telles que la prédictibilité et la conditionnalité).
- A niveau national, à travers la mise en place de dispositions de suivi spécifiques plus à même de mesurer et encourager l'alignement.

TABLE RONDE 3: HARMONISATION

Optimiser l'acheminement de l'aide et renforcer au maximum la complémentarité et la division du travail

Résumé

La Table ronde a traité les deux questions suivantes, qui ont été jugées, lors du processus préparatoire du 3ème Forum de haut niveau d'Accra, comme étant les principales priorités aussi bien par les pays donateurs que par les pays partenaires:

- (i) **La division du travail au niveau des pays**, en mettant l'accent sur les goulets d'étranglement qui handicapent la division du travail et la moyens de les surmonter,
- (ii) **Les questions transversales**, telles que le respect des droits de l'Homme, l'équité entre femmes et hommes, et la protection durable de l'environnement et leur promotion à travers des approches harmonisées.

En même temps, il y a une prise de conscience de la nécessité d'avancer sur plusieurs domaines de la stratégies générales concernant l'harmonisation, comme par exemple les approches basées sur les programmes, les procédures conjointes et les missions d'évaluations. Ces questions n'ont néanmoins pas été traitées dans le détail.

Les principaux points de débat concernant la division du travail au niveau du pays ont été:

Une fragmentation excessive de l'aide réduit son efficacité et impose une charge trop lourde aux pays partenaires, conduit à une multiplication et augmentation des coûts des transactions. Au-delà d'une meilleure complémentarité, une division du travail au niveau des pays peut contribuer à renforcer l'appropriation, améliorer l'alignement aux priorités des pays, apporter une plus grande transparence et de résultats.

4. Il a été établi qu'il était urgent de mettre en place une **gestion réfléchie de la division du travail** dans plusieurs pays. Celle-ci devra s'orienter vers l'accomplissement de meilleurs résultats pour le développement et sa contribution en vue de la réalisation de cet objectif devra pouvoir être mesurée.
5. Sachant qu'un seul projet ne suffirait pas à établir des processus une division du travail fructueux, il était évident qu'un certain **nombre d'éléments de bonnes pratiques** verraient le jour dans nombre de pays (par exemple en Uganda) et qu'ils devront être partagés et débattus de manière plus approfondie. Plusieurs de ces éléments ont d'ores et déjà été intégrés aux principes internationaux de bonne gouvernance pour la division du travail au niveau des pays. Ainsi (i) l'importance du leadership des gouvernements des pays partenaires pour diriger le processus de la division du travail au niveau des pays; (ii) le « façonnage » des processus de la division du travail au niveau des pays de manière transparente et ouverte, permettant l'engagement d'un ensemble plus important de parties prenantes y compris la société civile; (iii) l'établissement de

principaux accords avec les donateurs basés sur des évaluations comparatives des avantages et pas uniquement sur le volume des contributions financières; (iv) le renforcement de la capacité de gestion de l'aide par les gouvernements des pays partenaires et, si besoin est, en coordination avec des soutien externes; (v) la transmission d'informations sur l'aide périodiques et transparentes par les donateurs.

6. Les **défis critiques** concernent (i) le bon équilibre à établir entre les objectifs de réduction de la fragmentation de l'aide de la part des donateurs et le maintien d'une diversité suffisante en termes d'approches et d'instruments mis en œuvre; (ii) maintenir, du point de vue de la société civile, un ensemble cohérent de mécanismes de financements; (iii) le besoin d'associer davantage les nouveaux donateurs et les programmes internationaux aux processus de division du travail au niveau des pays et, (iv) soutenir la division du travail basée sur les fortes stratégies des pays ce qui permettrait aux donateurs se basant sur les avantages comparatifs de réaliser de meilleurs résultats.

Concernant le la promotion des **questions transversales** à travers des approches harmonisées, les principaux point de débat ont été les suivants:

1. Les participants ont souligné que **l'harmonisation de l'aide n'est pas une fin en elle même**; les processus et initiatives d'harmonisation ont besoin d'être dirigés vers des résultats tangibles ayant un impact positif sur la vie des femmes, des hommes et des enfants démunis en se centrant sur l'harmonisation des rendements et des résultats plutôt que sur l'harmonisation des ressources uniquement.
2. Les sujets de la transversalité ne devraient pas être délaissés simplement parce qu'ils ne semblent pas s'adapter à une approche harmonisée. Aussi bien les donateurs que les partenaires doivent fermement intégrer les droits de l'Homme, l'équité entre la femme et l'homme et la protection durable de l'environnement aussi bien en tant **qu'objectifs à part entière qu'objectifs transversaux**.
3. **Les moyens de promotion des dénommées questions transversales** à travers des approches harmonisées et la mise en œuvre des principes de l'efficacité de l'aide **sont des sujets de plus en plus documentés**. Cette relation potentiellement bénéfique a été clairement illustrée par les **études de cas** présentées.
4. Intégrer les questions transversales semble être plus efficace (i) **sous le leadership du pays partenaire** et, (ii) à travers **les politiques, procédures et institutions des pays partenaires**. Les **donneurs qui se sont engagés peuvent faciliter et soutenir** l'intégration des questions transversales.
7. **Aussi bien les donateurs que les partenaires ont besoin de promouvoir une critique mutuelle et constructive** (probablement en tant que partie des accords sur la responsabilité mutuelle) sur la manière avec laquelle ils intègrent et promeuvent les questions transversales.

La Table ronde a donné lieu aux conclusions et futures recommandations suivantes:

1. En ce qui concerne la division du travail, l'expérience qui commence à voir le jour et la bonne pratique doivent systématiquement être révisées et plus largement partagées. Les principes internationaux de **bonnes pratiques étaient considérés comme un instrument utile** servant de

guide aux processus de division du travail au niveau des pays, l'avant-projet de principes existant a été soumis à l'étude par le Groupe de Travail du CAD sur l'efficacité de l'aide. Créer une **méthodologie permettant de mesurer les progrès** et les résultats des processus de division du travail au niveau des pays a été une autre suggestion en accord avec la section correspondante du programme d'action d'Accra.

2. Lorsqu'il a été question de fusionner de manière plus systématique les questions transversales et les principes d'efficacité de l'aide, le sentiment général a été – malgré certaines études de cas convaincantes – qu'il y avait toujours **un besoin d'analyse et un apprentissage collectif** plus importants. Il était clairement démontré que, dans cet aspect, **le niveau de savoir et de guidance des bonnes pratiques n'en étaient qu'à leurs débuts**. L'une des propositions pratiques avancées a été de **charger le CAD de poursuivre le travail préparatoire nécessaire et de la diffusion et partage de l'expérience**.

TABLE RONDE 3: RAPPORT DE SYNTHÈSE

1. Contexte

Dans la Déclaration de Paris, tant les donateurs que les pays partenaires se sont engagés à supprimer les “doubles emplois dans les efforts des donateurs” et à rationaliser “leurs activités pour en optimiser la rentabilité” (par. 3iv.). Cet engagement est clairement énoncé dans le chapitre de la Déclaration consacré à l’harmonisation, qui prévoit en particulier d’œuvrer pour l’instauration d’une division du travail plus efficace aux niveaux mondial, national et sectoriel, et pour l’adoption d’une approche harmonisée des évaluations environnementales. Une fragmentation excessive de l’aide (à tous les niveaux) réduit son efficacité et impose une charge trop lourde aux bénéficiaires de nombreux pays et secteurs, avec pour corollaire le risque d’empêcher les pays de s’approprier les projets de développement et de prendre l’initiative dans ce domaine. Les pays partenaires ont donc fait de la complémentarité et de la division du travail l’une des six priorités à examiner à Accra au cours du 3ème Forum de haut niveau sur l’efficacité de l’aide.

En préparation du Forum de haut niveau d’Accra, l’équipe de projet de l’OCDE-CAD chargée de la rationalisation de l’acheminement de l’aide et de la complémentarité, qui relève du Groupe de travail sur l’efficacité de l’aide, a élaboré des “principes de bonne pratique sur la division du travail au niveau des pays”. Les premiers éléments destinés à étayer ces principes ont été définis lors d’un atelier organisé à Pretoria en février 2008, auquel ont assisté de nombreux pays partenaires, et ils ont été affinés et parachevés dans le cadre de l’Equipe de projet, où les pays partenaires sont également représentés (Afrique du Sud, Ouganda et Cambodge, aux côtés de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement, de la Commission européenne, des États-Unis et de l’Allemagne qui en assure la présidence), puis soumis au Groupe de travail sur l’efficacité de l’aide en vue de la réunion qu’il a tenue du 9 au 11 juillet 2008.

Dans ce contexte, la Table ronde 3, intitulée “Harmonisation : optimiser l’acheminement de l’aide et renforcer au maximum la complémentarité et la division du travail” (TR 3 Harmonisation) s’intéressera aux moyens d’agir collectivement de manière différente au niveau des pays pour contribuer à améliorer l’efficacité de l’aide. Préparant le terrain pour l’action future, elle examinera les questions exposées ci-dessous, qui ont été sélectionnées parmi les priorités de la stratégie générale concernant l’harmonisation parce que jugées particulièrement pertinentes:

- **La division du travail, en particulier dans les aspects qui touchent à l’action au niveau des pays:** Le système actuel d’acheminement de l’aide publique au développement se caractérise par un degré élevé de chevauchement, tant au niveau mondial qu’à l’échelon sectoriel. La fragmentation de l’aide est donc un problème qui intéresse aussi bien les donateurs que les pays partenaires. Ceci comprend des aspects d’une meilleure intégration des programmes internationaux ainsi qu’un meilleur renforcement des capacités et besoins légaux pour une coordination et coopération futures.
- **La promotion des approches harmonisées pour les questions transversales:** Une meilleure efficacité de l’aide ne mènera pas à de meilleurs résultats en matière de développement tant que les inégalités homme-femme persistent, que la détérioration de l’environnement est acceptée ou

que les droits de l'Homme continuent à ne pas être respectés. Cependant, les questions transversales risquent de faire les frais de nouvelles modalités d'aide et l'expérience montre que lors du processus de division du travail, la prise en compte des questions transversales est particulièrement susceptible de ne pas aller jusqu'au stade de l'action concrète.

La Table ronde sur l'harmonisation examinera ces questions selon la démarche suivante:

- Tirer les enseignements des bonnes pratiques et débattre en particulier des “principes de bonne pratique sur la division du travail au niveau des pays”
- Recenser les principaux goulots d'étranglement et les enseignements apportés par l'expérience,
- Esquisser un cadre prospectif et les étapes ultérieures dans le but de donner des orientations et de permettre la définition des priorités à court et moyen termes, en se penchant sur les mesures nécessaires dans la perspective de l'année 2010 et du 4ème Forum de haut niveau.

2. Le processus de la table ronde

La table ronde s'est articulée autour de deux panels de discussions consécutifs animés par Paddy Coulter (Directeur de la communication pour l'Oxford Poverty & Human Development Initiative (OPHI) à l'Université d'Oxford). En guise d'introduction, un documentaire court sur l'efficacité de l'aide et dans lequel sont intervenus des spécialistes de plusieurs pays partenaires a été visionné. Les deux co-présidents de la table ronde, Mme. Ingrid-Gabriela Hoven (Directrice générale, Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement, Allemagne) et M. Keith Muhakanizi (Secrétaire adjoint au Trésor, Ministère des Finances, de la Planification et du Développement économique, Ouganda) ont par la suite introduit les sujets au public tout en encadrant le débat. Ces derniers ont été divisés en deux sessions:

- Pendant la **première session** sur la division du travail les membres du panel ont abordé la question des goulots d'étranglement qui handicapent la division du travail et les étapes utiles et nécessaires pour les éviter ou les surmonter. Dans sa première intervention M. Richard Ssewakiryanga du Ministère des Finances, de la Planification et du Développement économique de l'Ouganda, a présenté l'expérience de son pays en matière de division du travail au niveau des pays. Les remarques préliminaires de M. Talaat Abdel-Malek, conseiller auprès du ministère égyptien pour la coopération internationale et membre égyptien du Groupe de contact des pays partenaires pour le Forum de haut niveau, et de M. Daniel Low-Beer, directeur au Fonds Mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, ont touché aux questions concernant les moyens à employer pour le renforcement des capacités de gestion de l'aide aussi bien pour les pays donateurs que pour les pays partenaires ainsi que les moyens à employer pour intégrer les programmes mondiaux à la division du travail au niveau des pays. A la suite de cette première séance d'interventions, deux autres séances ont permis d'écouter les interventions du public. De nombreux commentaires, expériences et suggestions ont été échangés et ont entraîné les membres du panel dans un débat animé. M. Hassane Cisse de la Vice présidence juridique de La Banque Mondiale, a conclu la session par une brève présentation sur l'initiative d'harmonisation juridique lancée en février 2008 par des institutions financières internationales, des donateurs bilatéraux et plusieurs agences des Nations Unies.
- La **deuxième session**, s'est vue ouverte par une chanson de rap interprétée par de jeunes musiciens Ghanéens et abordant le thème de l'efficacité de l'aide. Le message transmis par cette chanson a inspiré les membres du panel qui ont engagé un débat animé sur la manière d'intégrer les questions transversales telles que les droits de l'Homme, l'équité homme femme, et la protection d'un environnement durable dans le contexte d'une harmonisation grandissante au sein des partenaires pour le développement. Mme. Erlinda Capones, Directrice du personnel du département développement social au National Economic Development Authority, Philippines, a

présenté le *Philippine Harmonised Gender and Development Guidelines*, préparé conjointement par le gouvernement philippin et les partenaires de développement et visant à améliorer les résultats de l'efficacité du développement et de l'équité femme homme. Cette expérience a parfaitement rejoint les déclarations des autres membres du panel, M. Le Hoai Nam du ministère des ressources naturelles et de l'environnement du Vietnam et M. Ashfaq Khalfan ("Right to Water Programme", Centre on Housing Rights and Evictions, Genève) Qui ont exposé d'autres exemples sur la manière avec laquelle il est possible de promouvoir les questions transversales telles que la protection d'un environnement durable et la protection des droits de l'Homme, à travers des approches harmonisées et en ayant recours aux systèmes des pays partenaires et au leadership de leur gouvernement. A la suite de ces remarques préliminaires, le modérateur a animé le débat avec un certain nombre de questions du public.

Mme. Hoven and M. Muhakanizi ont conclut cette table ronde par un bref résumé des principaux points du débat tout en mettant l'accent sur les résultats les plus importants de la table ronde et les priorités pour les actions futures.

3. Principaux points de discussion

Dans leur introduction, les deux co-présidents ont présenté les finalités du choix des deux principaux sujets pour les débats de cette table ronde:

- **La division du travail au niveau des pays:** les enquêtes et analyses statistiques récentes ont démontré qu'une fragmentation de l'aide excessive et toujours plus croissante prévalait toujours dans plusieurs pays partenaires. Des mesures décisives doivent être prises afin d'améliorer l'efficacité de l'aide, réduire la multiplication des efforts et la charge qui en résulte en terme de gestion de l'aide pour les pays partenaires. L'expérience de certains pays montre qu'il est possible d'améliorer la complémentarité et de rationaliser l'aide fournie par les donateurs tout en maintenant l'ensemble des niveaux de financements. Améliorer la coordination et réduire le nombre des donateurs actifs dans un secteur ou pays donné peut aider dans l'action sur l'efficacité au sens large en termes de coordination des donateurs, d'harmonisation des procédures et d'alignement aux priorités et systèmes des pays. La déclaration de Paris avait, par ailleurs déjà mis en relief le besoin d'améliorer la complémentarité et la division du travail parmi les donateurs. En 2007, un « code de conduite de l'UE » a jeté les bases d'une meilleure division du travail opérationnelle entre les donateurs. Toutefois, les pays partenaires ont donné plus d'importance à un progrès substantiel plutôt qu'à une division du travail plus rationnelle. Pour répondre en partie à cela, un groupe de travail du CAD composé de représentants de pays partenaires et donateurs a soumis à l'étude un ensemble de « Principes de bonnes pratiques internationales sur la division du travail au niveau des pays ».
- **Questions transversales et harmonisation:** L'aide est considérée efficace lorsqu'elle permet d'améliorer la vie des pauvres. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) engagent aussi bien les pays donateurs que les pays partenaires à promouvoir l'égalité femme homme et la protection durable de l'environnement. Ils établissent également le cadre de travail politique indispensable à un bon développement. On ne peut donc atteindre des résultats satisfaisants si les inégalités homme femme persistent, que la détérioration de l'environnement est acceptée ou que les droits de l'Homme continuent à ne pas être respectés. En dépit d'une prise de conscience de l'importance de ces objectifs clés des politiques de développement depuis longtemps, ils n'ont, jusqu'à présent, pas reçu l'attention nécessaire dans le cadre de l'efficacité de l'aide et de ses nouvelles modalités. Il existe toujours, et ce malgré le rôle fondamental de ces objectifs, un fossé apparent entre la connaissance de la bonne pratique et les orientations concrètes en matière de promotion et d'intégration opérationnelle des dénommées questions

transversales dans le contexte des initiatives pour l'efficacité de l'aide. Afin de remédier à cette situation, deux ateliers internationaux (à Dublin en 2007 et Londres en 2008) se sont dédiés au lien entre les questions transversales et l'efficacité de l'aide et ont permis de sensibiliser les consciences et de partager les bonnes pratiques sur cette dimension négligée.

Panel 1: Division du travail au niveau des pays

Lors de la première présentation d'études de cas, **M. Richard Ssewakiryanga du Ministère des Finances, de la Planification et du Développement économique de l'Ouganda** a partagé l'expérience du processus de division de travail à niveau sectoriel. Il a mis l'accent sur l'importance d'une « infrastructure politique » adéquate pour établir des discussions significatives sur le processus de division du travail (une stratégie nationale prioritaire de diminution de la pauvreté mise en place à travers des indicateurs de résultats, des stratégies sectorielles déterminées et des cadres budgétaires établis à différents niveaux). Une deuxième condition importante était l'« infrastructure institutionnelle » déjà existante qui assurait un espace institutionnel de délibérations sur la division du travail et l'établissement de la confiance parmi les fonctionnaires des gouvernements des pays donateurs et partenaires (par exemple, le groupe partenaire local pour le développement, les groupes de travail sectoriels conjoints, les approches à niveau sectoriel, les missions conjointes, les examens et travaux analytiques). Les principales phases de la division du travail en Ouganda comprenaient donc (i) l'établissement d'une solide cartographie de l'information sur l'aide, (ii) lier l'information financière sur l'aide au budget national et au CDMT, (iii) une évaluation comparative des avantages pour les donateurs et, (iv) une négociation des accords sur la division du travail, partant de la réattribution des contributions de certains donateurs à l'utilisation plus accrue des différentes formes de délégation de coopération pour la mise en œuvre de dispositions dirigées par les donateurs. La présentation a mis en avant les bénéfices directement liés au processus de division du travail, à savoir (i) une meilleure transparence des flux de l'aide, (ii) une réduction des coûts des transactions pour les gouvernements partenaires, (iii) des subventions plus axées sur les résultats et plus « rationnelles », (iv) l'utilisation des contributions des donateurs selon leur avantages comparatifs et, (v) un meilleur alignement des contributions externes aux priorités et programmes des gouvernements.

En termes de défis à surmonter, la présentation a mis l'accent sur: (i) l'absence de nouveaux donateurs et de sources de financements alternatives (certains fonds verticaux par exemple) qui ne faisaient pas partie du processus actuel de division du travail, (ii) le déséquilibre entre le soutien apporté à certains « secteurs chouchous » au détriment d'autres secteurs, (iii) le besoin d'apporter des définitions plus standardisées sur le rôle discret, de soutien et de direction des donateurs, (iv) le regroupement des donateurs en « clans » à l'heure de coordonner leur positions et leur soutien sans une assistance ou un leadership suffisant des gouvernements, (v) le besoin de mettre en place des indicateurs permettant de mesurer le progrès et l'impact du processus de division du travail. Dans l'ensemble, la présentation a identifié un fort leadership du gouvernement comme étant la variable la plus importante pour des processus de division du travail au niveau des pays profitables et réussis

A suivi l'intervention de **M. Talaat Abdel-Malek, conseiller auprès du ministère égyptien pour la coopération internationale** dans laquelle il insista sur le besoin d'une gestion de la division du travail plus active afin de pouvoir faire face à l'excessive fragmentation de l'aide. Selon son point de vue, aussi bien les gouvernements partenaires que les gouvernements donateurs, doivent augmenter leurs capacités à s'engager fructueusement dans les processus de division du travail, ce qui comprendrait un changement complet de l'état d'esprit des donateurs à accepter et respecter l'assistance des gouvernements, comme par exemple lorsqu'il s'agit d'assumer un rôle moins important dans un secteur déterminé. De plus, il a mit en question le mérite du concept de « donneur meneur » lorsque celui-ci ne se base que sur l'ensemble du volume de ses contributions financières apportées par ledit donneur.

M. Daniel Low-Beer, directeur au Fonds Mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme a, quant à lui, mis l'accent sur le besoin de ne pas centrer l'harmonisation et la division du travail uniquement sur les ressources mais également sur les rendements et les résultats, ce qui offre une base commune permettant d'attribuer les rôles du donneur selon leurs avantages comparatifs à soutenir les résultats. A ce sujet, il proposa l'élaboration de plans nationaux ouverts basés sur les résultats. **M. Daniel Low-Beer** a signalé que les fonds internationaux représentent également un outil adéquat pour remonter l'harmonisation à un niveau international plutôt que de la maintenir au niveau des pays. Toutefois, les programmes internationaux selon lui, continueront aussi à agir sur l'efficacité de l'aide au niveau des pays, à mieux s'harmoniser avec les partenaires de développement et à aller plus loin dans les processus de division du travail au niveau des pays. Afin de parvenir à une aide plus rationnelle et coordonnée, il est nécessaire de créer un esprit d'apprentissage conjoint et des mesures destinées à tous les partenaires, que ce soit des pays partenaires, des institutions bi ou multilatérales, la société civile ou des programmes internationaux.

M. Hassane Cisse de la Vice-présidence chargée des affaires juridique à la Banque Mondiale a conclu les contributions des membres du panel en présentant l'initiative d'harmonisation juridique que la Banque mondiale a récemment proposé conjointement avec plusieurs donateurs et organisations multilatérales. L'objectif de cette initiative est d'améliorer l'harmonisation des procédures et formats des accords de financements des mémorandums de compréhension, des accords de coopération délégués, des clauses de lutte contre la corruption et des évaluations socio-environnementales. Des groupes de travail chargés de chacune de ces questions et un mécanisme d'« action immédiate » ont été mis en place parmi les organisations participantes afin de surmonter rapidement les goulets d'étranglement pouvant handicaper l'harmonisation des approches.

Après un débat dans le public, les principaux points et conclusions des membres du panel, résumés par le co-président, M. Muhakanizi à la fin de cette table ronde, ont englobé ce qui suit:

Dans l'ensemble les participants se sont accordés que **la fragmentation excessive de l'aide réduit son efficacité**, entrave les pays partenaires et conduit à une multiplication et une augmentation des coûts.

8. Il y a un besoin urgent **d'une gestion consciencieuse de la division du travail** dans plusieurs pays même si elle ne constitue pas une fin en elle-même. Enfin, la division du travail devrait contribuer à de meilleurs résultats du développement grâce à une meilleure complémentarité, à l'alignement aux priorités et aux cadres de travail des pays, à une meilleure transparence, à une responsabilité mutuelle et à une gestion basée sur les résultats.
9. Aussi bien la présentation de l'étude de cas de l'Ouganda que les contributions des participants ont démontré que **des éléments de bonnes pratiques ont vu le jour** dans un certain nombre de pays. Ces éléments devraient être partagés plus largement afin de faire bénéficier les pays débutants dans ce processus. Sachant qu'il n'y a pas un seul modèle pour un processus de division de travail réussi, les **principes de bonnes pratiques de la division de travail** au niveau des pays élaborés par l'équipe de travail du CAD ont semblé répondre au besoin d'assistance. Une fois ratifiés à niveau international, ceux-ci pourraient devenir une référence significative aussi bien pour les pays partenaires que pour les pays donateurs.
10. Le processus de division du travail au niveau du pays devrait, à chaque fois que c'est possible, être **dirigé par les pays partenaires**. Ces processus doivent être transparents et ouverts, tout en permettant l'engagement d'un ensemble plus important de parties prenantes (par exemple la société civile). Les processus de division du travail au niveau du pays tendent à être plus

efficaces s'ils sont liés aux cadres budgétaires et clairement associés aux stratégies nationales de développement basées sur les résultats.

11. Un certain nombre de **risques et de défis** en matière de processus de division du travail ont été abordés :
- **L'urgence** pouvant pousser les donateurs à aller de l'avant dans l'exercice de la division de travail de manière unilatérale, pourrait entraver l'appropriation et le leadership des pays.
 - **L'évaluation** comparative des avantages des donateurs est une question technique et politique. Le volume des contributions financières ne devrait pas constituer le seul critère de ce processus. L'expertise dans un secteur donné, l'expérience des pays voisins, la capacité des agents et les aspects comportementaux devraient également être pris en compte. A ce sujet, il a été suggéré d'explorer intégralement les compétences et les responsabilités d'un « donneur meneur ». Malgré le fait que l'évaluation soit basée sur des critères accordés et que celle-ci soit régulièrement soumise à des examens par les pairs, le pays partenaire devrait néanmoins avoir le dernier mot dans l'attribution et la discussion sur les contributions futures des donateurs.
 - Des processus fructueux de la division du travail reposent sur la transparence de l'information sur l'aide et sur les capacités de la gestion de l'aide. Les pays partenaires manquent souvent de capacités dans ces domaines et le soutien des donateurs doit être mieux coordonné et mieux aligné aux priorités du pays partenaire et de ses efforts en matière de capacités de développement. Cependant, les donateurs eux-mêmes devront améliorer leur capacité pour une meilleure harmonisation, une prédictibilité plus importante et améliorer leurs avantages comparatifs. De plus, les donateurs devront fournir des informations périodiques et réalistes sur l'acheminement de l'aide et leurs engagements. Les membres du panel et les participants de la table ronde se sont accordés sur l'importance du soutien au développement des capacités, et particulièrement s'agissant de l'importance que revêt la coopération sud-sud et la coopération triangulaire.
 - Les processus de la division de travail devront veiller à établir un équilibre entre l'objectif de réduire la fragmentation du soutien des donateurs et le maintien d'une diversité suffisante – en terme d'approches, d'outils et de canaux d'acheminement de l'aide. Dans l'idéal, une « situation de gestion de la diversité » devrait en résulter. Les participants, et en particulier les représentants de la société civile ont souligné l'importance du maintien d'un ensemble de mécanismes de financement lors des processus de la division du travail.
 - Les nouveaux acteurs du développement tels que les **programmes internationaux** et les donateurs émergents, ont eu à affronter certains défis dans leurs engagements dans les processus de la division de travail au niveau des pays. Néanmoins, certains programmes internationaux travaillent déjà pour un meilleur alignement et harmonisation, par exemple en mieux intégrant et harmonisant les stratégies sectorielles et en participant aux groupes d'apprentissage du Groupe d'apprentissage sur les programmes mondiaux pour améliorer l'efficacité de leur aide.

Panel 2: Questions transversales et harmonisation

Mme. **Erlinda Capones**, du National Economic Development Authority aux Philippines, a **introduit** le panel par une présentation d'étude de cas sur les lignes directrices sur la Participation des deux sexes au développement (GAD). La présentation a clairement illustré comment la problématique homme femme en

tant que question transversale, peut-être intégrée grâce à l'utilisation des systèmes et régulations des pays partenaires. Le gouvernement philippin faisait face à une prolifération de lignes directrices sur la participation des deux sexes au développement (GAD) élaborées individuellement par plusieurs donateurs et des projets soutenus par des donateurs. Ceci a déclenché le développement par le gouvernement philippin de lignes directrices harmonisées sur la participation des deux sexes au développement qui est par ailleurs utilisé aujourd'hui par toutes les agences gouvernementales et adopté en tant que standard pour la notification de la réactivité des programmes et des projets des donateurs à la question. Il existe donc aujourd'hui des outils harmonisés et simplifiés pour la prise en compte de la question sur la problématique homme/femme à toutes les étapes du cycle du projet. La qualité des projets dans le domaine de la participation des deux sexes au développement en a donc été améliorée et le suivi de la réactivité des programmes et des projets assistés par l'APD face à cette question en a été facilitée. Cette étude de cas a illustré dans l'ensemble comment l'harmonisation et la prise en compte des questions transversales peut bien avancer sous le leadership décisif du gouvernement et l'alignement des donateurs aux standards du pays. La présentation a également analysé les facteurs habilitants: (i) le soutien continu des hautes autorités au sein du gouvernement, (ii) l'importance du soutien du donneur et un réseau thématique de participation des deux sexes au développement qui a aidé à renforcer le leadership du gouvernement et à encourager l'appropriation conjointe des donateurs de ces lignes directrices, (iii) le besoin d'avoir un processus consultatif élargi pour assurer l'acceptabilité et l'adéquation des lignes directrices aux différents secteurs et, (iv) un renforcement continu de la capacité pour l'utilisation de ces lignes directrices.

Lors de ses observations préliminaires, **M. le Houai Nam du ministère des ressources naturelles et de l'environnement au Vietnam** a apporté une expérience très similaire, où l'harmonisation des différentes approches des donateurs dans le domaine de l'évaluation environnementale stratégique (ESS) ont eu lieu grâce à un leadership du gouvernement combiné à un alignement successif des donateurs au nouveau cadre juridique décrété par le gouvernement. Les facteurs déterminants ont été (i) l'importante plateforme institutionnelle mise en place pour le renforcement des capacités des ESS, (ii) la diffusion et l'apprentissage des schémas pilotes des ESS et l'échange continue entre les différents acteurs permettant d'établir la confiance, la compréhension mutuelles et l'harmonisation, (iii) l'effort combiné de quelques donateurs convaincus qui ont ciblé leur assistance sur la renforcement des politiques, des systèmes et des capacités pour la protection durable de l'environnement du gouvernement vietnamien.

M. Ashfaq Khalfan du Centre on Housing Rights and Evictions de Genève, a prit la parole pour la troisième intervention de ce panel en ajoutant un exemple d'expérience sur la manière avec laquelle les standards internationaux sur le droit à l'eau et à l'hygiène sont devenus la base de la réforme du secteur de l'eau par le gouvernement kenyan et une approche harmonisée pour le soutien des donateurs. Le gouvernement kenyan a déclaré que l'approche de la question des droits de l'homme a apporté des outils supplémentaires permettant de se centrer sur les besoins des plus démunis. De plus, les principaux donateurs se sont alignés sur les standards internationaux et ont revu les priorités de leurs attributions financières de manière significative. (Un financement plus important pour la fourniture de services aux quartiers les plus démunis).

Les facteurs ayant facilité cette opération ont été (i) un consensus du gouvernement kenyan sur les droits de l'homme, y compris les droits économiques et sociaux, (ii) un engagement de la part des donateurs des secteurs appropriés d'améliorer les critères des droits de l'homme dans leur coopération pour le développement et (iii) l'établissement par les Nations Unies de normes bien définies et opérationnelles sur le droit à l'eau et à l'hygiène. En complément de la réforme de la loi et des politiques, l'approche basée sur les droits renforce le pouvoir des pauvres et favorise la reddition des comptes du haut vers le bas. Alors que le programme d'action d'Accra fait références aux besoins de la participation de la société civiles, les représentants directs des plus démunis (les « demandeurs » de la fourniture de service) et selon les membres du panel sont trop souvent absents lorsqu'il s'agit de réformes du secteur national, y compris le dialogue entre le gouvernement et les partenaires au développement. Mettre en œuvre des processus

participatifs et de redditions de comptes ciblés sur les pauvres est un défi clé qui demandera un investissement significatif de temps, de capacités et de ressources.

Les interventions du public ont cependant révélé quelques déceptions concernant le manque d'une intégration réelle des questions transversales dans le programme de l'harmonisation et les programmes de l'aide. Madame Hoven, co-présidente de ce panel a résumé les principaux points de discussion suivants:

Les participants ont souligné que l'harmonisation de l'aide n'est pas une fin en elle-même ; les processus et les actions entreprises ont besoin d'être dirigés vers des résultats tangibles ayant un impact positif sur la vie des femmes, des hommes et des enfants démunis plutôt que de se centrer uniquement sur l'harmonisation des ressources.

12. Les questions transversales ne devraient pas être abandonnées pour la simple raison qu'elles ne semblent pas s'accorder à une approche harmonisée. Les donneurs comme les partenaires doivent **fermement intégrer les droits de l'homme, l'égalité homme/femme et la protection durable de l'environnement en tant qu'objectifs de plein droit, sur le même pied d'égalité que les objectifs des questions transversales.**
13. Tout les participants se sont accordés à dire qu'intégrer les questions transversales dans le pays partenaire est plus efficace (i) sous le leadership du pays partenaires et, (ii) à travers les politiques procédures et institutions des pays partenaires, les donneurs qui se sont engagés peuvent faciliter et soutenir l'intégration des questions transversales.
14. Établir et mesurer les résultats des questions transversales est un élément critique pour les processus d'intégration/évaluation, comme le sont le renforcement des capacités et les mécanismes d'incitation des agents en vue de leurs engagements.
15. Tant les donneurs que les partenaires ont besoin de promouvoir une critique mutuelle et constructive et apprendre de quelles manières ils peuvent intégrer les questions transversales. Cela est possible s'ils s'accordent sur une sorte de processus de *benchmarking* et d'examen par les pairs. Afin que chacun d'entre eux puisse suivre l'autre dans ses engagements vis-à-vis des droits de l'homme, de l'équité homme-femme et de la protection durable de l'environnement.

Conclusions

Les deux panels de cette table ronde se sont centrés sur des sujets très pertinents et innovants. Ceux-ci sont la clé pour faire avancer la mise en œuvre de l'efficacité de l'aide.

- Au niveau des pays l'évaluation des processus de la division de travail enregistre actuellement une recrudescence dans plusieurs pays partenaires et le **besoin d'assistance de partage de l'expérience et de renforcement des capacités** est devenu une évidence. Une division du travail fructueuse peut aider à la mise en œuvre d'une harmonisation à plus grande échelle et peut donner lieu à des réductions tangibles des coûts des transactions, évitant ainsi une duplication des efforts, *etc.* mais également: la table ronde a clairement révélé que les processus de division du travail obéissant à une gestion rigoureuse peuvent également apporter des contributions substantielles à la mise en œuvre d'un programme d'efficacité de l'aide plus élargi (par exemple la stimulation d'une réelle appropriation des pays partenaires, une amélioration de l'alignement des donneurs aux priorités des pays et une meilleure gestion des résultats du développement dans les pays partenaires).

- Concernant les questions transversales, la table ronde a démontré comment les principes d'efficacité de l'aide peuvent être appliqués avec succès au soutien de l'intégration de l'équité homme-femme, la protection durable de l'environnement et les droits de l'homme dans les pays partenaires. Néanmoins, il en est même apparu que le niveau de **connaissance et d'assistance aux bonnes pratiques** dans ce domaine n'en est qu'à ses débuts.

La table ronde s'est conclue sur les **recommandations ultérieures** suivantes:

1. Concernant la division du travail les expériences émergentes et les bonnes pratiques devraient être plus systématiquement suivies et largement partagées. Les principes de bonnes pratiques internationales ont été considérés comme un instrument utile d'assistance au processus au niveau des pays. La version préliminaire de ces principes a été confiée pour étude au groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide (tel qu'il a été stipulé dans le programme d'action d'Accra). Une suggestion importante révélée par la présentation de l'étude de cas de l'Ouganda a été la mise en place d'une méthodologie permettant de mesurer les progrès et les résultats du processus de division du travail au niveau des pays.
2. L'importance des dénommées questions transversales pour le programme d'efficacité de l'aide a été reconnue. Des exemples sur la manière avec laquelle elles peuvent être intégrées à travers l'application des principes d'efficacité de l'aide (appropriation, alignement, harmonisation, résultats, responsabilité mutuelle) sont de plus en plus documentés. Cependant lorsqu'il s'agit d'allier plus systématiquement les questions transversales et les principes d'efficacité, le sentiment général a été qu'une analyse et un apprentissage collectif reste encore une nécessité. Une suggestion pratique a été de charger le CAD d'approfondir cette base de travail nécessaire et la diffusion et le partage d'expérience qui en découlent.

TABLE RONDE 4 : POUR UNE GESTION AXÉE SUR LES RESULTATS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT

Résumé

Une gestion axée sur les résultats en matière de développement concerne la gestion du secteur public et le soutien qu'il peut apporter à une prise de décision politique centrée sur des résultats souhaités et basée sur les données.

La Table ronde est allée au-delà du programme de la gestion axée sur les résultats en matière de développement et a contribué au programme de l'efficacité de l'aide et du développement dans son ensemble. Tout le monde s'accorde aujourd'hui à dire que la gestion axée sur les résultats en matière de développement est allée au-delà du simple instrument de gestion de l'aide et fait partie du noyau du programme de réformes du secteur public. C'est une manière complète de penser au meilleur moyen d'intégrer les stratégies nationales et de réaliser les objectifs de développement accordés au niveau international. Il ne s'agit donc plus d'un exercice réservé au gouvernement uniquement mais un processus de changement politique impliquant la société dans son ensemble. D'importantes leçons peuvent ainsi être tirées de cette table ronde.

Tout d'abord, les résultats du développement – y compris l'intégration des droits de l'Homme, l'équité homme femme et la protection de l'environnement – nécessitent que les systèmes nationaux de la gestion axée sur les résultats en matière de développement aient la capacité de gestion nécessaire à ce processus de changement. Les pays en développement devraient se baser sur leur expérience personnelle souvent sous-estimée, sur les meilleures pratiques de pays se trouvant dans la même situation, et sur les ressources extérieures. L'expérience montre que lorsque les outils nécessaires sont en place, comme par exemple les systèmes d'informations statistiques et les plateformes de suivi et d'évaluation, les donateurs sont plus enclins à suivre les directives du pays. Les donateurs doivent néanmoins contribuer activement au processus et particulièrement accepter le fait que l'accent soit mis sur la contribution apportée et non sur l'origine de cette contribution.

Ensuite, le processus de changement requiert un leadership politique. Mesurer la performance comprend toujours le risque de ne pas tenir compte de la sous-performance et des échecs. Étant donné que la gestion axée sur les résultats en matière de développement implique une prise de risque, elle nécessite un haut niveau d'engagement politique sur le temps pour mesurer les résultats, se rendre compte de multiples parties prenantes et de mettre en œuvre les bonnes mesures d'incitation. « Vous pouvez courir, mais vous ne pouvez pas vous cacher » - cette image reflète dans l'ensemble le sentiment des participants sur l'urgence de la gestion axée sur les résultats en matière de développement.

Enfin, la capacité durable est cruciale. Les champions en la matière et les mesures d'incitation sont nécessaires pour le développement – et l'utilisation - de ces capacités. Les efforts dans ce sens devraient se centrer sur le renforcement de l'institutionnalisation de la gestion axée sur les résultats en matière de développement à tous les niveaux: l'environnement adéquat, les mesures organisationnelles et les talents individuels. Afin de mettre en place une « culture des résultats », le développement des capacités en matière de la gestion axée sur les résultats en matière de développement ne doivent pas s'appliquer uniquement au gouvernement mais également aux parlementaires, à la société civile, au secteur privé et aux médias. Dans ce contexte, l'harmonisation du soutien des donateurs et le renforcement des mécanismes d'apprentissage sud-sud constituent d'importants fils conducteurs.

Il existe une finalité prédominante d'appliquer l'ensemble de la gestion axée sur les résultats en matière de développement et de renforcer l'apprentissage sud-sud au niveau des pays et des régions. Ces mécanismes d'apprentissage au contact des pairs ont déjà prouvé être d'excellentes plateformes pour le développement des capacités. Le soutien des donateurs est donc nécessaire pour pouvoir continuer de les financer. Un soutien libéré d'attaches excessives étayant l'appropriation par les partenaires. Ces processus demandent néanmoins du temps et les risques de « surcharger » ces mécanismes par des tâches et des attentes trop importantes, doivent être évités.

Afin d'apporter un complément aux efforts fournis au niveau national et régional, il y a un besoin d'institutionnaliser le dialogue entre les donateurs et les pays en développement, aussi bien les gouvernements et les autres parties prenantes, à niveau international. Un important forum est nécessaire pour se faire l'avocat politique de la gestion axée sur les résultats en matière de développement et constituer une plateforme pour l'échange interrégional ainsi que pour accueillir le débat sur les questions spécifiques aux donateurs en matière de gestion axée sur les résultats en matière de développement.

TABLE RONDE 4: RAPPORT DE SYNTHÈSE

1. Contexte général

La gestion axée sur les résultats en matière de développement a une importance fondamentale dans la réalisation des engagements pris lors de la Déclaration de Paris. Cependant, et au vu de l'indicateur pour le progrès dans la gestion axée sur les résultats, très peu de pays partenaires ont des stratégies de qualité orientées vers des résultats, et le progrès depuis 2005 est resté très modeste. Ceci a été la finalité fondamentale de l'organisation d'une table ronde sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement lors du troisième forum de haut-niveau sur l'efficacité de l'aide.

Dans le même ordre d'idée que les principales questions abordées lors du forum de haut-niveau, le sujet dans son ensemble de la table ronde était ***de passer d'une concentration sur les concepts et les outils à une concentration sur la mise en œuvre***. A ce propos, la gestion axée sur les résultats en matière de développement va au-delà d'un processus de gestion: c'est un processus de changement dans lequel les facteurs politiques et le rôle de plusieurs parties prenantes est central.

Alors que la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats en matière de développement pourrait toujours être entravée par certains manques de compréhension partagée et de définitions explicites, il reste néanmoins un large consensus autour du concept. La gestion axée sur les résultats en matière de développement concerne ***la gestion du secteur public*** et le soutien ***de la prise de décision politique centrée sur les résultats souhaités et se basant sur les données***. Le concept concret, ainsi que l'ensemble des outils conçus pour améliorer la performance du gouvernement, ne sont pas controversés; il n'était par conséquent pas nécessaire de les aborder directement lors de cette table ronde. Les participants se sont vus remettre néanmoins toute la documentation pertinente. Les ***documents suivants entre autres, ont été mis à leur disposition***:

- *Les bonnes pratiques émergentes pour une gestion axée sur les résultats de développement*, troisième édition. Ce document, ainsi que *la fiche d'information pour une gestion axée sur les résultats de développement* et le *Policy Brief*, soutiennent l'effort de lancement du débat international sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement et une communication renforcée, une mise en commun des données d'expérience et un apprentissage des contacts par les pairs.
- Le *MfdR Capacity Assessment Tool* conçu récemment, ce produit, avec les outils des capacités déjà existants permet aux pays en développement de conduire des évaluations donnant une vision claire des lacunes des capacités, permet de créer les actions nécessaires pour y faire face et cible le soutien des donneurs.
- Un document sur les bonnes pratiques appliquées aux agences donatrices *Incentives for Aid Effectiveness in Donor Agencies* est un outil d'autoévaluation l'accompagnant qui aborde le programme de la gestion axée sur les résultats en matière de développement au sein des organismes d'aide.

A la lumière de *l'expérience personnelle des participants*, cette table ronde a eu pour objet de:

- Recenser les goulets d'étranglement qui subsistent à l'échelon local dans le domaine de la gestion axée sur les résultats en matière de développement;
- Formuler des suggestions clés concrètes sur la manière avec laquelle des acteurs donnés peuvent s'attaquer avec succès, aussi bien au niveau national qu'international, à ces goulets d'étranglement d'ici 2010; et
- Élargir la base d'engagement parmi les pays partenaires et les partenaires au développement pour s'attaquer aux goulets d'étranglement et poursuivre la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats en matière de développement.

Les *questions clés* suivantes ont été abordées lors de cette table ronde:

- La gestion axée sur les résultats en matière de développement en tant que système de pays partenaires;
- Mesures d'incitation pour l'efficacité du développement;
- Diffusion, mise en commun des données d'expériences et apprentissage au contact des pairs.

Ces questions clés et leurs considérations et messages sous-jacents ont été déterminés à l'occasion d'un *vaste processus de consultation*. Ce processus a été possible grâce à une équipe organisatrice de la table ronde composée des co-présidents, leurs contacts permanents, les rapporteurs et l'orateur programme. Les différentes réunions préparatoires tenues en Afrique, Asie et Amérique latine, ont été des étapes préparatoires importantes. De plus les communautés de pratique (CoP) régionales sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement ont été invitées à partager leurs points de vue sur les questions abordées lors de la table ronde. D'autres réseaux, tels que les Joint Venture sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement, sur la gestion des finances publiques et sur la passation des marchés, respectivement, ainsi que le réseau d'évaluation, le partenariat statistique au service du développement au 21^{ème} siècle (PARIS21), le réseau sur l'égalité homme-femme et les groupes de travail du CAD sur le développement des capacités ont également été invités aux discussions préparatoires et à joindre leurs commentaires à l'avant projet des questions à examiner. Enfin, les visions et aspects procéduraux ont été débattus et consolidés à l'heure de l'atelier préparatoire de la table ronde tenu du 28-30 juillet en Afrique du Sud.

2. Format de la table ronde

La table ronde a été co-présidé par Dhiresh Ramklass, conseiller technique principale au Trésor national d'Afrique du Sud (*Principal Technical Advisor to the National Treasury of South Africa*) et Joan Boer, représentant permanent des Pays Bas auprès de l'OCDE (co-président du Joint Venture de la gestion axée sur les résultats en matière de développement).

2.1 Intervention principale

L'intervention principale a été faite par Velayuthan Sivagnanasothy, directeur général, département de l'aide extérieure et du suivi budgétaire au Ministère chargé de la mise en œuvre du plan, Sri Lanka.

Cette intervention principale a établi les points communs et les bases de la discussion. Elle a également couvert les questions de pensée conceptuelle et les éléments principaux de la gestion axée sur les résultats en matière de développement, ainsi que la question cruciale de l'institutionnalisation de la gestion axée sur les résultats en matière de développement. Une référence au principe de Marrakech – les principes de la gestion axée sur les résultats en matière de développement accordé pendant la deuxième table ronde internationale sur les résultats à Marrakech en 2004 – a démontré que la gestion axée sur les résultats en matière de développement a gagné ses lettres de noblesse avec des principes toujours valides après une longue période de temps.

La présentation a souligné les objectifs des initiatives à établir « **un cycle de gestion axée sur les résultats en matière de développement** » et d'intégrer **la gestion des résultats** dans le gouvernement Sri Lankais. Ces initiatives ont mis en lumière les défis qui restent à accomplir, les facteurs de succès et les goulets d'étranglement à surmonter:

- Une politique gouvernementale axée sur les résultats a été prise en charge par le cabinet et un groupe central soutenu par des agents à été formé pour soutenir la gestion axée sur les résultats en matière de développement.
- Un plan d'action basé sur une « approche gouvernementales ouverte » (nationale, sectorielle, au niveau des agences et des projets), à été conçue.
- Le financement de la performance et des audits sur la performance audits ont été établi.
- Un projet de système de suivi a commencé à examiner les résultats au niveau du projet; un système sur l'information de l'évaluation a fourni les bases de données pour des décisions informées (en cour d'exécution, évaluations *ex-post* et évaluations des impacts).
- Les résultats reportés sont basés sur des rapports des cadres de travail des agences et des fiches de résultats utilisant les indicateurs de performance.
- Des CoPs à niveau national facilitent l'échange des connaissances et l'apprentissage des contacts des pairs.

La présentation à été bien accueillie par les participants. Le fait qu'elle soit basée sur la pratique et donnée par un représentant d'un pays partenaire indique que le programme de la gestion axée sur les résultats en matière de développement commence à s'axer sur la demande, de passer au delà de l'aide à une gestion publique. La gestion axée sur les résultats en matière de développement a été exposée comme un processus appartenant au pays mais guidé par l'ensemble du secteur public. L'« **institutionnalisation** » **de la gestion axée sur les résultats en matière de développement** qui comprend un financement, un suivi et une évaluation basées sur les résultats ainsi que l'utilisation d'audits pour la gestion des résultats est un standard exigeant.

2.2 **Discussions à la suite de l'intervention principale**

A la suite de l'intervention principale aucun exposé formel ou intervention d'un panel établi n'ont eu lieu. A la place, les co-présidents ont commencé immédiatement une discussion ouverte dans le but d'alimenter le débat et l'échanger les de points de vue et les expériences personnelles parmi les participants. Mettant par conséquent l'accent sur les leçons tirées et déterminants les défis à surmonter à moyen terme. Pour chacune des trois questions clés (**gestion axée sur les résultats en matière de**

développement en tant que système national, mesure d'incitation, apprentissage au contact des pairs) ayant été débattue par la suite, les co-présidents ont invité les participants à faire des interventions d'une durée limitée à 2-3 minutes en répondant aux questions suivantes.

- Quels sont les principaux goulets d'étranglement qui entravent la gestion axée sur les résultats en matière de développement dans votre pays ou votre organisation ? Quelle intervention à l'appui du développement de la capacité devrait être la plus décisifs pour le renforcement des systèmes de gestion axée sur les résultats en matière de développement dans votre pays ou votre organisation ?
- Dans votre pays ou votre organisation quelles sont les principaux goulets d'étranglement et éléments dissuasifs auxquels ils convient de s'attaquer et de surmonter? Dans votre pays ou votre organisation, quelles sont les incitations les plus efficaces pour promouvoir une gestion axée sur les résultats et l'efficacité au regard du développement ?
- Dans votre pays ou votre organisation quelles sont les principaux goulets d'étranglement qui font obstacle à une vision claire, une compréhension partagée et une connaissance approfondie de la gestion axée sur les résultats en matière de développement? Quelles interventions efficaces peuvent être mises en place dans votre pays ou votre organisation pour s'attaquer à ces goulets d'étranglement, améliorer le partage des connaissances et diffuser le concept de la gestion axée sur les résultats en matière de développement et les leçons tirées?

Deux rapporteurs ont fait la synthèse des conclusions au milieu et à la fin de la table ronde: Daša Šilovic, conseillère sur la coordination et la gestion de l'aide, bureau du PNUD sur les politiques de développement; et Bruce Purdue, chef de l'unité de gestion axée sur les résultats à la banque asiatique de développement (et co-président du JV GRD).

Les discussions de la table ronde ont été animées et centrées. La plupart des interventions (environ 60%) ont été faites par les représentants de pays partenaires, ce qui révéla un intérêt particulier de leur part pour la gestion axée sur les résultats en matière de développement en tant que système national et pour les questions d'apprentissage au contact des pairs. Les interventions des donneurs et plusieurs autres parties prenantes (environ 20% chacun) ont été plus centrés sur les questions des mesures incitatives pour l'efficacité du développement.

3. Principaux résultats

Il ressort de l'enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la déclaration de Paris que seuls quelques pays partenaires possèdent des stratégies d'évaluation de la qualité axée sur les résultats, et que les progrès sont généralement lents. Il en ressort néanmoins des signaux encouragent démontrant que les choses avancent dans la *bonne direction* :

- La table ronde a permis de confirmer qu'une bonne pratique de la gestion axée sur les résultats en matière de développement dirigée par le pays partenaire voit peu à peu le jour dans plusieurs pays du monde.
- Le partage des connaissances et l'apprentissage de pairs-à-pairs de la gestion axée sur les résultats en matière de développement au sein des pays, des régions, et entre les régions est en augmentation. Les CoP régionales dans les régions d'Asie-Pacifique, d'Afrique et d'Amérique latine en sont les conducteurs les plus importants.

- Nombre de rapports des pays liés à l'évaluation de la mise en œuvre de la déclaration de Paris ont révélé quelques progrès dans des domaines particuliers et des plans ambitieux à court terme pour le lancement de systèmes nationaux renforcés.

Pour tirer le meilleur profit de ces tendances prometteuses et afin de renforcer la poussée politique d'institutionnalisation de la gestion axée sur les résultats en matière de développement, la table ronde a cherché à recenser les goulets d'étranglement qui subsistent, à formuler des suggestions clés concrètes sur la manière dont des acteurs donnés peuvent s'y attaquer avec succès et, élargir la base d'engagement parmi les pays partenaires et les partenaires au développement.

Le résumé suivant de la table ronde, expose le panorama de la situation afin d'avancer sur le dossier de la gestion axée sur les résultats en matière de développement:

- ***Pour ce qui est des ressources***, la gestion axée sur les résultats en matière de développement ne concerne plus simplement la gestion de l'aide. Alors que celle-ci continuera de jouer le rôle de catalyseur de ce processus, la gestion axée sur les résultats en matière de développement quant à elle, est fondamentalement destinée à la réforme du secteur public et représente un processus de changement impliquant toutes les ressources domestiques et extérieures disponibles pour le développement économique. La gestion axée sur les résultats en matière de développement ouvre donc le chemin à une transition de l'efficacité de l'aide à l'efficacité du développement.
- ***Pour ce qui est des résultats et de l'impact***, la gestion axée sur les résultats en matière de développement ne représente plus un simple outil technique destiné à guidé les ressources vers des objectifs et des cibles étroitement définis. Elle reflète plutôt une manière de penser élargie sur la meilleure manière de réaliser les résultats et avoir les meilleurs impacts selon les priorités nationales et sectorielles et en accord avec les Objectifs de Développement pour le Millénaires et autres Objectifs de Développement accordé internationalement, y compris les engagements sur l'équité homme-femme, les droits de l'homme et l'environnement.
- ***Pour ce qui est des parties prenantes***, la gestion axée sur les résultats en matière de développement ne s'applique plus uniquement à des entités déterminées du gouvernement. La mise en place d'objectifs, d'accords sur les cibles et les stratégies, l'attribution des ressources disponibles aux activités (par exemple le lien résultats-budget), le suivi et l'évaluation permettant de déterminer si les ressources attribuées font réellement la différence, les rapports sur la performance et, finalement un retour de données de l'information destinées au processus de prise de décision – tout ce « cycle de la gestion axée sur les résultats en matière de développement » requiert une approche de « l'ensemble de la société » et l'implication d'une large communauté de parties prenantes. L'appropriation démocratique fait appel à l'inclusion de l'ensemble du gouvernement et la participation active des parlementaires, des sociétés civiles, des medias et du secteur privé.

Ce message a marqué un réel changement de concentration de la table ronde sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement par rapport à celui qu'elle avait lors du deuxième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide en 2005 à Paris, et qui s'est principalement centré sur les questions techniques liées à la gestion de l'aide.

Mais quelles sont donc les mesures à prendre pour intégrer ce programme politique élargi de la gestion axée sur les résultats en matière de développement, pour le transformer en réalité?

Les participants à la table ronde ont identifié *trois axes essentiels* à l'obtention de résultats durables, respectant l'appropriation démocratique pouvant changer réellement la vie des gens: *les résultats requièrent la mise en place des systèmes nationaux robustes systèmes afin de diriger le changement, ils requièrent un leadership et ils requièrent une capacité durable.*

3.1 *La gestion des résultats nécessite les systèmes nationaux pour gérer le changement*

Si l'on veut obtenir des résultats durables en matière de développement et assurer une véritable responsabilisation, il faut que toutes les ressources affectées au développement, y compris les ressources extérieures, soient gérées au moyen de systèmes nationaux. La gestion axée sur les résultats en matière de développement est maintenant reconnue en tant que concept, même si les appellations et les modalités sont variables, et elle gagne en importance dans la plupart des pays partenaires. Toutefois, comme cela est souligné dans le Rapport d'évaluation, il s'agit encore du maillon le plus faible des systèmes nationaux de gouvernance dans de nombreux pays. La planification, la budgétisation, le suivi et l'évaluation, la production d'états financiers et l'audit demeurent des exercices distincts, sans lien les uns avec les autres. De nombreux systèmes nationaux restent centrés sur les ressources mises en œuvre et les questions de conformité, et n'évoluent que lentement vers la mesure des résultats. Le Rapport d'évaluation fait apparaître que les stratégies et programmes nationaux ne sont raccordés au budget et ne font l'objet d'un suivi que dans quelques pays seulement. L'utilisation par les donateurs de cadres nationaux de résultats et de suivi serait par conséquent l'exception et non la règle.

Là où l'information et les plateformes pour la participation dans les **pays en développement** existent, il est plus simple pour les donateurs de réaliser leur part de l'engagement de Paris pour une meilleure gestion des résultats de l'aide. L'expérience encore limitée de pays tels que l'Ouganda, nous montre que les donateurs, dans de telles circonstances, suivront effectivement la direction du pays et contribueront à promouvoir une culture de gestion basée sur des éléments d'information touchant l'intégralité du gouvernement et utilisant les systèmes et les données gouvernementaux.

Mais les *donneurs* doivent apporter une réelle contribution à ce processus. Il existe toujours chez les donateurs, tel que l'indique la table ronde, une tendance à parler de « leur » gestion axée sur les résultats en matière de développement et de « leurs » systèmes de suivi et d'évaluation. De plus, ils ont tendance à imposer leurs propres priorités ou programmes internationaux à long terme ce qui peut saper les stratégies de développement nationales. Les donateurs devraient ainsi accepter le fait que l'accent soit mis **sur la contribution apportée et non sur l'origine de cette contribution**. Et par conséquent, bien comprendre et expliquer à leurs citoyens que cela implique qu'on privilégie moins les résultats intéressant les donateurs que les résultats en termes d'opportunités offertes aux citoyens des pays partenaires. Pour plus de crédibilité, les participants ont souscrit au concept que les systèmes et la procédure de la gestion axée sur les résultats en matière de développement devrait être sujette à de meilleures formes de suivi et d'évaluation indépendantes.

Un participant a rappelé que tout effort de gestion axée sur les résultats en matière de développement ne peut simplement traiter les aspects économiques du développement. Si la gestion axée sur les résultats en matière de développement devait déterminer le projet le plus avantageux en matière de coût, elle ira droit à l'échec. La gestion de décisions doit plutôt englober *les questions relatives aux droits de l'homme, à la problématique homme-femme, et la protection de l'environnement*. Des outils comprenant le renforcement des instruments juridiques et la promotion de l'appropriation démocratique. Cependant la gestion de résultats comprenant des avancements dans de telles questions transversales présentera toujours

un important défi et entraînera (dans la plupart des pays en développement et agences donatrices) une importante volonté politique.

Quelques discussions concernant un nouvel outil d'évaluation de capacité nouvellement conçu (« Cap Scan ») ont eu lieu. Cet outil a été soutenu par la Banque Mondiale et piloté en Mauritanie. Concernant les outils existants, ils aident à diagnostiquer si la gestion axée sur les résultats en matière de développement est appliquée au niveau des pays.

Les participants de la table ronde ont signalé que les outils étaient actuellement *élaborés et partiellement mis en place*. En dépit, des engagements internationaux, et parce que « l'appropriation » existe souvent à différents niveaux dans les pays partenaires (par exemple, différents ministères, agences exécutives, et institutions du secteur public), ce type d'outil ne peut être appliqué avec succès que lorsqu'il est adapté aux circonstances spécifiques du pays et appliqué au sein des systèmes nationaux. Il est maintenant nécessaire de commencer une réelle mise en place. Cependant 'le parfait ne devrait pas devenir l'ennemi du bien' dans ce domaine particulièrement lorsque les pays les plus industrialisés ont eux-mêmes d'importantes difficultés à apporter des solutions satisfaisantes.

La table ronde s'est clairement fait écho des recommandations du rapport d'évaluation stipulant que les pays devraient se baser sur *leurs expériences domestiques souvent sous-estimées, sur les meilleures pratiques des pays dans la même situation, et sur les ressources extérieures*, afin de « démystifier » les systèmes de la gestion axée sur les résultats en matière de développement et pouvoir ainsi mettre en place des systèmes adéquats à l'exercice d'un leadership nécessaire et une direction des programmes d'aide et de développement.

3.2 *Les résultats requièrent un leadership*

Afin de créer des opportunités à leurs citoyens, il est de la responsabilité du gouvernement de guider toutes les ressources disponibles au développement national – aussi bien les ressources domestiques que l'aide extérieure. La *gestion axée sur les résultats en matière de développement est une opportunité, mais non sans risques*. Mesurer la performance comprend toujours un risque de ne pas y inclure la sous-performance et l'échec. Et aucune crédibilité n'est possible s'il n'existe pas un système de pénalisation. Vu que la gestion axée sur les résultats en matière de développement implique une prise de risque, elle requiert alors un engagement politique de haut niveau dans le temps: un engagement pour apprécier les résultats d'être tenu responsable, de mettre en place les bonnes mesures incitatives, de renforcer les capacités nécessaires et de les utiliser. « *Vous pouvez courir, mais vous ne pouvez pas vous cacher* » - cette image reflète dans l'ensemble le sentiment des participants sur l'urgence de la gestion axée sur les résultats en matière de développement – et cela représente une position clairement différente des précédentes discussions sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement à Paris et Hanoi.

Il y a un *besoin de champions et de conducteurs* à différents niveaux du gouvernement. Ceux-ci doivent mettre en place le programme de la gestion axée sur les résultats en matière de développement et aider les agents à réfléchir aux résultats en tant que nouveau changement de processus de gestion. Mais il y a également eu un important rappel au fait que le *processus de la gestion axée sur les résultats en matière de développement doit impliquer plusieurs parties prenantes*, en particulier la société civile et les parlementaires. Ces parties prenantes ont un double rôle: veillez à la surveillance et l'équilibre des actions de la branche exécutive du gouvernement afin de le rendre comptable; et agir en tant qu'agent du changement afin d'être rendu comptable.

Les participants ont remarqué que les membres de la société civile doivent accepter le fait que le processus de développement doit être dirigé en vue de résultats: les critiques doivent être constructives. Il y a eu lors de la table ronde, une forte demande d'un rôle plus important et plus responsable des parlements.

Ainsi la fonction de surveillance parlementaire est perçue comme un élément crucial et les équipes de parlementaires des pays donateurs et des pays receveurs devraient travailler en collaboration afin de suivre les ressources depuis leurs origines jusqu'à leurs résultats. La table ronde a été informée d'une nouvelle initiative sur le continent Africain entreprise par des parlementaires aussi bien des pays donateurs que des pays receveurs et fortement centrée sur les questions de la gestion axée sur les résultats en matière de développement. Ce nouveau partenariat de surveillance parlementaire prétend partager l'information, les leçons, les questions et les problèmes communs aux parlementaires participant à ce partenariat.

Si l'on veut atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration de Paris et dans le programme d'action d'Accra, il importe au plus haut point que les principaux acteurs modifient la manière dont ils exercent leurs activités. Certains types de comportement devront être modifiés. Nombre de ces comportements perdurent et sont difficiles à infléchir, la table ronde a rappelé à tous les présents qu'il peut s'avérer difficile de comprendre ce qui motive les gens et que les sujets déterminants vont bien au-delà des simples incitations; ce qui porte à croire que le comportement est un résultat complexe de différents types de comportements profondément enracinés dans les cadres culturels et légaux, de procédure et d'incitations immédiates.

Dans la déclaration de Paris, les donateurs et les pays partenaires se sont conjointement engagés à réformer les procédures et à multiplier les incitations – y compris dans les domaines du recrutement, de l'évaluation et de la formation – pour que les décideurs et les agents œuvrent en faveur de l'harmonisation, de l'alignement et de la gestion axée sur les résultats. Si l'on veut modifier les incitations, il faudra prendre un certain nombre de mesures allant du renforcement et de l'élargissement des systèmes de reddition de comptes aux parlements et aux citoyens, à la mise en place de systèmes de récompense et d'incitations au sein des ministères et des organismes d'aide au développement. Les participants ont souligné qu'en dépit du changement vers la gestion axée sur les résultats en matière de développement, les dispositions incitatives restent « perverse » (pression pour les versements, changement constant d'agents, vision limitée) particulièrement au sein des agents donatrices. Ses participants ont appelée à des actions concrètes pour la création de « mesure d'incitation pour un changement culturelle ». Une délégation de compétence des services centraux au profit des bureaux locaux et le remplacement de l'impératif actuel de versement par l'obligation de résultats peuvent être considérée comme des moyens d'accomplir des progrès décisifs.

3.3 Les résultats requièrent un renforcement des capacités

Renforcer et soutenir une capacité durable dans la gestion axée sur les résultats en matière de développement est crucial. Un renforcement général des capacités devrait, si besoin est, aider à **institutionnaliser la gestion axée sur les résultats en matière de développement à tous les niveaux**: l'environnement propice, le niveau organisationnel et les atouts individuels. L'institutionnalisation de la gestion axée sur les résultats en matière de développement dans les systèmes nationaux permettra d'accroître sa viabilité, de raccorder la demande de résultats aux cadres locaux de résultats et de couvrir l'ensemble des ressources et des départements et services gouvernementaux.

Alors que la discussion abordait la question des différentes parties prenantes dans le processus de développement, il s'est avéré évident que « le renforcement de la capacité » n'est plus uniquement une affaire de donateurs et de gouvernements des pays partenaires, mais qu'il s'applique également à d'autres acteurs tels que les parlementaires, la société civile et les médias. A moins que **toutes les parties prenantes soient engagées dans la gestion axée sur les résultats en matière de développement** sur des termes et des conditions communes et qu'ils parlent le même « langage » de la gestion axée sur les résultats en matière de développement et d'efficacité, le risque d'une incompréhension mutuelle et, par conséquent un manque de progrès reste toujours présent.

Bien qu'elle soit généralement admise et qu'elle soit appliquée de diverses manières dans les différentes parties du monde, la gestion axée sur les résultats en matière de développement est un concept en évolution qui méritera *d'être clarifié et de faire l'objet d'une compréhension identique*. Il semble que ce soit là l'une des raisons pour lesquelles la diffusion des approches fondées sur les résultats continue de représenter un défi à surmonter. Un effort supplémentaire s'impose pour faire *connaître l'essence du concept* et ses diverses variations avec un ensemble plus vaste de parties prenantes y compris les citoyens. Il importe également de parvenir d'une clarté conceptuelle pouvant être appliquée aux systèmes nationaux.

Selon le rapport d'évaluation quasiment tous les donateurs semblent engagés dans une sorte d'assistance au renforcement des capacités qui devrait consolider la gestion des résultats – que ce soit un soutien à la capacité statistique, une aide au renforcement des cadres de résultats, ou l'introduction d'une « culture des résultats » – mais ces résultats semblent manquer de rigueur et de perspectives à long terme et restent souvent liés au besoin ou aux domaines d'intervention spécifiques des donateurs. Il y a deux réponses à ces lacunes:

- Premièrement, il y a un sérieux besoin d'harmonisation des soutiens des donateurs à long terme.
- Deuxièmement, le concept d'apprentissage sud-sud promet de nouvelles solutions.

Les discussions d'*apprentissage sud-sud* se sont centrées sur trois questions:

- *Quelle sont les sujets à traiter en priorité?* Il y a un ensemble important de sujets. Par exemple, les réseaux doivent partager leurs meilleures pratiques d'institutionnalisation de la gestion axée sur les résultats en matière de développement, transmettre des informations sur la manière d'intégrer les outils de la gestion axée sur les résultats en matière de développement au niveau des projets et partager leur connaissance sur les manières de traiter avec les donateurs.
- *Qui devrait être impliqué?* Le besoin d'un apprentissage pluridisciplinaire de haute qualité peut impliquer non seulement la participation des responsables dans les gouvernements, mais également les universités et autres centres d'excellence.
- *Comment assurer la viabilité financière?* Il semblerait qu'il y ait un consensus qu'un échange d'informations fait toute la différence, il doit néanmoins être viable et continu. La question du financement – ainsi que celle du meilleur lieu d'hébergement des réseaux d'apprentissage – doit être prise au sérieux. Les participants ont déclaré que le financement de mécanismes d'apprentissage est une bonne utilisation des ressources. Deux questions fondamentales subsistent: les pays partenaires sont-ils prêts à investir dans l'apprentissage? Les donateurs sont-ils prêts pour un financement à long terme?

Le nombre de *mécanismes d'apprentissage par les pairs* s'employant à mieux intégrer la gestion axée sur les résultats en matière de développement est en augmentation. Les participants ont désigné les CoP émergentes sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement dans les régions d'Asie-Pacifique, d'Afrique et d'Amérique latine, offrant d'excellentes plateformes pour un apprentissage mutuel et un renforcement des capacités. Beaucoup des participants ont signalé l'urgence de consolider ces communautés, élargir leur cercle d'influence et ont pressé les donateurs de continuer à les financer sans trop d'entraves qui risqueraient de saper l'appropriation par les partenaires.

La table ronde a été informée d'une initiative sud-africaine d'établir un programme d'apprentissage par les pairs et de renforcement des capacités de la gestion axée sur les résultats en matière de

développement sur le continent africain. Ce programme à long terme est censé aider au développement d'une masse critique d'experts en gestion axée sur les résultats en matière de développement, renforcer les systèmes de participation et le processus de développement de la prise de décision basée sur l'information.

4. Conclusions

La table ronde a permis de passer d'une focalisation sur les questions d'ordre techniques (par exemple les concepts et les outils) à une meilleure mise en œuvre. Elle a également confirmé le fait qu'alors que la mise en place de la gestion axée sur les résultats en matière de développement peut encore être entravée par un certain manque de compréhension mutuel et de définitions claires, il y a un principe un large consensus autour du concept : ***la gestion axée sur les résultats en matière de développement concerne la gestion du secteur publique et le soutien au processus de prise de décision politique axée sur les résultats souhaités et basée sur l'information.***

Un ***accord sur les principales étapes à venir à également vu le jour.*** Tels que démontrés le cas Sri Lankais, de tels étapes doivent être considérés comme des facteurs de succès fondamentaux et méritent une attention politique. L'ensemble de ces étapes formant le « cycle de la gestion axée sur les résultats en matière de développement », sont relativement claires : une mise en place d'objectifs détaillés ; un accord sur les cibles visées et actions à mener ; une attribution des ressources disponibles pour ces actions suivies et une évaluation si les ressources attribuées font la différence escomptée ; un rapport de la performance destiné au public ; et un retour d'informations sur la performance dans la prise de décisions.

Le résultat en matière de développement requiert que les systèmes nationaux mis en place puissent diriger le changement, ils requièrent un leadership politique lors du processus de changement, et ils requièrent des capacités pour mettre en place les étapes mentionnées plus hauts – c'est essentiellement le message que la table ronde a voulu transmettre.

La gestion axée sur les résultats en matière de développement en tant que système nationale :

Seul quelques pays partenaires possèdent des stratégies de qualité axée sur les résultats. Néanmoins, des signaux encourageants indiquent que les choses avancent dans la bonne direction :

- Les bonnes pratiques des outils de la gestion axée sur les résultats en matière de développement voient le jour et sont partagés par des réseaux d'apprentissage.
- Les pays partenaires commencent à faire leur programme de la gestion axée sur les résultats en matière de développement et celui-ci est plus guidé par la demande que simplement proposé par les donateurs.

Les pays partenaires devraient maintenant saisir l'opportunité d'établir des systèmes nationaux renforcés de gestion axée sur les résultats en matière de développement et les donateurs doivent accepter le fait que l'accent soit mis sur la contribution apportée et non sur l'origine de cette contribution, s'aligner sur les priorités du pays et renforcer ses systèmes en les utilisant.

Leadership politique:

La gestion axée sur les résultats en matière de développement est une opportunité mais non sans risque de ne pas tenir compte de la sous-performance et l'échec. Étant donné que la gestion axée sur les résultats en matière de développement implique prise de risque, elle requiert un engagement politique et de haut niveau :

- Un engagement d'être tenue responsable, de mettre en place les dispositions d'incitations adéquates de renforcer les capacités nécessaires et de les utiliser.
- Un engagement de sortir le programme de la gestion axée sur les résultats en matière de développement des confins du gouvernement, et en faire un programme ouvert à toute la société.
- Les partis prenants au-delà du gouvernement jouent un rôle de surveillance et d'équilibre envers les actions du gouvernement et le tiennent responsable, ses partis prenantes doivent également agir qu'en temps qu'agent du changement et être également tenues responsables.

Le renforcement des capacités de la gestion axée sur les résultats en matière de développement:

Pour institutionnaliser la gestion axée sur les résultats en matière de développement, reformer les procédures, consolider les dispositions incitatives et renforcer les capacités nécessaires, il est nécessaire d'avoir de réels champions et non de simples enthousiastes :

- Il est devenu normal que les pays partenaires doivent faire preuve d'un fort leadership de leurs propres politiques de renforcement des capacités.
- Les donateurs doivent également avoir pour obligation de ne pas investir uniquement dans les ressources humaines et les institutions des pays partenaires, mais également d'harmoniser leur propre soutien à la gestion axée sur les résultats en matière de développement.
- En marge de ceci, l'apprentissage Sud-Sud offre de nouvelles manières prometteuses de soutien ou renforcement des capacités. Les réseaux tels que les CoP sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement ont d'ores et déjà prouvé qu'elles excellentes plateformes de l'apprentissage mutuelles et de renforcement de capacités. Les pays partenaires sont-ils néanmoins prêts à investir dans l'apprentissage ? Et les donateurs à un financement à long terme ?

Étapes à venir de l'avancement de la gestion axée sur les résultats en matière de développement:

Les deux étapes à venir de l'avancement de la gestion axée sur les résultats en matière de développement, selon les indications de la table ronde devraient être les suivantes :

- Premièrement, la finalité de mettre de la mise en œuvre de l'ensemble de la gestion axée sur les résultats en matière de développement à niveau nationale et de renforcer l'apprentissage par les pairs à niveaux national et régional ; mais également la mise en garde que ses processus ont besoin de temps et qu'il faut éviter le risque de surcharger les mécanismes d'apprentissage avec des tâches et des attentes trop importantes.
- Deuxièmement, le besoin d'institutionnaliser le dialogue avec les pays partenaires, les gouvernements et autres parties prenantes, à niveau internationale. Un important forum est nécessaire de jouer le rôle d'avocat de la gestion axée sur les résultats en matière de développement et représenter une plateforme d'échange interrégionale et accueillir le débat sur les questions spécifiques aux donateurs concernant la gestion axée sur les résultats en matière de développement.

TABLE RONDE 5 : FAIRE DE LA RESPONSABILITÉ MUTUELLE UNE REALITÉ

Résumé

La table ronde sur la responsabilité mutuelle a donné lieu à de vives discussions reflétant un large panel de points de vue y compris ceux des parlementaires et des représentants de la société civile. Les questions principales ont été déterminées lors du discours préliminaire donné par Mme. Mary Robinson. Ont suivi une étude de cas de la Tanzanie, et d'une initiative conjointe des pays est-asiatiques (Cambodge, Laos et Viêt-Nam). Le discours préliminaire, les études de cas et les commentaires du public ont été d'une consistance notable y compris sur les points suivants :

- Une comptabilité mutuelle et renforcer et cruciales pour le changement nécessaire à la réalisation des autres objectifs clés de la Déclaration de Paris et du programme d'action d'Accra ainsi qu'au résultat sur le développement auxquelles ils contribuent. Les points déterminants de son efficacité sont la confiance mutuelle et le respect, les partages des objectifs et des valeurs et le suivi indépendant.
- Les programmes réalisés à ce jour ne sont pas à la hauteur. Cette question nécessite donc une attention particulière afin d'augmenter la portée du pays et de transformer les mécanismes consultatifs existants en mécanismes de responsabilités réelles plutôt d'en créer de nouveaux.
- Aussi bien la mutualité à niveau national qu'international et les liens les unissant ont besoin d'être renforcés. Les approches régionales peuvent également jouer un rôle constructif.
- La priorité première est le renforcement du rôle des pays partenaires. Ceci s'applique aussi bien au niveau national qu'au niveau international y compris, au sein des groupes consultatifs et des groupes de travail sur l'efficacité de l'aide.
- La responsabilité mutuelle se doit de respecter et venir en complément de la responsabilité domestique. Les meilleurs mécanismes de responsabilité mutuelle est de résultats de matières de développement sont issus des pays ayant les mécanismes de responsabilité domestiques les plus renforcés.
- La responsabilité mutuelle touche à des questions plus larges y compris les questions sur la problématique homme-femme, les questions sur le droit de l'homme, les questions sur l'environnement et les questions concernant les engagements des donateurs sur les volumes de l'aide.
- Des enquêtes indépendantes menées particulièrement par les parlements et la société civile peuvent renforcer la responsabilité mutuelle.
- Les progrès de la responsabilité mutuelle ont été lents en matière de renforcement du rôle des parlements. Il faut y remédier.

- Le rôle des OSC et leurs efforts d'augmenter les propres responsabilités à besoin de plus de soutien.
- La transparence de l'information sur l'aide, y compris par exemple l'information sur l'assistance technique, ainsi qu'une meilleure transparence des budgets nationaux pour le développement sont une question vitale.
- Des groupes de suivi internationaux, des enquêtes régionales menées par les pairs et une mesure indépendants de la performance des donateurs à niveau nationales sont des bonnes pratiques qui méritent une considération plus importantes. Un effort international de documentation et de diffusion de bonnes pratiques sur la responsabilité mutuelle serait le bienvenu.

En conclusion, les co-présidents, rejoignant les objectifs de la réunion ont fait appels a un redoublement des efforts afin de réaliser l'objectif de 100% de la couverture du pays et de renforcer les mécanismes existant dans le but de faire la responsabilité mutuelle une réalité. Ceci veut dire la réalisation des engagements de mise en œuvre pris lors de la Déclaration de Paris et du programme d'action d'Accra et d'aller même au-delà. Ils ont demandé qu'une attention particulière soit accordée au renforcement des rôles des pays partenaires y compris les rôles des parlements et de la société civile et une utilisation des informations indépendantes aussi bien aux niveaux national qu'international. Le groupe de travail du CAD soutenu par une forte participation des pays partenaires, a été désigné pour mener à bien cet effort de collaboration.

TABLE RONDE 5 : RAPPORT DE SYNTHÈSE

Ce rapport s'articule autour des sections suivantes: Introduction ; Formuler les questions; Étude de cas sur la Tanzanie; Étude de cas sur l'initiative en Asie de l'Est (Cambodge, Laos et Viêt-Nam) ; Débats du publique ; et Principaux point de consensus.

1. Contexte

La Déclaration de Paris, y compris ses provisions sur la responsabilité mutuelle, concerne le changement de comportement des relations en matière d'aide dans le but de réaliser mes ODM et autres objectifs pour le développement. La Responsabilité mutuelle est le processus par lequel deux parties ou plus, en l'occurrence les pays partenaires et les donateurs, se portent responsables l'un envers l'autre des engagements mutuels qu'ils ont volontairement pris. Ceci comprend les mécanismes de suivi et les actions de consultation et de remédiation. Son succès dépend de la mise en place d'une confiance et d'une compréhension mutuelles, d'un partage des objectifs et des valeurs et d'un suivi indépendant. Elle représente un complément, plutôt qu'un substitut, à la réédition de comptes première aussi bien des pays partenaires que des donateurs à leurs citoyens. Les évaluations à niveaux national et international montrent que la responsabilité mutuelle peut avoir un impact positif sur les mesures d'incitation et sur le comportement aussi bien des pays donateurs que des pays partenaires et renforcer ainsi l'efficacité de l'aide. Ceci est en partie dû à sa capacité d'aider à un meilleur équilibre de la responsabilité afin de soutenir des relations plus égales en matière d'aide.

Les preuves montrent que les progrès ont été trop lents. La couverture nationale de la responsabilité mutuelle a diminué et les mécanismes existants sont souvent faibles. Le Rapport de synthèse sur l'évaluation et la mise en place de la Déclaration de Paris¹⁵ indique que la responsabilité mutuelle est l'élément le moins compris du programme sur l'efficacité de l'aide. Il a relevé des exemples de bonnes pratiques à niveau national et international mais il existe des chevauchements et un important accord doit être conclu afin de diffuser et renforcer ces bonnes pratiques. L'enquête de suivi de la Déclaration de Paris menée par l'OCDE/CAD en 2006 révèle que 44% des 34 pays partenaires s'étant volontairement soumis à l'enquête ont jugé déjà posséder les mécanismes de révision mutuelle. L'enquête de suivi de 2008 a quant à elle révélé que seuls 24% des 55 pays participants à la deuxième phase de l'enquête¹⁶ ont jugé que ces mécanismes étaient déjà mis en place dans leur pays. Même en tenant compte des résultats de l'évaluation, ayant révélé que les mécanismes pouvant être utilisés en matière de responsabilité mutuelle sont en général plus diffus que réalisée, le message transmis par ce déclin est clair.

La table ronde sur la responsabilité mutuelle avait comme objectif d'étudier les raisons sous-jacents de la lenteur du progrès de la responsabilité mutuelle et d'identifier les mesures pouvant renforcer l'engagement envers, et de la responsabilité mutuelle et sa mise en pratique. La table ronde s'est basée sur

¹⁵ Wood B. (Team Leader) Kabell, D. Muwanga, N et Sagasti, F. Rapport de synthèse sur l'évaluation et la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, Première Phase Rapport de Synthèse (Kabell Consulting ApS)

¹⁶ Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris: Une aide efficace d'ici 2010 ? Les actions à prendre Vol. 1

les consultations préparatoires et les nombreux ateliers, études et rapports préparées en vue du forum haut niveau d'Accra. Un document de réflexion présentant les questions révélées par les études, les rapports, les ateliers et les consultations leur a été remis aux participants. Un large groupe de référence a été établi apportant des commentaires sur les différents avant-projets de document.

La table ronde 5 c'est centrée sur les questions clés suivantes:

- S'assurer de la compréhension partagée du sens et du porté de la responsabilité mutuelle.
- Renforcer l'appropriation et le rôle joué par les différents partis prenants, particulièrement les parlements et la société civile.
- Instaurer et consolider les synergies entre la responsabilité domestique et la responsabilité mutuelle
- Renforcer l'engagement politique nécessaire à la réalisation de la responsabilité mutuelle ;
- Contribuer au progrès en matière de responsabilité mutuelle à partir des conclusions générées par le Forum d'Accra.

Un discours préliminaire a été donné par Mary Robinson ex-Présidente de l'Irlande et Haute commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme de 1997 à 2002. Suivi par deux études de cas par pays – le premier de Tanzanie et le second, un exemple régional du Cambodge, Laos et Viêt-Nam. S'en est suivie une discussion animée et la table ronde a été clôturée par un résumé des deux co-présidents en provenance de Tanzanie et d'Irlande.

2. Formuler les questions

Les principaux points abordés par Mme. Mary Robinson dans son discours préliminaire ont été les suivants.

- La Déclaration de Paris, y compris la responsabilité mutuelle, concerne le changement de comportements en matière de relations avec l'aide dans le but de réaliser les ODM et autres objectifs de développement.
- Les pays partenaires et donateurs sont chacun responsables de leurs propres citoyens en matière de résultat. La responsabilité mutuelle est basée sur l'instauration d'une confiance et la compréhension, chaque partenaire prenant la responsabilité de la réalisation d'objectifs en commun et restant ouvert à un examen indépendant et minutieux.
- « Le savoir s'est le pouvoir. » La prédictibilité et la transparence des budgets du gouvernement et l'aide sont vitales pour la planification et les résultats, s'agissant de respecter les engagements pour augmenter les volumes de l'aide. La responsabilité des donateurs soumise à une responsabilité mutuelle et de respecter leurs engagements à fournir une aide prédictible et déliée au soutien des stratégies et politiques de développement appropriées par les pays. Les pays partenaires doivent fournir le leadership nécessaire et l'environnement propice afin d'assurer un usage efficace des ressources pour le développement, y compris l'aide, de résoudre équitablement les questions relatives aux objectifs pour le développement. L'efficacité de l'aide doit être

considérée dans le contexte plus élargie des accords internationaux – y compris les droits de l’homme, l’équité homme-femme et l’environnement - domaines où il reste beaucoup à faire.

- L’implication insuffisante des parlements dans le processus du développement à tous les niveaux est également un point faible. Les parlementaires peuvent être de puissants agents du changement. Ils sont placés pour s’assurer que les processus de politiques nationales sont ouverts et répondent bien à la réalité socio-économique. Le rôle de la société civile dans le soutien des voix de ceux qui, autrement ne pourraient être entendus et dans la reddition de comptes des gouvernements à également besoin d’être soutenu et renforcé. La société civile peut aider à fournir l’information indépendante nécessaire sur la responsabilité mutuelle au niveau national et international. En même temps la société civile doit elle-même être tenue comptable. Le « Forum Ouvert » proposé pour le renforcement d’efficacité des OSC est un début encourageant. La responsabilité du secteur privé dans des domaines tels que l’exploitation des minerais ne devrait pas être négligée.
- Le leadership politique est essentiel pour faire de la responsabilité mutuelle, une réalité. Il requiert une plus forte interaction entre les mécanismes de responsabilité internationaux, nationaux, et locaux. Il requiert également un respect mutuel, un dialogue ouvert et franc et un sens de la responsabilité collective pour atteindre les résultats escomptés
- Les mécanismes permettant d’améliorer la responsabilité mutuelle existent déjà. Le groupe de travail sur l’efficacité de l’aide peut-il saisir l’occasion de mener à bien la responsabilité mutuelle? Comment les pays partenaires peuvent-ils jouer un rôle beaucoup plus important dans le groupe de travail et les examens par les pairs du CAD? Comment le groupe de travail peut-il être plus étroitement lié à la société civile ainsi qu’à la structure de disposition incitative des donateurs?

Elle a conclu son intervention en lançant le défi suivants aux participants:

« Le défi que je vous propose est d’aller au-delà des engagements pris à Paris et ici à Accra. Ce forum de Haut Niveau et l’ensemble du processus Paris-Accra ont le potentiel nécessaire pour réaliser un changement dynamique tel que ce changement. Le succès de cette table ronde et ce forum de Haut Niveau aura lieu non à travers les mots que nous prononçons mais dans le changement de comportement qui renforcera les résultats réels. La balle est dans votre camp. »

3. Étude de cas: l’expérience de la Tanzanie¹⁷

En réponse aux relations entre les gouvernements et les donateurs qui se sont vues détériorer au début des années 90, les deux parties ont nommées en 1994 un « groupe de suivi indépendant » composé d’experts en gestion de la coopération pour le développement. Leurs objectifs étaient d’évaluer les problèmes sérieux qui sont apparus dans la relation pour l’aide et de proposer un ensemble de solutions spécifiques. Ce travail a abouti à un accord entre les deux parties d’entreprendre des actions menant à : une meilleure appropriation nationale et leadership du gouvernement ; plus d’efforts de la part du gouvernement pour améliorer l’efficacité de l’utilisation des ressources, domestiques et financées par l’aide, afin d’améliorer la croissance et réduire la pauvreté ; et une meilleure transparence et reddition de comptes dans l’utilisation des ressources. Le rôle du groupe de suivi indépendant a été graduellement institutionnalisé et délimité lors de plusieurs phases de 1997 à 2005, avec une prochaine phase prévue en 2009.

¹⁷ Présenté par M. Ngosha Magonya, Commissioner for External Finance, Ministère des finances et des affaires économiques, République uni de Tanzanie au nom du Secrétaire permanent au Trésor.

M. Magonya a mis l'accent sur la manière avec laquelle la Tanzanie a affronté le déficit de traiter avec un nombre important de donateurs officiels – vingt-six – qui représente plus du tiers du budget national. Cela a mené à de nombreux besoins en procédures, missions et rapports ainsi qu'à d'importants coûts de transaction. Répondre aux besoins des donateurs a demandé un investissement de la capacité du gouvernement, y compris le temps que les responsables y ont dédié, du temps ayant pu servir au gouvernement à mener ces propres programmes à bien. Le gouvernement avait une appropriation insuffisante de cette structure complexe de programme et besoin des donateurs ainsi que la gestion de l'aide.

Il a accordé que la responsabilité mutuelle sera définie comme étant « un ensemble des responsabilités et la capacités de réponses partagées entre le gouvernement de Tanzanie et des donateurs envers les parties prenantes locales, et l'un vis-à-vis de l'autre, pour leurs actions destinés à tenir leurs engagements en matière de coopération et gestion du développement ». Cette responsabilité mutuelle a été dirigée par la Vision à long-terme du gouvernement et les stratégies de développement à moyen-terme.

Les deux cadres de travail des visions pour le développement à long-terme du pays en 2020¹⁸ et en 2025 constituent le noyau de l'engagement pour la coopération au développement. Les parties en coopération partagent la responsabilité envers les parties prenantes en Tanzanie afin de réaliser les objectifs des Visions qui sont élaborés sur la base des stratégies de lutte contre la pauvreté et pour la croissance respectivement dénommées MKUKUTA et MKUZA (acronyme Swahili). Les deux stratégies reprennent les lignes directrices des OMD et fournissent la base pour un alignement du soutien aux partenaires au développement à la priorité nationale. Les deux stratégies ont été mises en place et dirigées sous un important leadership et appropriation du pays, donnant ainsi lieu à l'élaboration de cadres de travail de gestion de l'aide clairs : la *Tanzanie Assistance Strategy* (TAS 2002) et la *Tanzanie Joint Assistance Strategy* (JAST 2006).

Par conséquent, la responsabilité mutuelle évolue à travers une coopération pour la réalisation d'une forte croissance et la réduction de la pauvreté, dans un environnement de bonne gouvernance et de reddition de comptes. La responsabilité du gouvernement s'est établie généralement sur un cadre de travail constitutionnel qui comprends (i) une surveillance parlementaire de la branche exécutive du gouvernement; (ii) des audits indépendants effectués par l'Office National d'Audit présentant ses rapports au parlement; (iii) le bureau de Prévention et de lutte contre la Corruption établi par un acte parlementaire; (iv) une autorité indépendante: *Public Procurement Regulatory Authority* (PPRA) et une autorité quasi-judiciaire: *Public Procurement Appeals Authority* (PPAA); et (v) un processus électoral transparent mettant en place les organes de surveillance indépendants à niveau national et à niveau local. Les principaux canaux de suivi de la responsabilité mutuelle sur la performance des donateurs et du gouvernement sont : (i) des processus d'examen budgétaires et des politiques, y compris des examens sectoriels et thématiques, des examens sur les Dépenses Publiques (PER) et l'évaluation du Soutien au Budget Général (GBS); (ii) le plan d'action de la stratégie JAST avec suivi des indicateurs ; (iii) les enquêtes de suivi de la Déclaration de Paris réalisées en 2006 et en 2008 en tant que partie de l'enquête globale, et (iv) le Groupe Indépendant de suivi.

Les points restant à aborder en matière de responsabilité mutuelle en Tanzanie ont été les suivants:

- a) Le renforcement des outils clés pour une responsabilité domestique. Le parlement a été choisi pour être l'élément le plus important de la surveillance et le suivi de la responsabilité mutuelle.

¹⁸

Tanzanie Development Vision 2025 et Zanzibar Development Vision 2020.

La participation active du Président du Comités parlementaires Chargées des Comptes Publiques auprès du parlement lors de table ronde¹⁹ en est un bon indicateur.

- b) Une approche participative au cadre des travaux de reddition des comptes. Ceci entraine une application systématique des parti prenantes dans l'élaboration et les suivis des politiques, stratégies, instruments budgétaire et fonctions de rééditons de comptes. Le rôle d'acteurs non étatiques particulièrement les OSC est également considérable dans ce contexte.
- c) Les informations sélectionnées sur les statuts de la responsabilité mutuelle en Tanzanie. (i) la distribution selon les engagements a été bonne dans l'ensemble (avoisinant les 80%, avec 90% pour le Soutien Budgétaire et 70 % pour les projets); (ii) la prédictibilité des ressources à également été satisfaisante (90% pour le Soutien Budgétaire, 80% pour le financement des projets, comparé à 100% pour les ressources domestiques); (iii) Une évaluation commune de la performance du gouvernement et des donateurs sur les engagements accordés selon le cadre de l'évaluation de la performance pendant les deux dernières années a été satisfaisante, mais il reste encore à faire.

Un certain nombre de défis à surmonter ont néanmoins étaient souligné lors de cette présentation tels que (i) un déséquilibre des pouvoirs en matière de relations de coopération pour le développement entre le gouvernement de la Tanzanie et les donateurs, avec une influence minime, voire inexistante du gouvernement sur les politiques, décisions ou performance des donateurs (ii) une transparence limitée des financements de projets hors budget des donateurs et dans le soutien des ONG, (iii) le manque d'enthousiaste de certain donateurs a utiliser les systèmes nationaux en utilisant importante de projets faisant souvent appels a des structures parallèles autres que les systèmes nationaux; la fixation faites par certains des donneur sur leurs propres systèmes de reddition de comptes nationales et politiques intérieur, donnant lieu quelque fois à des distorsions dans la gestion du développement et dans les propres mécanismes de reddition de comptes à l'échelon national de la gouvernement de Tanzanie ; et (iv) les faiblesses de réactivité de la gouvernement de Tanzanie en parti liée à une capacité insuffisant.

4. Étude de cas: Asie du Sud-est – Cambodge, Laos et Viêt-Nam²⁰

L'étude de cas est partie de la base qu'en cadre de travail renforcer pour la responsabilité mutuelle est la clé du succès pour l'efficacité de l'aide et que les recherches et les études réalisées pour son développement ont généralement été dirigées par les donateurs. Dans ce cadre, le Cambodge, le Laos et le Viêt-Nam ont lancé l'initiative conjointe à l'appui de la responsabilité mutuelle en Asie du Sud-est. Cette initiative avait pour objectifs de fournir des recommandations pour le renforcement du cadre du travail delà responsabilité mutuelle du point de vue du pays partenaires et, d'offrir des opportunités au pays participants de s'engager dans des examens par les pairs et dans un soutien mutuelle afin que la responsabilité mutuelle soit opérationnelle.

¹⁹ Selon la loi, les présidents des Comités parlementaires exerçants un contrôle sur le gouvernement central, des autorités locales, et les entreprises publiques, doivent être des parlementaires de l'opposition.

²⁰ Présenté par M. Cao Manh Cuong, Directeur général adjoint Ministère de la planification et de l'investissement République socialiste du Viêt-Nam.

L'initiative a été divisée en quatre étapes : (i) l'auto-évaluation des progrès réalisés par le pays dans le domaine de la responsabilité mutuelle ; (ii) un examen par les pairs, des évaluations du pays et l'identification des défis communs ; (iii) la soumission de recommandations au groupe de travail sur l'efficacité de l'aide et la table ronde sur la responsabilité mutuelle ; et iv) un échange entre réguliers entre les pairs afin de maintenir le soutien de la mise en œuvre.

L'initiative a trouvé que les services centraux des donateurs devaient fournir bien plus d'efforts pour offrir les conditions propices essentielles aux succès de la responsabilité mutuelle – démontrant le lien étroit qui existe entre la responsabilité mutuelle aux échelons international et national. Les donateurs ont besoin de soutenir les efforts des gouvernements pour l'application des politiques internationales accordées sur la responsabilité mutuelle afin que les plans d'action nationaux soient appropriés à l'échelon local. Ceci requiert une délégation de compétence plus importante des services centraux au profit des bureaux locaux afin que les engagements en matière d'efficacité de l'aide des donateurs individuels puissent être mis en place et suivis. La prédictibilité et la transparence des flux de l'aide – « sachant que nous possédons tous » – sont cruciales. L'action à niveau national nécessite l'établissement d'un accord sur un ensemble de standards internationaux de la qualité des données sur l'aide et sur les indications fournies en matière de flux à moyen terme.

À niveau national l'initiative a identifié plusieurs éléments clés pour une « évaluation efficace ». Des cadres de travaux conjoints en matière de performance entre le gouvernement et les donateurs – donneur par donneur – sur une période de trois à cinq ans des données de bonne qualité afin d'analyser et de fournir des informations sur le progrès pour la performance, un dialogue constructif et ouvert afin de réaliser et d'examiner des progrès dans ce sens, un soutien de la part des examens de la performance indépendants aussi bien des donateurs et du gouvernement et un renforcement de la capacité pour une responsabilité mutuelle sont les éléments clés identifiés par cette initiative.

Un enseignement fondamental de cette initiative a été le potentiel que représente le recours à un soutien régional et par les pairs en tant que complément aux efforts en matière de responsabilité mutuelle aussi bien à l'échelon international que national, et plus généralement, à l'efficacité de l'aide. Ceci nécessite le renforcement des capacités des gouvernements et des donateurs à travailler dans le domaine de la responsabilité mutuelle aussi bien à niveau national que régional. Un Forum régional possède l'avantage d'offrir un espace neutre extérieur à la contrainte spécifique à chaque pays dans laquelle l'examen par les pairs et le soutien peuvent être utilisés pour identifier les défis et les solutions.

L'initiative a fortement soutenu les enseignements tirés de l'étude de cas de la Tanzanie soulignant que l'utilisation de la responsabilité mutuelle à des fins de promotion de l'efficacité de l'aide nécessitait un équilibre plus équitable entre les pays partenaires et les donateurs internationaux, ainsi qu'un espace spécifique à chaque pays. L'étude de cas s'est conclue sur un appel en présage de celui du programme d'action d'Accra prônant « un futur basé sur un engagement partagé pour surmonter la pauvreté – un futur où aucun pays ne dépendra de l'aide ».

5. Débats dans le public et principaux points de consensus

La deuxième moitié de la table ronde a été dédiée à un débat dans le public qui s'est principalement basé sur les idées présentées dans le discours d'ouverture et dans les études de cas. Ses discussions ont révélé un large ensemble de points de vue et ont été enrichies par d'importantes contributions de la part de parlementaires et de représentants de la société civile aussi bien des pays donateurs que des pays en développement. Étant donné la diversité des points de vue et des conclusions, l'étendu de l'accord sur l'importance du renforcement des mécanismes de responsabilité mutuelle aux échelons national et international et les étapes nécessaires à son renforcement a été frappant.

Les points clés de la discussion ont été:

- Une **responsabilité mutuelle plus forte est cruciale**: Une responsabilité mutuelle plus forte est aussi importante en soit mais également cruciale pour le changement de comportement nécessaire à la réalisation des autres objectifs clé de la Déclaration de Paris et du programme d'action d'Accra d'une part et aux résultats pour le développement auxquels ils contribuent d'autre part. L'importance de renforcer les mécanismes collaboratifs de la responsabilité mutuelle pour surmonter le problème de l'inégalité des forces et le manque de mécanismes de renforcement disponibles dans les pays partenaires a été rappelé à plusieurs reprises lors des débats. La table ronde s'est centrée sur la manière avec laquelle il était possible de réaliser de meilleurs résultats, plutôt que de débattre sur les définitions et les concepts. Tel que l'a souligné le Vice ministre des finances du Mozambique, tout ce qui est fait dans le cadre de la responsabilité mutuelle doit être perçu dans un contexte de résultats en vu d'un développement de socio économique viable. Plusieurs participants ont noté que malgré le fait que la responsabilité mutuelle soulève une série de questions techniques, analytiques et bureaucratiques, ça reste en fin de compte un processus politique. Ceci a des implications pratiques, le renforcement, par exemple d'un besoin d'implication plus active des parlements et de la société civile, y compris les médias.
- **Le progrès a été à ce jour, très inégal**: un représentant d'une ONG a déclaré que les résultats de l'enquête révélaient un disfonctionnement au sein de pays possédant des mécanismes de responsabilité mutuelle opérationnels. Ceci a besoin d'une attention immédiate. Bernard Wood, chef de l'équipe chargée du Rapport de synthèse de la première phase de l'évaluation de la Déclaration de Paris, a déclaré « qu'il n'y avait pas de pénurie de plateformes ». Ces dernières comprennent des groupes consultatifs, par exemple, et des groupes comparables à niveau sectoriel. La question est de les transformer en mécanismes efficaces de responsabilité mutuelle plutôt que de les créer de toutes pièces.
- **Renforcer le rôle des pays partenaires**: L'un des éléments les plus importants nécessaires à la réalisation de résultats durables pour le développement est de renforcer le rôle des pays partenaires dans les mécanismes de responsabilité mutuelle, domestique and internationale. La Tanzanie et le Viêt-Nam ont démontré que cela pouvait être réalisé à l'échelon national. Néanmoins, les deux études de cas ont également démontré qu'on pouvait encore aller bien au-delà. L'étude de cas de la Tanzanie a révélé que : « les pays partenaires ont besoin de jouer efficacement le rôle du leadership et de le garder jalousement Les donateurs ont besoin de créer une espace propice au leadership des pays partenaires ; accepter et respecter ce leadership et être conscient de renforcer la capacité de diriger est en soit un partie intégrante du processus de développement. Le rôle des pays partenaires à également besoin d'être substantiellement renforcé au des niveaux de forum internationaux y compris au sein le groupe de travail sur l'efficacité de l'aide.
- **Établir un lien entre les mécanismes nationaux et internationaux**: La responsabilité mutuelle aussi bien à l'échelon national qu'à l'échelon international est nécessaire, avec un lien renforcé entre les deux. Par exemple, les études de la Tanzanie et d'Asie de l'est ont toute deux a mis l'accent sur le besoin de changement des politiques des services centraux des donateurs dans le but de délégué plus de responsabilité à leurs bureaux locaux. Cela leur permettra de se centrer d'avantage sur la responsabilité mutuelle – plutôt que sur leurs propres mécanismes de redditions de comptes à leurs propres services centraux chargés des cadres de travail de redditions de comptes. Dans certains cas cela requiert de la part des donateurs une recherche de changements de la législation ou règles de leurs propres mécanismes de redditions de comptes. Les deux études de cas ont également mis l'accent sur l'importance du groupe de travail sur l'efficacité de l'aide et sur le renforcement du poids des pays partenaires qui en font partis.

- **Soutenir la coopération régionale en matière de responsabilité mutuelle** : L'étude de cas sur l'initiative conjointe menée en Asie de l'Est a souligné la complémentarité des efforts régionaux et sous-régionaux. Ces derniers peuvent offrir une combinaison d'examen par les pairs, de soutien par les pairs, et un espace neutre aidant à identifier les défis et à les surmonter. Il existe également une expérience encourageant en matière de coopération régionale pour la responsabilité mutuelle en Afrique, les examens par les pairs du NEPAD en font parti. Les ateliers régionaux du processus préparation du Forum d'Haut Niveau d'Accra ont révélés les avantages de ce type de partage mutuel d'expérience, benchmarking et de soutien.
- **Les respects des mécanismes nationaux de redditions de comptes**: La responsabilité mutuelle a niveaux national se doit de respecter et de soutenir les structures locales de redditions de comptes. Les meilleurs mécanismes de responsabilité mutuelle et résultante pour le développement, tels que l'indique le rapport d'évaluations, proviennent des pays possédant des mécanismes de redditions de comptes les plus renforcé.
- **Faire face a une plus large portée**: La responsabilité mutuelle a une portée plus large, comprenant des questions de la problématique homme-femme, les droits de l'homme, l'environnement et les engagements des donateurs sur les volumes de l'aide. Ce thème important fortement mise en avant, et tels que citer plus haut dans l'allocation d'ouverture, à de nouveau été traiter lors des études de cas et des discussions de la table ronde. Ainsi, plusieurs participants ont souligné l'importance de traiter la question de la problématique homme-femme en tant que parti intégrantes des mécanismes de redditions de compte ; plus particulièrement le financement de la problématique homme-femme son analyse et son suivi représentent des outils pratiques pouvant aider à diriger la responsabilité mutuelle vers des résultats pour le développement. Le vice-ministre des Finances du Mozambique a mis l'accent sur l'importance également de tenir les engagements pris en matière de volumes de l'aide.
- **Ne plus négliger les parlements**: Les progrès de la responsabilité mutuelle ont été les plus faibles en matière de rôle des parlements, mécanisme clé de redditions de compte démocratique. Brendan Howlin, intervenant adjoint du Parlement Irlandais, et vice-président de l'AWEPA²¹ a souligné ce point, l'appliquant aussi bien aux pays partenaire qu'au pays donneur. Il a mis en évidence le potentiel que représente le progrès en matière de dialogue entre les parlementaires des pays partenaires et des pays donateurs, ainsi que l'importance du rôle de parlements à surmonter des questions tels que celles liées à la corruption et le soutien pour une meilleur transparence par les pays partenaires et les pays donateurs. Une participante du Népal a fait référence au parlement comme étant « des agents de la reddition de comptes démocratique ». Elle a signalé le fort intérêt que porte le comité féminin au sein du Parlement Népalais à la question portant sur la problématique homme-femme et l'efficacité de l'aide. Le président du comité des Comptes Publique de Tanzanie à quand à lui déclaré que les parlements devaient « être impliquer sur ce qui à été accordé à l'extérieur ». Enfin, les participants ont attiré l'attention sur les rôles relatifs des OSC et des parlements qui devraient être complémentaire ainsi sur les questions de transparence et de redditions de comptes par les parlements.
- **Soutenir le rôle de la société civile**: L'accent mis lors du Forum de haut niveau sur la nécessité de renforcer le rôle de la société civile à été traité avec insistance lors de la table ronde. Plusieurs participants ont souligné l'importance des OSC dans le cadre de la responsabilité mutuelle. Le Secrétaire Général de Care International a indiqué qu'il s'agis quelques fois d'une « simple

21

Association des Parlementaires Européen pour l'Afrique.

participation » des ONG au soutien financier réduit, et qu'elles sont souvent confrontée à des refus et considérées comme de simple critiques, compliquées à traiter.

- **Encourager la propre reddition de comptes des OSC:** Aussi bien les représentants des gouvernements que ceux des sociétés civiles, ont insisté sur le fait que les OSC avaient également besoin de surmonter les questions de leur propre reddition de comptes, y compris la question relative à la transparence et d'accès à l'information. L'effort des OSC dans ce sens en tant que partie intégrante du suivi du Groupe consultatif des OSC a été encouragé. Justin Kilcullen, président du CONCORD²², a attiré l'attention sur les grandes quantités d'aide transitant à travers les ONG et l'importance de la reddition des comptes des ONG des pays du Nord et du Sud. Un conseiller du ministère des Finances de la République démocratique du Congo a signalé le soutien aux efforts actuels en matière de reddition de comptes du secteur privé, faisant référence à l'initiative de l'OIT sur la transparence des industries de l'extraction.
- **Intégrer les mécanismes d'examen indépendants et les éléments d'appréciation:** Plusieurs suggestions sont venues renforcer le besoin d'avoir recours à l'examen indépendant et aux éléments d'appréciation dans le cadre des mécanismes de la responsabilité mutuelle. Par exemple, le co-président Mugisha Kamugisha de la Tanzanie a fait référence à avoir recours à l'Index de l'engagement pour le développement du *Center for Global Development*. Les études de cas de Tanzanie et de l'Asie de l'est ont également souligné l'importance d'avoir recours à des groupes de suivi indépendants désignés conjointement par les bénéficiaires et les donateurs. Des propositions complémentaires de soutien par les gouvernements à la formation aux journalistes d'investigation et en faveur de plus de transparence de l'information fournie aux citoyens, sont également venues enrichir le débat. Un représentant d'une ONG internationale a proposé un suivi indépendant systématique à l'échelon international, national et local. Il a également été proposé que les enseignements sur la responsabilité mutuelle - de l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris puissent être un sujet d'analyse plus approfondi lors de la deuxième phase de l'évaluation.
- **Pour une information transparente sur l'aide:** L'information transparente sur l'aide, y compris par exemple sur l'assistance technique est vitale, comme peut l'être une meilleure transparence des budgets des pays en développement. Cela comprend, comme l'a signalé un représentant d'une ONG indonésienne, une transparence sur les contrats et les missions d'audits, ainsi que sur l'aide liée. Il a été rejoint par d'autres participants qui ont souligné le besoin de minimiser la conditionnalité et de soutenir les programmes gouvernementaux plutôt que de leur imposer des conditions extérieures.
- **Le renforcement et l'utilisation de la capacité:** Le renforcement de la capacité de la responsabilité mutuelle a été un thème récurrent de la table ronde. Il en a été de même pour les ministères, les parlements, la société civile, y compris les médias et également les agents des donateurs. Il est également important d'utiliser efficacement la capacité déjà existante, par exemple au sein de la société civile. Le développement de la capacité a été perçu comme faisant partie intégrante de ces autres efforts. Le rôle des donateurs a été de soutenir les programmes de renforcement de la capacité dirigés par le gouvernement plutôt que de lancer séparément des projets de capacité.

22

Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement.

- **Recenser et diffuser les meilleurs pratiques:** Une importante partie de la table ronde s'est centrée sur le recensement des bonnes pratiques en matière de responsabilité mutuelle. Il n'existe pas, tel que la bien indiquer l'étude de cas de la Tanzanie, une approche adaptée à tout le pays; par contre l'évaluation des besoins et des réponses doivent être basées sur la spécificité de chaque pays. Se pencher sur ce qui pourrait marcher et les raisons de ce fonctionnement peut aider à savoir quand et comment diffuser la meilleure pratique. Les exemples, cités plus haut, comprennent des groupes de suivi indépendants à niveau national, des systèmes de notation internationaux indépendants, la transparence, et des mécanismes régionaux. Il a été suggéré qu'un effort international de documentation et de diffusion de meilleures pratiques en matière de responsabilité mutuelle pourrait être utile; cette mission pourrait être attribuée à un ou plusieurs laboratoires d'idées déjà existants et suffisamment expérimentés dans le domaine de la responsabilité mutuelle.

Ces conclusions sont venues rejoindre et compléter les accords passés dans le domaine de la responsabilité mutuelle lors du programme d'action d'Accra établi le jour suivant. La table ronde a poussé le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide à aller de l'avant dans les recommandations de la table ronde faites lors de ces débats et les accords sur la responsabilité mutuelle convenus lors du programme d'action d'Accra – de manière à ce que la responsabilité mutuelle du prochain Forum de haut niveau ne soit plus l'orpheline de l'efficacité de l'aide.

En conclusion, les co-présidents, reprenant l'essence de cette réunion ont fait appel à un redoublement des efforts pour la réalisation de l'objectif d'une couverture nationale à 100% et pour renforcer les mécanismes existants afin de faire de la responsabilité mutuelle une réalité. Cela signifie la réalisation et la mise en œuvre des engagements pris lors de la Déclaration de Paris et du programme d'action d'Accra. Les co-présidents ont également attiré l'attention sur le renforcement des rôles des pays partenaires y compris celui des parlements et de la société civile et l'utilisation d'éléments d'appréciation indépendants aussi bien à niveau international qu'à niveau national. Ils ont enfin demandé au Groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide, de jouer le rôle de meneur dans cet effort de collaboration en travaillant étroitement avec les pays partenaires.

TABLE RONDE 6 : LE ROLE DE LA SOCIETE CIVILE DANS LE RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE DE L'AIDE

Résumé

L'objectif de la TR6 a été de mettre à profit les travaux du groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide. Ce groupe, composé de membres multipartites est chargé de rapporter au groupe de travail sur l'efficacité de l'aide ce qui a conduit à un important processus de consultation, travail analytique, et études de cas durant les 18 mois qui ont précédé le forum de haut niveau d'Accra.

La TR6 avait trois objectifs:

- Définir et reconnaître d'un commun accord les rôles que peuvent tenir les organisations de la société civile (OSC) dans le développement et dans l'action à mener pour renforcer l'efficacité de l'aide;
- Examiner les idées sur l'efficacité des OSC ; et
- Créer une dynamique, entre maintenant et le prochain Forum de haut niveau, autour des suites à donner au dossier sur le plan du dialogue et de l'action multipartites

Des progrès significatifs avaient déjà été réalisés avant la TR6 en matière de rôle joué par la société civile dans le programme de l'efficacité de l'aide. Ce progrès s'est traduit de différentes manières :

- A travers l'approbation par le groupe sur l'efficacité de l'aide de la *Synthèse des enseignements et recommandations* du Groupe consultatif ;
- A travers l'importance accordée aux OSC dans les paragraphes 20 et autres parties de l'avant projet du programme d'action d'Accra ;
- A travers le niveau de représentation relativement élevé des OSC lors du Forum de haut niveau; et,
- A travers les fréquents remerciements attribués aux OSC par d'autres parties prenantes lors de session plénières et autres tables rondes durant le Forum de haut niveau.

Un premier point de consensus ayant vu le jour du processus mené par le groupe consultatif et de la TR6 elle-même, a été une claire reconnaissance des nombreux rôles joués par la société civile, et de l'importance et la valeur des OSC en tant qu'acteurs du développement de plein droit et en tant que receveur de l'aide, donateurs et partenaires. Les parties prenantes ont exprimé l'intérêt qu'elles avaient à collaborer plus étroitement les unes avec les autres et d'inclure l'efficacité des OSC en tant que sujet méritant une sérieuse attention.

La TR6 et les discussions qui ont suivi parmi les parties prenantes ont mis l'accent sur le besoin d'avancer dans la dynamique créée par le travail conjoint pour une mise en œuvre des recommandations du groupe consultatif. Ce programme à venir va requérir un effort international impliquant donateurs, gouvernements, et OSC, et un leadership partagé pour différents aspects de ce travail. Il comporte quatre éléments, les trois premiers abordent le sujet de l'efficacité des OSC:

Travailler ensemble pour offrir un environnement plus propice aux OSC (par exemple la promotion et la protection des droits, la législation et le règlement concernant la fiscalité un espace pour un dialogue multipartite) et des modèles appropriés de soutien de donateurs (par exemple le soutien principal, les engagements à long terme, le financement réactif) basés sur les modèles évolutifs de bonnes pratiques déjà existants.

16. Travailler sur la manière avec laquelle les OSC peuvent créer un partenariat d'OSC plus efficaces, y compris des organisations nord-sud, sud-sud, des réseaux internationaux et des confédérations d'organisations nationales, alors que cela représentera en général la limite des OSC elles-mêmes il y aurait un mérite à l'effort d'autres parties prenantes à ce sujet étant donné qu'il existe des implications pour les politiques et les pratiques des donateurs et des gouvernements.
17. Le soutien du Forum Ouvert pour l'efficacité du développement des OSC dirigé par les OSC elles-mêmes. Ce processus indépendant, comprenant une composante multipartite, mérite le soutien ciblé des donateurs et des gouvernements. Cela requiert des efforts en vue d'établir le lien avec le quatrième Forum de haut niveau.
18. Préparer le terrain pour l'engagement des OSC dans le quatrième Forum de haut niveau tout en s'assurant que la perspective multipartite sur l'efficacité des OSC soit un thème fondamental du quatrième Forum de Haut Niveau.

TABLE RONDE 6 : RAPPORT DE SYNTHÈSE

1. Contexte

L'objectif de la Table ronde numéro 6 (TR6) sur le Rôle de la société civile dans le renforcement de l'efficacité de l'aide a été de consolider le travail du Groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide. Ce dernier a été lancé par le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide en janvier 2007 afin de surmonter trois questions en matière de société civile et d'efficacité de l'aide dans le but d'arriver à trois résultats :

- Mieux comprendre et reconnaître les rôles des OSC en leur qualité d'acteurs du développement et dans le cadre de l'architecture de l'aide internationale; et participation des OSC aux réflexions générales sur l'efficacité de l'aide (reconnaissance et expression)
- 19. Approfondir l'analyse de l'applicabilité de la Déclaration de Paris et de ses limites pour répondre aux questions sur l'efficacité de l'aide qui ont de l'importance pour les OSC, notamment à la question de savoir comment améliorer leur contribution à l'efficacité de l'aide (appliquer et enrichir le programme sur l'efficacité de l'aide internationale)
- 20. Faire en sorte que les OSC elles-mêmes, les donateurs et les pouvoirs publics des pays en développement appréhendent mieux les bonnes pratiques concernant la société civile et l'efficacité de l'aide (enseignements des bonnes pratiques)

Les importantes consultations appuyées par le groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide et en collaboration avec le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide et le Comité de direction du troisième Forum du Haut Niveau, ont aidé à forger une meilleure compréhension et accord en rapport avec ces trois résultats. Les résultats de ce consensus en pleine croissance ont été repris par l'avant projet du Programme d'action d'Accra et la *Synthèse des enseignements et recommandations* menées par le Groupe consultatif. La TR6 a été l'occasion de prendre acte du chemin parcouru à ce jour, dans la réalisation des résultats, d'évoquer les différences qui subsistent et de cerner les suites à donner aux dossiers dans l'optique de traduire en actes les résultats des processus de consultations entamés il y a dix-huit mois.

Les participants à la table ronde se sont vus remettre les documents suivants. Tous ses documents ont été mis en ligne avant la table ronde sur le site du groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide (<http://web.acdi-cida.gc.ca/cs>, sur inscription):

- *Synthèse des enseignements et recommandations* (disponible en anglais, français et espagnol)
- *Résumé des enseignements et recommandations du groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide* (2 pages au format tableau)
- *An Exploration of Experience and Good Practice – A Reference Document*
- *Experience and Practice* (expérience et pratique)
- *Civil Society and Aid Effectiveness Case Book* - le recueil d'accompagnement (*Case Book*)

2. La structure de la Table ronde 6

Le TR6 a été co-présidée par M. Stephen Wallace, Président du Groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide et vice-président de l'Agence canadienne de développement international (CIDA), et Tony Tujan, membre du groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide, président du Reality of Aid Network, et Directeur de l'IBON Philippines.²³ Ils ont été accompagnés par Suzanne Taschereau, une facilitatrice indépendante ainsi que sept membres composant un panel d'intervenants. 150 participants environ, ont assisté à la table ronde, avec approximativement 55% de représentant d'OSC, 25% de donateurs, et 20% de représentants de gouvernements de pays en développement. La facilitatrice a tenté de maintenir un équilibre entre les interventions de chacune de parties prenantes dans le public.

La TR6 a été divisée en deux parties. La première partie s'est centrée sur la promesse et la possibilité d'une plus grande implication des OSC alimentée par des exemples pratiques, questions et obstacles à surmonter ainsi que les solutions proposées. Les objectifs de la première partie étaient :

- Définir et reconnaître d'un commun accord les rôles que peuvent tenir les organisations de la société civile (OSC) dans le développement et dans l'action à mener pour renforcer l'efficacité de l'aide.
- Examiner les idées sur l'efficacité des OSC pouvant donner lieu à une action concrète, en mettant l'accent sur les aspects suivants :
 - comment favoriser l'environnement;
 - comment améliorer les modèles de soutien des donateurs; et,
 - comment renforcer les partenariats où interviennent les OSC.

La deuxième partie s'est centrée sur les suites à donner au dossier. Ses objectifs ont été :

- Créer une dynamique, entre maintenant et le prochain Forum de haut niveau, autour des suites à donner au dossier sur le plan du dialogue et de l'action multipartites;
- réflexions sur l'action au niveau des pays;
- pilotage des bonnes pratiques;
- engagement dans un processus international multipartite conduit par les OSC sur leur efficacité ; et,
- prise en compte à part entière des OSC et de leur efficacité dans tous les processus et accords futurs sur le développement et l'aide après Accra.

TR6 a commencé par une allocution d'ouverture des co-présidents qui ont planté le décor, résumé les points clés accordés, les possibilités qui se font jour et les différences qui subsistent.

²³ Mme Sahana Pradhan, Ancienne ministre des Affaires étrangères de la République fédérale démocratique du Népal n'ayant pas pu assister à la table ronde étant que co-présidente, a été remplacée par M. Tujan.

Afin d'offrir un terrain commun de compréhension, la facilitatrice du TR6, *Suzanne Taschereau*, a cité la définition des OSC tirée de la *Synthèse* du groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide. A partir de cette définition, il a été demandé aux participants de se présenter selon leur groupe de parties prenantes en levant la main. Alors que, un peu moins de la moitié des participants provenaient de donateurs ou de gouvernements, il était évident qu'un lien commun unissait la plupart des participants, résultats d'une sorte d'engagement dans le passé ou en termes d'activité de volontariat actuels.

Suzanne Taschereau a, par la suite lancé la première partie de la table ronde en invitant les participants des différents groupes de parties prenantes à partager des exemples concrets des rôles des OSC dans le développement de l'aide. Quatre experts externes ont alors pris la parole dans le cadre d'un échange et ont tenté de fournir une idée de vision afin de guider les délibérations.

Les deux premiers membres du panel, K.Y. Amoako, directeur de l'African Center for Economic Transformation, et président du Groupe de contact des pays en développement établi pour le troisième Forum de haut niveau, et *Kumi Naidoo*, président honoraire de CIVICUS ont présenté un point de vue de la société civile et ont cité d'importants exemples de contributions pour le développement des OSC.

Les deux autres membres du panel, *Adriana Mejia*, vice-ministre des Affaires Étrangères de la Colombie, et *Tomas Brundin*, directeur adjoint du Département de la politique de développement du ministère des Affaires étrangères de la Suède ont abordé le sujet des obstacles et des défis à surmonter.

Il a été demandé aux participants de partager leurs points de vue sur ce qui doit être fait pour la société civile et les OSC pour contribuer à leur potentiels le plus important, en faisant référence à des exemples d'environnement propice et modèle de soutien de donateurs, et de partenariat d'OSC.

La deuxième partie de la TR6 s'est centrée sur les suites à donner aux dossiers. Cette partie a commencé par les présentations *Réal Lavergne*, membre du Groupe consultatif et expert analyste sur l'efficacité de l'aide de l'Agence canadienne de développement international (CIDA), *Bakary Doumbia*, président de la confédération d'OSC Maliennne FECONG, et *Liz Steele*, membre du Groupe consultatif et représentante de CONCORD et CARE International.

Il y a été demandé aux participants, laquelle des idées présentée les avait le plus inspiré, et de suggérer une méthode d'organisation que les parties prenantes pourraient suivre pour travailler sur ses idées. Les co-présidents ont conclu la table ronde en résumant les points clés tout en se centrant sur les suites à donner à ce dossier.

3. Résultat de la TR6

Résultats accomplis avant la table ronde

Le groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide est arrivé à la TR6 avec des progrès significatifs dans la réalisation de ses objectifs. Ces progrès ont été reflétés dans l'avant projet du programme d'action d'Accra, et l'approbation de la *Synthèse des enseignements et recommandations* du Groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide, et une claire reconnaissance des OSC dans nombres de déclarations faites lors des séances plénières et des tables rondes précédentes tenues pendant le Forum de haut niveau. Le processus de consultation du groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide a lui-même offert un espace d'expression pour les OSC afin qu'elle soit entendues lors du dialogue menant à Accra.

Stephen Wallace a parlé de l'étendue des consultations menée par le groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide et qui ont impliqué des participants de part le monde, plus de 3500 organisations, et 5000 représentants de quatre groupes de parties prenantes (les OSC des pays en développement, les OSC des pays du Nord, les gouvernements de pays en développement et des donateurs). Il a également mis l'accent sur les parties prenantes pluripartites du processus du groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide et la reconnaissance de l'importance quantitative et qualitative des OSC en tant qu'acteurs du développement et partenaires de l'aide.

Tony Tujan a indiqué l'intérêt à porter au sujet de la société civile et de l'efficacité de l'aide, non seulement de la part des OSC mais également de la part des gouvernements et des donateurs tels que l'on démontré les plus de 900 inscrits des parties prenantes multipartites du Forum parallèle des OSC le 1^{er} Septembre. Ce chiffre représente plus du double prévu. Il a été considéré que « la marque du Forum d'Accra a été le processus des OSC et l'inclusion de ce Forum de haut niveau ». Il attirera l'attention sur la forte reconnaissance que renfermait le Programme d'action d'Accra mais il a également mis l'accent sur la nécessité de surmonter les questions concernant les donateurs et les gouvernements qui pourraient entraver la mise en œuvre des engagements du Programme d'action d'Accra. Il a enfin indiqué que les OSC étaient prêtes à relever défi.

Reconnaissance et expression

La TR6 a aidé à renforcer une compréhension partagée des rôles d'OSC en tant qu'acteurs du développement et de l'aide. En effet, l'impression qui ressort de la TR6 et du 3^{ème} Forum de haut niveau d'Accra plus généralement est que l'importance des rôles des OSC et leur expression n'est plus un sujet de débat au sein du dialogue sur le développement et l'aide multilatéraux. Cette compréhension a été étayée lors de la TR6 par des exemples présentés par les participants de chaque groupe de parties prenantes sur les rôles importants joués par les CSO, de celui de surveillant et de reddition de compte à celui de fournisseur de services.

K.Y. Amoako a mis l'accent sur l'importance de la société civile dans le façonnage de la transformation de l'Afrique depuis la moitié du siècle précédent. Il a rappelé aux participants que, « la société civile avait eu un rôle fondamental dans l'avancée qu'a connue l'Afrique à ce jour ». Les OSC ont ainsi joué un rôle important dans la lutte pour l'indépendance, et par la suite, à lancer le processus de la démocratisation en s'engageant dans le dialogue et le débat face aux dictatures et à défendre un ajustement structurel de dimension humaine. *M. Naidoo* a soutenu que le rôle central de la société civile dans la transformation de l'Afrique mériterait une attention particulière. Les CSO peuvent contribuer à une inclusion sociale plus importante de la croissance et des politiques publiques à travers leurs rôles dans la fourniture de services, la mobilisation populaire et en tant que défenseurs de ce processus.

Kumi Naidoo, président honoraire de CIVICUS, a rappelé aux participants que: « le citoyen est la pierre angulaire de la société civile ». De plus en plus, les OSC s'engagent à l'échelle nationale et locale simultanément de part leur intention d'influencer les institutions et politiques internationales tout en opérant à échelon national et local. Il a ajouté que « nous avons aussi bien besoin d'une bonne société civile que de bons gouvernements et nous avons également besoin de créer la base qui leur est nécessaire pour travailler, ensemble, de manière créative, afin de résoudre le problème de la pauvreté ». Il a enfin signalé que les rôles prédominants que peuvent jouer les OSC ont évolué, et qu'ils revêtent davantage d'importance aujourd'hui dans le dialogue politique et la bonne gouvernance.

Il a fourni plusieurs exemples d'OSC du nord et du sud travaillant harmonieusement ensemble, y compris sur la campagne contre les mines anti-personnel et sur l'annulation de la dette. Il a ajouté que les gouvernements et les OSC peuvent arriver à d'importants résultats en travaillent ensemble. *M. Naidoo* a également souligné que les OSC offrent une source d'« intelligence politique libre » qui devrait être

mobilisée afin de produire le meilleur effet possible et il a également cité l'exemple de l'avant projet Domestic Violence Act en Afrique du Sud, qui a été écrit par des femmes membres d'OSC en dehors du parlement. Il a fait appel à plus d'attention envers un environnement propice en déclarant qu'il existait 40 pays dans le monde où la tendance penchait vers une législation d'ONG modérément restrictive.

Les participations du public sont venues étayer l'importance des rôles des OSC et leurs expressions:

- *Nouhou Arzika*, Président du *Mouvement citoyen de la République du Niger* est intervenu sur la manière avec laquelle les OSC étaient capables de révéler une mauvaise attribution des fonds à travers le suivi qu'elles exercent sur le Programme d'éducation de base.
- *Terri Hasdorff*, USAID, le Centre pour les initiatives communautaires et les initiatives axées sur la foi a souligné que les enseignements de l'enquête de l'organisation Mondiale de la Santé de 2007 a révélé que, selon le pays, entre 30% et 70% de l'infrastructure sanitaire en Afrique est actuellement dirigée par des organisations axées sur la foi. En 2006 un ensemble de 19 pays d'Afrique subsaharienne ont découvert que les organisations axées sur la foi constituaient la catégorie d'institutions en laquelle on avait le plus confiance.

Obstacles et défis à surmonter

Concernant les obstacles pouvant réduire l'espace des OSC pour agir et s'exprimer en tant qu'acteurs du développement indépendant, *Adriana Mejia* a défendu l'ouverture d'un dialogue constructif à caractère non conflictuel. Elle a attiré l'attention sur le rôle important que les OSC ont joué dans la définition du caractère réel de la démocratie en Colombie à travers l'organisation en 1991 d'une assemblée constitutionnelle nationale très inclusive, née d'un mouvement d'étudiants. Celle-ci comprenait des associations féminines, des partis politiques, des groupes ethniques, et même des membres de l'ancienne guérilla. Cette assemblée a conduit à inclure les principes de participation dans la constitution Colombienne. Mme. Mejia a signalé que la Colombie a dû surmonter d'importants défis faisant face à la violence, l'existence de factions armées, les inégalités et la pauvreté liée aux problèmes de la drogue, mais à également fait des pas de géant en surmontant ces obstacles et cela est dû en grande partie à l'ouverture du gouvernement au dialogue avec la société civile et le soutien qu'il a apporté au principe de participation avec une consultation diffuse sur la plupart des décisions, y compris l'élaboration de l'avant projet du plan pour le développement national.

Tomas Brundin a attiré l'attention sur le défi de la légitimité des OSC. Il a déclaré que selon l'étude *The voices of the poor* (Deepa Narayan et al, 2000) de la Banque Mondiale, la catégorie d'OSC ayant le plus haut niveau de crédibilité et de légitimité étaient les associations funéraires. Malgré le fait que ces organisations ne soient pas officiellement déclarées, elles ont été appropriées par leurs membres et fournissent un service important. Il a considéré ceci comme un renforcement du processus actuel voulant que les OSC soient prêtes à être plus transparentes vis-à-vis de leurs faiblesses et les a encouragé à explorer de nouveaux défis de transparence, de coordination, d'harmonisation, de dépenses vis-à-vis de l'aide et de représentation. Il a considéré que le troisième Forum de haut niveau représentait une avance considérable dans la reconnaissance des OSC en tant qu'acteurs du développement à part entière et a salué la forte représentation des OSC à Accra en comparaison avec Paris.

Tony Tujan a signalé qu'il restait un défi à surmonter dans la question de la manière avec laquelle on pouvait créer un espace pour un engagement inclusif de la société civile. Les OSC peuvent se coordonner entre elles afin de mieux se faire entendre mais les efforts restent futiles s'il n'existe pas un espace à niveau international, national et local.

L'efficacité des OSC

Les exemples du public ont également aidé à identifier des idées sur l'efficacité des OSC en matière d'environnement propice, de modèle de soutien de donateurs et de partenariat d'OSC. Il était évident d'après les interventions des participants que plusieurs initiatives ont été mise en route dans ces domaines mais qu'il fallait d'avantage de travail pour tirer les enseignement des bonnes pratiques et surmonter les goulets d'étranglement.

L'environnement favorable

Un représentant du Gouvernement égyptien, *Talaat Abdel-Malek*, a mis l'accent sur le besoin d'agir dans le domaine de la création de rendre l'environnement plus favorable à deux niveaux en Égypte. La première condition concerne l'examen législatif, que le gouvernement a entrepris en proche collaboration avec les OSC, étant donné que la législation actuelle est restée trop restrictive. La deuxième condition est un changement de la mentalité afin de s'assurer que la législation naissante est interprétée et mise en œuvre de manière positive afin de donner aux OSC l'espace nécessaire pour fonctionner. Il a déterminé deux défis pour les OSC en Égypte le besoin de renforcer leur capacité et le besoin de qualité et une meilleure organisation et partage de connaissances au sein des OSC elles-mêmes.

Les interventions suivantes sont venues renforcer ces points. Un représentant de l'agence péruvienne de coopération internationale, *César Jordán*, a signalé que l'intérêt du renforcement d'un environnement favorable pour les OSC est lié à un intérêt de promouvoir une reddition des comptes plus importante de la part des OSC. Selon leurs points de vue la voix de la société civile devrait être la voix des gens qui n'en ont pas. – les pauvres. Les OSC ont besoin de s'assurer de leurs responsabilités et de leurs redditions de comptes envers les pauvres et envers leurs gouvernements. Il a ajouté que le gouvernement péruvien est prêt à travailler avec la société civile afin de tirer le plus grand bénéfice des ressources modestes de la coopération nationale en promouvant de meilleures pratiques et des procédures axées sur les résultats. Afin de réaliser cet objectif, le gouvernement péruvien a mis en place un modèle de gestion de l'excellence des organisations non-gouvernementales pour le développement.

Emmanuel Akwetey, de l'Institut pour la gouvernance démocratique du Ghana, a déclaré qu'une reconnaissance accrue des OSC à Accra serait sans conséquence si elles n'étaient pas accompagnées par une « interface efficace » de plus en plus importante entre le gouvernement et la société civile. Les deux parties doivent être conscientes qu'elles opèrent au sein du secteur public et qu'elles partagent ce même espace. Selon son point de vue c'est le caractère problématique de cette interface qui constitue le principal défi de l'efficacité des OSC dans le dialogue politique, étant donné que la relation actuelle reste conflictuelle entre les gouvernements et les OSC. Il a imaginé son idée en la comparant à « quelqu'un dans la rue portant une pancarte sans le savoir ». Le défi d'établir donc un « environnement favorable » ne concerne pas simplement un cadre législatif, il s'agit également de volonté et de capacité à engager un dialogue constructif aussi bien du côté des OSC UE que de celui du gouvernement.

D'autres participants ont soutenu ces points en mettant l'accent sur le fait que la confiance doit être mutuelle. *Adriana Mejia* a rappelé le processus de dialogue et de politiques conjointes pour le développement du processus Londres-Cartagena-Bogota qui ne s'est pas réalisé sans difficultés mais qui a néanmoins aidé à établir la confiance et à tracer le chemin d'un dialogue systématique à long terme.

Tony Tujan a pointé du doigt une question en suspens qui influence les attitudes envers la société civile et en rapport avec le rôle politique des OSC. La *Synthèse* du groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide indique qu'alors qu'il y a une compréhension croissante que les OSC sont impliqués

dans les politiques de développement en vertu de leur rôle de surveillance et de défense, leur légitimité dépend néanmoins en partie de la nature non-partisane de leurs engagements politiques.

Les modèles de soutien de donateurs

Aussi bien les donateurs du CAD que les gouvernements des pays en développement ont partagé leur expérience sur les mécanismes de soutien des OSC et sur renforcement des sociétés civiles.

Berit Fladby de la Norvège, a fait référence à l'initiative Nordic+ sur le soutien pluri-donneurs pour la société civile à niveau national. Basée sur une étude réunissant sept pays, ce groupe de donateurs s'est accordé sur un ensemble de principes permettant de guider leur soutien à la société civile et invitant d'autres donateurs à participer aux efforts de pilotage qui ont été lancés.

Un appel a été lancé par *Anne-Sophie Gindroz*, de l'Alliance Sud (Plateforme nationale d'ONG Suisse), afin de financer les mécanismes permettant de préserver la diversité des OSC et leurs capacités de réactivité face à des questions émergentes et à des priorités de leurs organes. Elle a souligné que plusieurs OSC opèrent en « mode de survie » et le besoin de compétitivité pour les ressources ne conduit pas à une coordination plus importante et une alliance entre eux.

Les exemples d'initiatives spécifiques aux soutiens des OSC ont été les suivantes:

- *Marie-Odile Blanc*, Ministère français des Affaires Étrangères et Européennes, est intervenue à propos de la charte de l'UE au soutien de la gouvernance locale. Cette initiative multipartite a pour objectif de promouvoir la cohérence et la complémentarité entre les acteurs européens du développement (gouvernement, OSC, autorités locales, secteur privé) et leurs homologues dans les pays en développement dans le but de renforcer l'application de la Déclaration de Paris à des niveaux locaux.
- Le Gouvernement autrichien et pays voisins de l'UE (l'EU12) cofinance un programme de partenariat régional pour le renforcement des capacités des plateformes des ONG nationales. Un programme « tripartite » offrant une plateforme d'échange et de formation entre les donateurs traditionnels et les donateurs émergents à niveau régional est également mise en place.
- Le Gouvernement Serbe a mis en place un fonds d'innovation social destiné aux groupes locaux afin de qu'ils puissent travailler avec les citoyens pour résoudre les problèmes à l'échelon de la communauté.
- USAID a connu un formidable succès dans l'expansion de partenariats avec les OSC à travers des approches innovantes telles que la *Faith-Based & Community Initiative* et l'Alliance pour le développement mondial. Le *Center for Faith-Based & Community Initiatives* a été créé afin d'aider les organisations communautaires et celles axées sur la foi à se familiariser avec USAID et à être compétitives face au fonds de l'USAID. Ce centre se base sur un modèle dit des « trois C » : compassion, capacité, et collaboration, et prétend établir des relations à travers les organisations basées sur la foi et la communauté séculaire.

Partenariats d'OSC

Un certain nombre de questions de partenaires d'OSC ont été relevées, entre autres :

- Le défi des OSC en vue d'une coordination permettant de créer plus de synergies et une division du travail au sein des OSC et le besoin de fournir plus d'efforts pour le renforcement des

partenariats d'OSC, y compris des OSC nord-sud, les OSC sud-sud, les réseaux internationaux et les confédérations d'organisations nationales ;

- L'importance de la reddition des comptes d'OSC en tant que sujet clé pouvant et devant être abordé par les partenariats d'OSC;
- Le besoin du renforcement des capacités des OSC dans des domaines tels que leur propre gouvernance et le moyen nécessaire à établir un dialogue avec le gouvernement.

La question de la diversité des OSC a, de nouveau fait surface, et les précautions que les donateurs et le gouvernement devraient prendre au moment de forcer la coordination et l'harmonisation des OSC n'ayant pas des affinités naturelles.

Les efforts envers une meilleure coordination au sein des OSC sont néanmoins déjà mis en route *Vagn Berthelesen* a présenté l'exemple de l'Alliance 2015, une coalition d'importantes ONG européennes ayant lancé un processus de fusion de leurs efforts en 2000. En dépit des défis, ce processus de coalition a déjà enregistré plus de mille partenaires et compte d'importantes réalisations, telles que:

- Une base de connaissances et d'atouts plus élargie;
- Des campagnes de défense renforcées;
- Un financement harmonisé des projets;
- Une réduction des coûts des transactions;
- Un partage des évaluations.

L'initiative Open Forum a été largement saluée pour ses efforts en matière d'efficacité OSC dans lesquelles le sujet des partenariats des OSC sera fondamental.

Suite à donner au dossier

A travers ces diverses interventions, la TR a identifié des exemples d'initiatives déjà existantes à partir desquelles le quatrième forum de haut niveau peut être préparé dans les trois années à venir.

Les recommandations faites par le groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide concernant les suites à donner au dossier ont été présentées par *Réal Lavergne* lors de son intervention sur la *Synthèse des enseignements et recommandations* du groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide. Il a signalé que ces recommandations constituaient le point culminant du processus du groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide, le futur programme de travail proposé requiert d'avantage de réflexion afin de définir les meilleures modalités à suivre afin de travailler ensemble. Il a également signalé que le document de référence du groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide et le recueil d'accompagnement, constituent deux documents qui permettent de prouver que ces recommandations sont basées sur une réalité.

Quatre domaines d'action ont été proposés :

- Une approche multipartite permettant le renforcement de la société civile ;
- Le pilotage de bonnes pratiques ;

- Un soutien au processus dirigé par les OSC dans le cadre du renforcement de l'efficacité ;
- L'inclusion des OSC et de leur efficacité dans de futurs processus sur le développement et de l'aide.

Concernant les consultations nationales menées au Mali, à titre d'exemple de bonnes pratiques que d'autres pays pourraient suivre, *Bakary Doumbia* a mis l'accent sur la manière avec laquelle ces processus ont permis de tracer le chemin vers des espaces plus permanents pour un dialogue multipartite. Les OSC se sont organisées afin de renforcer la représentation de la société civile dans les pays. Les donateurs ont mis en place un groupe thématique sur la société civile qui s'engagera avec les OSC de manière régulière. Un mécanisme de financement conjoint destiné au renforcement de la capacité de la société civile est également en cours de mise en place.

Liz Steele, membre du Groupe consultatif pour CONCORD et CARE International, a présenté l'Open Forum pour le renforcement de l'efficacité des OSC, un processus de deux ans qui débutera en janvier 2009 avec le leadership d'un groupe de facilitation global. Cette initiative s'est développée suite au processus de consultation du groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide basée sur un fort sentiment de la part des OSC que les principes de la Déclaration de Paris, établis entre les donateurs et les gouvernements ne peuvent pas s'appliquer simplement aux OSC. Cette initiative ambitieuse et historique va permettre de créer un espace d'apprentissage à partir duquel les cadres de travail en commun et les outils de renforcement des principes de l'efficacité des OSC et autres lignes directrices verront le jour sur la base des recommandations du groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide et autres processus. Afin de permettre une réelle appropriation locale axée sur le contexte, le processus de dialogue de l'Open Forum sera aussi important que son résultat final. Le soutien des donateurs et des gouvernements à ces processus a été recommandé dans le paragraphe 20b du Programme d'action d'Accra. Les participants ont largement salué cette initiative.

Une dynamique suffisante a été mise en place afin de stimuler un futur dialogue à propos de différents éléments du programme de travail à venir après la fin du la TR. En particulier un nombre important de discussions bilatérales parmi les donateurs après la TR, a conduit à un fort intérêt à travailler ensemble pour un environnement favorable et des modèles de soutien de donateurs tels que mentionné dans le paragraphe 20c du Programme d'action d'Accra.

4. Conclusions

La TR6 a aidé à faire avancer le programme d'efficacité de l'aide en mettant en amenant les OSC et les questions relatives à l'efficacité des OSC directement au cœur du programme de travail. Il reste plusieurs axes de travail à suivre dans le futur, pour lesquels la TR6 et les discussions inhérentes ont été renforcées: les trois premiers axes de travail abordent les trois éléments d'efficacité de l'OSC identifiés par la *Synthèse des enseignements et recommandations* du groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide est traitée lors de la TR6: un environnement favorable, des modèles de soutien des donateurs, et des partenariats d'OSC.

1. Travailler ensemble pour un environnement plus favorable pour les OSC (par exemple la promotion et la protection des droits, la législation et les régulations des taxes, un espace pour un dialogue multipartite) et des modèles appropriés de soutien de donateurs (par exemple un soutien principal, des engagements à long terme, un financement relatif). Ceci peut nécessiter l'établissement d'un organe multipartite de coordination afin de faciliter le suivi et reporter les résultats et les enseignements à traiter lors du quatrième Forum de haut niveau, ainsi que

l'organisation de communautés de pratiques sur des thèmes spécifiques afin de renforcer l'apprentissage à travers les pays.

2. Travailler sur la manière avec laquelle les OSC peuvent renforcer le partenariat entre OSC, y compris les organisations nord-sud, sud-sud, réseaux internationaux, et les confédérations d'organisation nationales. Alors que ce sera généralement l'objectif des OSC elles-mêmes, un effort multipartite à ce sujet serait le bienvenu, au vu des implications que cela représente pour les donateurs et les politiques et pratiques gouvernementales.
3. Le soutien au processus indépendant des OSC: l'Open Forum pour le renforcement de l'efficacité des OSC, ce processus indépendant mérite en tant que sujet clé du Programme d'action d'Accra pour les OSC, un soutien ciblé de la part des donateurs et gouvernements, et comprend une composante multipartite. Des efforts sont à fournir afin d'assurer le lien avec le quatrième Forum de haut niveau.
4. Préparer le terrain pour un engagement des OSC lors du quatrième Forum de Haut Niveau tout en s'assurant que la perspective multipartite sur l'efficacité des OSC en sera bien un thème fondamental.

Une conclusion globale de la TR a été que le paradigme du programme de l'efficacité de l'aide est en cours de changement et continuera à changer lors des années à venir, puisqu'il évolue d'une perspective fondamentalement technique à une perspective plus politique. Les participants ont salué le fait que le centre de la discussion a évolué du sujet traitant simplement de l'aide à celui, plus large, concernant le développement.

TABLE RONDE 7 : EFFICACITE DE L'AIDE DANS UNE SITUATION DE FRAGILITE ET DE CONFLIT

Résumé

La table ronde 7 a été organisée afin de faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris lors de situations particulièrement complexes de fragilité et de conflit. La réunion a représenté un pas en avant dans le changement du dialogue entre donateurs et les gouvernements des pays en développement et a aidé à avancer de manière significative dans le programme de l'efficacité de l'aide. Les réflexions d'Accra se sont appuyées sur les résultats d'une réunion préparatoire qui s'est tenue à Kinshasa en juillet 2008 et qui a abouti à l'adoption d'une *Déclaration de Kinshasa* qui établit, pour la première fois, un **consensus entre les donateurs et les pays partenaires sur les actions à mener en priorité lors de situation de conflit et de fragilité**. La table ronde a profité de cette occasion pour mettre en place une série d'étapes conjointement accordées afin de tenir les engagements du programme d'action d'Accra en rapport avec des situations de fragilité et de conflit. La réunion s'est accordée à mettre en place les actions suivantes en priorités:

(i) Le suivi des Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires

Le Programme d'action d'Accra engage les donateurs et les pays partenaires à avancer dans le suivi et la mise en œuvre des principes du CAD. Les accords conclus lors de la table ronde ont réalisé les premiers pas dans ce sens: le suivi débutera en RDC, en Afghanistan, au Timor Oriental, en République d'Afrique centrale et au Sierra Leone.

Cet accord est important de part l'engagement pris pour la première fois par les donateurs et les partenaires de suivre le progrès réalisé sur des questions telles que la sécurité et le développement, la cohérence politique entre les diplomaties, les acteurs et les attributions de ressources en termes de sécurité et de développement en situation de fragilité.

(ii) S'attaquer à la priorité de la construction de la paix et du renforcement de l'état

Alors que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) représentent une préoccupation fondamentale lors de situations de fragilité – là où le tiers des personnes les plus démunies de cette planète vit – les bases fondamentales du développement ne sont souvent simplement pas mises en place. Il a été accordé à Accra qu'afin de réaliser des progrès – et de le démontrer – il est indispensable d'établir les conditions préalables à la réalisation des OMD en s'attaquant au besoin du renforcement de l'État et de la construction de la paix.

Le Programme d'action d'Accra établit le besoin de définir les objectifs de construction de la paix et de renforcement de l'état, à niveau national et international. La table ronde a lancé un **dialogue international** - dirigé par la RDC et la France – afin d'en faire une réalité.

Un ensemble d'objectifs communs sur le renforcement de l'état représentera également pour les pays donateurs un instrument permettant de s'assurer que les différentes communautés politiques (diplomatie,

sécurité, développement) soutiennent conjointement le renforcement de l'État et la construction de la paix au sein de leur gouvernement. Une réunion de Hauts responsables experts en approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration pour les états en situation de fragilité et de conflit sera tenu en Suisse, les 19-20 mars 2009.

(iii) Améliorer l'assistance internationale à la réduction de la précarité et des conflits.

La table ronde a abordé plusieurs contraintes clés à surmonter afin de renforcer la réponse internationale en situation de précarité et de conflit, en particulier pendant la période suivant immédiatement un conflit. L'engagement est souvent trop lent et les donateurs manquent d'une capacité de réponse rapide. La transition d'une approche humanitaire vers une approche liée au développement reste également un peu floue.

Le Programme d'action d'Accra engage les donateurs à **avoir des modalités plus flexibles et rapides et à procéder à des évaluations conjointes de la gouvernance lors de situations de fragilité et de conflit.**

La table ronde a soutenu la mise en place d'un groupe de travail ad-hoc composé de donateurs intéressés, de pays partenaires, d'institutions multilatérales et de l'OCDE, qui se pencheront sur l'amélioration des politiques de financement, les priorités et mécanismes destinés à améliorer l'efficacité du soutien bilatéral et multilatéral aux pays sortants d'un conflit.

TABLE RONDE 7 : RAPPORT DE SYNTHÈSE

Co-présidents

M. Olivier Kamitatu Ministre de la Planification République démocratique du Congo

M. Alain Joyandet Secrétaire d'État chargé de la Coopération et de la Francophonie France

Mme. Zeinab El Bakri Vice-présidente de la Banque africaine de développement

1. Contexte

Dans un monde globalisé et interdépendant, les situations de précarité et de conflit méritent une attention particulière compte tenu des enjeux dont elles sont porteuses pour la sécurité, la stabilité et la réduction de la pauvreté – que ce soit à l'échelle nationale, régionale ou internationale. Dans ces situations, pour être efficace et durable, le développement requiert des approches différentes de celles qui sont appliquées habituellement par les donateurs dans les pays à revenus faibles ou intermédiaires, certes, mais plus stables.

Les Principes du CAD pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires ont été conçus pour compléter les engagements relatifs aux partenariats contenus dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Ils fixent dix priorités pour aider les acteurs internationaux à stimuler une concertation constructive entre parties prenantes nationales et internationales, dans l'optique de mettre en place des institutions efficaces, légitimes et résilientes, à même d'entretenir des relations productives avec les administrés pour promouvoir un développement constant. Le dialogue entre donateurs et partenaires sur ces thèmes a été, à ce jour, limité.

En vertu de l'objectif général du troisième forum de haut niveau à Accra, la table ronde 7 a porté sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris dans des contextes particulièrement difficiles, à savoir dans les situations de précarité et de conflit. L'objectif était de pouvoir fournir une opportunité: i) d'approfondir le dialogue sur les mesures à prendre pour que l'engagement international puisse contribuer au développement, à la paix et à la mise en place d'États résilients; ii) de se mettre d'accord sur les activités de suivi à mettre en œuvre après la réunion d'Accra.

La table ronde a été l'occasion d'avancer sur la mise en œuvre des engagements du Programme d'action d'Accra pour les pays en situation de fragilité (voir paragraphe 21 du programme), y compris i) de réaliser des évaluations conjointes de la gouvernance, de la capacité et de la fragilité; ii) de s'accorder sur un ensemble d'objectifs en matière de construction de la paix et du renforcement de l'État à niveau national et de lancer un dialogue international concernant ces objectifs; iii) de fournir un soutien axé sur la demande, adapté et coordonné, afin de renforcer la capacité de développement des principales fonctions de l'état et lors de la phase initiale de redressement suite à un conflit; iv) de travailler pour des modalités de financement à long terme qui puissent être rapides et souples; v) de suivre la mise en place des principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires.

La table ronde s'est articulée autour de trois séances composées d'un panel de 3 à 4 intervenants de gouvernements de pays partenaires, d'agences de donateurs et agences multilatérales ainsi que de la société

civile. A la suite des présentations des membres du panel, le public a pu intervenir. Les séances ont plus précisément abordé les thèmes suivants:

- **La première séance** a porté sur les problèmes à résoudre pour assurer l'appropriation, l'harmonisation, l'alignement et la gestion axée sur les résultats dans les situations de précarité et de conflit, y compris dans le contexte de crises prolongées. Elle a examiné les possibles modalités du suivi de la mise en œuvre des Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires.
- **La deuxième séance** a porté sur les avantages de l'adoption et de l'action en faveur d'objectifs de construction de la paix et de construction de l'État au niveau des pays, dans l'optique d'orienter les efforts communs des pays partenaires et des donateurs; y ont aussi été envisagés les moyens à employer en vue d'institutionnaliser un dialogue donateurs-partenaires au niveau international.
- **La troisième séance** a été consacrée aux problèmes pratiques à surmonter pour améliorer la fourniture de l'assistance internationale dans les situations de conflit et de précarité; y ont été abordés: la cohérence des approches, la répartition des tâches entre pays donateurs, les besoins en ressources et les instruments de financement.

Chaque séance s'est vue complétée par une note contenant des informations contextuelles, des questions, des propositions concrètes et les étapes à venir. Les membres du panel ont été invités à commenter ces propositions lors de leurs interventions.

Ces réflexions se sont appuyées sur les résultats d'une réunion préparatoire qui s'est tenue les 1^{er} et 2 juillet à Kinshasa, en République démocratique du Congo, et à laquelle ont participé des donateurs, des pays partenaires et des représentants de la société civile. Cette réunion a abouti à l'adoption d'une *Déclaration de Kinshasa* qui établit un consensus entre donateurs et pays partenaires sur les actions à mener en priorité. Il a ainsi été jugé nécessaire, d'un commun accord, (i) d'assurer le suivi de la mise en œuvre des Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires, (ii) de lancer un dialogue international sur les objectifs de la construction de la paix et du renforcement de l'État; (iii) de renforcer les cadres stratégiques associant les pays partenaires et les donateurs, d'intégrer la construction de la paix et le renforcement de l'État dans les objectifs de développement et de mettre en place des mécanismes permettant de suivre ensemble les progrès accomplis; et (iv) d'améliorer les modalités de financement employées par les donateurs, en particulier dans la phase initiale de redressement.

A la suite de la réunion préparatoire à Kinshasa, la table ronde a été la première occasion de réunir un important groupe de pays partenaires et de donateurs dans le but de traiter la question de l'efficacité de l'aide dans une situation de fragilité et de conflit.

2. Résumé des discussions et des résultats

Introduction

Les trois co-présidents de la table ronde ont souhaité la bienvenue aux participants et ont ensuite mis l'accent sur l'importance de surmonter les défis que présente l'efficacité de l'aide dans une situation de fragilité et de conflit.

Lors de son allocution d'ouverture, Donald Kaberuka, Président de la Banque africaine de développement a souligné que les pays en situation de fragilité ne constitue pas un groupe permanent de pays, mais des pays traversant une phase temporaire de fragilité et qu'afin d'aider ces pays à surmonter

cette phase, il est indispensable que les donateurs puissent ajuster leur instruments, faire preuve d'innovation et de flexibilité et d'être prêts à prendre des risques.

Il a également déclaré que l'application des principes de la Déclaration de Paris lors de situations de fragilité est un élément crucial permettant de réduire les coûts des transactions des pays partenaires et de s'assurer que les ressources sont acheminées vers des secteurs prioritaires d'un pays donné. Les Principes du CAD pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires constitue, par la même occasion un complément important.

M. Kaberuka a souligné l'importance que peut revêtir une réponse précoce et rapide tout en faisant preuve d'innovation et en faisant appel à différentes approches afin d'améliorer le soutien à apporter car, « le coût de l'inaction est très élevé ». Il a également fait référence aux nouveaux systèmes d'affectation de la Banque africaine de développement et le recours à des entités non souveraines afin de combler les lacunes de capacités existantes sur le terrain tout en faisant appel à des techniques de formations professionnelles pour le renforcement des capacités à l'échelon local.

Première Séance: Agir dans les situations de précarité et de conflit: la Déclaration de Paris et au-delà

Contexte

La Déclaration de Paris n'est pas toujours simple à appliquer dans des situations de fragilité ou conséquentes à un conflit²⁴. La mise en place d'une appropriation totale peut présenter certains défis et l'alignement et l'harmonisation de l'assistance en marge d'un ensemble de priorités pour le développement accordé à niveau national peut ne pas être toujours réalisable. La capacité de l'Etat à établir des priorités futures peut également être extrêmement faible. Les résultats à moyen terme sont plus enclins à se centrer sur la construction de l'Etat et la construction de la paix et la prévention des conflits qui représentent la pierre angulaire du développement à long termes et de la réalisation des OMD.

Reconnaissant qu'il existait des défis particuliers à surmonter dans le domaine de l'efficacité de l'aide en situation de conflit et de fragilité, la Déclaration de Paris a inclus les Principes de l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires ("les Principes du CAD") dans son avant projet. Les Principes du CAD ont été par la suite développés et affinés à travers des pays pilotes et approuvés par les ministres du CAD OCDE en avril 2007. Ce processus a englobé l'engagement d'élargir l'application et la mise en œuvre des Principes à toutes les situations de fragilité et de conflit.

Les Principes du CAD vont au delà de la Déclaration de Paris de deux manières. Premièrement elles recherchent à identifier les questions spécifiques liées au renforcement de l'efficacité de l'aide dans des situations de fragilité et, deuxièmement, elles mettent l'accent sur l'importance d'élargir le programme de la construction de la paix et de la construction des Etats, tout en englobant le rôle et l'importance des instruments de l'engagement non destinés à l'aide et la cohérence entre sécurité, diplomatie et communautés pour le développement.

Les Principes du CAD n'impliquent pas des engagements mutuels entre les partenaires au développement et pays partenaires, ils sont spécifiquement liés au besoin d'améliorer le comportement des donateurs et constituent un ensemble de recommandations à suivre à cet effet. Le suivi du progrès de la mise en œuvre de ces principes peut assister ce processus et aider à renforcer et adapter l'engagement

²⁴ Pour de plus amples informations, lire Oxford Policy Management/the IDL Group: *The Paris Declaration on Aid Effectiveness: Its Applicability in Fragile Situations and conflict-affected Countries*, 2008.

international dans ce contexte. Le suivi offre également un moyen de diffusion et d'apprentissage des approches réussies et des bonnes pratiques sur le terrain.

La première séance a eu pour but débattre les questions particulières en matière d'efficacité de l'aide et les défis à surmonter dans des situations de fragilité et de conflits et afin d'évaluer la mise en œuvre de la Déclaration de Paris dans de pareilles situations. Un deuxième objectif visé par cette session a été de discuter sur les moyens d'avancer et de suivre le progrès de la mise en œuvre des Principes pour L'engagement international dans les états fragiles et les situations précaires – un engagement cité dans le programme d'action d'Accra (§ 21-e).

Principaux points de discussion

La séance a été présidée par Mme. Zeinab El Bakri, Vice-présidente de la Banque africaine de développement.

Son excellence M. Anwar-ul-Haq Ahady, ministre afghan des Finances a débuté sa présentation en mettant l'accent sur l'importance de l'efficacité de l'aide dans un pays tel que l'Afghanistan et a exprimé son inquiétude que l'importante injection de ressources ne soit en train d'essuyer un échec à l'heure de la traduire en résultats du développement. Il a également décrit comment les priorités en matière d'efficacité de l'aide en Afghanistan se sont progressivement développées et ont évolué avec le temps: la prédictibilité de l'aide était la priorité première en 2004 alors qu'un rôle de conduite plus important de la part de la communauté internationale était accepté dû à l'effondrement du pays. Néanmoins aujourd'hui, la gestion de l'assistance technique et la mise en œuvre de l'appropriation et de l'alignement sont des sujets clés de l'efficacité de l'aide dans le pays. Grâce à des structures étatiques plus développées et la mise en place de DSRP, il est impératif de donner plus de visibilité à l'appropriation en Afghanistan.

S.E. M. Ahady a salué les Principes du CAD en tant que complément important à la Déclaration de Paris et a souligné l'importance de « la construction de l'Etat comme condition préalable à toute forme de développement économique » dans des pays fragilisés par un conflit. Un processus de construction de l'Etat devrait avant tout commencer par la construction des secteurs judiciaire, financier, économique et de l'emploi dans le but d'établir une confiance envers le gouvernement et assoir sa légitimité. L'acheminement des ressources destinées à l'aide à travers le budget gouvernemental peut être une précieuse contribution vu qu'il permet de renforcer la capacité institutionnelle et la légitimité du gouvernement.

Ms. Henrietta Holsman Fore, Administratrice, USAID a souligné de son côté que la communauté pour le développement a commencé à élaborer des modèles et des approches qui s'adaptent aux situations de fragilité étant donné que « les pays en situation de fragilité ont un ensemble très particulier de défis à surmonter ». L'élaboration des Principes du CAD ont été un important pas en avant et prouvent que le modèle de l'efficacité de l'aide en situation de fragilité est en évolution. Le gouvernement américain a adopté une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration afin de mieux répondre aux situations de crise et apporter un soutien aux initiatives de réformes du secteur de la sécurité. Un corps civil d'intervention prêt pour un déploiement immédiat dans des zones post-conflit a également été créé.

Mme. Fore a mis en relief l'importance de donner la priorité aux femmes dans des situations de fragilité qui souffrent souvent le plus pendant et après un conflit. USAID a enregistré des expériences positives de partenariats public-privé lors de situations de fragilité et de conflit. De tels accords s'avèrent souvent plus rapides et flexibles que les approches traditionnelles.

Partant des interventions précédentes, M. Jörg Frieden, Directeur adjoint à la Direction du développement et de la coopération de la Suisse, a mis l'accent sur les défis particuliers à surmonter par les donateurs afin d'apporter l'aide dans les situations de fragilité ou dans les phases initiales de redressement. Les projets se doivent de tenir compte des problématiques inhérentes aux conflits et être régulièrement réadaptés à des situations et des environnements très changeants. La sécurité des agents travaillant pour le développement est, par ailleurs, un domaine soulevant une inquiétude particulière. Les programmes des donateurs doivent rechercher les causes du conflit et demandent un choix prudent lors de la mise en place des agences.

M. Frieden a souligné également la difficulté de s'aligner avec le gouvernement ou de donner la priorité à la construction de l'Etat dans un contexte "où l'état peut être en partie le problème". Dans ces cas, l'engagement du donneur donnera la priorité à la construction de la paix plutôt qu'à la construction de l'Etat. La participation de la société civile et l'acheminement de l'aide à travers des acteurs non étatiques est alors crucial dans ce type de situations. De la même manière, un dialogue renforcé avec toutes les parties prenantes et un élargissement de leur participation à l'identification des priorités du développement constitue une condition préalable afin d'assurer une mise en œuvre durable des programmes de développement.

Les interventions du public ont reconnu l'importance d'une coordination efficace et d'une coopération entre la sécurité, le développement et les acteurs de la diplomatie en tant que défi supplémentaire à surmonter dans le domaine de l'efficacité de l'aide en situation de fragilité. La transition de la guerre à la paix et de l'aide humanitaire à l'assistance au développement ont également été considérées comme des questions particulièrement importantes.

- **Etapes futures:** La réunion a exprimé un soutien fort à la *Déclaration de Kinshasa* et à l'engagement pris dans le Programme d'action d'Accra pour suivre les Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires en tant que forme de responsabilité mutuelle. **Le Sierra Leone, la République d'Afrique centrale, l'Afghanistan, le Timor Orientale, et la RDC** ont exprimé leurs engagements à prendre part au suivi aux Principes du CAD. Une méthodologie sera mise en place afin de déterminer les besoins et les préférences spécifiques des pays.

Une réunion de Haut responsable experts en approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration pour les états en situation de fragilité et de conflit sera tenu en Suisse, les 19-20 mars 2009.

Deuxième session: Efficacité du développement dans les situations de précarité et de conflit : s'attaquer aux priorités de la construction de la paix et du renforcement de l'État

Contexte

Le seul cadre de travail accordé à niveau international pour mesurer les résultats de l'aide au développement sont les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Les évaluations actuelles montrent que les pays encore loin de la réalisation des OMD se ce souffrant de fragilité et de conflit. Dans ces cas, la réalisation des OMD dépend des progrès réalisés sur un certain nombre objectif interims particulièrement les processus de construction de l'état et de construction de la paix. Le retour à la sécurité, à la paix, et la stabilité ; la mise en place d'institutions en état de fonctionner et d'une capacité administrative basic ; le rétablissement la confiance de la société dans l'état ; et la protection et participation des femmes sont les conditions préalables au développement et l'efficacité de l'aide.

Ceci a été reconnue lors du Sommet sur les suites données à la Déclaration du Millénaire en septembre 2005 pendant lequel les leaders réunis se sont arrivés à la conclusion que « le développement, la paix, la sécurité et les droits de l'homme sont liées et se renforcent mutuellement ».

Le sommet de 2005 a également mis l'accent sur « le besoin d'une approche coordonnée, cohérente et intégrée à une construction de la paix et une réconciliation post-conflit en vue d'une paix durable ». En réponse, la Commission de consolidation de la paix (CCP) des Nations Unies a été créée afin de soutenir les efforts de construction de la paix et a été mandatée pour élaborer les stratégies de consolidation de la paix dans quatre pays à ce jour.

Néanmoins, il existe un certain nombre de situations où une stratégie plus cohérente centrée sur des objectifs de consolidation de la paix et de l'état peuvent aider à renforcer l'impact de l'assistance au développement. Lors de la réunion préparatoire à la septième table ronde du Forum de Haut Niveau d'Accra, qui s'est tenue à Kinshasa en 1-2 juillet 2008, il y a eu un fort soutien des pays partenaires à avancer dans le dialogue international sur ces questions.

La deuxième séance a eu pour but de déterminer comment, au niveau des pays, les donateurs et les partenaires peuvent adopter ensemble et s'employer à atteindre un nombre limité d'objectifs réalistes et cohérents de consolidation de la paix et de renforcement de l'État, axés sur les causes profondes de la précarité et des conflits, et à même d'assurer la protection des femmes et de permettre leur participation. Un deuxième objectif de cette séance a été d'examiner les moyens concrets à mettre en œuvre pour parvenir à terme à un consensus international entre pays partenaires et donateurs sur ces objectifs, qui sont des préalables à la réalisation des OMD. Ces deux points font partie de l'engagement du programme d'action d'Accra (§ 21-b).

Principaux points de discussion

Cette séance a été co-présidée par M. Olivier Kamitatu de la RDC.

Mme. Sally Fegan Wyles, Directrice, Programme des Nations Unies pour le développement, a déclaré que les cadres stratégiques élaborés à niveau local et bénéficiant de l'apport adéquat de la part de tous les acteurs au bon moment, représentent la clé de voûte d'un soutien international efficace. Les cadres stratégiques devraient permettre à la communauté internationale de s'engager dès les toutes premières étapes et renforcer une appropriation nationale grandissante. L'expérience a montré à ce jour que les cadres de consolidation de la paix et de renforcement de l'État ont besoin d'être transformés en plateformes pour l'intégration. Le soutien international se doit de travailler sur les priorités et stratégies nationales déjà existantes telles que les stratégies de diminution de la pauvreté et d'y avoir recours en tant que point de départ à ses travaux. Une fois les objectifs et les points de repères de la consolidation de la paix et du renforcement de l'État accordés, ils doivent par la suite être intégrés aux cadres stratégiques existants de manière à n'avoir qu'un ensemble de priorités à la fois. Se centrer sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État ne doit pas conduire à une rivalité des priorités.

Mme. Fegan-Wyles a également exprimé le besoin d'un débat international continu sur la question de la consolidation de la paix et du renforcement de l'État qui s'engagerait avec les pays partenaires et les donateurs extérieurs au CAD et axé sur l'expérience nationale. Se faisant porte parole du système des Nations Unies, elle a encouragé l'action proposée par le document des discussions à examiner et dans lequel la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies formerait un partenariat avec l'OCDE/CAD afin de soutenir un dialogue continu entre plusieurs pays sur les questions à traiter. Elle a également fait appel à la prudence et de bien faire la différence entre la consolidation de la paix le

renforcement de l'Etat, ils ont tout deux d'importantes complémentarités mais peuvent également avoir quelques tensions.

Mme. Fegan-Wyles, a finalement souligné l'importance du renforcement de la capacité de la consolidation de la paix et du renforcement de l'Etat en tant que base de l'appropriation nationale.

Lors de son intervention, S.E. Mme. Clotilde Nizigama, Ministre des Finance du Burundi, a présenté un point de vue national sur les défis à surmonter en matière de priorités des stratégies nationales pour la consolidation de la paix et le renforcement de l'Etat. Dans le cas du Burundi, l'existence d'une stratégie de consolidation de la paix et d'un DSRP ont donné lieu à deux cadres stratégiques avec différentes priorités, processus de planification et modalités de suivi et d'évaluation. Alors que le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix a rapidement été opérationnel, l'absence d'agents d'un Bureau d'appui à la consolidation de la paix sur le terrain a entravé une prise de décision rapide et une adaptation flexible de l'instrument permettant le changement du contexte du pays.

Dr. Amos Sawyer, Président du *Center for Democratic Empowerment*, Liberia, a attiré l'attention lors de son intervention, sur le rôle que peut jouer la société civile dans la consolidation de la paix et le renforcement de l'Etat. Les partenariats dans les états fragiles ont besoin d'aller au-delà des partenariats avec le gouvernement et les donateurs et devraient inclure la société civile. Dr. Sawyer a mis l'accent sur le rôle déterminant des organisations de la société civile (OSC) travaillant sur les questions de la problématique homme-femme en le qualifiant de « critique pour la fragilité transcendante » et a appelé à la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Les OSC peuvent également jouer un rôle important d'aide aux communautés à surmonter les traumatismes suivants les conflits dans le cadre des processus de consolidation de la paix. Enfin, les OSC ont un rôle de suivi de la fragilité de l'Etat et devraient être impliquées dans le contrôle de l'application des Principes du CAD.

Le ministre de la Coopération au développement des Pays-Bas, S.E. M. Bert Koenders, a indiqué que les principes de la Déclaration de Paris doivent s'appliquer avec davantage de vigueur dans des situations de fragilité mais que les instruments et les modalités d'application doivent néanmoins être adaptées au contexte auquel elles font face. Ceci nécessite des approches innovantes, flexibles et rapides ainsi qu'une prédisposition de la part des donateurs à une certaine prise de risque. Les donateurs doivent par ailleurs rester modestes sur ce que les acteurs externes peuvent accomplir. Ils doivent également en tenir compte dans leur organisation interne et adapter cette dernière pour l'accomplissement d'un engagement efficace dans des situations de fragilité et de précarité. Le soutien à un renforcement de l'Etat complexe et aux processus de réforme du secteur de la sécurité nécessite une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration.

Le point de départ pour l'implication des donateurs serait une analyse conjointe du contexte, qui aboutirait à une stratégie conjointe d'activités établies par séquences et selon les priorités – Tous les besoins urgents dans les pays en précarité ne peuvent pas être traités en même temps. Le renforcement de l'Etat est une priorité générale dans les situations de fragilité et les donateurs devraient veiller à ne pas saper ce processus en débauchant par exemple le personnel local. La réalisation de l'appropriation nécessite une reconnaissance de l'importance du rôle des partenaires de la société civile de la part des donateurs et la promotion de leur « voix » et l'élaboration du contrat social.

Faisant référence à la *Déclaration de Kinshasa*, S.E. M. Koenders a souligné le besoin d'établir des partenariats solides pouvant générer la confiance. Il a encouragé un dialogue structuré dans le domaine de la consolidation de la paix et le renforcement de l'Etat et le soutien à apporter.

Les interventions du public ont mis en relief l'importance d'un renforcement des relations entre l'Etat et la société qui représentent un aspect crucial du renforcement de l'Etat. La jeunesse quant à elle peut également jouer un rôle particulier dans ce domaine et devrait donc être ciblée par les programmes d'aide.

Etapas à venir: Suivant les propositions faites par les co-présidents de la table ronde et le soutien qu'ont apporté les membres du panel, la réunion a salué l'idée de lancer un dialogue sur les objectifs de la consolidation de la paix et du renforcement de l'Etat. La RDC, la France et les Pays Bas, ont exprimé leur volonté de conduire ce processus et une réunion préparatoire est d'ores et déjà prévue à la fin 2008, début 2009.

Troisième séance: Améliorer l'assistance internationale à la réduction de la précarité et des conflits

Contexte

Au cours des dernières années, la communauté internationale a consacré beaucoup de temps et d'efforts pour améliorer sa réponse face à des situations de précarité et de conflits. Certains progrès ont été réalisés dans l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'aide humanitaire et d'assistance au développement à long terme mais la phase initiale de redressement d'un pays suite à un conflit ou une crise n'a enregistré que de faibles progrès. La communauté internationale doit encore surmonter la question de la transition d'une aide humanitaire vers une assistance axée sur le développement et établir des priorités et une hiérarchisation des différentes ressources.

Plusieurs contraintes clés doivent également être surmontées afin d'améliorer la réactivité de l'aide internationale dans les périodes suivant immédiatement un conflit. Les modalités d'engagement existantes (par exemple les évaluations des besoins en situations post conflictuelles, les Fonds d'affectation spéciale multi-donneurs, etc.) demandent un certain temps pour être mises en place et ne sont normalement autorisées qu'une fois la paix signée. De plus, il existe des contraintes aux capacités humaines et techniques liées aux différences de procédures utilisées par les donateurs et qui peuvent bloquer un engagement large et rapide pour la paix. Enfin, la manière avec laquelle le système international aborde la question de la consolidation de la paix et le renforcement de l'Etat peut également représenter un obstacle, celle-ci nécessite une approche plus étendue et intégrée dans l'ensemble du système international, impliquant politiques, sécurité, aide humanitaire et développement à l'heure de l'adapter au contexte spécifique de chaque pays.

La troisième séance a porté sur les possibilités envisageables pour renforcer les approches communes et améliorer la répartition des tâches entre pays donateurs et d'examiner l'action à mener pour améliorer la réponse apportée aux besoins en ressources dans les situations de précarité, moyennant l'utilisation d'instruments de financement existants, perfectionnés ou nouveaux. Les accords du Programme d'action d'Accra concernant les engagements de la part des donateurs à conduire des évaluations conjointes sur les causes des conflits, de fragilité et d'insécurité (§ 21a) et de mettre au point des modalités de financement souples, rapides et à long terme (§ 21d) ont fourni un précieux contexte à cette discussion.

Principaux points de discussion

La séance a été présidée par S.E. M. Alain Joyandet Secrétaire d'Etat français chargé de la Coopération et de la Francophonie qui a signalé le besoin pour les donateurs de parvenir à une meilleure répartition des tâches et assurer une assistance compatible avec les priorités des pays partenaires et adossée à une stratégie globale. Il a également souligné l'importance de faire une meilleure utilisation des instruments financiers existants (particulièrement concernant les dépenses vitales liées à la sécurité) tout en assurant des moyens de financement plus souples destinés à la phase de redressement initial.

Les intervenants en provenance de pays en développement ont identifié plusieurs problèmes au niveau des pays. Dans le cas du Timor Oriental, qui souffre d'une crise prolongée, et selon S.E. Mme. Emilia Pires, ministre des Finances du pays, il a été difficile de d'établir un respect mutuel, un partenariat et une confiance avec les donateurs qui persistaient à se concurrencer les uns les autres et ne semblaient pas concernés par les principes de l'efficacité de l'aide. Le gouvernement du Timor Oriental et les donateurs se voient confrontés à dilemme: comment surmonter le défi d'un renforcement durable des institutions de l'état et assurer par la même occasion les besoins les plus immédiats des populations pour de meilleures conditions de vie et une fourniture de services plus renforcée. Dans le cas du Sierra Leone, 'un pays sortant d'un conflit mais courant le risque de s'y replonger', selon S.E. M. David Carew, ministre des finances, le renforcement des institutions aurait dû être au cœur de la phase de la phase de redressement initial. Depuis, une prolifération d'ONG et la multiplication des ressources et efforts des donateurs sont devenus problématiques.

En termes d'amélioration des modalités de l'aide pour faire face aux situations post-confliktuelles, des points de vue complémentaires sont venus enrichir les discussions. Ainsi, Mme. Obiageli Ezekwesili, Vice-présidente de la Banque mondiale pour la région Afrique, a considéré que les résultats pour le renforcement d'approches communes entre les institutions financières internationales, les Nations Unies et les principaux donateurs avaient été atteints avec néanmoins certains défis encore à surmonter – la création d'un Fonds d'affectation spéciale multi-donateurs régional et engager des pays tels que par exemple la Chine ou l'Inde. Avancer dans des évaluations conjointes n'était pas une question technique mais une question de volonté politique. Mme. Nemat Shafik Secrétaire permanente au DFID, a relevé trois lacunes, stratégique, de capacité et de financement dans la phase de redressement initial. Pour cette dernière, les procédures encombrantes des donateurs, entravaient l'avancement des progrès. Un exemple représentatif est le soutien apporté au sud du Soudan plus de deux ans après la signature de l'accord de paix.

- **Étapes à venir:** Suivant les propositions faites par les co-présidents de la table ronde, la réunion a encouragé l'idée de l'établissement d'un groupe de travail ad-hoc composé de donateurs intéressés, de pays partenaires, d'agences des Nations Unies (y compris le Bureau d'appui à la consolidation de la paix) et de l'OCDE lors du *Early Recovery Practitioners' and Policy Forum* qui s'est tenu au Danemark en octobre 2008. Ce groupe de travail sera chargé d'évaluer les mécanismes existants (les Fonds d'affectation spéciale multi-donateurs etc.) et de définir les moyens pratiques d'assurer des financements et des modalités d'engagement plus rapides, plus souples et plus constants afin de surmonter les situations post conflictuelles.

3. Conclusions

En conclusion, la table ronde a permis au programme d'efficacité de l'aide d'avancer de façon significative et de faire un pas en avant dans le dialogue entre les donateurs et les gouvernements des pays en développement. Les discussions d'Accra se sont appuyées sur les résultats d'une réunion préparatoire qui s'est tenue en juillet 2008 à Kinshasa, et qui a abouti à l'adoption d'une *Déclaration de Kinshasa* qui établit un consensus entre donateurs et pays partenaires sur les actions à mener en priorité. La table ronde a profité de cette occasion pour mettre en place une série d'étapes conjointement accordées afin de tenir les engagements du Programme d'action d'Accra en rapport avec des situations de fragilités et de conflit.

Dans son rapport sur la table ronde 7 remis à la séance plénière ministérielle le 4 septembre, S.E. M. Bert Koenders, ministre de la Coopération au développement des Pays-Bas, a sélectionné quelques points importants de cette table ronde. Tous les participants ont accordé que les Principes du CAD pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires, en complément à la Déclaration de Paris, sont à même d'offrir un cadre de travail clé pour l'efficacité de l'aide. Il est temps de commencer la mise en œuvre de ces engagements. Pour ce qui est des donateurs, une nouvelle prise de risque et une approche plus souple pour de telles situations est nécessaire et les opportunités doivent être

saisies. Il reste encore à faire pour fournir le personnel nécessaire aux opérations des donateurs menées sur le terrain et donner plus de marge de manœuvre aux décideurs locaux.

Parmi les priorités, un contrôle systématique des progrès réalisés est nécessaire; la consolidation de la paix et le renforcement de l'Etat doivent être au centre des efforts à fournir avec un engagement sérieux avec les parlements et la société civile dans son ensemble. M. Koenders a enfin conclu que nous n'avions plus beaucoup de temps pour agir, qu'il fallait être rapides, engages et responsables.

La réunion s'est accordée à donner la priorité aux questions suivantes:

(i) Assurer le suivi des Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires

Le Programme d'action d'Accra engage les donateurs et les pays partenaires à assurer l'avancement et le suivi de la mise en œuvre des Principes du CAD. Les accords passés lors de cette table ronde ont été les premiers pas dans cette direction: **le suivi débutera en RDC, en Afghanistan, au Timor Oriental, en République d'Afrique Centrale et au Sierra Leone.**

- **Étapes à venir:** d'autres pays partenaires prêts à se porter volontaires lors de la réunion prévue en fin 2008/début 2009 entre pays partenaires et donateurs. Le Réseau du CAD sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement continuera ses travaux en vue d'une meilleure mise en œuvre.

Cet accord est important de part l'engagement pris pour la première fois par les donateurs et les partenaires de suivre le progrès réalisé sur des questions telles que la sécurité et le développement, la cohérence politique entre les diplomaties, les acteurs et les attributions de ressources en termes de sécurité et de développement en situation de fragilité.

(ii) S'attaquer aux priorités de la construction de la paix et du renforcement de l'État

Alors que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) représente une préoccupation fondamentale lors de situation de fragilité – la où le tiers des personnes les plus démunies de cette planète vive – les bases fondamentales du développement ne sont souvent simplement mise en place. Il a été accordé à Accra qu'afin de réaliser des progrès – et de le démontrer – il est indispensable d'établir les conditions préalables à la réalisation des OMD en s'attaquant au besoin du renforcement de l'État et de la construction de la paix.

Le Programme d'action d'Accra établit le besoin de définir les objectifs de construction de la paix et de renforcement de l'état, à niveau national et international. La table ronde a lancé un dialogue international - dirigé par la RDC et la France – afin d'en faire une réalité.

- **Étapes à venir:** Une réunion prévue à Paris à la fin 2008/début 2009 et qui sera le premier forum collectif réunissant aussi bien les pays donateurs que les pays partenaires afin d'établir les priorités dans les situations de fragilité et de conflits.

Un ensemble d'objectifs communs sur le renforcement de l'état représentera également pour les pays donateurs un instrument permettant de s'assurer que les différentes communautés politiques (diplomatie, sécurité, développement) soutiennent conjointement le renforcement de l'État et la construction de la paix au sein de leur gouvernement. Une réunion de Haut responsables experts en approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration pour les états en situation de fragilité et de conflit sera tenu en Suisse, les 19-20 mars 2009.

(iii) Améliorer l'assistance internationale à la réduction de la précarité et des conflits.

La table ronde a abordé plusieurs contraintes clés à surmonter afin de renforcer la réponse internationale en situation de précarité et de conflit, en particulier pendant la période suivant immédiatement un conflit. L'engagement est souvent trop lent et les donateurs manquent d'une capacité de réponse rapide. La transition d'une approche humanitaire vers une approche liée au développement reste également un peu floue.

Le Programme d'action d'Accra engage les donateurs à **avoir des modalités plus flexibles et rapides et à procéder à des évaluations conjointes de la gouvernance lors de situations de fragilité et de conflits.**

La table ronde a soutenu la mise en place d'un groupe de travail ad-hoc composé de donateurs intéressés, de pays partenaires, d'institutions multilatérales et de l'OCDE, qui se pencheront sur l'amélioration des politiques de financement, les priorités et mécanismes destinés à améliorer l'efficacité du soutien bilatéral et multilatéral aux pays sortants d'un conflit.

- **Étapes à venir:** Le Early Recovery Practitioners' and Policy Forum tenu au Danemark en octobre 2008 permettra d'avancer dans ce processus.

TABLE RONDE 8 : L'ACCROISSEMENT DES RESULTATS PAR LA MISE EN APPLICATION DE LA DECLARATION DE PARIS A UN NIVEAU SECTORIEL

Résumé

La séance de la table ronde 8 a été divisée en deux parties:

Première partie: ‘Analyse des Facteurs critiques de succès pour que soient atteints les résultats dans le cadre de l’application de la Déclaration de Paris au niveau sectoriel’ a inclus quatre sujets thématiques structurés, suivis de débats ouverts: 1. Accord sur les priorités: placer les pauvres au centre des plans et des cadres sectoriels axés sur les résultats. 2. Systèmes nationaux et programmes sectoriels – avantages mutuels et importance des relations interinstitutionnelles. Comment éviter les approches sectorielles trop restrictives? 3. Placer les capacités au cœur du développement sectoriel: comment assurer une approche intégrée et guidée par la demande du développement des capacités au niveau sectoriel? 4. Tout faire pour utiliser les systèmes des pays et privilégier l’alignement par rapport à l’harmonisation: avons-nous besoin d’un traité de non-prolifération sur les modalités de l’aide?

Deuxième Partie: ‘Propositions et engagements pour 2011 et au delà’ a inclus trois débats ouverts sur: 1. Étendre l’appropriation au-delà des ministères sectoriels. Les pays partenaires sont-ils prêts pour un dialogue sectoriel ouvert à tous et transparent fondé sur les résultats? 2. Accorder plus d’importance à la responsabilité mutuelle axée sur les résultats qu’aux conditions à remplir. 3. Assortir la réforme sectorielle et la réforme chez les partenaires du développement – s’attaquer aux lacunes des incitations et aux déficits de connaissances.

Le débat s’est largement fait écho des conclusions du dernier projet de document de synthèse de la TR8 (mis à disposition avant le troisième Forum de haut niveau d’Accra), alimenté d’importants points de vues et expériences supplémentaires qui lui sont liées.

Le processus de la table ronde 8 est arrivé à la conclusion que les 10 points suivants sont fondamentaux au renforcement de l’efficacité du développement sectoriel:

Les donateurs et l’aide qu’ils fournissent ne sont pas au centre du développement. Un passage de l’aide apportée à une perspective de développement sectoriel.

21. Les principes de la Déclaration de Paris s’appliquent de la même manière à tous les secteurs - mais il n’existe pas de solutions toutes faites.
22. Passer de la conditionnalité à la responsabilité mutuelle axée sur les résultats.
23. Se montrer pratique dans le domaine de la planification. Si un consensus sur un ‘plan parfait’ s’avère hors d’atteinte, il faut être prêts à la mise en œuvre de mesures de résultats et renforcer les plans à travers leur utilisation.
24. Placer le développement des capacités et le développement institutionnel au cœur des programmes et stratégies sectoriels. Eviter cependant de traiter la question de l’assistance technique comme étant une solution unique.

25. Donner la priorité à l'alignement plutôt qu'à l'harmonisation (des procédures) entre donneurs.
26. Eviter que le champ des approches sectorielles ne soit exagérément restrictif.
27. Promouvoir des mécanismes d'appropriation démocratique pragmatiques et l'implication des parties prenantes à niveau sectoriel.
28. Assortir la réforme sectorielle et la « réforme chez les partenaires du développement ». Se centrer sur les connaissances pertinentes et les mesures d'incitation pour tous les acteurs
29. S'attaquer aux incitations et à l'économie politique du développement sectoriel (ne pas fuir les vrais problèmes).

Les conclusions de la table ronde 8 sont venues renforcer les engagements du Programme d'action d'Accra, particulièrement dans les domaines des résultats pour le développement et la réduction de la pauvreté, l'élargissement de l'appropriation, la promotion de la division du travail, l'amélioration de la transparence et de la reddition de compte et le changement de la nature même de la conditionnalité.

TABLE RONDE 8 : RAPPORT DE SYNTHÈSE

1. Contexte

La table ronde 8 a été coprésidée par le département de la Présidence du Honduras et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Sida/Asdi). Elle a pour objectif d'aller puiser au niveau de l'économie dans son ensemble pour analyser et résumer la manière avec laquelle la Déclaration de Paris a été appliquée dans le cadre de l'amélioration des résultats dans les domaines de la santé, de l'enseignement, de l'agriculture et des secteurs de l'infrastructure. Ainsi, ses attributions touchent à tous les principes de la Déclaration de Paris – appropriation, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats en matière de développement et responsabilité mutuelle – et jusqu'où, à ce jour, ces principes ont été utilisés conjointement et de manière cohérente dans des secteurs spécifiques.

La table ronde 8 s'est attaquée à cette tâche à travers une large consultation et une importante collecte d'informations étayées par: les travaux de l'OCDE/CAD sur les différents secteurs concernés; les activités des sous-groupes qui traitent des problématiques transversales; les expériences et les cas évoqués au cours des réunions de consultations préparatoires du troisième Forum de haut niveau et, d'autres études, travaux de recherche et expériences décrits par les représentants des pays partenaires, les partenaires du développement, des institutions de recherche et des spécialistes. Les questions auxquelles cette table ronde a tenté de répondre à travers ce processus ont été les suivantes:

- Jusqu'à quel point les principes de la Déclaration de Paris ont-ils été appliqués à niveau sectoriel et quels sont les facteurs clés nécessaires pouvant mener au succès et les goulets d'étranglement et défis à surmonter?
- Quelles sont les similarités et différences entre les secteurs en termes de progrès et de défis à surmonter, et que peuvent-ils apprendre les uns des autres?
- Quelles sont les mesures à prendre et les étapes supplémentaires à franchir afin de renforcer l'efficacité de l'aide et du développement à niveau sectoriel?

Afin de documenter les avancements des enseignements tirés et d'établir un consensus sur les perspectives à venir, la table ronde a rédigé un "document de synthèse" et mis en place un processus de consultation. Cette démarche préalable visait à étayer les questions clés spécifiques relatives au thème de cette table ronde qui présentaient des divergences de points de vues et devaient être soumises à des discussions lors de ses séances tenues pendant le 3^{ème} Forum de haut niveau d'Accra. Ce processus a permis d'identifier les principaux thèmes suivants et leur application spécifique à niveau sectoriel (chaque thème s'est vu consacré un chapitre dans le document de synthèse de la table ronde 8)

1. **L'implication des parties prenantes et l'appropriation démocratique.** Les questions d'appropriation dans les programmes sectoriels au-delà du gouvernement central et l'implication d'autres parties prenantes clés – telles que les parlements, la société civile et le secteur privé – dans la planification, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation.

2. **Des plans réalistes, des cadres de résultats et une responsabilité mutuelle.** La nature complexe de la planification sectorielle, des processus de budgétisation et de suivi et, les efforts conjoints nécessaires à l'unification de tous les acteurs derrière des plans sectoriels opérationnels réalistes et des cadres de coordination, renforcent ces plans dans le temps à travers un suivi efficace de leur mise en œuvre et emploie des mécanismes de responsabilité mutuelle précis et complets afin de s'assurer que tous les acteurs remplissent leurs tâches accordées.
3. **Alignement et harmonisation.** Les contrastes existants entre les progrès réalisés en matière d'harmonisation entre donateurs et les points faibles de l'alignement sur les stratégies et systèmes des pays (secteurs) partenaires. Ce n'est qu'en les adoptant et les utilisant que ces systèmes et stratégies de pays partenaires pourront être renforcés.
4. **Renforcement des capacités, réforme institutionnelle et assistance technique. Le besoin d'une compréhension mutuelle du contexte sectoriel et de son *modus operandi*** pour la réalisation des résultats de développement sectoriel. La nécessité d'un renforcement des capacités axé sur les besoins et des plans de réforme institutionnelle au sein des programmes sectoriels et un espace pour hiérarchiser les initiatives de la réforme. Etre prudents vis-à-vis des domaines potentiellement sensibles tels que l'incitation, la réforme du service civil et autres questions liées au secteur de « l'économie politique ».

Lors de la préparation de la table ronde 8, l'avant projet final du document de synthèse de la table ronde 8 ainsi que les annexes préparées par l'OCDE/DAC pour les secteurs correspondants ont été amplement diffusés avant la réunion. En outre, le document de synthèse sera révisé à la suite du 3^{ème} Forum de haut niveau afin d'y apporter les interventions faites pendant la séance. Une version finale définitive sera disponible en octobre 2008.

Présentation succincte du déroulement de la table ronde 8

La séance de cette table ronde s'est tenue à Accra le mercredi 3 septembre au matin et a été présidée par M. Ricardo Arias, Vice-ministre de la présidence Honduras, et M. Anders Nordström, Directeur général Sida/Asdi, Suède.

Tout en approfondissant les thèmes clés du document de synthèse, l'objectif de la TR8 a également été de mettre en lumière les principaux thèmes caractérisés, d'illustrer les bonnes pratiques et d'essayer de susciter un débat animé sur des questions spécifiques mais cruciales sur lesquelles il est manifestement nécessaire de progresser.

La réunion a été divisée en deux parties. La première a eu pour objet d'analyser les facteurs de succès les plus importants nécessaires pour atteindre des résultats dans le cadre de l'application de la Déclaration de Paris au niveau sectoriel, ainsi que les principaux goulots d'étranglement et les moyens à employer pour les surmonter. La deuxième partie a visé à mettre en lumière certaines questions et à revenir sur la formulation de propositions et d'engagements concrets ayant pour but de faire avancer le dossier; elle a été divisée en trois débats. Les noms et fonctions des membres du panel ayant pris part à chacun de ces débats sont:

Première partie: Facteurs critiques de succès pour que soient atteints les résultats et les solutions envisageables pour surmonter les goulots d'étranglement.

1. Priorités accordées: Placer les plus démunis au centre des plans et des cadres sectoriels axés sur les résultats.
 - M. Pierre Jacquet - Economiste en chef à l'Agence française de développement (AFD) et président de Povnet.
 - L'honorable Mme. Géraldine N. Bitamazire – Ministre de l'éducation et des sports de l'Uganda
 - Mme. Sarojeni V. Rengam - Directeur exécutif du Réseau pour l'action sur les pesticides (PAN) Asie/Pacifique.
2. Systèmes nationaux et programmes sectoriels – avantages mutuels et importance des relations interinstitutionnelles. Comment éviter les approches sectorielles trop restrictives?
 - Mme. Joy Phumaphi - vice-présidente et responsable du réseau Développement humain, Banque mondiale
 - Dr. Andrew Cassels – Directeur, Gouvernance des systèmes de santé et prestation de services, OMS.
3. Placer les capacités au cœur du développement sectoriel : comment assurer une approche intégrée et guidée par la demande du développement des capacités au niveau sectoriel ?
 - M. Nicholas Burnett - Assistant au Directeur Général pour l'éducation, *UNESCO*
 - M. Francis Bougäire – Directeur Général des ressources en eau, Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques du Burkina Faso.
 - Dr. Edward Addai – Directeur de la planification et de l'évaluation des politiques, ministère de la santé, Ghana
4. Tout faire pour utiliser les systèmes des pays et privilégier l'alignement par rapport à l'harmonisation : avons-nous besoin d'un traité de non-prolifération sur les modalités de l'aide ?
 - L'honorable M. Marlon Brevé – Ministre de l'éducation, Honduras
 - Prof. Richard Mkandawire – Conseiller en agriculture au NEPAD (Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) et représentant du CAADP (Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique).
 - Ms. Valentine Sendanyoye Rugwabiza - OMC, Genève.

Deuxième partie. Trois débats autour de la question de faire avancer le dossier et le renforcement de la formulation de propositions et d'engagements pour 2010 et au-delà

1. Étendre l'appropriation au-delà des ministères sectoriels. Les pays partenaires sont-ils prêts pour un dialogue sectoriel ouvert à tous et transparent fondé sur les résultats?
2. Accorder plus d'importance à la responsabilité mutuelle axée sur les résultats qu'aux conditions à remplir.
3. Assortir la réforme sectorielle et la réforme chez les partenaires du développement – s'attaquer aux lacunes des incitations et aux déficits de connaissances.

Les membres du panel de la première partie de la TR8 ont préparé chacun une intervention présentant leurs points de vue divergents sur la question traitée puis les membres concernés ont été invités à intervenir après les débats 2 et 4. Le public a ensuite pu poser ses questions et participer à la suite du débat 4.

La deuxième partie a eu un format plus ouvert où tous les invités présents, y compris les membres du panel, ont le même droit d'intervenir concernant les sujets de chacun des trois débats.

Une sélection d'interventions faites lors de chaque débat a été incluse dans les résultats liés à chaque thème principal du document de synthèse. Ces interventions sont détaillées ci-dessous:

Questions fondamentales et questions transversales

Les questions fondamentales mises en avant par les pays partenaires lors de la préparation du Forum d'Accra ont été prises en compte à chaque étape du processus de la table ronde et dans tous les chapitres du document de synthèse de la TR8. Elles ont ainsi été au cœur du débat mené lors de la TR8 à Accra. Les conclusions de l'avant projet final du document de synthèse de la TR8 (mis à disposition avant le 3^{ème} Forum de haut niveau d'Accra) et la séance elle-même rejoignent généralement les points de vue des pays partenaires sur ces questions fondamentales.

Tout au long du processus, une attention particulière a été portée au besoin d'inclure la question de l'environnement, des droits de l'Homme et de l'égalité entre les hommes et les femmes de manière opérative et à tous les stades des programmes sectoriels – depuis la planification jusqu'au suivi et aux évaluations. Le document de synthèse de la TR8 présente des exemples détaillés sur la manière avec laquelle les OSC et autres acteurs extérieurs à l'appareil d'état, ont joué un rôle crucial pour une meilleure amélioration de la gouvernance démocratique, de la responsabilité, de l'innovation, de la qualité des résultats et des questions liées à l'égalité des sexes, aux droits de l'homme et à la protection de l'environnement, à niveau sectoriel.

Résultats pour chacun des principaux domaines

Plus d'information concernant les références, les exemples et les études de cas citées ci-dessous est disponible dans le document de synthèse de la TR8. Veuillez noter que deux des principaux thèmes définis par la table ronde '2. *Des plans réalistes, des cadres de résultats et la responsabilité mutuelle*' et '3. *Alignement et harmonisation*' ont été scindés dans cette section pour être plus brefs et parce qu'ils sont intimement liés.

Les pistes sur les actions à mener listées sous chaque thème ci-dessous sont le résultat d'un vaste processus de consultation et une importante collecte d'informations dirigés par la table ronde. Les discussions autour de cette table ronde à Accra ont démontré que ces actions à mener peuvent être de bons points de départ pour le chemin à suivre d'ici 2010 et le 4^{ème} Forum de haut niveau.

2. L'implication des parties prenantes et l'appropriation démocratique

Contexte spécifique à niveau sectoriel

- Les questions liées à l'appropriation dans les programmes sectoriels se sont principalement centrés, à ce jour, sur le gouvernement central. D'autres parties prenantes clés – tels que les parlements, la société civile et le secteur privé – n'ont pas été suffisamment impliqués dans la planification, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation. La participation civile est un aspect essentiel du développement. Là où sont mis en place des mécanismes permettant aux citoyens d'être entendus concernant le gouvernement et les administrations publiques, les initiatives de

pour le développement (sectoriel) tendent à être plus utiles et efficaces pour répondre aux besoins et aux droits des citoyens.

- Les relations entre le ministère sectoriel et les ministères des finances et de la planification ont une importance particulière dans le succès des programmes sectoriels. Un manque d'engagement ou de soutien de leur part peut créer de nombreux problèmes pour le secteur concerné. Ainsi par exemple, une plus grande transparence sur l'existence d'un financement extérieur du secteur et, par conséquent, son inscription au budget, peut conduire à une diminution des attributions du ministère des finances à ce à ce secteur.
- Les défis à surmonter liés à un élargissement de l'appropriation des programmes sectoriels comprend également l'absence de mécanismes ouverts, la capacité limitée des gouvernements à conduire des exercices de participation efficaces et la réticence de la part de certains gouvernements ou ministères à inclure les OSC et autres acteurs pertinents dans le dialogue sectoriel et dans le suivi et l'évaluation. Il existe de nombreux exemples de secteurs dans lesquels les OSC et autres acteurs extérieurs à l'état ont joué un rôle crucial dans le renforcement de la gouvernance démocratique, la responsabilité, l'innovation, la qualité des résultats et dans les questions liées à l'égalité homme/femme, les droits de l'homme et la protection de l'environnement, à niveau sectoriel.

Principales apports de la discussion de la TR8 sur cette question

- Il semblerait qu'il y ait un consensus sur la proposition faite d'élaborer et d'appliquer une "carte" de l'économie politique du secteur au début de tout programme sectoriel. Cette carte devrait comprendre les ministères pertinents autres que les ministères sectoriels (par exemple, les ministères des finances et de la planification budgétaire), le parlement et des *acteurs non gouvernementaux*. Elle devrait également tenir compte des caractéristiques spécifiques du secteur et ne pas négliger le fait qu'une grande partie des plus démunis vivent dans des zones rurales et que leur voix devrait être entendue et leurs droits respectés.
- De manière plus générale, tous les participants se sont accordés sur le besoin d'élargir l'appropriation et les mécanismes de reddition de comptes afin de pouvoir inclure les principales parties prenantes et s'assurer que leur participation puisse aboutir à des actions concrètes.
- Il a été souligné que les ministères généraux (par exemple les ministères des finances et de la planification budgétaire) des pays partenaires doivent mieux comprendre le processus de changement de l'aide apportée que les principes de la Déclaration de Paris représentent. Le soutien de ces ministères généraux aux ministères sectoriels est nécessaire afin de renforcer des systèmes nationaux plus larges qui ne sont généralement pas dans les attributions ces derniers.

Actions à mener

Au vu des conclusions à la suite des discussions de la table ronde, il est à considérer que les actions suivantes à mener devraient avoir une attention particulière:

- a) L'institutionnalisation des mécanismes pour une implication efficace des parties prenantes clés.
- b) S'agissant des ressources, la participation de parties prenantes pertinentes devrait être facilitée (par exemple à travers le soutien à des principaux pilotes du changement à l'extérieur du

gouvernement), le renforcement de la capacité et l'apport d'informations pertinentes – particulièrement de la part du gouvernement partenaire.

3. Des plans réalistes, des cadres de résultats et une responsabilité mutuelle et 3. Alignement et harmonisation

Un contexte spécifique à niveau sectoriel

- Un secteur de planification et de budgétisation efficace doit surmonter plusieurs difficultés et embûches: (1) un niveau d'ambition des plans sectoriels qui ne coïncide pas avec les ressources disponibles ou les résultats précédents; (2) des objectifs et/ou des priorités de dépenses flous; (3) une considération insuffisante des politiques existantes ou parties prenantes clés; (4) une pression excessive des donateurs pour définir une politique à des dates butoir trop courtes; et (5) une continuité dans les mandats des gouvernements.
- Le renforcement de plans sectoriels cohérents, les budgets, les cadres de résultats et les mécanismes de coordination ont été possibles à l'occasion, grâce à l'existence de cadres généraux tels que les stratégies de réduction de la pauvreté, des cadres d'évaluation de la performance liés et des cadres de dépenses à moyen terme. Réciproquement, les approches axées sur les programmes à niveau sectoriel ont contribué à mettre l'accent sur la question de la viabilité des résultats à travers le renforcement des liens entre les programmes de dépenses sectoriels et les budgets nationaux et en liant davantage les plans aux budgets.
- Les liens intersectoriels ont représenté un défi dans plusieurs secteurs. Les approches sectorielles élargies ont eu quelque fois tendance à être restreintes – le dénommé effet d'approche sectorielle restreinte. Les approches sectorielles agricoles élargies par exemple ont trouvé des difficultés à établir des mécanismes de coordination efficaces avec les parties prenantes à niveau sectoriel et sont allées au-delà des limites administratives des ministères de l'agriculture, à d'autres domaines d'importance stratégique tels que le commerce, l'infrastructure et la finance. Il en est de même avec les liens établis avec les institutions publiques responsables des problématiques transversales du développement, telles que l'égalité entre les hommes et les femmes, la défense des droits de l'homme, les personnes handicapées et la protection de l'environnement, qui jusqu'à présent n'ont pas été suffisamment impliquées dans le soutien et le suivi de l'application à niveau sectoriel des politiques liées à ces questions.
- Un autre déficit de coordination intersectorielle et l'articulation entre les programmes sectorielles (verticaux) et les programmes axées sur une zone géographique (horizontaux). Des exemples peuvent en attester. LA planification sectorielle est quelque fois plus compliquée dans des secteurs tels que l'agriculture et la santé à cause d'un manque de consensus sur le rôle de l'état dans ce secteur. Les acteurs sectoriels peuvent apprendre énormément de la manière avec laquelle les programmes VIH/SIDA ont réussi à offrir une réponse multisectorielle à la pandémie aux niveaux nationaux et infranationales.
- Les processus de planification sectorielle conjointe ont contribué à améliorer la cohérence et la coordination des interventions pour le développement à niveau sectorielle. Des progrès ont été réalisés par rapport au plan et budget sectorielle 'de première génération', beaucoup desquels ont impliqué un peu plus qu'une compilation d'une liste de projet sectoriel (dirigé par les donateurs) déjà existants. Néanmoins dans des secteurs et des pays où l'APD constitue une part substantielle du budget, le renforcement de plans sectoriels s'est souvent plus centré à attirer le financement externe (à travers l'identification des lacunes de financement) qu'à produire un instrument de gestion (et/ou de coordination) opérationnel et réaliste pour le gouvernement.

- Il existe des preuves fiables que les plans (et les budgets) peuvent être progressivement renforcés lorsqu'ils sont réellement adoptés par le gouvernement en tant qu'instruments opérationnels destinés à guider les acteurs sectoriels, qu'un nombre suffisant de donneurs potentiels dans le secteur pertinent s'alignent avec efficacité derrière ces programmes et que le processus de planification et de suivi est graduellement plus ouvert aux acteurs concernés.
- Les résultats conjoints et les cadres d'indicateurs qui ont été mis en place peuvent aider à sélectionner les indicateurs nécessaires et permettre aux différents acteurs de prendre part au suivi des résultats. Les outils de planification et de budgétisation ont été élaborés pour faciliter une analyse des résultats axée sur la pauvreté et les droits de l'homme.
- La mise en place des accords sur la responsabilité mutuelle axée sur les résultats a été particulièrement utile avec des engagements spécifiques pour tous les acteurs sectoriels concernés (y compris tous les donneurs indépendamment de la modalité de l'aide utilisée), inscrits dans un cadre particulier tels que les codes de conduite ou équivalents. Ces accords devraient être suivis périodiquement et de préférence par une entité indépendante.
- Plusieurs exemples viennent étayer le fait de donner la priorité à l'alignement en faveur des efforts pour l'harmonisation. L'utilisation de modalités de l'aide inscrites au budget, qui utilisent exclusivement les procédures nationales et qui ne préaffectent les fonds (soutien budgétaire général), ou qui les préaffectent de manière théorique à un secteur spécifique (soutien budgétaire sectoriel), sont celles qui contribuent le mieux à un « cercle vertueux » qui vient renforcer les capacités des pays partenaires et promeut les incitations adéquates pour les acteurs. Néanmoins, et malgré les avantages de ce cercle vertueux, la pratique à ce jour démontre que les partenaires pour le développement ont fait plus de progrès d'harmonisation entre eux. Le soutien aux projets reste le mécanisme d'APD dominant devant la part totale de l'aide apportée par « les nouvelles modalités de l'aide ».
- Les ressources destinées à l'élaboration et la gestion d'un fonds commun (harmonisé) peuvent venir éclipser le dialogue sur les politiques et axé sur les résultats et, par la même occasion, être un facteur important permettant d'expliquer la lenteur des progrès réalisés en matière de diminution des coûts de transaction. En outre, les systèmes nationaux existants peuvent être éclipsés et rester par conséquent faibles. Dans ce cas, le rôle des fonds communs dans le renforcement de l'alignement est discutable.
- Les programmes/initiatives mondiaux ont apporté un financement plus important aux secteurs de l'éducation et de la santé et ont accéléré les versements et soutenu l'innovation. Ces programmes ont cependant compliqué la tâche de la gestion des secteurs de la santé et de la mise en œuvre de programmes sectoriels, à travers l'introduction de procédures parallèles, la préaffectation des ressources destinées à des programmes ou à des maladies spécifiques, et en attirant les professionnels loin du secteur public. Cela dit, certaines expériences d'intégration des fonds mondiaux dans l'ensemble des programmes sectoriels et l'alignement aux procédures nationales existent déjà.

Principales apports de la discussion de la TR8 sur cette question

- Il a été souligné que l'objectif de la planification n'est pas de créer le plan parfait mais d'établir une confiance dans ce plan et d'élargir le cercle des partenaires impliqués dans le processus de préparation et de mise en œuvre de ce plan. Ceci nécessite une clarification des apports des différents donneurs et une réalisation des résultats, un équilibre entre un plan ambitieux et réaliste et l'assurance que les apports aboutiront aux résultats espérés.

- L'accent a été mis sur le besoin d'une incorporation plus importante et plus cohérente des questions fondamentales du développement: l'égalité homme/femme, la protection de l'environnement et les droits de l'homme, dans les cadres de planification et de résultats – et aller ainsi au-delà des outils et des projets spécifiques.
- Il a été reconnu que, tenant compte de la complexité de la réalisation des résultats (pour les questions intersectorielles et territoriales par exemple), il fallait éviter que le champ des approches sectorielles ne soit exagérément restrictif. Opérer efficacement à niveau sectoriel requiert une vue d'ensemble du secteur, y compris des liens entre le gouvernement central et tous les niveaux du système, et de toucher à l'ensemble de l'éventail de services et de programmes couverts par un secteur particulier. Ceci requiert également d'aller au-delà du secteur à proprement dit et de toucher aux autres secteurs (les stratégies multisectorielles de lutte contre le VIH et le Sida), tout en tenant compte des liens qu'il entretient avec les cadres macroéconomiques.
- Privilégier l'alignement par rapport à l'harmonisation parmi les donateurs et le besoin de lancer sa mise en œuvre en utilisant les systèmes nationaux vu que la mise en œuvre combinée à l'évaluation est le meilleur moyen d'améliorer les processus de planification par la suite.
- Lorsqu'une modalité de financement a été choisie, les pays partenaires et leurs partenaires au développement devraient se poser conjointement les questions suivantes: quelle modalité contribuera le plus efficacement à la réalisation de résultats durables? Quelle modalité renforcera le mieux l'appropriation, les institutions et les systèmes nationaux? Comment la reddition de comptes aux citoyens et entre les pays partenaires et les partenaires au développement peut-elle être améliorée? Et, quelle modalité réduira le plus les coûts des transactions?

Actions à mener

Au vu des conclusions à la suite des discussions de la table ronde, il est à considérer que les actions suivantes à mener devraient avoir une attention particulière:

- a) Les partenaires au développement doivent s'attaquer à leurs propres réglementations nationales, compétence et systèmes d'incitation afin de promouvoir l'alignement et une division des tâches dirigée par les pays partenaires. Ils doivent augmenter simultanément leur recours aux systèmes des pays partenaires et soutenir les initiatives visant à renforcer/réformer ces systèmes.
- b) Lorsqu'un mécanisme financier a été choisi, une modalité utilisant les procédures nationales devrait être la première option à prendre en compte.
- c) Les pays partenaires devraient prendre fermement en main la promotion de l'utilisation des procédures nationales.
- d) La pression exercée par les pairs est une mesure d'incitation importante. En présence d'une masse critique de partenaires au développement réellement engagés à mettre en œuvre les principes de la Déclaration de Paris, la pression par les pairs peut s'exercer sur les partenaires au développement les plus réticents.

- e) Les fonds mondiaux/verticaux devraient être élaborés de manière à faire partie de l’alignement national et sectoriel et des initiatives d’harmonisation. Une analyse des pour et des contre potentiels devrait être menée avant que toute autre initiative verticale ne soit mise en pratique.

4. Le renforcement de la capacité, la réforme institutionnelle et l’assistance technique

Contexte spécifique à niveau sectoriel

- Le renforcement des connaissances et des atouts chez les acteurs impliqués dans les programmes sectoriels est crucial pour l’amélioration de l’aide et le renforcement de la capacité à niveau sectoriel. Une compréhension commune et plus complète (partagée par tous les acteurs impliqués – représentants du gouvernement, partenaires au développement et autres parties prenantes) de l’ensemble du secteur, de son/ses programme(s) et de ses acteurs doit être développée afin que les programmes sectoriels puissent porter leur fruits.
- Des formations sur les approches sectorielles élargies à niveau national/régional existent déjà et ont substantiellement contribué à la création de plateformes conjointes de ce type, essentiellement entre les gouvernements à niveau sectoriel et les partenaires au développement. Les initiatives d’apprentissage et d’entraînement n’ont, à ce jour, cependant pas inclus d’autres acteurs tels que les parlements, les OSC ou le secteur privé.
- Concernant les partenaires au développement, les agents et employés manquent souvent d’expérience, changent fréquemment et, par conséquent, manquent d’une connaissance du contexte sectoriel. Un représentant d’un pays partenaire a d’ailleurs souligné: «les donneurs doivent s’assurer que leurs agents et employés possèdent au moins la même formation dans ce domaine que les représentants des pays partenaires ».
- Les ministères sectoriels souffrent souvent d’une « surcharge de réformes ». il a été démontré que les partenaires au développement ne devraient pas trop forcer des initiatives de réformes irréalistes mais laisser plutôt aux gouvernements une certaine liberté de manœuvre pour que ces initiatives puissent, par conséquent, être plus réalistes et durables.
- L’environnement politique de la réforme sectorielle est également souvent négligé. Le renforcement sectoriel et la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sont souvent axés sur une dimension technique – qui manque de compréhension en matière de résistance potentielle à la réforme.
- Renforcer la capacité des ressources humaines à long terme et s’assurer de la disponibilité d’une main d’œuvre qualifiée sont deux questions nécessaires. Les rôles de la formation à l’échelon national et des institutions de l’enseignement supérieur ne doivent être négligés si l’on veut réaliser des résultats durables à niveau sectoriel.
- Les programmes d’assistance technique conjointe au soutien des du renforcement au développement semblent être relégués derrière d’autres domaines de coopération au moment d’appliquer les principes de la Déclaration de Paris à niveau sectoriel. Plusieurs initiatives sont en place mais peu d’entre elles fonctionnent de manière satisfaisante. L’assistance technique est encore souvent fortement axée sur les ressources.
- Il existe plusieurs bons exemples de la mise en place d’un renforcement de la capacité, de réformes, ou de plans d’assistance technique ou d’assistance à la coopération axés sur les besoins

identifiés dans le processus de planification des programmes sectoriels et pour lesquels des mécanismes de coordination et d'harmonisation ont été mis en œuvre en tant que partie intégrante du programme. Comme il existe également plusieurs expériences fructueuses de coopération sud-sud et de coopération trilatérale (y compris des échanges institutionnels) à niveau sectoriel.

Principaux points de discussion sur cette question

- Il a été souligné que les plans doivent être mis en œuvre en faisant appel à la capacité existante et que le renforcement de cette capacité doit être au cœur du programme sectoriel. Les réformes toutes faites sont à éviter vu qu'il a été démontré qu'elles ne fonctionnaient pas et le changement, quant à lui, doit s'effectuer progressivement, en prenant exemple sur les expériences nationales et celles des pays dans des cas similaires.
- L'accent a été mis sur le besoin d'une approche au renforcement des capacités à niveau sectoriel axée sur la demande. L'appropriation devrait se faire pour le pays et non pas pour le programme d'assistance technique du donneur. L'assistance à la coopération ne devrait pas être rattachée au soutien du programme.
- Le manque d'informations permettant le soutien à la prise de décision sur la manière d'améliorer l'efficacité de l'aide et du développement à niveau sectoriel a été mis en relief. Les recherches et les évaluations jouent un rôle important de part les informations qu'elles peuvent apporter dans ce sens.
- Sur l'intérêt particulier que portent les pays donateurs à l'assistance technique.
- D'importants intérêts concernant l'assistance technique dans les pays donateurs ont été décelés.
- Il a été signalé que l'aspect le plus important du renforcement de la capacité pour un secteur est celui du renforcement des politiques et des programmes et du renforcement de la mise en œuvre plutôt que la gestion des finances et des marchés publics tel que le prône la Déclaration de Paris (même s'ils sont également importants).
- Le renforcement des capacités devrait être accessible à toutes les parties prenantes, y compris aux gouvernements, aux parlements, à la société civile, au secteur privé ainsi qu'aux donateurs et aux partenaires au développement. Une transition à un soutien budgétaire a conduit à un déclin de la résistance technique. La division des tâches pourrait être la réponse adéquate.
- On a peu souvent recours à la capacité existante. L'assistance à la coopération peut être utile s'il y a des lacunes de capacité mais pas dans le cas de contraintes de capacité. Dans ce dernier cas une réforme du secteur public plus importante est nécessaire dans le cadre de la gestion du changement institutionnel. Le lien avec la réforme du secteur public est particulièrement important dans les secteurs tels que la santé et l'éducation qui représentent les plus grandes parties du secteur public civil.
- De nombreux instruments/mécanismes sont à mettre en avant dans la question du renforcement des capacités, y compris les groupes de travail techniques, les examens conjoints et les programmes d'apprentissage conjoints. Tous ces instruments/mécanismes aident à renforcer le dialogue entre les partenaires. Dans le but d'améliorer les processus d'examen nous devons penser: au rôle que jouent les capacités des pays partenaires; l'importance d'un dialogue franc sur l'assistance technique; à prêter plus d'attention aux processus ainsi qu'aux résultats; et que le suivi de la Déclaration de Paris peut être plus large (inclure les indicateurs sectoriels).

- Les processus de réforme des partenaires au développement devraient être accélérés tout en orientant leurs structures et leurs incitations vers la réalisation de résultats axés sur le développement et, par conséquent une efficacité de l'aide plus importante.
- Les donateurs devraient accorder plus d'importance à la responsabilité mutuelle et la responsabilité axée sur les résultats qu'à la conditionnalité et les ressources. Les systèmes d'incitation devraient, quant à eux se baser sur les piliers de la Déclaration de Paris plutôt que sur tout autre paramètre.

Actions à mener

Au vu des conclusions à la suite des discussions de la table ronde, il est à considérer que les actions suivantes à mener devraient avoir une attention particulière:

- a) Un renforcement de la capacité institutionnel durable devrait être une partie intégrante des évaluations sectorielles.
- b) Les partenaires au développement devraient s'assurer que leurs compétences correspondent bien à celles demandées par les pays partenaires.
- c) Les partenaires au développement et les pays partenaires devraient inclure les bonnes pratiques qui voient le jour et qui sont liées au renforcement des capacités et à l'assistance technique dans les cadres de la comptabilité mutuelle à niveau sectoriel.
- d) Les pays partenaires devraient résister à la pression d'appliquer très rapidement les initiatives de réforme du secteur public et se centrer sur une hiérarchisation minutieuse plus réaliste au vu de leurs niveaux de capacité.

5. Conclusions

Les discussions de la TR8 s'est fait écho des conclusions de l'avant-projet final du document de synthèse de la TR 8 tout en y apportant des points de vue et des expériences complémentaires. L'ensemble du processus de la table ronde 8 a identifié les 10 points suivants et qui sont fondamentaux à l'amélioration de l'efficacité du développement sectoriel:

- **Les donateurs et l'aide qu'ils fournissent ne sont pas au centre du développement.** Les pays concernés le sont. Tous les acteurs impliqués à niveau sectoriel doivent travailler ensemble de manière responsable et dans la transparence pour la réalisation des objectif de développement et s'engager à changer leur approche « d'une perspective de l'aide apportée à celle du renforcement sectoriel » afin d'arriver à des résultats durables.
- **Les principes de la Déclaration de Paris s'appliquent de la même manière à tous les secteurs - mais il n'existe pas de solutions toutes faites. Les approches pour l'application de la Déclaration de Paris varieront selon les secteurs et les contextes particuliers à chaque pays.** Les acteurs sectoriels – donateurs et ministères sectoriels – doivent améliorer leur compréhension du contexte spécifique à leur secteur mais ne pas en faire une excuse pour ne pas changer leur incitations et leur comportement.
- **Passer de la conditionnalité à la responsabilité mutuelle axée sur les résultats.** Plutôt que d'appliquer des politiques, des conditionnalités aux ressources ou aux processus, les acteurs

sectoriels devraient s'accorder sur un ensemble de résultats à atteindre, leurs rôles et responsabilités spécifiques dans l'apport de ce qui est nécessaire pour atteindre ces résultats (y compris le financement), et appliquer un système de reddition de comptes mutuel.

- Se montrer pratique dans le domaine de la planification. Si un consensus sur un 'plan parfait' s'avère hors d'atteinte, il faut être prêts à la mise en œuvre de mesures de résultats et renforcer les plans à travers leur utilisation. Les gouvernements sectoriels et les partenaires au développement devraient encourager les plans opérationnels réalistes liés aux plans budgétaires et plans nationaux de développement (le cas échéant). Les acteurs sectoriels devraient se concentrer sur les résultats à réaliser, prendre des risques calculés et suivre les résultats de près à travers une approche axée sur l'apprentissage par les réalisations.
- Placer le renforcement des capacités et le renforcement institutionnel au cœur des programmes et stratégies sectoriels. Éviter cependant de traiter la question de l'assistance technique comme étant une solution unique. Le renforcement des capacités axé sur des institutions durables devrait être une partie innée d'un programme sectoriel et de son cadre de résultats. Les mécanismes de soutien au renforcement de la capacité axée sur la demande et sur les besoins, conjointement avec l'assistance technique et l'assistance pour la coopération, en tant qu'un seul et même élément, devraient être mis en place. Les besoins de renforcement de la capacité d'autres parties prenantes, en plus du gouvernement central, doivent être satisfaits afin d'améliorer l'appropriation élargie et les résultats.
- **Donner la priorité à l'alignement plutôt qu'à l'harmonisation (des procédures) entre donneurs.** « Ce n'est qu'en utilisant les tuyaux que l'on peut détecter les fuites et les réparer ». Les donneurs devraient s'aligner davantage sur les priorités, les systèmes, la législation, et la mise en place de mécanismes d'implantation des pays partenaires, plutôt que d'harmoniser simplement les procédures mutuelles (les fonds communs parallèles par exemple).
- **Éviter que le champ des approches sectorielles ne soit exagérément restrictif.** Les résultats du développement sectoriel dépendent aussi d'acteurs et de secteurs extérieurs. Les programmes sectoriels ont particulièrement besoin d'être reliés au budget national et aux activités et politiques des autres secteurs.
- **Promouvoir des mécanismes d'appropriation démocratique pragmatiques et l'implication des parties prenantes à niveau sectoriel.** Une appropriation gouvernementale élargie et un leadership du développement sectoriel sont deux éléments vitaux mais pas suffisants. Les politiques sectorielles devraient inclure des mécanismes permettant une implication plus importante de parties prenantes au sens large y compris à niveau local. Les gouvernements des pays partenaires ont besoin d'être transparents en termes de partage de l'information, reconnaître l'importance des contributions des parties prenantes et engager ces dernières dans un réel dialogue axé sur les résultats sectoriels.
- **Assortir la réforme sectorielle et la « réforme chez les partenaires du développement ». Se centrer sur les connaissances pertinentes et les mesures d'incitation pour tous les acteurs.** Les partenaires au développement doivent réformer leur façon de travailler, s'assurer que leurs agents et employés sont qualifiés et informés, et qu'ils ont le temps et les mesures d'incitations nécessaires pour s'engager dans un dialogue axé sur les résultats et dans le soutien au renforcement des capacités à niveau sectoriel. Ces mêmes questions en matière de connaissance et d'incitation doivent être traitées au sein des gouvernements des pays partenaires, en plus d'autres réformes techniques spécifiques (gestion des finances publiques)

- **S'attaquer aux incitations et à l'économie politique du développement sectoriel - ne pas fuir les vrais problèmes.** Reconnaître les incitations existantes et travailler ensemble. S'attaquer aux domaines de la réforme nécessaires à une performance sectorielle réussie – même s'ils ne sont pas mis en relief dans la Déclaration de Paris – la réforme du service civile par exemple. Se centrer sur la programmation de réformes de manière réaliste vu que trop d'optimisme s'est avéré souvent contre productif. 'Pour s'attaquer à l'économie politique des réformes sectorielles, l'analyse sociale devrait, dès l'étape d'élaboration du programmes, identifier les gagnants et les perdants, anticiper la résistance, apporter des mesures atténuantes et des moyens de renforcer les pilotes œuvrant pour le changement en faveur des plus démunis.

TABLE RONDE 9 : L'ARCHITECTURE DE L'AIDE

Résumé

L'objectif de cette table ronde a été de stimuler la réflexion sur les moyens à utiliser pour encourager les bonnes pratiques en faveur de l'efficacité de l'aide dans un environnement en évolution qui enregistre une augmentation des sources et canaux d'acheminement de l'aide. En accord avec les principes de l'appropriation, la table ronde a mis particulièrement l'accent sur la manière avec laquelle les pays pouvaient gérer l'ensemble de l'aide reçue en se servant d'un cadre et de procédures harmonisées pour atteindre le maximum de résultats pour le développement.

La table ronde a salué la grande diversité de fournisseurs d'aide au développement, y compris les contributions en provenance de Fondations et d'OSC. Cependant, elle a indiqué que la fragmentation de l'aide en provenance de multiples sources et à travers différents canaux d'acheminement de l'aide était un problème qu'il fallait résoudre. La table ronde s'est concentrée sur les fournisseurs de l'aide au développement qui ne sont pas membres de l'OCDE/CAD ainsi que sur les fonds mondiaux à l'appui de programmes. Le besoin de tous les types d'aide pour être alignés aux priorités du pays et d'utiliser les mécanismes de coordinations locaux sous le leadership du pays partenaire a été un message primordial de cette table ronde.

Les pays partenaires ont considéré la coopération sud-sud et la coopération triangulaire, y compris à niveau régional, comme étant extrêmement complémentaire à l'aide traditionnelle. Ils ont également indiqué que les préférences de financement des donateurs traditionnels ont conduit à un sous-investissement dans les secteurs de l'infrastructure et de production, que les donateurs non traditionnels ont aidé à réduire. Les pays partenaires recherchaient des objectifs similaires de l'ensemble des fournisseurs de l'aide: une capacité de réponse rapide (les donateurs non traditionnels se sont distingués), le déliement et la transparence (où quelques uns seulement se sont distingués), la prédictibilité et, davantage de respect pour les principes de la Déclaration de Paris, même si ces derniers devaient être adaptés au contexte local. Les pays voulaient voir une bonne coordination locale de toute l'aide placée sous leur leadership. Une condition préalable fondamentale a été la transparence de tous les flux de l'aide de source gouvernementale et non gouvernementale.

Les fonds mondiaux ont réalisé également d'importantes réussites. Cependant là où ces fonds étaient importants et avaient un champ d'action étroit, certains effets de préaffectation de l'aide auxquels il fallait s'attaquer en établissant un bon équilibre entre les fonds préaffectés et les fonds répondant à des besoins locaux à tous les niveaux grâce à des approches mieux intégrées, en accord avec la Déclaration de Paris. L'objectif à atteindre doit être un financement équilibré à travers et au sein de tous les secteurs, et un développement durable au niveau des pays (bien qu'une viabilité totale nécessiterait une longue période dans les pays les plus pauvres). Lorsque de nouvelles questions mondiales telles que le changement climatique ou les crises énergétiques ou alimentaires ont fait surface, les participants ont lancé un appel à «réfléchir à deux fois» avant de créer de nouveaux fonds mondiaux ou de séparer les canaux de l'acheminement de l'aide et de donner la priorité à la réforme des institutions existantes pour qu'elles puissent soulever de nouveaux défis. La création de nouveaux fonds mondiaux peut risquer de détourner l'aide actuelle plutôt que de fournir une réelle valeur ajoutée.

Ces messages sont en parfait accord avec le paragraphe 19 du Programme d'action d'Accra, et avec les conclusions des questions à examiner préparées pour cette table ronde.

Il y a un besoin évident de maintenir un dialogue ouvert sur l'efficacité de l'aide et du développement au-delà d'Accra, aussi bien à niveau international (où le Forum pour la coopération en matière de développement et le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide offrent des espaces précieux) et, en particulier au niveau des pays partenaires. Une relation entre l'OCDE-CAD et le Groupe d'apprentissage sur les programmes mondiaux devrait être officialisée.

TABLE RONDE 9 : RAPPORT DE SYNTHÈSE

1. Contexte

Les dernières années ont été marquées par une augmentation significative de la coopération internationale pour laquelle les sources « non-traditionnelles » de l'aide, publiques et privées, sont devenues de plus en plus importantes, même si les donateurs « traditionnels » du CAD restent, dans l'ensemble, la source d'aide la plus importante. Les canaux d'acheminement de l'aide ont également enregistré une augmentation considérable.

Qu'est ce que ces changements de l'architecture de l'aide signifient pour l'efficacité de l'aide? La thèse sous-jacente de cette table ronde avance que l'élargissement des sources d'assistance de tous types est la bienvenue; mais que la multiplication des canaux d'acheminement de l'aide qui en résulte présente des défis à surmonter pour atteindre les meilleurs résultats de ces efforts. Cette Table ronde visait donc à stimuler la réflexion sur *les moyens à utiliser pour encourager les bonnes pratiques en faveur de l'efficacité de l'aide dans un environnement en évolution, et sur la manière dont les pays partenaires peuvent gérer l'ensemble de l'aide reçue en se servant d'un cadre et de procédures harmonisées pour atteindre le maximum de résultats pour le développement.*

Il a été convenu dès le départ que parmi les nombreux changements de l'architecture de l'aide, la table ronde se concentrerait sur deux principaux sujets particulièrement importants:

- Les fournisseurs officiels de l'assistance pour le développement extérieurs au CAD, y compris l'OCDE et les pays de l'UE non membres du CAD, les fonds du Moyen-Orient établis de longue date, et un nombre croissant d'autres pays qui ont fortement développé leurs programmes d'aide à longue durée les ont relancés après une interruption ou en ont créé récemment, souvent sous forme de coopération sud-sud, en leur donnant d'emblée une envergure importante.
- Les fonds mondiaux à l'appui des programmes qui, pour les besoins de la table ronde, ont été définis comme étant des initiatives internationales extérieures au système des Nations Unies²⁵, apportent un financement considérable au niveau des pays au soutien d'objectifs thématiques précis. Par exemple le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), datant de 1991, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI), 1999, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, 2001, et le *Fast-Track Initiative for Education Catalytic Fund*, 2002. Les leçons sur l'efficacité peuvent être partagées à plus grande échelle, grâce par

²⁵

Il existe au sein du système des Nations Unies plusieurs fonds et programmes (l'UNFPA et l'UNICEF par exemple) ayant des mandats similaires aux initiatives mondiales menées à l'extérieur des Nations Unies. Ceux-ci n'ont pas été inclus dans les recherches menées pour cette table ronde, mais certaines leçons tirées de ces recherches peuvent leur être intéressantes, de même que pour les fonds thématiques gérés par les institutions multilatérales ayant un large mandat, aussi bien au sein qu'à l'extérieur du système des Nations Unies.

exemple à des initiatives bilatérales avec un but précis, tel que le Plan d'aide d'urgence du président des États-Unis en matière de lutte contre le SIDA (PEPFAR), qui possède certaines des caractéristiques de fonds mondiaux.

Il a été reconnu que d'autres aspects du changement de l'architecture de l'aide – principalement les contributions du secteur privé dans toutes ses nombreuses formes – étaient également très significatifs et méritaient donc une discussion séparée.

La table ronde s'est basée sur les consultations régionales du 3^{ème} Forum de haut niveau et sur les activités du groupe de travail de pays donateurs non CAD, établi par le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide (WP-EFF) en novembre 2007. Elle s'est également basée sur le travail mené par la Banque Mondiale et le Partenariat Stratégique pour l'Afrique (PSA) sur la période 2006-2008 portant sur les fonds mondiaux à niveau national²⁶, et sur le travail mené par le Groupe d'apprentissage sur les programmes mondiaux²⁷ sur les moyens d'appliquer les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. La documentation mise à disposition lors de cette table ronde comprenait deux études de cas sur la coopération sud-sud préparées par le Brésil et le Mexique.

2. Structure de la table ronde et principales interventions

La table ronde a été structurée en deux sessions consécutives. La première a traité le sujet des donateurs d'aide officiels extérieurs au CAD et la deuxième séance s'est centrée sur les fonds mondiaux. Chaque session a été dirigée par quatre à cinq orateurs principaux représentant les pays partenaires, les donateurs et la société civile.

M. Philippe Le Houerou de la Banque Mondiale a ouvert la table ronde sur une vue d'ensemble des opportunités à saisir et des défis à surmonter face au changement rapide de l'architecture de l'aide. D'une part, et du côté positif des choses, les nouvelles sources de financement du développement offrent de nouvelles approches innovantes et de nouvelles ressources alors que la préaffectation des flux de l'aide ont aidé à prêter plus d'attention aux questions mondiales. D'autre part, la croissante *fragmentation* qui s'ensuit augmente le coût de la gestion de l'aide et la *préaffectation* n'est pas toujours régulière vis-à-vis des priorités du pays. M. Le Houerou a souligné le besoin de réconcilier les défis mondiaux – qui ont tendance à conduire à un financement préaffecté – avec les priorités de développement des pays. Une manière d'y parvenir serait d'assurer *un financement équilibré entre des canaux d'acheminement préaffectés et non préaffectés*. De plus, il serait important de « *réfléchir à deux fois* » avant de mettre en place de nouveaux fonds et de tester leur valeur ajoutée. Si de nouveaux mécanismes de financement sont nécessaires, leurs ressources devraient être acheminées à travers des agences déjà implantées. Il a également mis l'accent sur le besoin d'une collaboration plus « *élargie* » parmi tous les fournisseurs d'aide. Un premier pas vers une action concrète serait d'assurer un *système transparent de notification de tous les flux de l'aide à niveau national* – y compris les flux acheminés à travers le secteur privé et les ONG. Un autre pas serait de promouvoir un dialogue plus large sur l'efficacité de l'aide et d'apprendre systématiquement les uns des autres aussi bien à niveau national qu'à niveau international.

²⁶ Voir “*Global Program Funds: What have we learned?*” juillet 2008, Concessional Finance and Global Partnerships Vice-Presidency, Banque Mondiale.

²⁷ Les membres du groupe comprenaient des représentants du Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, le groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, le Fast-Track Initiative for Education, et Cities Alliance.

Les principaux orateurs de la première session ont ensuite dirigé la table ronde. Le vice ministre chinois Fu a indiqué que l'expérience de la Chine dans la lutte contre la pauvreté est très intéressante pour d'autres pays en développement. M. Fu a fortement approuvé les principes d'appropriation par les pays et d'alignement ainsi que le besoin de prêter plus d'attention à la viabilité particulièrement en matière d'environnement et de renforcement de la capacité. La Chine continuera de soutenir la coopération sud-sud, axée également sur les principes de non interférence et d'avantages mutuels, dans le but d'aider à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement et d'inciter les pays développés à tenir les engagements qu'ils ont pris à Monterrey. M. Aissi du fonds de l'OPEEC a rappelé le rôle que joue l'aide des pays arabes depuis plus de trente ans et leur intention de poursuivre leur engagement sur cette voie. Il a également indiqué que les procédures des fonds du Moyen-Orient étaient en accord avec la Déclaration de Paris. Cela inclut la prise en charge des priorités locales (par exemple l'énergie et l'agriculture), l'harmonisation, le déliement et l'utilisation des systèmes gouvernementaux des pays. M. Romero du Mexique a mis l'accent sur l'importance de la coopération triangulaire en tant que moyen d'améliorer la collaboration entre les fournisseurs d'aide membres et non membres du CAD. Il a également fait référence à l'importance des approches régionales comme c'est le cas en Amérique Centrale. M. Gondwe, Ministre des finances du Malawi a indiqué que les fournisseurs d'aide non membres du CAD comblaient les lacunes du financement des secteurs de l'infrastructure et de production, vu que le financement des donateurs du CAD se concentrait plus sur la gouvernance et les secteurs sociaux. Alors que ce type d'aide est considéré plus souple, il est néanmoins souvent lié et pas totalement transparent. M. Ho Quang Minh, Directeur du Département de l'économie extérieure du ministère du Plan et de l'Investissement du Vietnam a déclaré que tous les donateurs, traditionnels ou pas, devraient accepter les principes de Paris et utiliser les mécanismes locaux de coordination sous le leadership du pays partenaire. Il a rejoint le ministre chinois dans ses déclarations en mettant l'accent sur la complémentarité de l'aide nord-sud et sud-sud.

Lors du débat qui a pris suite, les orateurs ont déterminé les défis à surmonter inhérents à la multiplication des sources de l'aide mais ont souligné que la diversité en elle-même était la bienvenue et que les défis devraient être considérés comme étant des « problèmes du succès » qui pourraient être gérés à travers un dialogue renforcé entre tous les participants, aussi bien à niveau international (lors du Forum pour la coopération en matière de Développement de l'ECOSOC et au sein du groupe de travail pour l'efficacité de l'aide) qu'à niveau national sous le leadership du pays. La nature complémentaire de la coopération nord-sud et sud-sud a été mise en relief par plusieurs participants (y compris dans une intervention écrite du Brésil), quoiqu'une plus grande convergence de leur couverture sectorielle a également été défendue. Plusieurs orateurs ont souligné la valeur que représente la coopération triangulaire ainsi que les principes de la Déclaration de Paris avec, pour celle-ci, le besoin de la considérer comme un outil de l'efficacité de l'aide et non pas seulement un modèle rigide. Le Directeur général adjoint du FMI a suggéré qu'une utilisation plus importante des canaux multilatéraux d'acheminement de l'aide était un moyen de faire face à la croissante fragmentation de l'aide. Le co-président M. Osei, Secrétaire d'état du Ghana, a fait remarquer, lors de son intervention, que l'efficacité de l'aide n'était pas une fin en elle-même, mais une partie vitale pour la réalisation des objectifs de l'efficacité du développement – dans laquelle l'aide devrait être complémentaire permettant une bonne utilisation des revenus des taxes locales.

Lors de la deuxième session, M. Musoni, ministre des Finances et de la Planification Economique du Rwanda a noté que d'une part, les initiatives mondiales pour la santé avaient eu d'importants succès dans la promotion des biens publics mondiaux et des approches plus ciblées. D'autre part, les initiatives mondiales pour la santé ne traitant qu'une seule maladie et négligeant les autres peuvent créer des déséquilibres. M. Kazatchkine, Directeur exécutif du Fonds mondial, a souligné le progrès réalisé dans le soutien des stratégies nationales et la souplesse d'utilisation de ces fonds, particulièrement pour le renforcement des systèmes de santé. Les interventions spécifiques axés sur des maladies devraient soutenir les systèmes, il n'était donc pas utile d'avoir une stricte distinction entre des approches 'verticales' et 'horizontales'. La viabilité est importante mais il faudrait la concevoir à plus long terme. Mme. Carlsson, ministre suédoise de la Coopération internationale en faveur du développement, a fait rappeler qu'il fallait « réfléchir à deux

fois » avant de créer de nouveaux fonds et d'éviter la fragmentation de l'aide à niveau national. Plutôt que de créer de nouveaux canaux d'acheminement de l'aide, les agences de mise en œuvre devraient être réformées afin de pouvoir faire face aux nouveaux défis. Il est important également de tirer les bonnes leçons de la lutte contre le sida par exemple lorsqu'il s'agit de traiter les questions du changement climatique. Mme Alemany de l'association pour les droits de la femme et le développement a mis l'accent sur le besoin d'un meilleur alignement des initiatives mondiales à niveau national et que leur financement soit inscrit au budget (sans pour autant diminuer le financement disponible au niveau de la communauté). Elle a également souligné que ces fonds pourraient ne pas être supplémentaires d'où le sous financement d'autres priorités. Elle a enfin fait appel à une plus grande implication des Nations Unies à tous les niveaux.

A la suite de ces interventions, le public est venu renforcer le besoin de mieux faire afin d'aligner les fonds mondiaux à l'appui des programmes à niveau national et de « réfléchir à deux fois » avant de créer de nouveaux fonds mondiaux pour faire face aux nouveaux défis mondiaux qui apparaissent tel que le changement climatique. Les membres du public ont également affirmé qu'il restait encore des questions à résoudre dans le cadre des opérations des fonds mondiaux à l'appui des programmes à niveau national. Le porte parole de la Division du développement durable des Nations Unies a mis en relief le rôle fondamental que peut jouer le Forum pour la coopération en matière de développement pour faire face au 'déficit démocratique' décelé par la Déclaration de Paris, et l'importance de la prochaine conférence sur le financement du développement qui se tiendra à Doha. Le représentant de l'UICN (l'Union internationale pour la conservation de la nature), dans une intervention écrite, a demandé plus de représentation des pays receveurs et des acteurs extérieurs à l'état dans les conseils d'administrations des banques multilatérales de développement.

Les représentants de la société civile et des autorités infranationales ont souligné l'importance de la subsidiarité dans le domaine de la fourniture de services publics et de l'engagement des OSC dans la mise en œuvre des programmes gouvernementaux. Ils ont observé que cela pouvait s'avérer difficile lorsque le financement s'effectue à travers le soutien budgétaire.

La table ronde a donné l'occasion d'écouter les points de vue d'un ensemble important de parties prenantes y compris des responsables de haut niveau et des partenaires ainsi que des représentants de la société civile. Plutôt que de souligner les différences et les divisions, la discussion a mis l'accent sur la manière avec laquelle tous les types d'aide peuvent fonctionner ensemble sous le leadership du pays d'accueil de façon à réaliser le développement à niveau national, où l'appropriation et la gestion de la capacité sont fondamentales. Ce sera également essentiel pour résoudre les questions fondamentales et les questions transversales du Programme d'action d'Accra. Cette perspective est parfaitement cohérente avec la nature complémentaire de la coopération nord-sud et sud-sud telles qu'elles ont été mises en relief par la table ronde et par le Programme d'action d'Accra.

Les conclusions de la table ronde sont parfaitement compatibles avec le paragraphe 19 du programme d'action d'Accra qui souligne le rôle central du pays partenaire, le recours aux principes de la Déclaration de Paris en tant que point de référence pour tout type d'aide, la valeur particulière de la coopération sud-sud et de la coopération triangulaire, la contribution des fonds mondiaux et des programmes de soutien et enfin, le besoin d'utiliser les canaux d'acheminement de l'aide existants avant d'en créer de nouveaux. Ceci souligne le fait que le Programme d'action d'Accra a puisé dans les documents de préparation de cette table ronde et que les participants à Accra ont considéré l'importance des travaux de cette table ronde pour leurs questions.

3. Résultats de chacune des principales questions

Les questions à examiner présentées à cette table ronde ont mis l'accent sur un ensemble de messages clés dirigés aux différentes parties prenantes du changement de l'architecture de l'aide. Ces messages ont été en grande partie renforcés par les discussions. Sont citées ci-dessous les plus significatives d'entre elles. Dans certains cas, des modifications reflétant les points traités lors de la table ronde ont été apportées. Ces questions regroupent d'une certaine manière les messages transmis par le Programme d'action d'Accra et marquent l'objectif à atteindre pour les résultats les plus efficaces. **Pris dans leur ensemble, elles constituent le programme pouvant être suivi aussi bien à niveau international que, plus encore, au niveau des pays et des agences.**

i) Donneurs d'aide extérieurs au CAD

a) *Les donateurs de ce type d'aide sont invités à:*

- Partager leurs expériences dans le domaine de la coopération sud-sud et la coopération triangulaire
- Aligner l'aide aux systèmes et aux priorités des pays et utiliser la capacité locale.
- Fournir une information accessible sur les volumes de l'aide et les termes.
- S'engager dans le dialogue international sur l'efficacité de l'aide en se référant aux principes de la Déclaration de Paris.
- Participer à la coordination des mécanismes de l'aide à niveau national.

b) *Les pays partenaires recevant l'aide des donateurs extérieurs à au CAD sont invités à:*

- Exercer une forte et large appropriation des processus de développement afin de bénéficier de tous les types d'assistance.
- Mettre en place des systèmes de gestion de l'aide solides pouvant assurer la qualité de toutes les formes d'aide afin d'offrir une plateforme commune pour l'engagement avec tous les partenaires au développement.
- S'engager dans l'apprentissage mutuel et le partage d'expériences.

c) *Les donateurs membres du CAD et les agences pour le développement multilatéral sont invités à:*

- Reconnaître, en accord avec le Programme d'action d'Accra, la contribution des donateurs d'aide extérieurs au CAD et la valeur particulière de la coopération sud-sud.
- Encourager une discussion encore plus ouverte sur l'efficacité de l'aide et le développement au niveau international et national.
- Diriger la mise en place de la Déclaration de Paris et reconnaître que plusieurs donateurs d'aide extérieurs au CAD ne peuvent pas adhérer immédiatement aux cibles établies tout en gardant les donateurs traditionnels en tête.
- Tirer les bons enseignements des aspects positifs de la coopération sud-sud, y compris les dates butoir d'apport de l'aide et une meilleure souplesse.
- Soutenir la coopération triangulaire et la coopération sud-sud: il reste encore du travail à accomplir en matière de promotion pour une coopération triangulaire efficace.

- Soutenir le renforcement des systèmes de gestion de l'aide dans les pays partenaires afin de gérer la croissante diversité des flux de l'aide.

d) Toutes les parties sont invitées à:

- Renforcer les partenariats entre tous les donateurs d'aide en explorant les moyens pratiques de promouvoir la collaboration.
- Renforcer la coordination de l'aide et contenir la fragmentation excessive à niveau national tout en s'assurant que les pays partenaires restent libres du choix et ont accès à plusieurs donateurs d'aide au développement.
- Poursuivre le dialogue sur l'efficacité de l'aide et du développement au-delà d'Accra aussi bien au niveau international (où le Forum pour la coopération en matière de développement et le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide offrent un espace précieux) et, en particulier, à niveau des pays partenaires.

ii) Les fonds mondiaux

a) Les donateurs des fonds mondiaux potentiels existants sont invités à:

- Etudier avec précaution l'équilibre à établir entre le financement d'initiatives mondiales ciblées et le financement des institutions d'aide aux attributions plus larges, capables de répondre aux priorités locales.
- 'Réfléchir à deux fois' avant de créer de nouveaux fonds, en testant clairement la valeur ajoutée. Apprendre des enseignements tirés de l'expérience des fonds mondiaux existants. En accord avec le Programme d'action d'Accra, et face aux nouveaux défis qui surgissent, s'assurer que les canaux d'acheminement de l'aide sont utilisés et vérifier, si nécessaire, qu'ils sont renforcés avant d'en créer de nouveaux séparément, ce qui peut accroître la fragmentation à niveau national.
- S'assurer de la cohérence entre leur engagement de manière générale aux principes de l'efficacité de l'aide et la ligne que leurs représentants suivent concernant les programmes mondiaux.

b) Les conseils d'administration des fonds mondiaux sont invités à:

- Reconnaître que les interventions ciblées nécessiteront normalement aussi le renforcement de l'ensemble des systèmes, néanmoins financés.
- En accord avec le Programme d'action d'Accra, s'assurer que les principes d'appropriation, d'harmonisation et de responsabilité mutuelle reçoivent le soutien nécessaire pour atteindre les résultats.
- Aligner les dates butoirs de prise de décisions aux cycles budgétaires et de planification locaux.
- S'assurer de la mise en place d'un système de notification périodique des engagements pris et des versements prévus à joindre au processus de planification budgétaire des pays partenaires.
- Encourager une meilleure coordination avec les ministères centraux dans les pays receveurs de l'aide.
- Donner une grande priorité à la viabilité et particulièrement en présence de coûts récurrents du financement, tout en acceptant que cela ne peut souvent être réalisé que sur une longue période.

- Investir dans le renforcement des capacités et éviter les politiques qui font appel aux capacités d'autres parties du système national.
- Reconnaître les larges liens existants entre les rendements et les résultats, qui sont le produit typique d'activités pertinentes de plusieurs acteurs, souvent dans plusieurs secteurs, à l'heure d'effectuer le suivi des résultats.
- S'engager activement dans un processus d'apprentissage afin d'améliorer l'efficacité à travers le partage des meilleures pratiques telles que le Groupe d'apprentissage sur les programmes mondiaux.

c) Les pays recevant l'aide de fonds mondiaux sont invités à:

- Renforcer les politiques nationales et sectorielles dans le but d'établir un cadre solide afin d'assimiler les fonds mondiaux à une base durable y compris les travaux menés avec le FMI pour ajuster les enveloppes financières afin d'inclure les dépenses prévisibles dans ces fonds.
- S'assurer d'établir une étroite coordination entre les ministères sectoriels et centraux et particulièrement avec le ministère des finances, dans le cadre de processus de planification et de budgétisation déjà existants.
- S'assurer que les fonds mondiaux prennent entièrement en compte les politiques locales de décentralisation.
- Renforcer les cadres de suivi des résultats nationaux pour les dépenses publiques que les fonds mondiaux et autres peuvent utiliser pour effectuer un suivi de l'impact de leurs interventions.
- S'attaquer aux questions systémiques qui inhibent le renforcement des capacités (par opposition aux offres incitatives pouvant être faites aux agents pour d'autres activités)
- Promouvoir la mobilisation des ressources locales afin de contribuer à un financement durable des interventions de hautes priorités à plus long terme.
- Profiter des opportunités qu'offrent les fonds mondiaux pour un engagement avec les acteurs extérieurs à l'état.

d) Les partenaires des fonds mondiaux extérieurs aux gouvernements sont invités :

- Reconnaître le besoin d'une coordination appropriée aux politiques et interventions du gouvernement dans les domaines concernés.
- Notifier de manière transparente l'aide reçue et la dépense des fonds.

e) L'OCDE-CAD est invité à :

- Améliorer la notification des flux des fonds depuis la source (contribuables, contributions volontaires, par exemple) à travers tous les canaux d'acheminement intermédiaires à niveau national.
- Continuer d'encourager l'apprentissage et le partage actif sur l'efficacité de l'aide à travers les programmes mondiaux existants et nouveaux, et penser à mettre en place un forum pouvant faciliter le suivi, la discussion et l'action et le soutien que peut apporter une relation entre l'OCDE-CAD et le Groupe d'apprentissage sur les programmes mondiaux.

f) Toutes les parties sont invitées à:

- Promouvoir une culture axée sur l'information en poursuivant un apprentissage conjoint et à travers des évaluations conjointes régulières des activités financées par les fonds mondiaux.
- Réfléchir à la question de savoir si la réponse appropriée à la croissante inquiétude concernant des systèmes efficaces à niveaux sectorielles et mieux traiter par un élargissement des mandats des fonds mondiaux ou par un rééquilibrage entre ces initiatives et des programmes plus élargi.

4. Conclusions

La table ronde a réuni un ensemble sans précédent de parties prenantes autour du sujet du changement de l'architecture de l'aide et ses implications dans l'efficacité de l'aide. Dans les deux principaux domaines, elle a été capable de fournir des messages pratiques, très compatibles avec le Programme d'action d'Accra, se qui constitue un programme de discussion et d'action solide. Elle a également démontré que d'autres aspects significatifs de l'architecture de l'aide méritaient une attention similaire. Parmi ces aspects, le rôle croissants des acteurs officiels au niveau du gouvernement central, et les flux croissants de l'aide au développement apportés par le secteur privé dans toutes ses manifestations, y compris les entreprises, les fondations, et les organisations.

Les processus de préparation de la table ronde ont été assistés de manière significative par le travail mené sur les différentes formes de l'aide et leur manière d'opérer en pratique au niveau national: en effet la situation centrale du pays receveur était le thème phare de toute la table ronde. Les acteurs mentionnés plus haut étant de plus en plus amenés à la table des discussions sur l'efficacité de l'aide, le travail axé sur le pays sera susceptible d'être aussi important dans les leçons à tirer et la promotion des bonnes pratiques.

La question sur la manière de poursuivre le dialogue sur l'architecture de l'aide au-delà d'Accra reste ouverte à toutes les considérations. Plusieurs différents organes officiels et non-officiels sont impliqués d'une manière ou d'une autre dans la discussion sur le moyen de promouvoir l'efficacité dans un monde en croissante évolution, et devrait être encouragé à continuer sur cette voie. Néanmoins, il y a un besoin de **réunir un ensemble maîtrisable de questions à traiter de manière périodique par un large groupe de parties prenantes, tel que cela a été fait lors de cette table ronde.** La table ronde n'a pas pris de positions sur la méthode à suivre (toute en constatant les rôles potentiels du Forum pour la coopération en matière de développement et du groupe de travail sur l'efficacité de l'aide), et plusieurs formules peuvent correspondre à différents aspects de cette question. Il est cependant fortement souhaitable que les dispositions pour guider une vue d'ensemble sur les questions de l'architecture de l'aide axées sur une analyse de bonne qualité, doivent être mis en place. Un espace de dialogue faciliterait également un large consensus sur la manière de s'attaquer aux questions transversales. Et il devrait exister de toutes les manières des dispositions sur le suivi du progrès des actions entreprises à propos des messages clés de cette table ronde.

Anthony Akoto Osei
Richard Manning
Septembre 2008